LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, jeudi 14 juillet 1966 / saint Bonaventure / 82e année, No 161 / 4 cahiers / 52 pages / La météo : ensoleillé, température saisonnière / Min. : 60 / Max. : 80

Assurance-maladie : le Québec obtiendra une compensation fiscale... en 1972 • En page 41

15,000 Témoins de Jéhovah sont en congrès à Montréal — En page 6

Le feu détruit le Château de Blois à Trois-Rivières — En page 22

Le prolongement des négociations permet un certain optimisme dans les hôpitaux

Des rumeurs, qui circulaient ce matin dans la métropole, voulaient que la grève des 32,000 employés d'hôpitaux, qui aurait pu être légalement déclenchée dès 7 h. a.m., avait été retardée indéfiniment.

Cette décision aurait été prise à la suite des négociations intensives qui se sont poursuivies durant toute la nuit dernière sous la présidence du médiateur désigné par le gouvernement provincial, Me Yves Pratte.

On croit que les entretiens se poursuivront tant et aussi longtemps que les négociations n'aboutiront pas à une entente ou à une impasse totale.

Rencontre des parties avec le médiateur

Dès son arrivée dans la métropole, Me Pratte s'est entretenu avec les principaux représentants des deux parties. Ces derniers ont passé la majeure partie de la nuit dernière à renseigner le médiateur sur la nature du conflit et sur les questions qui opposent l'Association des hôpitaux du Québec aux travailleurs affiliés à la CSN.

C'est à la suite de ces échanges de vues que Me Pratte a décidé de convoquer les parties ce matin. Le médiateur devait s'entretenir de nouveau avec les négociateurs patronaux vers 8h.30. Les représentants syndicaux devaient retrouver Me Pratte dès que les pourparlers avec la partie patronale seraient terminés.

Autres informations en page 41

Ce matin, le représentant du gouvernement provincial, M. Gaétan Charbonneau, s'est montré optimiste. Il a soutenu que les négociations se sont engagées dans une nouvelle voie et qu'il entretient les plus grands espoirs dans les procédures de médiation tntreprises par Me Pratte.

Quelles sont les mesures prises par le gouvernement ?

Par ailleurs, il semble certain que le gouvernement est tout prêt à demander à la Cour supérieure d'émettre une injonction qui aurait pour but de retarder la grève de 80 jours. Les injonctions, pour les hôpitaux, devraient être présentées dans 22 districts judiciaires différents.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a laissé savoir que le gouvernement était prêt à agir au cas où les employés d'hôpitaux décideraient de débrayer.

Voir HOPITAUX en page 2

Fin de la grève à l'Hydro-Québec

par Pierre Perrault et Gilles Racine

Les ingénieurs de l'Hydro-Québec, qui étaient en grève depuis le 13 avril dernier, sont retournés au travail hier après-midi à la suite de l'entente survenue hier matin entre leur syndicat et la direction de l'entreprise d'Etat.

C'est avec une faible majorité que les ingénieurs avaient voté dans la matinée pour le retour au travail. Quarante-six membres du syndicat se sont prononcés pour la ratification de l'entente, trente-neuf ont émis un avis négatif et sept autres se sont abstenus.

Le règlement du conflit est d'autant plus important que la question qui opposait les deux parties depuis plus d'un an, soit la définition de l'unité de négociation syndicale, semble avoir été réglée de façon définitive.

Cette question avait donné lieu à deux arrêts de travail de la part des ingénieurs en moins d'une année.

Devant les ingénieurs du syndicat réunis hier matin au centre de la Fraternité des Policiers de Montréal, le président de l'organisme, M. Jean-Guy Rodrigue a déclaré : "Nous avons fait ce que nous avons pu au cours de la grève et ce n'est pas de gaieté de coeur que nous avons accepté le projet de convention collective. Mais nous sommes jeunes et nous reviendrons à la charge".

Les dernières paroles de M. Rodrigue ont déclenché de nombreux applaudissements chez les syndiqués.

Les détails de l'entente qui a été conclue hier matin n'ont pas encore été révélés officiellement par les deux parties mais les résultats du vote et les déclarations du président du syndicat laissent entrevoir que les ingénieurs n'ont pas obtenu satisfaction sur certains points qu'ils considéraient comme importants.

Les syndiqués considèrent néanmoins qu'ils ont amélioré leur situation financière et leurs conditions générales de travail notamment en ce qui concerne les bénéfices marginaux, le règlement des griefs et les vacances.

Les ingénieurs ne recevront aucune augmentation de salaire immédiate si l'on fait exception de la somme forfaitaire de 500 dollars qu'ils obtiendront d'ici quelque temps. Leur traitement sera par contre augmenté de 6.5 pour cent à compter du 22 décembre prochain.

La première convention collective entre le syndicat et l'Hydro prévoit également que les ingénieurs seront rémunérés

Voir FIN en page 2



Démission probable du sous-ministre adjoint au ministère de l'Education

par Pierre O'Neil

QUEBEC — Le sous-ministre adjoint au ministère de l'Education quitterait bientôt son poste.

Il s'agit de M. Gilles Bergeron, un haut fonctionnaire dans la trentaine, qui fut avec M. Arthur Tremblay dans l'administration Lesage l'un des artisans des transformations profondes qu'a connues le système d'éducation dans le Québec.

Des grands technocrates dont on a tant parlé au lendemain de l'élection du 5 juin dernier, M. Bergeron serait le premier à quitter son poste si l'on excepte le cas de M. Louis-Philippe Pigeon, ancien conseiller juridique de Jean Lesage.

On croit savoir qu'au début de la semaine M. Bergeron avait pris la décision ferme de quitter le gouvernement mais que des pressions continuent de s'exercer sur lui pour qu'il reste et ne compromette pas ainsi l'efficacité de la grande machine administrative du ministère de l'éducation.

M. Bergeron quiterait le ministère de son propre gré mais à la suite d'une campagne de harcèlement qui laisse croire dans son entourage qu'elle était destinée à écarter le jeune sous-ministre.

M. Bergeron aurait récemment fait part de sa décision à M. Arthur Tremblay et celui-ci

Voir DEMISSION en page 2

Côte-Nord : 2,000 ouvriers retournent au travail

par Florian Bernard

Les 1,200 employés de l'Iron Ore à Labrador et leurs 800 confrères de Shefferville, en grève depuis le 4 juillet dernier, ont repris le travail aujourd'hui à la suite d'une entente survenue hier soir.

Le président intérimaire de la section locale des Métallos-Unis d'Amérique, M. Carle a déclaré hier soir qu'à Shefferville les syndiqués avaient voté dans une proportion de 79 p. 100 pour la reprise du travail. Pendant ce temps, à Labrador City, les grévistes décidaient de reprendre le travail par un vote majoritaire de 88 p. 100.

M. Carle a déclaré que c'est presque par miracle qu'une entente est survenue aussi rapidement, principalement à la suite de la disparition de trois membres du syndicat dont le président qu'on a retrouvé noyé.

Un contrat avantageux

Les employés de l'Iron Ore obtiennent une hausse générale de salaires de 24 cents, c'est-à-dire 8 cents par année pour un contrat de trois ans. Ils obtiennent également des primes d'isolement réparties comme suit : $40.00 par mois pour les gens mariés et $25.00 pour les célibataires. De plus la compagnie, toujours à cause de l'isolement et des distances, accepte de payer le coût du transport de l'huile à chauffage, ce qui représente environ 5 cents par gallon.

La compagnie défraiera seule les primes d'assurance-groupe et d'asurance-maladie de ses employés dans des programmes améliorés.

Selon ce nouveau contrat, les ouvriers spécialisés de l'Iron Ore obtiennent un salaire horaire de $3.64, c'est-à-dire la parité avec leurs confrères américains. Pour les journaliers le salaire horaire de base de 15 cents de plus que les Américains, soit $2.60.

En ce qui concerne les vacances, la compagnie accorde 5 semaines après 5 ans et 9 semaines après 10 ans en plus des vacances annuelles.

C'est-à-dire que lorsqu'un employé aura complété 5 ans de service à l'Iron Ore, il obtiendra un long congé de 5 semaines.

Les autres grèves

Ce retour au travail de 2,000 employés de l'Iron Ore n'est qu'un premier pas dans le règlement de toutes les grèves qui paralysent la Côte-Nord. A Port Cartier et Gagnonville 1,400 employés de la Quebec Cartier Mining poursuivent leur arrêt de travail et on ne prévoit pas de règlement immédiat.

Par ailleurs la circulation ferroviaire sur la Côte Nord est complètement paralysée depuis hier. Quelque 275 membres de l'Association internationale des machinistes (CTC) ont rejeté à l'unanimité au cours d'une assemblée à Sept-Iles les plus récentes offres de la compagnie Quebec North Shore et Labrador Railways.

Voir COTE NORD en page 2

Sous les yeux horrifiés d'une compagne, 8 infirmières sont étranglées par un maniaque

CHICAGO. (UPI, PA) — Huit étudiantes infirmières ont été étranglées dans leur appartement par un jeune étranger tandis qu'une neuvième assistait terrorisée au massacre, cachée sous un lit.

La survivante est finalement sortie dans la rue en criant, après le départ de l'assassin, et a alerté un agent de police qui passait par là. Elle s'est évanouie après avoir pu fournir à la police une description de l'assaillant.

La police recherche un homme d'environ 25 ans, mesurant six pieds un pouce, pesant environ 170 livres, portant un veston noir.

La jeune fille était dans un état d'hystérie tel qu'elle n'a pu faire à la police qu'un récit incohérent. L'inconnu se serait introduit dans l'appartement des jeunes filles et, sous la menace d'un révolver, les aurait conduites dans diverses chambres de la maison de pension pour les tuer.

L'agent Daniel Kelly, le premier arrivé sur les lieux du massacre, a dit que toutes les victimes étaient nues, qu'elles avaient été étranglées et avaient les mains ligotées derrière le dos avec des bas de nylon.

L'une des victimes gisait sur un sofa au rez-de-chaussée. Les sept autres se trouvaient dans deux chambres du deuxième étage.

B.B. épouse l'industriel et playboy allemand Gunther Sachs à Las Vegas

LAS VEGAS, (AFP, PA, UPI) —L'étoile de cinéma Brigitte Bardot et l'industriel allemand Gunther Sachs se sont mariés un peu après minuit, la nuit dernière, au cours d'une cérémonie privée à Las Vegas, au Nevada. La cérémonie s'est déroulée dans la propriété de M. William Coulthard dont la vedette française avait fait la connaissance par des amis communs à New York et Washington.

Le mariage, qui a surpris même les familiers de la célèbre star, a suivi un voyage éclair de Paris à Los Angeles par avion, hier soir. B.B., qui portait pour le voyage une mini-robe rose, avait pris le temps de passer une robe chemise violette, mais M. Sachs était vêtu comme dans l'avion: chemise blanche largement ouverte sous un veston de sport bleu, pantalons blancs et mocassins sans chaussettes. Pour les formalités du mariage, Mlle Bardot a indiqué qu'elle avait 31 ans et Sachs a donné 33 ans pour son âge et Lausanne comme résidence.

"Pour moi, c'est la plus belle femme de la terre," a déclaré Gunther aux journalistes. "Nous partons immédiatement au Mexique pour 10 jours." Après leur voyage de noces, les nouveaux époux retourneront en Europe où B. B. est attendue pour tourner un film en Ecosse.

"Nous avions décidé de nous marier il y a deux semaines, a-t-il ajouté. Mais il a fallu que nous nous mariions ici parce qu'en Europe, c'est pas possible sans tous les photographes. Nous sommes venus ici pour agir avec rapidité et sûreté."

C'est le troisième mariage de Mlle Bardot. Avant d'épouser Sachs, elle s'était mariée en 1954 avec le metteur en scène Roger Vadim et, en 1959, avec l'acteur Jacques Charrier. Ces deux précédents mariages se sont terminés par des divorces, le second en janvier 1963. De son union avec M. Charrier, la vedette a un garçon, Nicolas, dont l'acteur a la garde.

Le mariage couronne une idylle d'un mois à peine et, de l'aveu même de B.B., on peut parler de coup de foudre. En effet, Brigitte et Gunther se connaissaient depuis très longtemps, habitués l'un et l'autre de Saint-Tropez, fréquentant la même faune, se livrant plus ou moins aux mêmes distractions. Le mois dernier, le hasard... et des amis communs les firent dîner côte à côte. Ils se parlèrent, ils se plurent et, depuis ce moment, ne se quittèrent plus.

Gunther est un riche héritier: ses parents possèdent d'importantes usines en Bavière et lui-même est propriétaire d'une usine de roulement à billes. Il était surtout connu jusqu'ici comme "playboy". Parmi les jolies femmes auxquelles on l'avait fiancé en ces dernières années, mentionnons l'ex-impératrice Soraya.

Frank Sinatra, 50 ans, et Mia Farrow, 21 ans, se sont fiancés

NEW YORK. (AFP-UPI-PA) — C'est maintenant officiel : Frank Sinatra et Mia Farrow sont fiancés et ils se marieront à une date encore indéterminée entre le jour de l'Action de grâces et Noël.

La mère de Mia, l'actrice Maureen O'Sullivan, a déclaré : "Je ne pourrais être plus ravie. Frank est un homme merveilleux et je sais qu'ils seront très heureux ensemble."

La jeune vedette de la télévision américaine a atteint la célébrité en participant à la série "Peyton Place". Elle a 21 ans. Sinatra en a 50. La future belle-mère de Sinatra, qui est âgée de 54 ans, a dit que cette différence d'âge n'avait aucune importance.

La rumeur des fiançailles a commencé de courir quand Mia Farrow a reçu une bague ornée d'un diamant de neuf carats de la part de Frank Sinatra quelques jours avant que celui-ci parte pour Londres où il tournera le film "Naked Runner". Ce n'est qu'en octobre qu'il reviendra aux Etats-Unis.

Pour Mia Farrow, il s'agira d'un premier mariage. Pour Frank Sinatra, ce sera le troisième, ayant déjà épousé Nancy Barrato et Ava Gardner.



Un dernier adieu

La veuve du général A. G. L. McNaughton (à droite), ainsi que son fils, le colonel Andrew Leslie McNaughton, murmurent un dernier adieu au soldat, politicien et scientifique qui vient de mourir à l'âge de 79 ans. La dépouille mortelle de M. McNaughton a été inhumée hier à Ottawa. Elle avait été escortée jusqu'au cimetière Beechwood par le gouverneur-général Vanier, le premier ministre Pearson et plusieurs ministres fédéraux, au son des salves d'honneur. Le général McNaughton était commandant de l'Armée canadienne pendant la guerre. Il fit aussi carrière comme homme de science et diplomate.

Vive la France !

La fête nationale des Français, qui commémore, chaque 14 juillet, la prise de la Bastille par le peuple de Paris le 14 juillet 1789, donnera lieu aujourd'hui et d'ici la fin de semaine à de multiples réjouissances au sein de la communauté française de Montréal.

A cette occasion, le consulat général de France donnera une réception en fin d'après-midi aujourd'hui. Demain soir et samedi soir, l'Union française soulignera l'événement en organisant deux bals, qui auront lieu dans la grande salle de cet organisme, rue Viger.

Des difficultés d'ordre mécanique ont causé un retard à la livraison de nos éditions d'hier. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de nos annonceurs.

SOMMAIRE

Annonces classées / 29 à 39
Bandes dessinées / 28
Camping / 48 et 49
Décès, naissances, etc. / 50
Editorial / 4
Education / 9
Finance / 24 et 25
Horoscope / 26
Mots croisés / 33
Navigation / 8
Nouvelles internationales / 27
Nouvelles nationales / 41
Radio et télévision / 20 et 21
Spectacles et concerts / 12 et 13
Sports / 42 à 47, 51 et 52
Tribunaux / 10
Vie dans les parcs / 28
Vie féminine / 15, 16, 18, 19
Vie mondaine / 17
Vie religieuse / 6

CKAC 73 AU CADRAN

Nouvelle crise en G.-B.: hausse du taux d'escompte

LONDRES. (PC, AFP, UPI) —Dans le but de resserrer le crédit bancaire, attirer des capitaux à Londres et rétablir ainsi la confiance dans la livre sterling, la Banque d'Angleterre a annoncé aujourd'hui que son taux d'escompte est porté de six à sept pour cent.

D'autres mesures d'urgence sont envisagées par le gouvernement Wilson au moment où tout semble indiquer que la Grande-Bretagne se dirige vers une nouvelle crise économique, dont une production stagnante, des salaires en hausse et des nouvelles pressions sur la livre seraient les principales caractéristiques.

Par ailleurs, afin de réduire davantage le crédit bancaire, la Banque d'Angleterre a ordonné aux banques de dépôt de lui remettre une somme supplémentaire équivalant à environ 1% de leurs dépôts, soit une centaine de millions de livres ($300,000,000).

Un porte-parole de la Banque d'Angleterre a précisé que ces mesures, prises avec l'approbation du chancelier de l'Echiquier, sont destinées à atténuer les pressions sur les marchés des changes, en resserrant davantage le crédit sur le plan intérieur et en faisant contrepoids à la hausse des taux d'intérêt et au resserrement du crédit à l'étranger.

Selon les milieux officiels à Londres, le gouvernement travailliste envisagerait également de réduire le taux d'augmentation indicatif des salaires, mais il a rejeté toute mesure contraignante bloquant les prix et les salaires.

Depuis l'avènement du "Labour" au pouvoir, en octobre 1964, le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre a varié entre 5 et 7 pour cent. M. Wilson avait promis, avant d'accéder au pouvoir, qu'il n'aurait pas recours aux mesures traditionnelles de restriction du crédit par protéger la livre sterling, mais les événements lui en ont forcé la main.

A l'heure actuelle, les taux d'intérêt augmentent dans presque tout les pays du monde. Rappelons qu'au Canada le nouveau projet de loi sur la banque prévoit que le taux limite auquel les banques à charte canadiennes pourront prêter à leurs clients sera porté de 6 à 7 pour cent à partir du 1er janvier 1967.

Ce projet de loi canadien a suscité certains commentaires de la part de l'influent quotidien "New York Times". Pour plus de détails voir page 24.)

DEMISSION

SUITE DE LA PAGE 1

ferait des efforts désespérés pour le retenir au sein du ministère.

Tout indiquait hier soir qu'il n'avait cependant pas encore réussi.

Et entre temps des éléments dont on dit qu'ils sont associés depuis longtemps au régime d'Union nationale poursuivraient, consciemment ou non, leur campagne de harcèlement qui a d'autant plus de succès que M. Bergeron n'aurait pas surmonté la vague de scepticisme qu'a causée — au ministre de l'éducation en particulier — l'élection générale du 5 juin.

Les coups sont d'autant plus durs à encaisser que les modifications que l'Union nationale entend apporter à la politique de l'éducation mise sur pied par M. Gérin-Lajoie portent presque toutes sur des secteurs au sujet desquels M. Bergeron assumait de lourdes responsabilités : enseignement spécialisé, politique d'équipement scolaire et opération 55 (regroupement des commissions scolaires en 55 régionales).

Il est toutefois extrêmement difficile d'établir si c'est au niveau du personnel politique ou du personnel administratif qu'on a juré la perte de M. Bergeron.

Il se trouve des informateurs dans l'administration publique pour illustrer les deux thèses.

Une manoeuvre politique ?

Les uns prétendent qu'il s'agit d'une manoeuvre politique. Ils s'en expliquent ainsi.

Selon eux l'Union nationale a absolument besoin, pour calmer les milieux de l'éducation des régions rurales, d'un bouc émissaire qu'on puisse accuser d'avoir aboli le "patronage" dans la construction des écoles et d'avoir écrasé les chauvinismes locaux pour réussir l'opération 55.

Selon ceux-là il serait impossible à l'Union nationale de sacrifier M. Arthur Tremblay car son départ entraînerait une importante hémorragie de technocrates dans tous les services de l'administration.

On aurait donc choisi une victime qui a moins de panache mais qui pourrait quand même largement satisfaire les milieux mécontents qu'ils soient en ville ou à la campagne.

Cette victime serait M. Gilles Bergeron.

En parlant de ce sacrifice politique des informateurs précisent d'ailleurs que certains ministres du gouvernement Lesage n'auraient aimé rien de mieux que de faire le même traitement à M. Bergeron. On parle entre autres de MM. Bona Arsenault et Pierre Laporte.

Le premier aurait eu des ennuis avec M. Bergeron lorsque ce dernier siégeant à un comité chargé d'étudier divers projets pour le centenaire aurait "mis le feu" à un certain nombre de projets farfelus.

M. Pierre Laporte aurait eu ses ennuis avec M. Bergeron lors des journées d'étude des étudiants des Beaux-Arts. On sait que les étudiants étaient rentrées au cours sur la promesse de l'instruction d'une commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec. M. Bergeron n'était pas étranger à cette décision.

Le comité fut créé. Sa composition reflétait les vues de MM. Gérin-Lajoie et Bergeron mais M. Pierre Laporte ayant soulevé des conflits de juridiction, le mandat du comité était très restrictif. Les élèves étaient retournés dans la rue devant ce fait nouveau. Finalement les étudiants étaient rentrés, le point de vue de MM. Gérin-Lajoie et Bergeron ayant de nouveau prévalu.

Il est vrai que ces ministres n'aimaient pas d'amour tendre M. Bergeron mais celui-ci aurait eu l'appui entier de M. Lesage à cause des dépenses fantastiques qu'il avait évitées au gouvernement en réglementant de près la construction des écoles.

Une manoeuvre d'administrateurs

D'autres informateurs prétendent que les hommes politiques ignorent tout des pressions qui s'exercent sur M. Bergeron et qu'elles sont le fait d'administrateurs qui ne lui pardonnent pas de les avoir écartés du pouvoir sous l'administration Lesage.

Pour établir en quoi ces informateurs peuvent avoir raison il faut rappeler certains moments de la carrière de M. Gilles Bergeron.

Il avait quitté le ministère de l'Industrie et du Commerce au moment de l'effondrement que certains ont attribué au passage de M. René Tremblay au poste de sous-ministre et à celui de M. André Rousseau au poste de ministre.

Il devint alors consultant du ministère de l'Education. Il n'était pas fonctionnaire.

Plus tard M. Paul Gérin-Lajoie le fit entrer au ministère mais non sans avoir éprouvé au cabinet les grandes difficultés. On jouait surtout sur le fait que M. Bergeron est un ingénieur minier et au cabinet on ne lui accordait guère de chance de se familiariser avec les problèmes de l'éducation.

Le cabinet en prit pour son rhume et M. Bergeron accéda au ministère.

Devenu sous-ministre il écarta du domaine de la construction scolaire ceux qui y étaient et se mit en voie d'établir des normes à l'intention des ingénieurs, des constructeurs, des architectes. On ne le lui pardonna pas, s'il faut en croire des sources sérieuses au ministère. On ne lui pardonna surtout pas de réussir et au mois de février dernier M. Paul Gérin-Lajoie fit la preuve en Chambre que M. Bergeron avait réussi.

"Nous avons d'abord organisé disait-il à cette époque un service qui n'existait pas lorsque le ministère de la Jeunesse est tombé sous la responsabilité du ministre actuel de l'Education. Nous avons établi la direction générale de l'équipement, nous avons instauré le système de soumissions publiques pour la construction des écoles. Nous avons établi un cahier de normes de la construction, qui est à la disposition de tous les intéressés, en particulier les commissaires d'écoles, les architectes, les ingénieurs. Nous avons établi un système de contrôle des plans d'architectes, des normes de construction et des dépenses que cela implique."

Et il poursuivait enfonçant le clou : On a établi "qu'en comparant cinq écoles construites pendant l'époque 1959-61, avec six écoles construites en 1964-65, on a diminué le coût par élève de $4,310 à $1,855 et qu'on a diminué le prix par pied carré de $24 à $14 à la suite de cette nouvelle politique."

C'est à cette politique qu'on s'en prendrait depuis l'élection. On fouillerait systématiquement les dossiers établis par M. Bergeron. On mettrait en doute toutes sortes de décisions impliquant des architectes et des entrepreneurs.

Récemment lors d'une réunion de très hauts fonctionnaires M. Bergeron serait sorti en claquant la porte devant la très forte tendance de certains fonctionnaires à faire de l'autocritique devant des personnages officiels.

Bref M. Bergeron estime que l'atmosphère est trop empoisonnée pour lui permettre de demeurer plus longtemps au ministère.

Mais on ignore toujours si les événements impliquant M. Bergeron ont reçu la caution des hommes politiques.

Quoi qu'il en soit la démission du haut-fonctionnaire ne devrait pas tarder à moins de démarches très fructueuses menées ces prochains jours par des autorités du ministère, politiques ou administratives.

On craint en certains milieux que le départ de M. Bergeron ait les plus fâcheuses conséquences notamment dans les milieux de l'éducation spécialisée. Mais il est encore trop tôt pour savoir si sa démission éventuelle peut causer une hémorragie localisée dans la machine administrative du ministère de l'Education.

FIN

SUITE DE LA PAGE 1

pour leur travail supplémentaire. Ce dernier sera payé au taux horaire simple plus un dollar. L'Hydro avait toujours refusé par le passé de tenir compte du travail supplémentaire.

L'entente spécifie que deux arbitres seront désormais chargés d'étudier les griefs des ingénieurs contre la direction de l'entreprise. Le nouvel arbitre s'occupera des griefs lorsque l'arbitre principal sera dans l'impossibilité de les étudier.

Le nouveau système de vacances prévoit que le repos annuel accordé aux ingénieurs sera basé non pas sur les années de service à l'Hydro mais sur l'expérience acquise depuis l'obtention du diplôme universitaire.

En ce qui concerne les vacances auxquelles ils ont droit pour cette année, les ingénieurs seront libres de les prendre ou d'accepter une compensation s'ils acceptent de travailler. Cette prérogative a été consentie aux ingénieurs par l'entreprise d'Etat comme condition de retour au travail.

M. Rodrigue a expliqué que certaines difficultés financières et familiales avaient amené les négociateurs syndicaux à accepter une entente moins avantageuse. "C'est un début mais les ingénieurs sont prêts à revenir à la charge une autre fois si cela s'avère nécessaire" de conclure le président du syndicat.

HOPITAUX

SUITE DE LA PAGE 1

Lorsqu'on lui a demandé de commenter la rumeur selon laquelle le gouvernement aurait déjà fait rédiger le texte d'une injonction pour prévenir l'arrêt de travail, M. Johnson a répondu: "Le gouvernement a étudié toutes les possibilités. Il a nommé un médiateur spécial, mais il n'a pas le droit de ne pas être prêt . . .".

M. Johnson a également révélé que Me Pratte "n'est pas là pour représenter le gouvernement, comme partie quasi-patronale". Le premier ministre a précisé que "son rôle est d'expliquer et de rapprocher, ded écider les parties à en venir à une entente" et non pas "simplement de faire des offres monétaires".

Me Pratte, on s'en souvient avait été choisi par M. Lesage comme négociateur officiel dans lee onflit qui opposa le gouvernement à ses 30,000 fonctionnaires.

M. Johnson a finalement démenti la rumeur selon laquelle son gouvernement aurait demandé l'appui de l'armée à Ottawa.

Il a cependant ajouté que le service d'urgence du ministère de la Santé était sur un pied d'alerte et avait pris toutes les dispositions pour parer à toute "situation qui pourrait survenir".

Grève dans un hôpital privé de New York

NEW YORK. (PA) — Un grand hôpital privé de New York a été forcé hier de fermer ses portes à la suite d'une grève déclenchée par des travailleurs non-médicaux en quête de salaires plus élevés.

Plus de 600 travailleurs, sur un total d'un millier, ont fait hier matin les cents pas devant l'hôpital "Montefiore" situé dans le Bronx. Un porte-parole de l'hôpital a déclaré, hier midi, que l'hôpital avait fermé ses portes, et qu'on était en train de transporter dans d'autres institutions tous les patients, sauf ceux qui étaient dans un état critique.

Cuisiniers, buandiers et employés de bureau pour la plupart, les employés font partie du syndicat des ouvriers d'hôpitaux et de pharmacie, affilié à l'AFL-CIO.

Les employés, dans 16 autres hôpitaux de New York, menacent de refuser de se rendre au travail, si les autorités hospitalières n'agréent pas leurs exigences d'une augmentation de salaire de 20 pour cent.

Deux autres hôpitaux ont acquiescé à ces exigences, dans un règlement conclu avec le syndicat. Les présents salaires dans les divers hôpitaux, varient de 60 dollars à 75 dollars par semaine.

Négociant actuellement avec plusieurs hôpitaux un contrat pour une durée de cinq ans muni d'une clause interdisant la grève pendant la durée du contrat, le syndicat des ouvriers d'hôpitaux et de pharmacie déclare qu'il n'est pour rien dans les manifestations à l'hôpital "Montefiore".

Les hommes ont été, sont et seront menés par les événements.

Voltaire

Les fabricants d'autos devront respecter les normes de sécurité imposées par la Maison Blanche

WASHINGTON. (UPI) — Le comité du commerce de la Chambre des Représentants a approuvé hier l'essentiel d'un projet de loi adopté par le Sénat, relativement aux normes de sécurité qui seront exigées dans la fabrication des nouveaux modèles d'automobiles, à partir de l'automne 1967.

S'inspirant des normes exigées des voitures acquises par le gouvernement fédéral, les nouvelles normes comporteraient des dispositifs tels que des appuie-tête, des tableaux de bord capitonnés et des volants démontables.

La principale clause du projet de loi, adoptée hier par le Comité, obligera le ministre américain du Commerce à émettre dès le 31 janvier prochain les normes de sécurité obligatoires pour tous les véhicules vendus aux Etats-Unis. Ces normes seront obligatoires dans la fabrication des modèles 1968.

Au projet de loi adopté par le Sénat, le Comité parlementaire a ajouté l'adoption de normes de sécurité minimum obligatoires pour les voitures usagées. De plus, les fabricants seront obligés de munir leurs voitures d'étiquettes certifiant que les normes de sécurité ont été respectées dans leur fabrication.

Le président du comité, Harley O. Staggers, a déclaré espérer que le projet de loi sera finalement approuvé par le comité dès aujourd'hui. Sous certains aspects, la nouvelle loi sera plus stricte que la loi appuyée par l'administration, que le Sénat a adoptée par un vote de 76 à 0, le mois dernier.

AUTOUR DU MONDE

Cuba crée son "conseil national de défense civile"

LA HAVANE. (AFP) — Le gouvernement cubain a créé un conseil national de défense civile destiné à faire face "à toute agression militaire éventuelle ou à toute catastrophe naturelle" annonce un texte de loi publié hier dans la presse. Ce conseil sera publié par le président Dorticos lui-même, assisté de trois vice-présidents et d'un secrétaire permanent.

100,000 tonnes de blé américain au Pakistan

LAHORE, Pakistan. (PA) — Le ministre américain de l'Agriculture, Orville Freeman, a offert hier une autre cargaison de 100,000 tonnes de blé au Pakistan guetté par la famine.

OTAN et Marché commun : Daniel Johnson dit qu'il a été mal compris

QUEBEC. (PC) — Le premier ministre Daniel Johnson a déclaré hier qu'il avait été mal compris quand une allocution qu'il a prononcée mardi a été interprétée comme voulant dire que le Québec avait l'intention de joindre certaines organisations comme l'OTAN ou le Marché Commun.

Clarifiant ses paroles, M. Johnson a dit à des journalistes que ce qu'il avait essayé de démontrer, c'était que c'est maintenant l'époque des grands ensembles et que personne ne veut s'isoler complètement.

Il a déclaré qu'il avait tenté de démontrer dans son discours devant les hauts fonctionnaires de pays en voie de développements, en visite au Canada, qu'il y a deux tendances à l'heure actuelle dans le monde.

"Il y a deux tendances principales, celle qui conduit à l'auto-détermination des nations et celle qui tend à les réunir."

M. Johnson a dit qu'il avait tenté de définir ces deux courants.

Pénurie d'enseignants en Angleterre : risque pour toute l'éducation

EDMONTON. (PC) — En Angleterre, quelque 14,000 enseignants masculins délaissent chaque année les écoles au profit de l'industrie. A moins d'une action rapide et énergique du gouvernement, le système d'éducation anglais va s'effondrer.

Cette sombre prédiction a été faite, au congrès de la Canadian Teachers Federation, par M. Olivier Whitfield, président de l'Union national des instituteurs d'Angleterre et du pays de Galles.

"Il est deux portes de sortie pour s'évader de l'enseignement en Angleterre — l'industrie et l'Amérique, a dit M. Whitfield. Mais une fois arrivés de ce côté-ci de l'Atlantique, la plupart de nos ex-instituteurs cessent d'enseigner."

Le conférencier a dit que son syndicat estime qu'il n'y a qu'une façon de mettre fin à cette hémorragie et à la grave pénurie d'enseignants en Angleterre : augmenter les salaires, substantiellement et rapidement.

Présentement, un professeur débutant ayant trois ans de formation professionnelle reçoit un traitement annuel de $2,200, ce qui est "considérablement inférieur" au salaire d'un chauffeur d'autobus ou d'une sténo-dactylo à Londres, a rapporté M. Whitfield.

L'Angleterre a besoin de 180,000 instituteurs de plus uniquement pour ramener le nombre moyen d'élèves par classe à moins de 40, a-t-il ajouté.

Décès de M. G. H. Lash



téléphoto PC

M. George Herbert Lash, ancien directeur des relations publiques aux Chemins de fer nationaux, est décédé mardi soir à Montréal, à l'âge de 72 ans, à la suite d'une longue maladie. Ancien journaliste de sa profession, M. Lash était entré à l'emploi des Chemins de fer nationaux en 1923 et, au moment de sa retraite, en 1957, il était devenu adjoint au président de cette société.

L'UN achète les 20 CL-125 commandés par les libéraux

QUEBEC (PC) — Le ministre des Transports et Communications du Québec, le Dr Fernand Lizotte, a déclaré hier après-midi que le gouvernement Johnson honorera le contrat signé par l'ancienne administration libérale avec la compagnie Canadair quant à l'achat de 20 appareil CL-125.

Ces avions sont appelés à remplacer éventuellement tous les avions de type Canso que le gouvernement affecte à la protection des forêts.

Chacun de ces nouveaux appareils coûte environ $1,000,000 au gouvernement québécois et le premier paiement a été effectué le 1er juillet dernier.

Le ministre a toutefois précisé que tout en respectant le contrat, le gouvernement Johnson se conservera "un droit de regard", c'est-à-dire qu'il pourra déterminer s'il aurait été possible ou préférable d'acheter moins de 20 appareils comme il est prévu dans le contrat.

Le ministre des Terres et Forêts, M. Claude Gosselin, a révélé de son côté qu'il avait soumis personnellement un rapport au conseil des ministres au sujet de l'achat des avions de type CL-125, rapport dans lequel il se prononçait en faveur de l'achat de ces appareils.

COTE NORD

SUITE DE LA PAGE 1

M. Roland Doucet, agent d'affaires du syndicat a déclaré hier au cours d'une entrevue que les représentants des grévistes ne continueront la discussion qu'à la condition expresse que la compagnie reconsidère sa prise de position quant aux heures de travail.

Les enseignants demandent à Québec la création d'un réseau de radio-télévision

QUEBEC. (PC) — La Corporation des enseignants du Québec, dans un mémoire qu'elle remettra prochainement au ministère de l'Education, préconise la création par le gouvernement du Québec d'un réseau de radio et de télévision d'enseignement.

Dans un communiqué remis à la presse hier matin, M. Raymond Laliberté, président de cet organisme qui groupe quelque 45,000 enseignants, autorise la divulgation de cette partie du mémoire, avant même sa présentation officielle au ministère de l'Education.

M. Laliberté explique ce geste en disant que la teneur de ce chapitre du mémoire est directement reliée au contenu du Livre blanc fédéral sur la radiodiffusion, déposé aux Communes la semaine dernière.

Considérant que les cours radio-télédiffusés sont des voies "très prometteuses d'accès à une formation supérieure, à condition de les exploiter à fond", la CEQ est d'avis que le ministère de l'Education "doit de toute nécessité s'assurer de disposer librement, et au moment opportun, des instruments appropriés pour assumer sa responsabilité en cette matière".

Le mémoire signale que la province de Québec "accuse un certain retard" dans l'usage des techniques audio-visuelles d'enseignement et note que, sous l'angle des émissions de radio et de télévision destinées aux élèves des écoles publiques, une expansion considérable est à prévoir.

Par ailleurs, le perfectionnement et le recyclage des maîtres, à l'échelle provinciale, implique le recours à des moyens "non-conventionnels", tels que la radio et la télévision d'enseignement ; de la même manière, la politique d'éducation des adultes lancée par le ministère de l'Education exigera l'emploi de moyens particuliers pour atteindre les masses, explique la CEQ.

La corporation se dit consciente des exigences financières que comporterait la création d'un réseau provincial de radio et de télévision d'enseignement, ainsi que de ses implications juridiques et constitutionnelles.

Immédiatement

La CEQ exprime toutefois l'opinion qu'il faudra y consentir un jour ou l'autre, et recommande des mesures intérimaires visant à satisfaire les besoins actuels avec les moyens présentement disponibles.

Dans cette optique, la CEQ recommande au ministère de l'Education de suivre "avec sympathie et attention" les expériences que tenteraient certaines commissions scolaires, grâce à la télévision en circuit fermé. De cette observation, estime la CEQ, le ministère pourrait obtenir de "judicieuses conclusions sur la valeur de ce qui se fait et des possibilités futurs du système".

Sur le plan de la réalisation, la CEQ recommande au ministère de prévoir dès maintenant l'initiation des maitres qui seront appelés à participer à la production et le conditionnement psychologique des autres qui utiliseront ce nouveau système d'enseignement.

Projet de loi visant à punir les auteurs de faux appels

OTTAWA. (UPI) — La Chambre des Communes a adopté en première lecture un projet de loi visant à punir ceux qui utilisent le téléphone pour menacer, harrasser ou émettre des propos indécents.

Le député Barry Mather, qui a proposé le bill, soutient que ces genres d'appels prennent des proportions de plus en plus graves.

La compagnie Bell, pour sa part, signale qu'elle reçoit une moyenne de 2,000 plaintes par mois en Ontario et au Québec seulement.

Le projet de loi prévoit des amendes pouvant atteindre ou dépasser $500 et des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 6 mois.

Un garçonnet se noie près d'Ottawa

OTTAWA. (PC) — Maurice Cardinal, un garçonnet de neuf ans qui ne savait pas nager s'est noyé dans un cours d'eau situé à l'est d'Ottawa.

La victime est le fils de M. et Mme Laurent Cardinal, habitant dans la banlieue de Gloucester.

EXCURSION EN BATEAU
Départ tous les jours du
COMMODORE YACHT CLUB
333 boul. Lévesque, Pont-Viau
Environ une demi-heure sur l'eau
Adultes : $1.00 — Enfants : .75

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !



Inscrivez-vous aux cours de machines IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforatic..
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd
1242, RUE PEEL, MONTREAL, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
AGE ..... DIPLOME .....

Hôtel La Marquise
STE-AGATHE, QUE.
LEO DUQUETTE, gérant
• NATATION • PLAGE • CANOTAGE
• TOUS LES SPORTS D'ETE INCLUANT GOLF GRATUIT
Pour informations et réservations signalez 819-326-2114

POUR FACILITER VOS ACHATS, DECOUPEZ ET CONSERVEZ



RAQ 532F
vins JORDAN
JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD.
MONTRÉAL, QUÉBEC.

NOUVEAU au
MT. HABITANT MOTOR LOGDE
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS, QUE.
• Piscine chauffée et
• "Le Fanal" restaurant et cocktail lounge
SPECIAL DES JOURS D'ETE
Chambre et usage de toutes nos facilités pour 4 personnes incluant :
• Natation dans notre piscine
• Canotage sur notre lac
• Pêche, etc.
DU DIMANCHE AU VENDREDI DE :
9.30 a.m. à 4.30 p.m. $8.00
12.30 p.m. à 4.30 p.m. $5.00
SEMAINE SPECIALE DE NATATION
5 JOURS — 6 NUITS $60.00
DU DIMANCHE A 12.30 P.M.
AU VENDREDI 12.30 P.M.
JUSQU'A 4 PERS. PAR CHAMBRE
Prenez la sortie 26 de l'Autoroute des Laurentides. Un peu plus de 30 minutes au nord de Montréal.
Pour plus de renseignements MTL. 861-2283

Deux hommes battent un aumônier de Bordeaux

Un prêtre, agissant à l'occasion comme aumônier à la prison de Bordeaux, a été sauvagement battu, tôt hier matin, par deux individus, dont un déguisé en moine, qui se sont présentés au monastère des Pères Trinitaires, à St-Bruno.

Toutefois, les blessures subies par le religieux n'ont pas nécessité son hospitalisation.

Selon les renseignements obtenus de la Sûreté du Québec, de la police de Montréal et de la police de St-Bruno, le Père Bernier, supérieur du monastère en question, a pu échapper à des blessures plus graves, après que l'un de ses assaillants eut décidé "qu'il en avait assez".

Après leur forfait, les deux comparses ont pris place dans une automobile où les attendaient deux autres individus et se sont dirigés vers Montréal.

Cependant une dipsute a éclaté en cours de route entre les deux fiers-à-bras et un coup de feu a été tiré à bord du véhicule.

C'est ainsi que vers 3 h. hier matin, soit 30 minutes environ après l'attentat au monastère, un homme de 32 ans, Gérard Boulanger, du 6514, rue Christophe-Colomb, était cueilli par une auto-radio de la police, à l'angle des rues Bordeaux et Lafontaine, et conduit à l'hôpital Notre-Dame, souffrant d'une blessure à l'abdomen. Sa vie n'était toutefois pas en danger aux dernières nouvelles.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 60
Maximum aujourd'hui : 80

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides, Québec, Cantons de l'Est** : ensoleillé, températures saisonnières. Minima et maxima à Montréal, Ottawa et Sherbrooke 60 et 80; Québec et Ste-Agathe 55 et 75.

Régions de la Mauricie et du Lac St-Jean : ensoleillé, périodes nuageuses, plus frais. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 55 et 75.

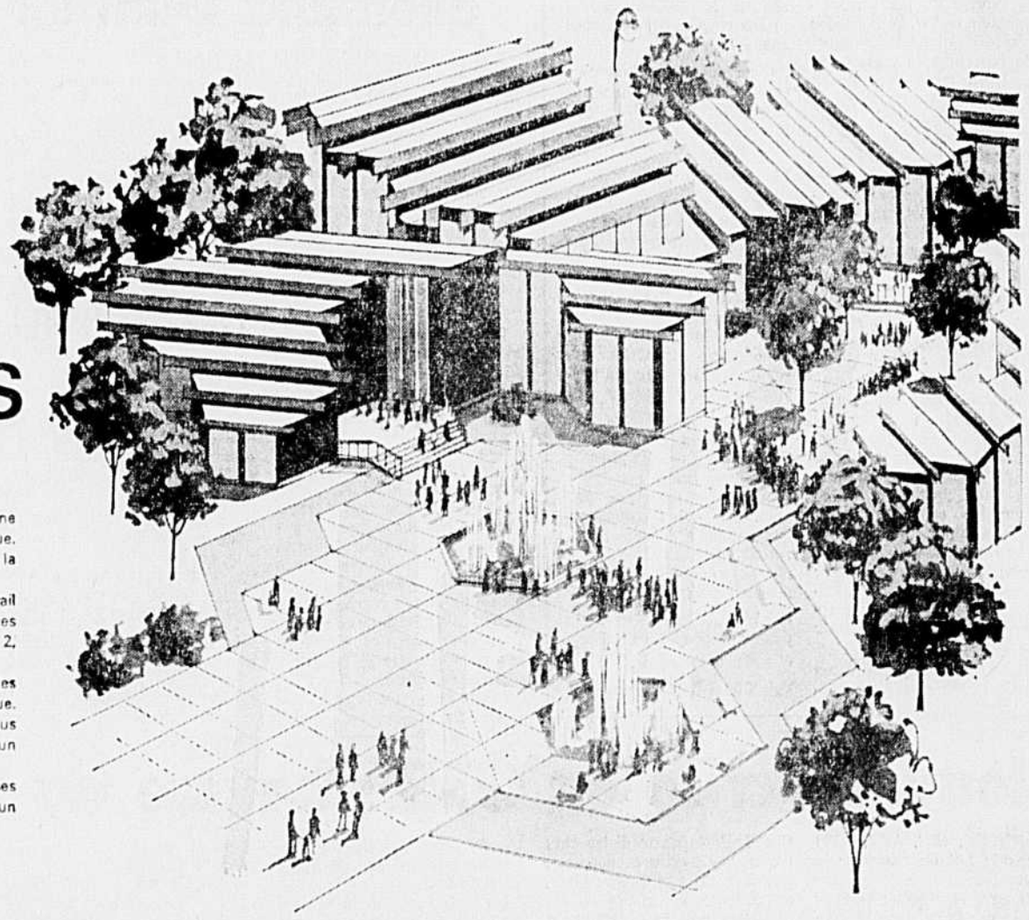
Région de Rimouski : nuageux, périodes ensoleillées, plus frais. Minimum et maximum à Mont-Joli et Rivière-du-Loup 55 et 75.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Iles et Gaspé : nuageux, averses dispersées. Minima et maxima à Baie-Comeau et Sept-Iles 50 et 70; Gaspé 55 et 70.



on demande
30 HÔTESSES
pour le plus extraordinaire pavillon de l'Exposition universelle de 1967

Le Pavillon des Industries du Québec offre un emploi intéressant à une trentaine d'hôtesses pour accueillir le public et les visiteurs de marque. Le travail commencera le 1er février 1967 pour se terminer lors de la clôture de l'Exposition.
Toute personne de 18 à 35 ans, bilingue de préférence, et qu'un travail passionnant et bien rémunéré intéresse, est priée d'écrire aux Services de Relations publiques, 1100 Edifice Birks, Carré Phillips, Montréal 2, afin d'obtenir une formule de demande d'emploi.
Le Pavillon des Industries du Québec réunira les plus importantes industries de la Province, qui présenteront un spectacle animé unique. Sous le thème "Le Saint-Laurent, bassin industriel", il intéressera tous les visiteurs en leur présentant les réalisations et les possibilités d'un Québec en plein essor.
Par l'élégance de son architecture, par la diversité et l'originalité de ses éléments d'exposition, le Pavillon des Industries du Québec sera un des pavillons clés de l'Exposition universelle de Montréal, en 1967.

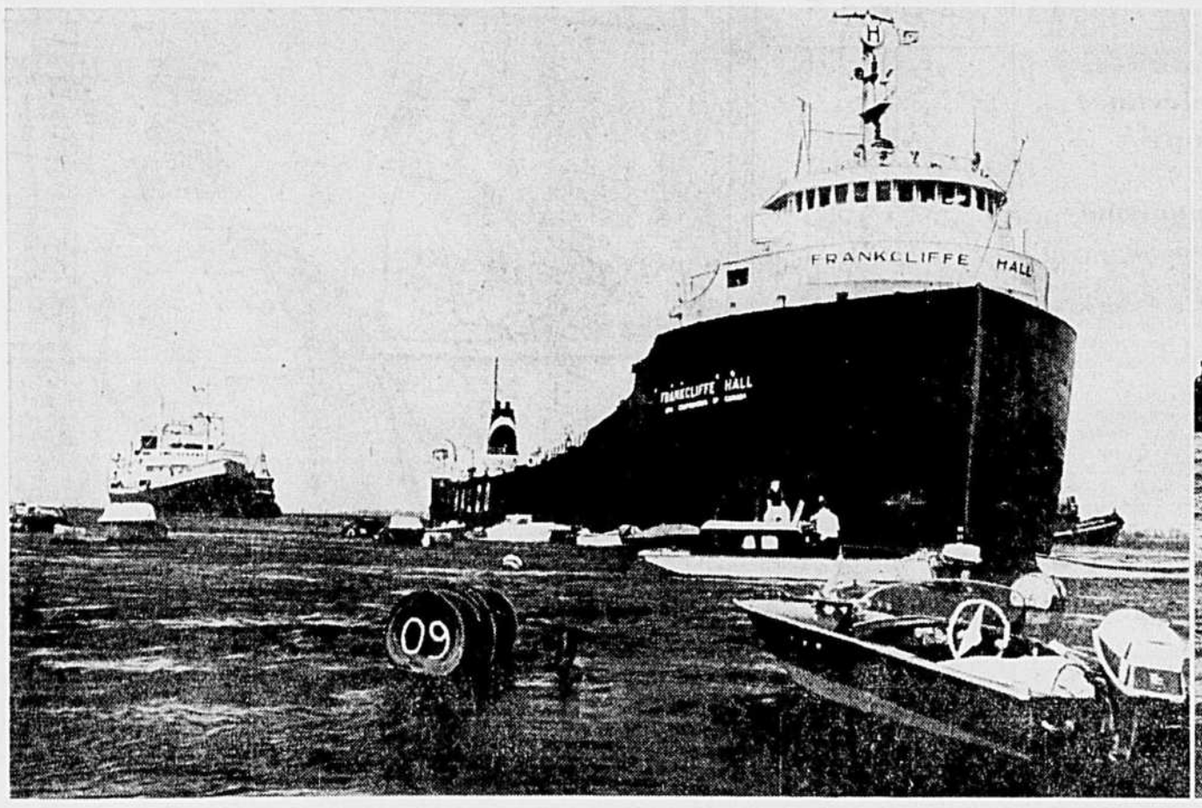


LE PAVILLON DES INDUSTRIES DU QUÉBEC
à l'Exposition universelle et internationale, Montréal 1967

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 — 82e ANNEE — No 161





Photos J.-Yves Létourneau, LA PRESSE

Grande commotion hier après-midi au club nautique Fontaine de Tétreaultville où deux lourds navires sont entrés en collision.

Meurtre en plein jour

par Richard Bastien

Un chauffeur de taxi de 36 ans, M. Louis Maillet, marié et père de deux enfants, a été abattu de trois décharges d'un fusil de calibre 30-30, vers 4 h. 30 hier après-midi, près de l'intersection des rues Oxford et Upper Lachine. Pourquoi ?... parce que l'agresseur aurait pris M. Maillet pour un autre homme à qui il voulait "régler son compte".

Selon la police, il semble en effet que ce soit à la suite d'une erreur d'identification que M. Maillet, du 2304 rue Montgomery, ait été descendu.

M. Maillet roulait dans sa voiture en compagnie d'une jeune fille qui travaillait au même endroit que lui, quand soudain une automobile conduite par un dénommé Andrew O'Brien, du 1034 rue Oxford, le força à s'arrêter au coin des rues Oxford et Upper Lachine.

O'Brien stationna son auto face à celle de M. Maillet. Il en sortit armé d'une carabine de calibre 30-30, s'approcha de la Pontiac marron de M. Maillet, ouvrit la portière et lui ordonna de sortir et de s'enfuir. Sans discuter, M. Maillet obéit et se mit à courir.

Pendant ce temps, O'Brien se mit en joue, tira par trois fois. M. Maillet s'écroula aussitôt, atteint à la hanche gauche, au coeur et à la tête.

Près d'une minute après les coups de feu, des policiers du poste 14 arrivaient sur les lieux de l'incident. Ils furent aussitôt guidés par des témoins vers l'auto d'O'Brien. Ce dernier était paisiblement assis dans son véhicule, la carabine 30-30 à ses côtés. Il confia son arme au policier le plus près de lui et, selon les témoignages recueillis, il aurait déclaré : "C'est moi qui l'ai tué avec cette carabine."

Le présumé meurtrier, qui est à l'emploi du Canadien Pacifique, fut alors transporté

Voir MEURTRE, en page 7

Abordage dans le port de Montréal

par Denis Masse

Un violent coup de vent qui s'est levé dans le port de Montréal, au début de l'après-midi d'hier, a rendu fou un lourd cargo de 20,000 tonneaux qui se dirigeait vers l'entrée de la voie maritime du Saint-Laurent.

Incontrôlable, l'immense péniche "Frankcliffe Hall" — de 730 pieds de longueur et 75 pieds de largeur — est allée heurter violemment la proue d'un cargo britannique, le "Gloxinia", qui allait lui aussi emprunter la voie maritime.

Après l'abordage, toujours poussé par le vent bien que l'ancre ait été jeté, le "Frankcliffe Hall" s'immobilisait enfin dans un banc de sable non sans renverser et endommager une dizaine d'embarcations de plaisance mouillées en face de Tétreaultville.

Personne, heureusement, n'a été blessé dans cet accident spectaculaire. Si spectaculaire qu'en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, deux cents curieux s'étaient rassemblés sur la plage pour surveiller les manoeuvres de dégagement.

C'était le premier abordage important de l'année sur le Saint-Laurent. Comparativement, les six premiers mois de l'année dernière avaient déjà vu trois collisions de navires et l'année entière, plutôt catastrophique, s'était terminée avec un bilan de neuf abordages et deux explosions fort désastreuses.

Troisième abordage en trois ans

Pour la société de navigation Hall, l'accident d'hier n'en est pas moins le troisième en autant d'années consécutives. Le 5 septembre 1964, la firme perdait son navire "Leecliffe Hall", près de l'Ile-au-Coudre, après une collision avec le cargo grec "Apolonia". L'année dernière, le 16 novembre, le "Lawrencecliffe Hall", un navire neuf de sept mois, se renversait sur le côté sur la plage de l'Ile d'Orléans après être entré en collision contre le cargo "Sunek".

Cette fois, le "Frankcliffe Hall" s'en tire mieux. Le navire baptisé par l'épouse du vice-président de la Banque Royale du Canada, Mme A. Wayne, en 1962, a finalement été toué en rade de la Longue-Pointe. Une inspection minutieuse des dommages apparents à la proue sera faite aujourd'hui avant d'ordonner la mise en cale-sèche.

Il semble que le "Gloxinia", un navire de 7,665 tonneaux attaché au port de North Shields, en Grande-Bretagne, n'a pas été trop lourdement avarié puisqu'il a pu continuer sa route dans la voie maritime. Il a franchi l'écluse de Saint-Lambert à 7 h. 40 hier soir.

Plusieurs remorqueurs de la firme McAllister Towing, de Montréal, ont travaillé à dégager les navires de leur fâcheuse position bien qu'aucun des deux n'obstruait plus le goulot d'entrée de la voie maritime.

Emoi au club nautique

Le bassin de mouillage du club nautique Fontaine retient ordinairement une cinquantaine d'embarcations de plaisance. On devine l'émoi ressenti par les yachtmen lorsque les deux navires sortirent de leur chenal ordinaire et que l'un des deux dériva parmi les embarcations au repos.

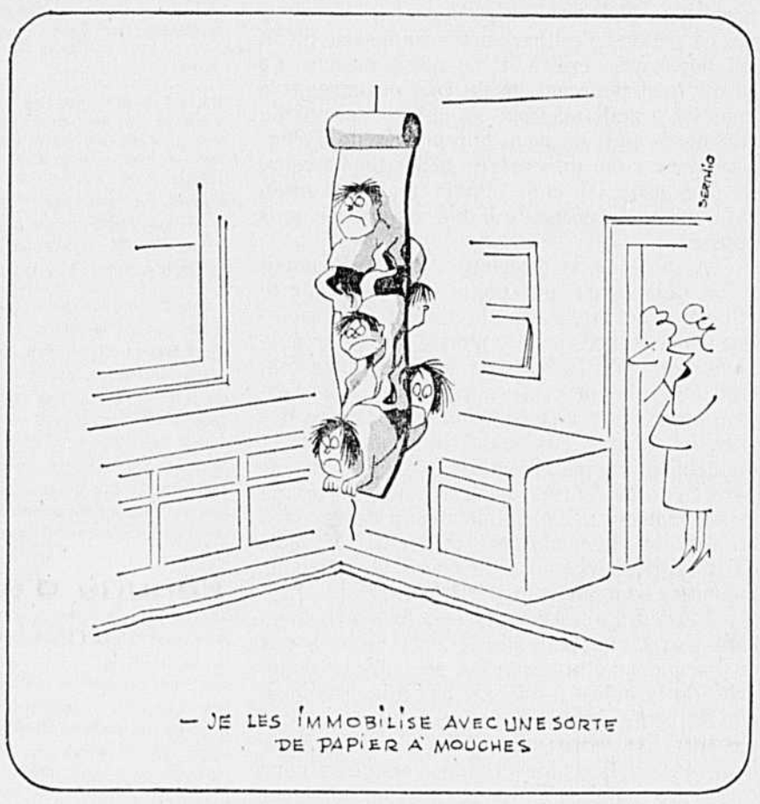
Plusieurs propriétaires d'embarcations déplorent aujourd'hui des pertes considérables. Au moins une embarcation a été coulée: plusieurs autres ont été écrasées.

Un violent mais bref orage s'abattait sur la métropole au moment de l'accident. La visibilité dans le port était considérablement réduite. Le "Gloxinia" venait de laisser le bassin de mouillage de la Longue-Pointe pour s'engager dans la voie maritime lorsque le "Frankcliffe Hall" sortit de l'orage à ses côtés et le heurta à la proue.

Les deux navires restèrent coincés l'un dans l'autre à la suite de l'impact. Ce n'est que plus tard, lorsque le "Frankcliffe Hall" parvint à se dégager qu'il dériva parmi les embarcations de plaisance et s'échoua dans la rade du club nautique.

Chauffeur de taxi soulagé de $20

Un chauffeur de taxi, M. Hector St-Pierre, 60 ans, du 4690 rue Chambord, s'est fait ravir les $20 qu'il portait sur lui, vers 1 h. ce matin, lorsque quatre individus qui étaient montés dans son auto l'ont forcé à vider ses poches. Les agresseurs ont aussitôt pris la fuite. L'incident s'est produit près de l'intersection des rues Craig et de la Visitation.



Une violente tempête dévaste Terrebonne et ses alentours

Un camion renversé, de gros arbres déracinés, des toits arrachés, des granges ébranlées, des lignes téléphoniques et électriques rompues, une panne de courant qui a privé des centaines de personnes d'électricité pendant des heures, tel est le bilan résumé de la violente tempête qui s'est abattue, entre midi et 1 h. hier, sur Terrebonne et ses alentours, à 11 milles au nord de Montréal.

Des témoins oculaires estiment que les vents ont soufflé par moments, à près de 100 milles à l'heure et cette évaluation est vraisemblable pour qui sait que les arbres déracinés, au moins, une demi-douzaine, mesuraient quelque 30 pouces de diamètre à la souche . . . et que le camion transportait un chargement de sable lorsque la tempête l'a jeté sur le flanc. Le chauffeur s'en est tiré de l'aventure avec de légères contusions, mais le véhicule, propriété de M. Laurent Coulombe, de St-Thomas-de-Joliette, a été partiellement démoli.

Causant de multiples dégâts sur leur passage, les éléments déchaînés ont également arraché plusieurs poteaux supportant des fils électriques de 12,000 volts et ainsi provoqué l'interruption de la distribution du courant dans de nombreux secteurs de Terrebonne, Terrebonne Heights et Mascouche.

Selon un porte-parole de l'Hydro-Québec, les équipes de réparation ne sont parvenues à rétablir le service que vers 8 h. hier soir.

Personne n'a été blessé.

LOUEZ

Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs

BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes



Gélinas
COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
288-0163

Stationnement gratuit à côté du magasin
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6.

VENTE D'ETE



Se continue

Aubaines fantastiques sur marchandise d'été

Rabais jusqu'à 50% sur les 3 étages du magasin

- Termes budgétaires faciles
- Plans budgétaires variés
- Livraison gratuite
- Pas de commandes postales ou téléphoniques s.v.p.

MAILLOTS DE BAIN
E-X-T-E-N-S-I-B-L-E
Importés de France

Nouvelle collection de costumes de bain. Le plus grand choix en ville. Modèles aux motifs variés et gais coloris. Tailles : 10 à 16.

Régulier jusqu'à $25
$12.99

CORBEIL SUR LA PLAZA
6500 St-Hubert
279-4581

"Vic" Cotroni est cité à son procès et son cautionnement est doublé

par Léopold LIZOTTE

Vic Cotroni, cité à son procès sous une accusation de corruption, subira obligatoirement son procès devant un jury, mais on ne sait encore si ce procès s'instruira à Montréal ou dans le district judiciaire de Joliette, où le délit qu'on lui reproche a été commis.

Dès hier, toutefois, le juge T.-A. Fontaine, qui a présidé son enquête préliminaire, a décidé d'élever le $25,000 à $50,000 le dépôt en argent déjà fixé pour sa remise en liberté provisoire.

C'est le procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Gabriel Lapointe, qui a soulevé la question du cautionnement de l'accusé, après avoir souligné que la situation était différente de celle qui existait à la comparution du prévenu, une preuve bien étoffée ayant été présentée à la cour et n'ayant été niée d'aucune façon par la défense au moment de l'examen volontaire qui venait tout juste de s'instruire devant la cour.

Les procureurs de la défense, Mes Jean-Paul Ste-Marie et Myer Gross, ont alors protesté en faisant remarquer que Cotroni s'était présenté à deux reprises sous le cautionnement déjà existant et qu'il n'y avait aucune crainte que ce soit qu'il ne prenne la fuite.

Le juge Fontaine rétorqua toutefois qu'il avait à prendre en considération la forte preuve présentée devant lui au cours de la matinée et aussi le fait, ressortant de cette même preuve, que la somme de $25,000 n'était pas ce qui semblait le plus embarrasser le prévenu à la barre lorsqu'il s'agissait de la trouver.

Il consentit toutefois à donner un délai d'une semaine au prévenu pour qu'il dépose au greffe du Palais la somme qui allait doubler d'un coup le dépôt devant garantir sa présence en cour à l'automne.

Quant à la question de juridiction territoriale de la cour, elle avait été soulevée brièvement par Me Ste-Marie à la fin de la séance de la matinée, mais elle n'a pas été évoquée de nouveau hier après-midi.

On croit donc que les procureurs de l'accusé attendront le moment même du procès pour réclamer que celui-ci s'instruise à Joliette, chef-lieu du district judiciaire où le crime reproché aurait été commis.

Témoignage du sergent Gérard Barbeau

A l'enquête, le témoignage principal avait été rendu par le sergent Gérard Barbeau, de la RCMP, à qui Cotroni aurait d'abord offert une somme de $25,000, puis de $50,000" par la

Voir COTRONI en page 7

Ligotée, une femme de 71 ans se fait voler $75

Mme Sara Jacobs, une veuve de 71 ans, domiciliée au 2023 avec Marlowe à Notre-Dame-de-Grâce, a été victime de trois individus qui se sont introduits dans son appartement hier pour lui ravir la somme de $75.

Mme Jacobs atendait la visite d'une nièce, qui devait arriver à tout moment, lorsqu'on sonna à sa porte. Elle ouvrit aussitôt mais ce sont deux hommes qui firent leur entrée dans la maison.

L'un d'eux la saisit pour l'empêcher de crier et lui lier les mains, pendant que l'autre la sommait d'indiquer l'endroit où elle conservait son argent.

Les agresseurs trouvèrent $75 dans une bourse et un coffret de la septuagénaire et partirent aussitôt rejoindre un troisième individu qui les attendait dans une auto stationnée devant la maison.

Il fallut 15 minutes à Mme Jacobs pour se défaire de ses liens et avertir la police.

Les mères de famille de St-Eustache réclament la démission en bloc du maire et des conseillers

Les mères de famille de Saint-Eustache et les membres du comité des citoyens, qui ont déjà paralysé la circulation dans la municipalité afin d'obtenir un peu plus de protection pour leurs enfants, ont décidé de pousser plus loin leurs revendications : au cours de la dernière assemblée régulière du conseil de la paroisse de Saint-Eustache, les deux organismes ont demandé la démission en bloc du maire et des conseillers de la paroisse et ont appuyé cette requête d'une lettre au ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois.

A la suite des barrages symboliques du 27 juin et d'autres manifestations du genre, les mères de famille de St-Eustache ont obtenu gain de cause dans certains cas. Elles ont notamment obtenu l'installation de panneaux de signalisation limitant à 30 et à 50 milles la circulation automobile sur la 25e avenue.

De plus, les lourds véhicules de la carrière locale n'empruntent plus "pour le moment du moins" les rues de la localité.

Mais aucune décision officielle n'a été prise en ce qui concerne la carrière (qui depuis plus de trois ans demeure une "carrière temporaire"), de telle sorte que les parents pensent que ce dernier problème demeure entier.

Selon eux, la carrière en question poursuit des travaux de dynamitage sur des lots qui figurent au règlement de zonage comme "lots résidentiels" et viole ainsi un règlement municipal.

Et c'est parce que le problème demeure aigu pour la sécurité des enfants, parce que, aussi, ce groupe de parents croient que le conseil de paroisse ne tient pas compte de l'intérêt commun, que ces parents ont décidé de demander la démission en bloc des membres de ce conseil.

Comme bien l'on pense, le conseil a refusé . . . en bloc de se faire hara-kiri.

Et les parents ont décidé de faire trancher la question par le nouveau ministre des Affaires municipales, M. Dozois.

Montréal : un surplus de $6,705,906

Le rapport pour l'exercice 1965-1966 terminé le 30 avril dernier, tel que présenté hier à l'hôtel de ville, indique que "l'excédent du revenu sur les dépenses du fonds général s'élève à $6,705,906".

Selon le même rapport que M. Lactance Roberge, directeur du service des finances, a déposé en compagnie de M. Roger Bélanger, directeur adjoint du même service, "le revenu global excède les prévisions budgétaires de $3,209,702, alors que les dépenses sont moindres de $3,496,204 par rapport aux dépenses prévues au budget".

Le document souligne d'autre part que "le surplus au 30 avril 1966 disponible pour affectation est de $8,017,288".

On apprend aussi qu'au cours de l'exercice écoulé, "la ville de Montréal a effectué des dépenses capitales au montant total de $115,780,027 dont $107,853,727 pour travaux publics et $7,926,299 pour améliorations locales".

On peut aussi noter que "la ville, durant l'exercice, a émis sur les marchés canadien et américain des obligations au total de $98,909,342, dont $35,674,092 pour travaux publics, $46,825,000 pour la construction des lignes du métro et $16,410,250 pour améliorations locales."

On souligne également que "le taux nominal moyen d'intérêt de ces obligations est de 5.5076 p. 100".

Quant à la dette obligataire brute, elle se chiffre par $631,985,044. Et la dette obligataire nette atteint $510,351,585. L'échéance moyenne de la dette obligataire brute s'établit à 11.44 ans et le taux nominal moyen de l'intérêt à 5.22 p. 100, rapporte-t-on.

On ajoute que "la dette obligataire nette correspond à 11.12 p. 100 de l'évaluation des immeubles imposables et à $357 par tête de population".

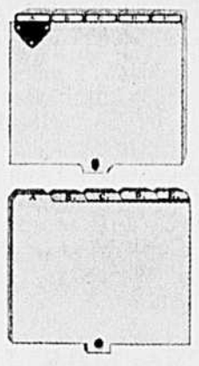
M. Roberge opine que les "états financiers" déposés "démontrent une excellente situation financière".

Hier soir, faisant allusion au "surplus disponible pour affectation" ($8,017,288), M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a déclaré qu'il en est d'autant plus fier qu'il survient à la fin d'un mandat. (Comme on le sait, il y aura appel au peuple le dimanche 23 octobre.)

M. Saulnier a ajouté que "ce surplus témoigne de l'excellence de la situation financière de la ville, à une époque où de grands projets sont réalisés".

Enfin, M. Saulnier a chaleureusement félicité M. Roberge au sujet de la façon dont il administre son service.

POUR VOTRE CLASSEUR



Trouvez plus rapidement vos dossiers à l'aide d'un index alphabétique.

Ondelet en métal
Format lettre. Prix rég. $6.40 Spécial $4.85
Format légal. Prix rég. $7.45 Spécial $5.65

Ondelet en fibre
Format lettre. Prix rég. $2.90 Spécial $2.20
Format légal. Prix rég. $4.10 Spécial $3.10

F. Pilon inc.
FOURNITURES DE BUREAU

- 750 Beaubien, 273-9501
- 8559 St-Laurent, 381-6261
- 800 Mt-Royal, 524-3081
- 851 Décarie, 748-7961

LE SILENCIEUX MIDAS est GARANTI SANS CONDITION, POUR LA VIE DE VOTRE AUTO

AUPRÈS DE PLUS DE 400 ATELIERS À TRAVERS LE CANADA ET LES ETATS UNIS

CETTE GARANTIE VOUS ASSURE UNE ENTIERE PROTECTION CONTRE TOUT RISQUE:
- ROUILLE
- USURE
- PERFORATION

MIDAS ATELIER

10,111 BOUL. PIE IX
au nord du boul. Métropolitain
321-7108 - 9

4495, RUE IBERVILLE
Coin Mont-Royal
526-1627 - 8

850, BOUL. LABELLE
Face au Centre d'Achats St-Martin
681-1601

6100 UPPER LACHINE Rd.
à l'intersection de St-Jacques et Upper Lachine Rd.
481-0404

TOUTES LES CARTES DE CRÉDIT SONT ACCEPTÉES

Lun.-Jeu.-Ven. 8 a.m. à 9 p.m. • Mar.-Mer. 8 a.m. à 6 p.m. Sam. 8 a.m. à 5 p.m.

INSPECTION DES "AMORTISSEURS" GRATUITE

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treffié BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Independante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des reformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 — 82e ANNEE — No 161

Un championnat de trop...

UN MOUTON australien congelé, en pantalon de travail et chemise à carreaux, la casquette de docker sur l'oeil, est assis sur la banquette arrière d'une voiture, en compagnie... de copains débardeurs. Un policier braque sa lampe de poche sur ce "drôle de paroissien" et voilà éventé l'un des mille trucs employés dans le port de Montréal pour y chaparder des marchandises. Selon les dires de l'Association des Importateurs canadiens et les extrapolations de la Chambre de Commerce de Montréal, le honteux championnat du pillage systématique revient indubitablement à notre ville et une importante société qui y recevait autrefois tout son stock le fait maintenant arriver à Vancouver et en achemine les deux-tiers par chemin de fer jusque dans l'est du pays.

Ce que l'on comprend difficilement cependant, c'est l'insistance qu'a mise en avril dernier le ministre d'Etat John Turner à attribuer ce record à Toronto, compte tenu, a-t-il dit, du volume des marchandises transportées. Ce qui prouve que tout est relatif . . . ou plutôt que M. Turner, chaud partisan de l'administration du port de Montréal par le Conseil des ports nationaux, a voulu, en jonglant avec les chiffres, charger d'autant de péchés celui de Toronto, administré par une commission portuaire autonome.

Nous admettons que la nature des marchandises déchargées ici en facilite l'escamotage puisque les "cargaisons générales" comprennent par exemple des articles empaquetés tels que vêtements, parfums, boissons, radios japonais, bijoux, caméras, horloges suisses, chocolats, etc. alors qu'à Toronto, on manutentionne surtout du stock en vrac (minerai, charbon, etc.) Mais cette raison n'est certes pas suffisante pour qu'on distribue à la ronde les absolutions dans le port de Montréal.

Récemment, nous avons relevé cette phrase brutale d'un chroniqueur montréalais : "Il serait grand temps que le fédéral commence à nettoyer ses écuries". Un reporter à qui nous avons demandé si l'expression était trop . . . cavalière n'a pas craint de renchérir : "Non, c'est un cancer et il faudrait tailler là-dedans à coups de hache." Pour sa part, un hebdo titrait récemment : "Le port de Montréal : chasse gardée des voleurs et pirates". Et aujourd'hui, les clients de ce même port émettent ouvertement l'opinion que la petite pègre y a établi des ramifications et que les receleurs sont même assez prospères pour faire vivre la famille d'un débardeur pris la main dans le sac et envoyé en prison. C'est ce réseau qu'il faudrait démanteler.

On est donc prêt à crier bravo au ministre fédéral du Travail, M. John R. Nicholson, lequel a laissé entendre mardi qu'Ottawa songe à instituer une commission royale d'enquête portant sur toute l'activité du port de Montréal. Mais ceux qui connaissent à fond et la situation et tous les profiteurs de l'état de chose actuel demeurent sceptiques, car ils prévoient que des pressions très fortes seront exercées sur le gouvernement pour qu'elle n'ait pas lieu.

En réponse aux importateurs et à la Chambre de Commerce, M. G.S. Anderson, adjoint au directeur du port, a tenté de démontrer, il y a quelques mois, que des milliers d'hommes étant reliés au chargement, déchargement, transport par camion ou chemin de fer, une perte d'un dixième d'un pour cent de la valeur des cargaisons n'est pas aussi scandaleuse qu'on est porté à le croire. Il se disait curieux de savoir quel pourcentage de vols on enregistre dans les grands magasins et autres maisons de commerce où il est beaucoup plus facile d'exercer un contrôle que sur 10 milles de hangars. Sa démonstration était valable, mais elle prouvait surtout la nécessité d'une automation plus poussée.

A son tour, le directeur, M. Guy Beaudet, qui a déjà formé un comité d'enquête sur le pillage, a annoncé en avril qu'il entendait prendre trois mesures pour y mettre un frein : augmentation substantielle de la force policière, dont l'accroissement n'a aucunement suivi l'expansion du port ; vérification plus étroite des camions entrant et sortant ; transport rapide et obligatoire des marchandises hors des terrains portuaires. M. Turner a déclaré à peu près au même moment : "Le premier coup de canon a été tiré dans le combat contre le chapardage et des mesures sévères seront prises bientôt pour l'éliminer, du moins partiellement."

Plusieurs observateurs sérieux sont cependant d'avis que tant que le port ne sera pas entièrement clôturé, que les pouvoirs et l'intégrité de la police ne seront pas mieux établis, que les peines imposées par les juges ne seront pas plus rigoureuses, on ne peut espérer enrayer le fléau. S'il faut une dizaine d'enquêtes pour cerner les malaises de tous genres qui affligent un port aussi important que celui de Montréal, celle qu'annonce M. Nicholson n'est pas certainement pas de trop puisqu'elle fera, souhaitons-le, crever l'abcès le plus douloureux, celui du pillage, dont la persistance ne peut que détériorer davantage la marche des affaires et nuire considérablement au prestige de la métropole.

Renaude LAPOINTE

VOUS AVEZ LA PAROLE

Une tolérance étonnante devant l'unilinguisme

Monsieur le Rédacteur,

Dans une lettre publiée dans LA PRESSE il y a quelques jours, M. Paul Dumont-Frenette répondait à des accusations contre la Société Radio-Canada.

M. Dumont-Frenette, loin de répondre aux faits avancés, se contente, en somme, de les reconnaître. Voilà qui nous instruit. Plus encore, il en oublie la majorité. Mais passons l'éponge. M. Dumont-Frenette est payé pour penser, écrire et parler pour la Société Radio-Canada. On ne peut donc pas lui demander de prendre en considération les défauts et les erreurs de cette dernière.

Mais, ce que nous ne pouvons accepter de sa part, c'est cette affirmation pour le moins déplacée : "Le fait que le bilinguisme ne soit pas encore intégral à l'intérieur de la Société tient d'une situation qui a son équivalence dans toutes les autres sociétés de la Couronne, dans la majorité des compagnies industrielles et commerciales qui font affaire dans le Québec, et je trouve injuste qu'on fasse une sorte de cas d'espèce pour la Société Radio-Canada".

S'il est certain que les propriétaires des entreprises privées ont (temporairement il est vrai) le droit d'opérer leur entreprise dans la langue qu'ils désirent, il est aussi évident que la Société Radio-Canada a le devoir, et l'obligation, de servir les Québécois dans leur langue.

Nous ne pouvons comprendre, ni accepter, qu'un employé d'une Société d'Etat, dont nous payons le salaire, puisse nous refuser le droit d'être servi dans notre langue par cette même Société. Votre attitude résignée, M. Dumont-Frenette, nous semble être de la démission devant une situation que vous acceptez sans protester, comme si elle était normale.

Nous trouvons pour le moins bizarre que ce soit des gens qui ne croient plus au fédéralisme qui soient obligés de faire la leçon à des fédéralistes, que des gens pour qui le bilinguisme n'est qu'une tragique farce se voient forcés d'indiquer aux partisans du bilinguisme la voie à suivre.

Claude Larivière,
directeur du comité des affaires nationales de l'AGEUM.



Il est réconfortant de penser que nous avons la situation bien en main...

La manie d'allumer ses phares d'auto le jour

Monsieur le Rédacteur,

Hi-beam-O-mania ! C'est tout à fait à dessein que j'emploie cette expression ridicule, car ridicule est aussi la nouvelle manie de nos automobilistes, inspirés sans doute, en ce pays d'initiative(s), par quelque mode transitoire d'outre-frontière. Nos automobilistes donc, ou du moins un petit nombre d'entre eux, ont décidé de rouler pleins feux en plein jour.

Après avoir été copieusement ébloui par ces énergumènes, par devant et par derrière, comme dans la chanson, je me suis arrangé pour interviewer l'un d'eux. J'ai pris l'air sérieux du technicien, de l'ajusteur (celui des assurances !) et voici ce que j'ai appris : "C'est terrible, Monsieur, la route devient de moins en moins sûre, les gens ont la vue fatiguée, ON NE NOUS VOIT PAS ! . . . Et avec cela j'ai eu le tort d'acheter une voiture grise, alors . . . vous pensez . . . si encore j'avais une voiture rouge !"

J'étais perplexe. Mon interlocuteur avait-il dit vrai ? Est-il exact qu'on délivre des permis de conduire à des gens incapables de distinguer une voiture à quelques centaines de pieds, en plein jour ? Est-il vrai qu'il y a des couleurs dangereuses ? Oui mais, lorsque nous roulerons tous dans des voitures rouges, et de plus en plus grosses, comme le veut la tendance, nous n'y ferons plus attention, pas plus qu'au centième automobiliste roulant pleins feux sur notre route de retour.

J'en étais là de mes réflexions, quand je rencontrai un ami : "Vous n'y êtes pas du tout, mon cher", me dit-il. "Vous ne voyez donc pas qu'il s'agit encore d'une manifestation de cet "American way of life" dont nous sommes infestés. Peu importe si cela gêne autrui, on met toutes les chances de son côté. Les sirènes de police sont insupportables ? Tant mieux, cela prouve qu'on les entend. Il ne viendrait pas à l'idée d'un Parisien de rouler pleins feux sur les Champs-Elysées ? Tant pis ! Il se prive de la joie d'éclairer jusqu'au dernier pouce carré de la chaussée. Il y a des constructeurs qui remplacent les feux arrière par une bande lumineuse sur toute la largeur de la voiture ? Bonne idée : il n'y a pas de place perdue. Vous trouvez cette bande lumineuse éblouissante ? Mais on vient de vous dire qu'on n'y voit jamais assez !"

Je connais cet ami. Il me fatigue autant par ses sarcasmes que les autres avec leurs phares. Pourtant, est-ce faire preuve d'un humanisme attardé que d'avouer aimer la lumière naturelle, celle justement qui nous a été donnée pour nous voir les uns les autres ?

Pierre Griffon,
Montréal.

Demande d'augmentation de la pension des vieillards

Monsieur le Rédacteur,

Profitons de cette lueur qui vient de la Chambre des Communes à Ottawa, nous qui recevons une pension de vieillesse de $75 par mois. Tous ceux qui ont comme seul revenu ce montant devraient communiquer avec leur député afin de l'inciter à prendre notre cause en main.

On parle à Ottawa d'un projet de loi qui aura pour effet d'augmenter la pension à $100 par mois. Ce serait tout à fait logique pour nous les "limités à ce seul revenu". Si ce n'est pas pour la présente session il faut multiplier nos demandes pour qu'à la prochaine session cette mesure soit votée.

C'est donc à nous de faire en sorte que l'appui de chacun de nos députés d'Ottawa soit sollicité, pour que se réalisent nos désirs.

Si nous devons attendre à la prochaine session, ce sera pour nous un grand espoir que d'avoir l'appui de nos représentants. D'ici là soyons optimistes, car "tout vient à point à qui sait attendre".

"Un peu plus de sécurité"

Pourquoi pas des succursales de la Caisse de dépôts du Québec ?

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée au premier ministre de la province de Québec, Me Daniel Johnson.

Monsieur le Premier Ministre,

Avec mes félicitations pour votre victoire au scrutin du 5 juin dernier, je vous adresse la suggestion suivante.

Pourquoi la Caisse de dépôts du Québec n'ouvre-t-elle pas, dans les principaux centres de la province, des succursales où elle pourrait recevoir dans ses tiroirs-caisses l'argent de toute personne, société ou corporation qui la choisiraient comme dépositaire ?

Pourquoi aussi cette Caisse de dépôts ne deviendrait-elle pas la seule dépositaire de l'argent du gouvernement et des sociétés de la Couronne ?

Avec une institution d'une telle envergure, la province pourrait fabriquer elle-même sa propre finance, selon les procédés modernes de la pratique bancaire.

Vos prédécesseurs, à qui ce projet avait déjà été soumis, trouvaient plus facile de quémander le secours onéreux de la haute finance américaine ou canadienne.

Ils viennent de sombrer abruptement sur les écueils aigus des problèmes financiers qu'ils n'avaient pas osé résoudre.

Je souhaite à votre administration une audace clairvoyante pour la prospérité et le bien-être de notre province et de notre Canada.

Un futur déposant à la Banque du Québec,

J.-J. Lajoie,
Trois-Rivières

Un État n'est pas un comptoir

DES questions qui forment le contentieux entre le Canada et les Etats-Unis, seule l'hypothèse de la fabrication au Canada d'explosifs achetés par les Etats-Unis pour distribution au Vietnam offre un intérêt inédit.

Inédit fort relatif d'ailleurs, si on note que cette nouvelle a été donnée pour sûre depuis longtemps par certains journaux, sans qu'aucun démenti ne soit servi.

Mais le Secrétariat américain à la Défense ayant fait savoir qu'il pouvait désormais se passer de la production canadienne d'explosifs, l'attention a été vivement attirée sur une information qui avait tout pour laisser supposer que si les Etats-Unis annulent une commande c'est qu'effectivement une commande a été passée à une ou plusieurs manufactures canadiennes.

M. Drury, ministre de l'Industrie, a promis de faire enquête. Si ses recherches confirment l'information, osons croire qu'un député aura l'audace de demander si les diplomates canadiens, quand ils sont en mission à Hanoï, ne risquent pas de recevoir sur l'occiput quelque engin détonnant fabriqué au Canada . . . Nos députés ne sont pas enclins à poser ce genre de question ; pas plus qu'ils ne sont enclins à participer aux débats sur le Vietnam. Vendredi dernier, sur 265 élus, seuls une trentaine de députés sont restés pour le débat.

Quant à la liaison aérienne Montréal-Moscou, M. Paul Martin soutient que son établissement "ne soulève pas d'hostilité de la part des Américains". Personne n'a soutenu que cette nouvelle avait déclenché à Washington un enthousiasme sans bornes. L'accord signé par Ottawa et Moscou ouvre le ciel nord-américain aux avions soviétiques.

Les pressions supposément exercées par des compagnies américaines sur leurs succursales au Canada, pour gêner, voire pour empêcher toute expédition de farine vers Cuba, ne sont pas nouvelles, s'il est vrai que des pressions ont été exercées. Il n'est pas sans exemple que des filiales canadiennes aient été, dans le passé, rappelées à l'ordre par les compagnies américaines dont elles ne sont qu'un appendice.

On peut imaginer le marché suivant : le Canada met tout le poids de son influence du côté des Etats-Unis, engagés de plus en plus profondément au Vietnam, et, comme miraculeusement, les relations commerciales et autres entre les deux pays vont comme sur des roulettes. La sagesse, cependant, n'y trouverait peut-être pas son compte.

Le Canada devra décider s'il veut être un Etat véritable, capable de défendre des vues qu'il estime saines et réalistes sur les affaires de ce monde, ou s'il ne souhaite être qu'un comptoir commercial ouvert à tous les vents. Ouvert même aux vents qui soufflent des steppes.

Guy CORMIER

DOCUMENT

A ceux qui nous gouvernent

Auteur d'un ouvrage sur l'immigration, paru ce printemps dernier, M. Rosaire Morin adresse "A l'Honorable Premier Ministre, aux Ministres et aux députés du Québec" la lettre suivante :

Messieurs,

Permettez-moi de solliciter de chaque député une intervention personnelle et immédiate pour l'obtention au Québec d'un "Ministère de la Population et de l'Immigration".

Cinq faits justifient la création d'un Ministère de la Population :

1 — la diminution de notre taux de natalité à 23.5% naissances par 1,000 âmes;

2 — les départs trop nombreux des Québecois vers d'autres frontières. 268,445 Québecois nés au Québec sont domiciliés dans les neuf autres provinces. Combien sont exilés aux Etats-Unis ? . . .

3 — les transferts linguistiques de 514,312 Canadiens français assimilés à l'élément anglo-saxon, 68,339 de ces intégrés vivent au Québec français;

4 — les 2,050,480 Canadiens français sachant l'anglais;

et 5 — la concentration de la population québecoise dans la zone métropolitaine de Montréal dans une proportion de 35.6%.

Six faits principaux commandent la création d'un Ministère de l'Immigration :

1 — la venue des immigrants étrangers aux français dans une proportion de 96.9 sur 100;

2 — l'intégration massive de ces nouveaux arrivés à la vie du Canada anglais;

3 — le fait brutal que 90.3% des immigrants ne savent pas parler le français;

4 — les hypothèses démographiques qui établissent la proportion de la population canadienne-française au Canada, à 20.4%, en 1981;

5—les prévisions de 1981 à l'effet que la population québecoise représentera à peine 20% de la population canadienne et

6—le rayonnement anglais de Montréal, la plus grande ville française de langue anglaise qui anglicise 9 immigrants sur 10.

L'Union Nationale, dans l'opposition, avait compris ces brutales réalités. Elle réclamait un Ministère de l'Immigration. M. Johnson, au pouvoir, semble devoir oublier l'urgence vitale d'un redressement. Faudra-t-il que M. Lesage lui rappelle la nécessité d'une action dynamique ? M. Lesage pourra lui souligner que sur les 30,713 immigrants du premier trimestre de 1966, 832 seulement étaient d'origine française. M. Lesage gagnera des votes à affirmer que, parmi les tâches prioritaires que le Québec doit assumer, la population et l'immigration occupent une place prédominante.

J'espère que le gouvernement s'engagera à fond dans le redressement qui s'impose. L'inertie du Québec a duré trop longtemps en ce domaine. Les nécessités de l'époque exigent un ministère nanti de pleins pouvoirs et munis d'un budget d'au moins $10,000,000. par année.

Avec l'espoir d'une action immédiate et véritable du Parlement, je vous prie d'agréer, Messieurs les Représentants du Peuple, l'expression de mes sentiments distingués.

Rosaire MORIN

Exigences de l'assurance-maladie

DANS sa présentation du projet de loi fédéral touchant l'assurance-maladie, le ministre Allan MacEachen a fourni d'importantes précisions sur les modalités de sa mise en application. Il ressort de ses déclarations que pendant la phase initiale de réalisation du programme, les provinces ne pourront bénéficier de l'abstention facultative ("opting out") attachée aux programmes conjoints fédéraux-provinciaux. Ce qui revient à dire que les gouvernements provinciaux ne pourront utiliser à d'autres fins la contribution promise par Ottawa.

Le ministre fédéral de la Santé a insisté sur la nécessité pour les provinces d'adhérer au plan dès le 1er juillet 1967 et de souscrire aux quatre conditions posées par Ottawa. Au nom du parti conservateur, M. Davie Fulton s'est élevé contre ces exigences, les qualifiant de "dictatoriales". "Elles équivalent à la négation du fédéralisme coopératif", a-t-il affirmé.

A ce propos, il convient de noter en passant que le projet fédéral d'assurance-maladie ressemble, dans ses grandes lignes, à la loi sur l'assurance-hospitalisation proposée par le gouvernement Diefenbaker en 1958. On sait que le gouvernement québécois n'y souscrivit que trois ans plus tard, en 1961.

Malgré les objections des conservateurs et l'opposition du Crédit social de Robert Thompson, le gouvernement Pearson compte sur l'appui des néo-démocrates pour obtenir l'approbation des Communes lors de la rentrée parlementaire d'automne. Selon M. MacEachen, quelques provinces n'ont pas encore indiqué nettement leur intention d'y participer, mais aucune n'a exprimé de refus catégorique. Le ministre de la Santé se fonde sur ces indications pour prévoir que la majorité — sinon la totalité— des provinces collaborera pleinement à la mise en oeuvre du programme fédéral.

Nous croyons qu'en ce qui concerne le Québec en particulier, les vues de M. MacEachen sont trop optimistes. Avant comme après les élections, le gouvernement Johnson a laissé entendre clairement que le Québec ne serait pas prêt, d'ici le 1er juillet de l'an prochain à souscrire au programme fédéral d'assurance-maladie aux conditions posées par le gouvernement central. Tout récemment encore, à Montmagny, le nouveau ministre provincial de la Santé et du Bien-être social, M. Jean-Paul Cloutier réaffirmait la position de son parti à ce sujet.

Il va sans dire que la population du Québec dans son ensemble a autant besoin de l'assurance-maladie que celle des autres provinces. Il reste que l'expérience coûteuse de l'assurance-hospitalisation ne peut qu'inciter à la prudence. Un régime universel d'assurance-maladie risque de grever lourdement le trésor public et d'abaisser la qualité des soins médicaux en exigeant une trop forte contribution du personnel médical dont nous disposons. Ce sont là deux des aspects principaux d'un problème très complexe.

Cyrille FELTEAU

Dépôt d'une correspondance

A Montréal, le président du Congrès du travail du Canada vient de déclarer une fois de plus son opposition à l'arbitrage obligatoire.

Cette déclaration n'est pas fortuite. De plus, elle est conforme à une déclaration faite par M. Jodoin dans un télégramme à M. Nicholson, ministre du Travail, le 6 juillet.

C'est le texte même du télégramme du 6 juillet qu'on trouvera plus bas. Le télégramme du 6 juillet a été déposé aux Communes par M. Nicholson lui-même, en même temps que d'autres documents relatifs à l'entente conclue entre la Fédération des armateurs du Canada et les syndicats représentant les débardeurs des ports du Saint-Laurent.

Le ministre du Travail a ensuite donné lecture de la réponse faite par lui à M. Jodoin "en mon nom et en celui du premier ministre".

L'hon. M. Nicholson : Voici le télégramme que le président du Congrès du travail du Canada m'a fait tenir le 6 juillet :

Comme je vous l'ai dit durant les négociations relatives à l'Association internationale des débardeurs, je tiens à vous réitérer qu'en principe le Congrès du travail du Canada s'oppose immuablement à toute mesure législative prévoyant un arbitrage obligatoire. Pareille mesure est tout à fait contraire aux méthodes démocratiques et aux négociations collectives normales.

Le président du Congrès du travail du Canada,
Claude Jodoin.

Une lettre de nuit ou un télégramme identique a été expédié au premier ministre. La réponse que j'ai fait tenir au président du Congrès du travail du Canada en mon nom et en celui du premier ministre se lit comme il suit :

En réponse à vos télégrammes du 6 juillet adressés au premier ministre et à moi-même, je tiens à dire que l'opposition traditionnelle du travail organisé et du patronat à la pratique de l'arbitrage obligatoire dans les conflits d'intérêts, par oppotion aux griefs touchant les droits, est bien connue ; je reconnais et respecte les considérations qui sont à la base de cette attitude. Il est également bien connu, et des documents en font foi en ce qui concerne le règlement de certains différends, que le salariat et le patronat ont eu recours à l'arbitrage pour des conflits ne pouvant être réglés autrement et empêchant un règlement complet. De même, le salariat et le patronat ont consenti à des règlements par arbitrage obligatoire dans certaines limites prescrites. Des gouvernements canadiens antérieurs ont adopté des mesures législatives prévoyant des solutions obligatoires. Comme vous le savez, la plupart des questions en jeu lors du récent conflit des débardeurs ont été réglées à l'amiable et les personnes directement intéressées se sont rendu compte qu'une mesure législative s'imposait; on a promis de la prendre en vue de régler les questions pendantes et d'atteindre à un règlement complet.

Ce fait est amplement prouvé. Par exemple, vous vous rappellerez que le 13 juin, alors que vous étiez présent, le premier ministre a lu une déclaration aux représentants de l'Association internationale des débardeurs concernant les deux et peut-être trois questions pendantes; il y proposait que l'Association internationale des débardeurs renoce à sa demande de rétroactivité pour le surtemps et que la Fédération des armateurs accepte la proposition suivante concernant le rappel de quatre heures: "Que cette question soit soumise à la Commission pour examen et que la recommandation de la Commission à ce sujet soit obligatoire exactement comme la recommandation relative au nombre d'employés dans une équipe. Le rappel de quatre heures serait alors examiné, et inséré ou non dans le contrat de la façon indiquée par la Commission." Vous vous rappellerez aussi qu'en votre présence les propositions du premier ministre à ce sujet ont été plus tard aceptées par les deux parties.

Le ministre du Travail,
John R. Nicholson.

Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Elections dans trois municipalités de la banlieue montréalaise

Pierrefonds, Repentigny et Bois-des-Filion

Le Dr Robert Lussier a été réélu maire de Repentigny; les contribuables de Pierrefonds ont décidé de se donner un nouveau maire, M. André Théoret, et l'administration municipale de Bois-des-Filion a été réélue au grand complet par acclamation hier soir, au cours de deux élections municipales et d'une séance de mise en nomination dans trois localités de la banlieue montréalaise.

La réélection du Dr Lussier à Repentigny, et de l'administration du maire Van Coppenolle, à Bois-des-Filion, n'a provoqué que peu de surprise. Mais on ne peut certainement pas dire la même chose de Pierrefonds où la défaite du maire Jean Labelle était loin d'être



Nouveau maire de Pierrefonds

prévue par les observateurs.

M. Labelle avait mené une campagne très active et avait profité de la campagne électorale pour rendre public un vaste projet d'aménagement urbain destiné à tripler en moins de dix ans la population de cette localité du nord-ouest de l'île de Montréal.

Plus pragmatique, son adversaire à la mairie, M. André Théorêt, a appuyé sa campagne sur des problèmes locaux, notamment celui de l'approvisionnement de la municipalité en eau potable. M. Théorêt a remporté la victoire par une mince majorité de 12 voix.

A Repentigny

Malgré les nombreuses objections soulevées par les candidats adverses relativement au double mandat, les contribuables de Repentigny ont renouvelé leur confiance en l'administration Lussier.

Le Dr Lussier, député de l'Assomption, a triomphé de son adversaire, M. Noël Perreault du Parti des citoyens, par une majorité de 545 voix. Aux élections municipales de 1963, cette majorité n'était que de 360 voix.

Il n'y aura pas d'opposition au conseil municipal, puisque du même coup, l'électorat de Repentigny a réélu tous les échevins de l'équipe Lussier : MM. Georges Pronovost, Ronald Dufresne, Maurice Rivest, Gérard Hébert, Normand Ladouceur et Jean Hade.

Le Dr Lussier a déclaré hier soir, quelques minutes après sa victoire à la mairie, que le double mandat ne sera jamais un obstacle à la bonne marche des affaires municipales de Repentigny. Il a expliqué qu'il entend donner suite à tous les projets lancés au cours de la campagne électorale, notamment la liaison des autobus Hébert avec ceux de la Commission de transport de Montréal, depuis le pont LeGardeur, au bout de l'île.

Autre projet immédiat : celui de compléter les voies d'accès de la nouvelle autoroute Montréal-Berthier. Ces travaux sont déjà bien lancés. Enfin, le maire Lussier a déclaré qu'il donnera suite au projet de transformer l'ancien cimetière d'autos en un joli parc de verdure.

A Bois-des-Filion

L'administration de Bois-des-Filion, qui a été réélue hier par acclamation, avait été élue pour la première fois l'an dernier, sous la bannière du progrès civique.

Deux nouveaux conseillers, MM. Marcel Poirier et Marcel Parent, ont été élus par acclamation en même temps que leurs confrères du conseil municipal.

Le maire Lucien Van Coppenolle s'est empressé de déclarer après la fermeture des mises en candidature, que le geste que vient de poser la population de Bois-des-Filion constitue une marque de confiance assez significative envers son administration.



Le Dr Robert LUSSIER, député de L'Assomption

Autre mois de retard dans la construction de parapets sur l'autoroute des Laurentides

L'Office des autoroutes du Québec a décidé de retarder d'au moins un autre mois la construction de nouveaux parapets de protection le long du pont de l'autoroute des Laurentides, pont qui enjambe la rivière des Prairies et les Mille-Iles.

Le président de cet organisme, M. Guy Poliquin, a expliqué que la décision de Montréal de fermer en partie le pont de Cartierville et le pont Pie-IX à la circulation véhiculaire motivait largement cette décision.

L'Office des autoroutes a hérité, par suite de ces travaux, d'une circulation plus intense et n'a pas cru bon limiter la circulation sur l'autoroute des Laurentides en entreprenant des travaux au pont des Mille-Iles.

Le 14 février dernier, M. Poliquin avait annoncé le début de ces travaux de réaménagement pour le début du printemps. "Mais, explique aujourd'hui le président Poliquin, nous ne connaissions pas à l'époque les intentions de la ville de Montréal".

(La déclaration de M. Poliquin ne s'explique qu'en partie, lorsqu'il est question de coordination, puisque les travaux de jumelage au pont Pie-IX sont sous la responsabilité directe du gouvernement provincial.)

Quoi qu'il en soit, les nouveaux garde-fous seront installés avant la fin de l'automne.

Ces garde-fous plus solides se sont révélés nécessaires à la suite d'une enquête menée sur place, peu de temps après que l'auto conduite par une jeune fille eut fait une embardée et plongé dans la rivière des Prairies, causant la mort de l'unique occupant du véhicule.

Les nouveaux parapets seront du même genre que ceux qui ont été installés encore récemment en bordure du boulevard Métropolitain, à Montréal.

Outremont donne le feu vert au projet de $1 million du viaduc de l'avenue Rockland

par Florian BERNARD

Les membres du conseil municipal de la ville d'Outremont ont finalement donné feu vert au vieux projet de faire disparaître le passage à niveau de l'avenue Rockland, hier, en accordant un contrat à la compagnie Alta Construction.

Par ailleurs, lundi soir prochain, les membres du conseil parapheront le projet de règlement d'emprunt adopté hier soir dans ses grandes lignes.

Le viaduc ultra-moderne qui sera construit sur l'empiacement du passage à niveau coûtera plus d'un million de dollars. Les modalités du projet prévoient que Ville Mont-Royal et Outremont payeront un montant égal de $575,000 et que le Pacifique Canadien, pour sa part, relogera les voies ferrées à ses frais. Cette dernière dépense s'élèverait à environ $56,-000.

Le contrat accordé à Alta Construction précise que les travaux doivent être terminés le 15 décembre prochain, sans quoi la compagnie devra verser une amende de $500 par jour de retard.

Ville Mont-Royal et Outremont demanderont à la commission des transports de Montréal de modifier temporairement certains parcours d'autobus en vue d'aider les écoliers à se rendre rapidement en classe malgré les nombreux détours qui devront être imposés aux véhicules.

Il avait été question au début de construire un passage à niveau temporaire, mais cette entreprise a été abandonnée, car elle aurait entraîné une dépense additionnelle d'au moins $100,000. Les automobilistes devront donc faire un détour d'environ un mille.



photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Pompier blessé dans le port

Deux pompiers portent secours à un de leurs camarades, le pompier J. Talbot, du poste no 13, qui a été blessé à une main, hier matin, au moment où une trentaine de pompiers combattaient l'incendie qui s'était déclaré dans la cale du cargo "Denmark Hill". Le feu, allumé accidentellement dans des ballots de jute par des ouvriers qui travaillaient avec des torches à acétylène, a été maîtrisé une demi-heure plus tard. Le pompier blessé se remet à l'hôpital Maisonneuve. Les dommages au navire n'ont pas été trop grands, grâce à la prompte intervention des pompiers du district no 23 dirigés par le chef Rolland Hamel.

COTRONI

SUITE DE LA PAGE 3

suite, pour que l'arrestation d'un certain Jos Asaro n'ait pas lieu dans sa résidence de Repentigny, à l'heure où un groupe de 11 officiers de la Gendarmerie royale de la PP et de la Sûreté municipale avait choisi pour l'effectuer.

Toutes les issues de cette luxueuse résidence étant gardées à vue, c'est dans le jardin de celle-ci que Barbeau et ses hommes avaient trouvé Cotroni, son frère Frank, Asaro et un autre individu, à une table assis. Ce dernier individu, incidemment, ne devait être aucunement identifié à aucun moment de l'instruction.

Interrogé par Me Lapointe, Barbeau dit qu'il a alors demandé à Cotroni de le suivre à l'intérieur avec l'agent Emile Dorich, du Service de la police de Montréal.

On lui demanda alors d'identifier Asaro, mais il s'en dit incapable en déclarant que cet homme et l'autre qui l'accompagnait étaient des amis de Frank, et que, personnellement il ne les connaissait pas du tout.

Peu après, par ailleurs, l'accusé aurait demandé au sergent de la RCMP s'il pouvait lui parler privément.

Les deux hommes s'en furent alors dans un corridor voisin, où l'accusé déclara :

"Il ne faut pas que ce gars-là soit appréhendé ici. S'il y a moyen d'arranger cela, je vais voir à ce qu'il se rapporte à toi, dès demain, à l'heure et à l'endroit que tu voudras bien désigner.

Le policier voulut alors savoir pourquoi il ne voulait pas que l'arrestation se fasse immédiatement et sur place.

L'argent "n'est pas une question"

Cotroni lui expliqua que sa femme était très malade, à l'hôpital, et que cela allait la faire mourir. De plus, dit-il, les journaux vont s'emparer de l'affaire, et ma réputation va être ruinée.

Il aurait alors ajouté :

"L'argent n'est pas une question. Fais ton prix et tu seras payé. Je suis un homme d'affaires honnête et, lorsque je promets quelque chose, je tiens toujours promesse.

Barbeau dit qu'il s'est alors enquis de son "genre d'affaires".

Cotroni lui répondit alors qu'il était dans l'industrie du fromage et qu'il en fournissait à de nombreuses "pizzerias" de la métropole.

Il répéta alors son offre, en précisant cette fois :

"Je puis te donner $25,000 de la manière que tu voudras".

Les deux hommes retournèrent toutefois à la cuisine, où se trouvaient les deux autres, le sergent Barbeau ayant signifié un refus catégorique, même lorsque le prévenu lui avait finalement demandé si un "cinquante" ferait l'affaire.

En contre-interrogatoire, Me Ste-Marie fait préciser au témoin que le mot "ici" ou "icitte" a bien été utilisé chaque fois que l'accusé s'est opposé à ce que l'arrestation d'Asaro ait lieu.

Consultant ses notes écrites, rédigées quelques heures après ces incidents, le policier soutient qu'il voit le mot écrit quatre fois dans son calepin.

Témoignage de l'agent Dorich

Me Lapointe interroge ensuite l'agent Dorich qui, à son tour, devait être appelé à l'écart, par Cotroni, de la même façon que le précédent témoin.

A ce dernier, le prévenu aurait demandé de chercher un moyen d'oublier ce qui se passait là.

N'importe quel prix

A lui aussi il se serait dit prêt à y mettre le prix. N'importe quel prix. Mais sans préciser de montant dans son cas.

Mais il avait souligné :

"Vous pouvez être sûrs d'une chose, vous allez avoir votre argent".

A la rentrée à la cuisine, après une fin de non-recevoir de ce second policier, ce fut au tour d'Asaro de glisser quelque chose dans la conversation.

Il demanda en effet aux deux agents :

— Qu'est-ce qui ne marche pas, les gars ? Vous ne pouvez pas vous entendre sur un prix ?

Puis on l'avait emmené sans plus au quartier général de la Gendarmerie royale en lui faisant remarquer que, s'il n'était pas l'homme que l'on recherchait (ce qu'il avait tenté de faire croire), on le ramènerait à Repentigny sans délai.

Jos Amato alias Asaro, commerçant de fromage comme "Vic" Cotroni

Mais, comparaison faite de ses empreintes digitales avec celles que l'on avait tirées des dossiers du FBI, à Washington, il allait être évident que Jos Amato, commerçant également dans les fromages, à Montréal, était bien Jos Asaro, recherché dans le pays voisin depuis plusieurs années.

Au début de l'enquête, un représentant du FBI avait d'ailleurs déposé devant le tribunal le mandat émis dans l'Etat de New York contre cet individu qui avait écopé un jour d'une peine de 10 à 30 ans pour hold-up et qui avait été remis en liberté après n'avoir purgé que sept années.

Par la suite, considéré comme délinquant à cause de son omission de se présenter aux autorités policières pour contrôle, Jos Amato, alias Asaro, devait être recherché activement tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Les avocats de la défense firent toutefois préciser au policier américain que ce n'était qu'il y a trois ou quatre ans que les autorités canadiennes avaient été priées, à leur tour, de le rechercher.

MEURTRE

SUITE DE LA PAGE 3

au poste no 14 pour être interrogé. Selon les informations recueillies jusqu'ici, O'Brien aurait eu des "histoires" avec un agent du Canadien Pacifique qui faisait enquête à son sujet depuis deux ans. Il aurait décidé d'en finir avec cet enquêteur en lui réservant le sort dont M. Maillet a été la malheureuse victime.

M. Maillet n'a jamais été à l'emploi du Canadien Pacifique. L'auto dans laquelle il voyageait serait cependant identique à celle de l'enquêteur dont O'Brien a fait mention. M. Maillet succomba à ses blessures avant son arrivée à l'hôpital.

DEUX GRANDS CENTRES D'ACHATS S'UNISSENT POUR VOUS OFFRIR

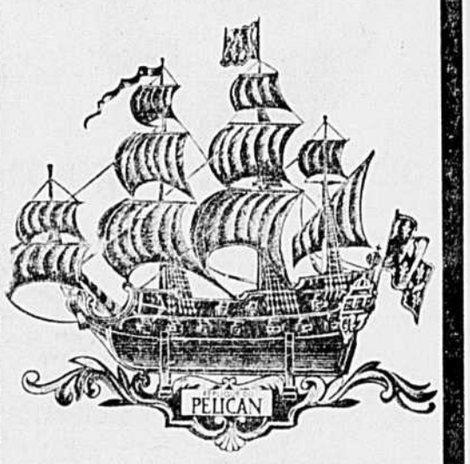
le retentissant solde MI-ÉTÉ...!

Aux centres d'achats BOULEVARD et NORMANDIE, c'est le solde MI-ETE qui s'annonce à coups de tambours et de trompettes. Et si on fait tant de bruit, c'est que chacun des magasins des deux centres a consenti à céder ses marchandises d'été à des prix plus que raisonnables... Pour les besoins de votre famille, les petites nécessités de votre foyer, ou les gâteries nécessaires à un beau voyage, profitez des aubaines, du confort, et des facilités de stationnement que vous offrent Boulevard et Normandie... les centres d'achats remarquables aux choix remarquables !



à l'ancre au centre BOULEVARD

Navigué par Sieur Le Moyne d'Iberville (1661-1706) lors de ses nombreux voyages au Nouveau-Monde, "LE PELICAN" a jeté les amarres au centre d'achats Boulevard. Ouvert aux visiteurs de 9 a.m. à 10 p.m. jusqu'au 31 août, samedi et dimanche inclus. Admission 25¢.



"LE PELICAN" mouillera l'ancre au centre Normandie en septembre et octobre

OUVERTS JEUDI ET VENDREDI SOIRS

CENTRE D'ACHATS Normandie
35 MAGASINS À VOTRE SERVICE
BOULEVARD DE SALABERRY ET AUTOROUTE

CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
40 MAGASINS À VOTRE SERVICE
BOULEVARD PIE IX ET JEAN TALON

MONTREAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 LA PRESSE

Modes Automne-Hiver

Les grandes sorties du soir

par MARIE LAURIER

Les robes du soir et de cocktail, les costumes de théâtre occupent une large place dans les collections américaines.

La vie nocturne est sans aucun doute fort animée à New York, comme dans bie nd'autres grandes villes des Etats-Unis. A Montréal, même si les occasions de s'habiller restent plus rares, il convient quand même de jeter un coup d'oeil rapide sur ce que les couturiers nous offrent d'élégant pour les bals, les grandes premières, les réceptions, les soirées de gala.

Ayons en vue surtout l'extraordinaire année que nous vivrons l'an prochain avec toute la cohorte d'événements mondains et officiels qu'amèneront l'Expo 1967, les fêtes du Centenaire, les bals saisonniers.

En premier lieu, le costume de théâtre que l'on devrait porter davantage.

Il recèle déjà une élégance certaine par le choix des tissus de brocart, de dentelle, de satin, de chiffon, matières qui ne souffrent aucune autre garniture. Il doit avant tout être simple, dépouillé, adoptant la formule robe-manteau, robe-veste, jupe-veste, comme les modèles que nous vous présentons dans cette page. Les seuls bipoux permis, des boucles d'oreilles.

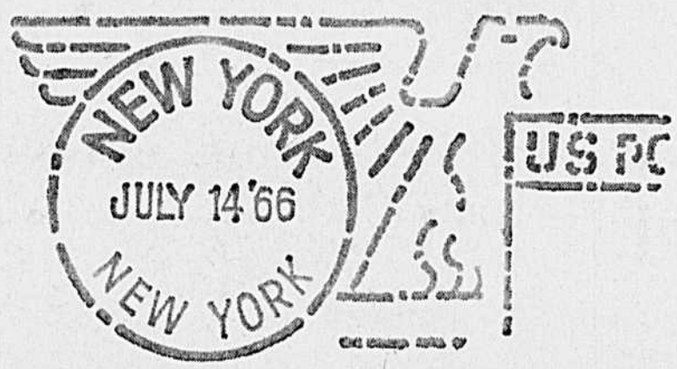
Coiffure courte ou relevée pour dégager le cou. Les couturiers américains raffolent encore cette année des robes du soir rutilantes, entièrement couvertes de paillettes, de sequins, de brillants, de perles. On les appelle les robes-bijoux et elles recueillent toujours le même enthousiasme de la part des rédactrices. Plus sobres et raffinés, certains couturiers préfèrent les robes de style princesse, le simple fourreau de crêpe, les drapés de chiffon. On voit encore les robes de style directoire empire dans des tons neutres.

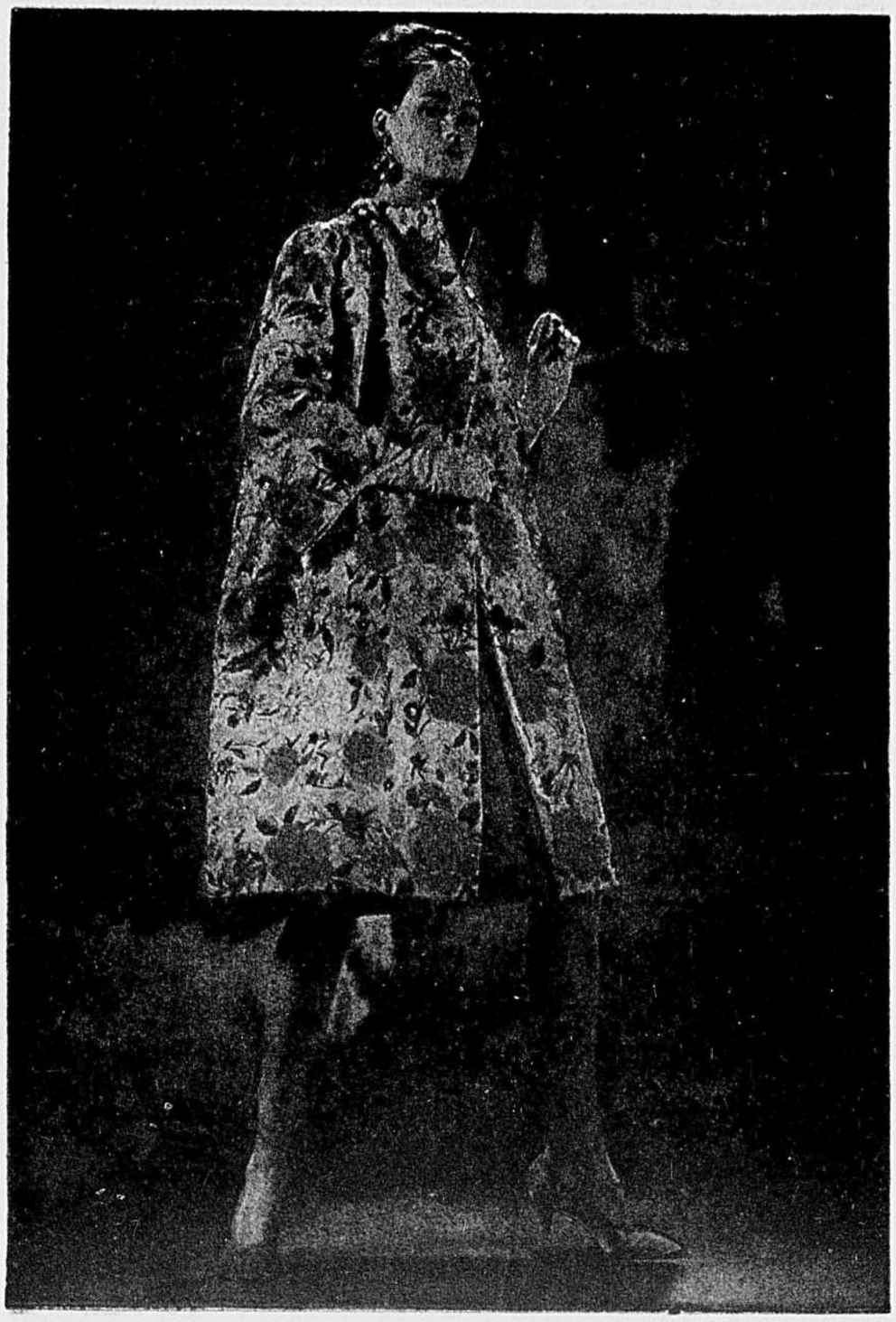
Nous avons vu très peu de robes noires. On semble préférer les demi-tons, les imprimés très doux, les rouges profonds. Le prestige de la robe du soir se reflétera avant tout dans la coupe, le choix du tissu. Eloquente, elle dira elle-même le degré d'élégance et de bon goût de celle qui la porte. Car aucun accessoire ou bijou ne pourront la valoriser.



Sculpturale

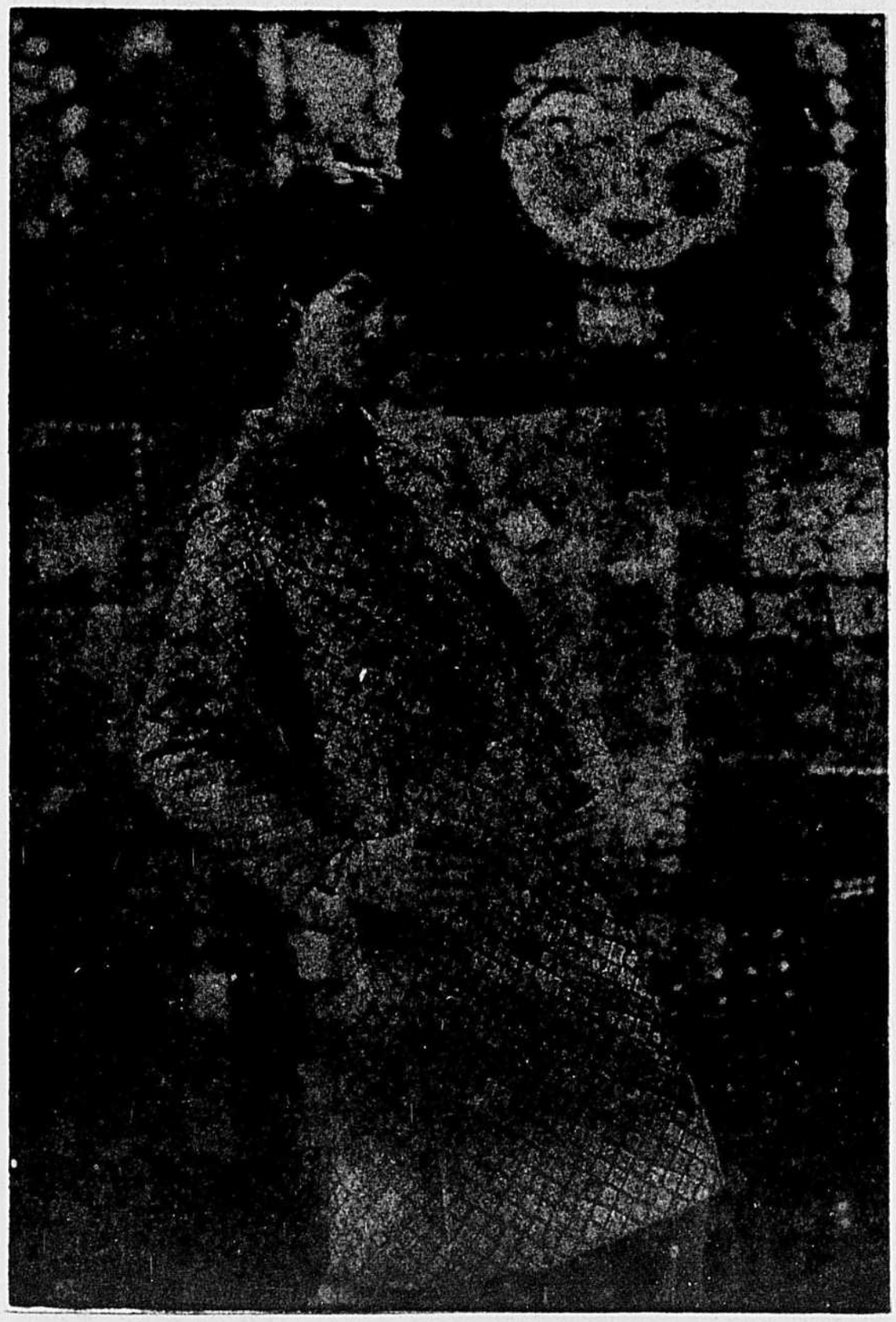
... cette robe de grand soir au savant drapé, signée Adele Simpson. La fente de la jupe permet toute liberté aux mouvements ... et aux danses modernes.





Tache claire

... dans une nuit sombre cet élégant ensemble du couturier grec Stravopoulos. Sous le manteau "tente" fleuri, une robe en chiffon rouge. Le manteau est doublé de satin rouge.



Or et argent

... deux métaux abondamment employés dans la mode américaine pour le vêtements du soir, comme ce costume de théâtre créé par Malcom Starr dans un brocart à losanges. Sous la veste, une robe décolletée en V.

la vie féminine

Transformations radicales dans l'enseignement des sciences domestiques

par Michèle Rivet

Bien malin qui pourrait dire ce que signifie l'expression "sciences domestiques". Toutes les québécoises ont un jour ou l'autre eu quelques rudiments d'économie domestique à l'école. Apprendre à tricoter une paire de bas, à faire cuire un oeuf.

Mais pour la majorité des femmes, de sciences domestiques véritables, il ne fut guère question.

Aux Etats-Unis, il existe des facultés des sciences domestiques . . . depuis le début du siècle. Et le Québec décide maintenant de rattraper le temps perdu.

Dès septembre, l'Institut de diététique, en collaboration avec la faculté des sciences de l'éducation (Université de Montréal) décernera une licence en éducation (option alimentation). Egalement l'Institut de diététique offrira, dès septembre, en quatrième année une concentration de cours soit en administration des services alimentaires, soit en diététique thérapeutique.

Au niveau secondaire, peu de changements immédiats. On étudie actuellement toute la programmation. Soeur Monique Proulx, conseiller technique au service de l'enseignement pour le secteur professionnel féminin au ministère de l'éducation nous a pour sa part parlé des recherches que l'on y fait et qui portent sur plusieurs points.



Mlle Rachel BEAUDOIN

Modifications maintenant en vigueur

"Les changements qui ont été récemment sanctionnés, commente Mlle Rachel Beaudoin, directrice de l'Institut de diététique ont pour but de préparer des professeurs, pour le niveau secondaire, qui aient une option en alimentation."

Car le congrès de l'Association canadienne des diplômés en sciences domestiques qui se tient toute la semaine à Montréal montre que les diplômés en sciences domestiques d'universités sont très peu nombreuses chez les Canadiennes françaises.

A l'heure actuelle, pour former des professeurs aptes à enseigner les sciences domestiques au secondaire, il existe :

— **Les instituts familiaux** qui décernent l'équivalent d'une treizième année ;

— **l'Ecole normale Eulalie-Durocher** à Saint-Lambert, qui décerne un bac en pédagogie familiale.

L'Institut pédagogique d'Outremont a fermé ses portes depuis juin dernier.

Et au niveau universitaire comme tel, rien.

Aussi, dès septembre, structurera-t-on une licence en pédagogie, option alimentation.

Cette option requiert une année à l'Institut de diététique ou une année de baccalauréat en sciences. Les deux premières années sont nettement orientées vers l'alimentation. Et la troisième année du cours relève de la Faculté des sciences de l'éducation.

Mais les sciences domestiques comprennent beaucoup plus que l'alimentation.

"Il faut songer aussi à créer des options qui englobent la vie familiale et la pédagogie de l'enfant, une option qui touche l'éventail des besoins de la famille (éducation du consommateur, textile, foyer, etc.)", commente Mlle Rachel Beaudoin.

Mais, cependant, aucun projet n'a encore été soumis à la commission des études de l'Université. "En fait, poursuit Mlle Beaudoin, nous en sommes à étudier toutes ces questions."

Toutes ces modifications amèneront certainement davantage les hommes à s'intéresser aux sciences domestiques. Déjà, le nouveau projet qui crée une spécialisation pré-professionnelle au niveau de la quatrième année à l'Institut de diététique (administration) attirera beaucoup d'étudiants.

Mais pourquoi tout ce branle-bas ?

D'une part, parce que les sciences domestiques accusent un très net retard au Québec sur ce qui se fait au Canada anglais.

D'autre part, parce qu'il faut répondre aux transformations que subiront les instituts familiaux et globalement tout l'enseignement des sciences domestiques au secondaire.

Au niveau secondaire, les sciences domestiques seront appelées à subir de nombreuses modifications.

Le rapport Parent, on le sait, suggère l'abolition des instituts familiaux et l'intégration des cours de sciences domestiques. Au niveau des futurs instituts, il y aurait également une option sciences domestiques qui préparerait à des études universitaires ou à une formation professionnelle plus spécialisée.

"Au niveau post-secondaire, explique Soeur Monique Proulx, il y aurait même des fonctions de travail auxquelles les sciences domestiques pourraient préparer. Par exemple, du côté des textiles, de la vente qui se rattache aux choses de la maison."

Et Soeur Proulx continue :

"Au niveau secondaire, il y a actuellement un projet de rénovation plus adapté à la vie moderne. Le programme, trop axé dans le passé sur les techniques comme la cuisine, mettra maintenant l'accent sur les besoins de la famille moderne.

"Il serait souhaitable que ces cours au niveau secondaire soient obligatoires, mais, pratiquement, disons qu'ils seront possibles pour tout le monde, tant filles que garçons."

Egalement, le ministère de l'Education songe sérieusement à la création de cours de métiers féminins au niveau du secondaire.

"Mais ce dernier projet, précise Soeur Proulx, ne se développera pas vraiment tant que n'existeront pas les écoles polyvalentes."



photo LA PRESSE

Mlle Marie-Andrée Sauvé nous montre ici une étoile de mer et un coquillage qu'elle a rapportés de la côte du Maine. Actuellement étudiante à l'école normale, elle s'intéresse aux sciences naturelles. Elle était la seule Canadienne à participer au camp organisé par la société Audubon.

A 19 ans, elle se préoccupe du problème de la conservation des ressources naturelles

(par R. H.) — "Je serais intéressée à étudier le problème de la pollution des eaux. A titre personnel. De plus j'aimerais connaître davantage les bons moyens d'exploiter les ressources naturelles. Je ne sais pas ce qu'on peut faire ici. Je ne connais pas de société organisée qui se préoccupe de ces problèmes dans la province. Et pourtant il en existe quelques-unes, mal connues, il faut croire".

Ce sont là les réflexions de Mlle Marie-Andrée Sauvé, 19 ans, étudiante à l'Ecole normale cardinal Léger qui revient d'une session d'une semaine au camp du Maine de la société Audubon. Elle était la seule Canadienne à participer à ces assises.

La société Audubon

La société Audubon est un organisme américain qui a pour but de promouvoir auprès du public l'idée de l'importance et de la nécessité de la conservation des richesses naturelles. Pour ce faire, la société organise des camps d'études offerts aux adultes (âge requis : 18 ans). Ces camps portent sur le monde de la nature : oiseaux, plantes, animaux, température, écologie (étude du milieu et de l'habitation, des relations entre les vivants au point de vue physique et biologique), etc. Bref on étudie tout ce qui touche à la vie de la nature de près ou de loin au cours d'excursions, de conférences et de travaux de laboratoire. Des camps de ce genre se tiennent à Greenwich au Connecticut, à Sarona au Wisconsin et à Dubois dans le Wyoming.

La société Audubon croit que:

— chaque chose vivante est liée à toutes les autres dans la nature ;

— des recherches constantes dans le domaine de la vie au grand air peuvent nous aider à employer avec sagesse les richesses de la terre ;

— on ne doit pas condamner aucune espèce actuellement vivante, au contraire on doit assurer la survie à chacune ;

— toutes les générations, sans distinction d'âge, devraient être en mesure de faire l'expérience de la vie en plein air, ceci grâce à des endroits où la nature conserve son aspect primitif.

La société Audubon a également mis sur pied un programme d'étude à l'intention des jeunes ; plusieurs associations dont les Clubs 4-H, les scouts, les mouvements religieux de jeunesse, se servent de ces programmes.

Une société semblable existe au Canada. Le siège social est situé à Toronto. La société Audubon du Canada publie cinq fois par année une revue intitulée "Canadian Audubon Magazine".

Comment Mlle Sauvé a-t-elle entendu parler de ces camps ? Ayant toujours manifesté un intérêt pour les sciences naturelles et la biologie, elle a participé aux "Weekend Explorer" organisés par l'université McGill ; c'est là qu'elle a eu vent de la société pour la première fois. "Je me suis inscrite puis j'ai été acceptée. Voilà !"

Au camp, elle a suivi deux cours généraux : en ornithologie, et un cours de ce que l'on appelle "natural activities" où l'on apprend à conserver plantes, coquillages, et toiles d'araignées.

Vous êtes curieux de savoir comment l'on conserve une toile d'araignée ? Vous mettez un fixatif de couleur sur la toile suspendue, posez une feuille blanche ordinaire derrière la toile puis la rapprochez graduellement . . . et la toile d'araignée se fixe automatiquement sur la feuille blanche, dans tous ses détails.

De plus, Mlle Sauvé s'est inscrite à un cours sur la flore et la vie marines : les planctons, les algues et les mousses, les marées — elle a vu une marée "vive", i.e. la mer au moment où elle est à son plus haut, l'attraction de la lune et du soleil étant conjointes.

Mlle Marie-Andrée Sauvé se propose de retourner à une prochaine session d'étude en août, cette fois pendant deux semaines. Alors elle sera plus en mesure de répondre aux Américains qui lui ont demandé ce qui se faisait ici dans ce domaine.

Apprenez à conduire

La Ligue de sécurité de la Province de Québec donnera cet été à l'intention des gens en vacances, un cours de conduite automobile de huit jours.

Ce cours qui commencera le lundi 25 juillet et se terminera le mercredi 3 août.

La partie théorique comprenant un total de 25 heures sera donnée chaque matin, de 9 h. à midi. Les leçons pratiques auront lieu, l'après-midi, le soir ou le samedi, au gré de l'élève.

Cette école est située au 5566 chemin Upper Lachine et le numéro de téléphone à composer pour se renseigner est 482-9110.

Pronostics sur la mode italienne

ROME. (Reuter) — On s'attend à ce que les dessinateurs de la mode italienne mettent fin au "Op-Art" et reviennent à plus de romantisme avec leur collection d'hiver qui sera présentée cette semaine.

Ils semblent devoir abandonner cercles, carrés, rayures étourdissantes et toutes autres formes géométriques extravagantes.

Ceux qui prédisent la mode prévoient un retour à la douceur, à la subtilité, bref à une apparence plus féminine. Quelle forme ce retour prendra-t-il ? Ceci restera secret jusqu'à l'ouverture des défilés de mode de boutique et tricot de Florence et de Haute-Couture de Rome, respectivement du 15 au 17 juillet et du 18 au 23 juillet.

Fait certain : l'Italie ne se laisse pas emporter par la folie des mini-jupes. Les jupes se porteront au maximum à trois pouces au-dessus du genou, disent les experts.

A quelques unes près, les seules mini-jupes qu'on ait vues à Rome au cours de l'été étaient portées par des touristes anglaises.

Les spécialistes prévoient également que le pyjama "Palazzo" — une création italienne, va peu à peu se transformer en caftan arabe, une importation nouvelle tout aussi exotique.

Le caftan est un vêtement qui se porte surtout en Afrique du Nord. C'est une robe pleine longueur, ample, sans ceinture, avec de larges manches qui est ouverte à l'avant. Elle est ordinairement taillée dans un tissu riche avec motifs exotiques.

Les bas à patrons faits au crochet qui ont été à la mode l'hiver dernier le seront encore pour les saisons prochaines.



Cocktail sérieux

On dirait une mousseline, mais c'est un jersey de mohair vaporeux qui a servi à la confection de cette robe de cocktail. Tirée de la collection de Andrew Woods, nouveau venu dans la haute couture newyorkaise, elle marie le vert et le rose dans un imprimé régulier repris dans la longue écharpe flottante.

Collyer
OF PLACE VILLE MARIE

NOTRE FANTASTIQUE VENTE DE SOULIERS !

BAT MAINTENANT SON PLEIN ...

RABAIS DE 30% A 50%

SOULIERS DE STYLE POUR DAMES — 7.00
Talons haut, illusion et de réunion. Largeurs AAA-AA, B. — Rég. 9.99

SOULIERS SAVAGE TOUT-ALLER — 7.00
Talons étagés bas et moyens. — Rég. 9.99

SANDALES — 5.00
Toutes sandales d'été. Rég. jusqu'à 12.95

HI-LO DE SAVAGE — 5.00
Modèles Savage plats, décolletés, à boucle, en cuir ou suède. Blanc, os et teintes pastelles. Rég. 7.99 et 8.99

SOULIERS PLATS IVY LEAGUE — 5.00
Teintes été et automne. Rég. jusqu'à 8.99

SACS A MAIN — 5.00
Tout notre stock de sacs à main en paille et blancs. Rég. jusqu'à 9.99

"On ne devinera jamais qu'ils coûtent si peu"

Collyer
OF PLACE VILLE MARIE
PROMENADE DES BOUTIQUES
PLACE VILLE-MARIE — TEL. : 861-6950
Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9 heures.
Le samedi, jusqu'à 6 h. p.m.



"Terrasse sous les Etoiles"

Passez une soirée inoubliable à notre splendide nouveau

Restaurant extérieur

Ou bien, si vous le préférez, visitez une de nos trois salles à manger climatisées ou essayez La Cave Lorraine où se trouve une des plus fascinantes caves à vin.

67 spécialités de fruits de mer

Chez Desjardins

1175, rue Mackay — Réservations 866-9471

Pas de frais de couvert, ni minimum

Membre du Diner's Club et d'American Express

SOLDE D'ÉTÉ

1/3 À PLUS DE 1/2 DE RABAIS

ROBES
tricots de soie et tricots de laine
rég. $60, $65, $70 en vente à 29.95
rég. $75.80 en vente à 34.95

COSTUMES 2 PIECES
tricots de laine et tricots de soie
rég. $60, $65, $70 en vente à 29.95
rég. $80, $90, $100 en vente à 49.95

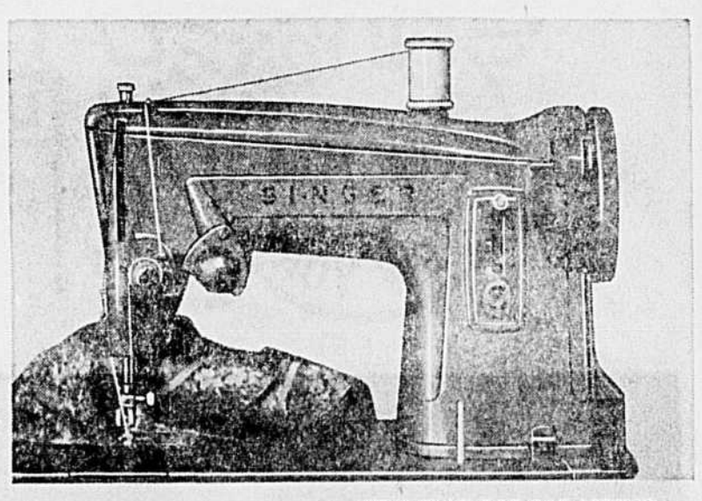
Tous importés d'Autriche, Italie, France et Israël. Couleurs diverses. Tailles 8 à 18

TOUTES VENTES FINALES
Cartes de crédit Diners, Credico, Carte Blanche et American Express acceptées
IMPORTATIONS DE QUALITE

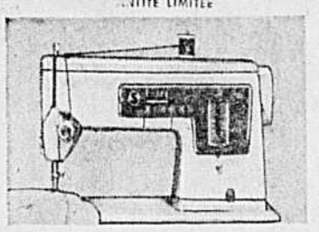
ARTISTIC WEAR LTD
UN SEUL MAGASIN
1253 ouest, rue Ste-Catherine
entre Drummond et de la Montagne
tél. 288-4144
ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9 heures

la vogue est à SINGER

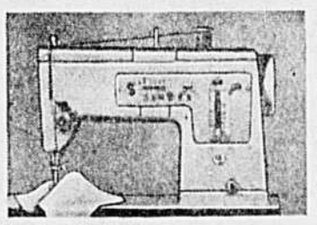
spécial-couture estival



$69
PRIX PLUS BAS QUE JAMAIS
MACHINE À COUDRE SINGER*
ÉPARGNEZ $41! (Machine seulement)
• Ord. $110 • superbe machine SINGER* à point droit (modèle 329) • pour toute la couture pratique • coud aussi en marche-arrière • à partir de 1.25 par semaine • 2 leçons de couture gratis • modèles d'étalage ou démonstration • à temps limité seulement.

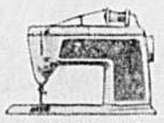


SURFILAGE-ÉCLAIR, POINT ZIG-ZAG
MACHINE À COUDRE MI-AUTOMATIQUE
$119 (Machine seulement) ÉPARGNEZ $20!
• Aubaine spéciale pour petit budget • corps en aluminium, léger et solide (modèle 337) • pèse juste 26 lbs • réputée garantie SINGER • ord. $140 • à partir de 1.25 par semaine.



MACHINE À COUDRE AUTOMATIQUE À POINT ZIG-ZAG DE SINGER
$179 ÉPARGNEZ $50!
• Chic, portatif, coffret en noyer • superbes points ordinaire ou fantaisie • valeur ord. 229.95 • à partir de 1.75 par semaine. • gratis: 8 disques FASHION* interchangeables en plus, 3 leçons de couture! modèle 338.

GRAND PRIX 'Touch & Sew'
GAGNEZ UNE MUSTANG!
Rien à acheter pour gagner! Au magasin ou chez vous, demandez une démonstration gratuite de la machine inouïe *Touch & Sew** de SINGER, modèle de luxe 600-II, à point zig-zag, d'ici le 30 juillet '66. Complétez ensuite le coupon-concours. (Si votre nom est tiré au sort, vous devrez répondre à une question d'adresse.)



MODÈLE 600-II



INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER!

• appelez maintenant pour un essai gratuit chez vous
• vérification à 9 points, 4.75 seulement
• louer une machine coûte si peu par semaine!

Crédit arrangé sur place ... sous garantie intégrale et contrat de service sûr SINGER.
Offres-aubaine à temps limité seulement
...ne tardez donc pas: venez ou appelez!

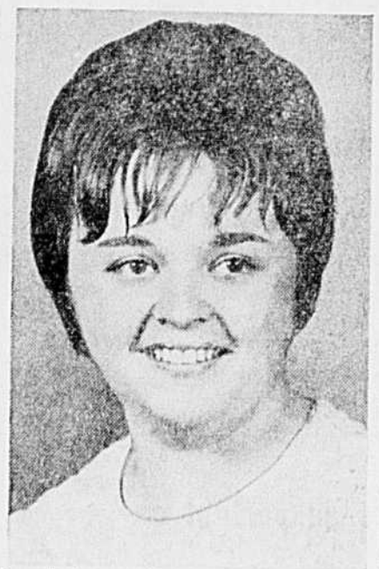
CENTRES SINGER
12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL !

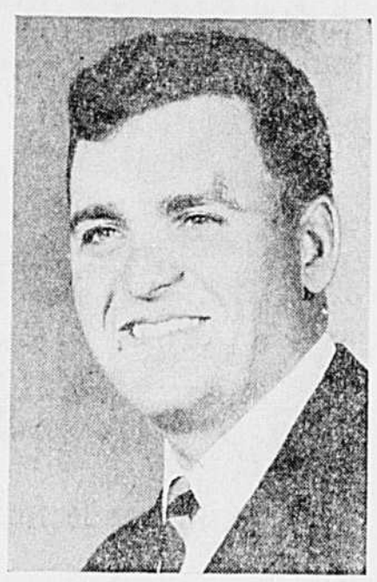
• 928 est, Mont-Royal	526-2835	• 3026 Masson	727-7820
• 7058 St-Hubert	276-1645	• 7790 est, Sherbrooke	351-0560

MAGASINS DE BANLIEUE !

• 265 Principale, Granby, Que.	372-2717	• 133 Richelieu, St-Jean, Que.	347-4422
• 465, 16e Ave., St-Hyacinthe, Qué.	273-7023	• JAS A. OGILVY'S (4e étage) 1307 ouest, Ste-Catherine	288-8481
• 1201 est, Ste-Catherine	526-1694	• 700 ouest, Ste-Catherine	870-9351
• 5619 av. du Parc	271-3563	• Centre d'achats FAIRVIEW, Pointe-Claire	697-3380
• 1025 Notre-Dame, Lachine, Que.	637-6041	• 388 Notre-Dame, Joliette, Qué.	756-6100
• 858 Décarie, St-Laurent	744-4933	• 30 Legault, St-Jérôme, Qué.	438-3351
• 4717 Wellington, Verdun, Qué.	769-4541	• 86 rue Water, Lachute, Qué.	562-5551
• 18 du Marché, Valleyfield, Qué.	373-4933		
• 20 Auguste, Sorel, Qué.	743-5497		

*Marque déposée de la Compagnie Singer du Canada Limitée ou des compagnies associées.





Prochain mariage

Mlle Francine Pilon, fille de M. Aurèle Pilon, de Sainte-Anne de Bellevue, et de Mme Pilon, décédée, et M. Pierre Castonguay, fils de M. Antoine Castonguay, décédé, et de Mme Castonguay, de Sainte-Anne de Bellevue, dont on annonce le mariage. La bénédiction nuptiale leur sera donnée par le R. P. Paul-Marie Pilon, o.p., oncle de la mariée, le jeudi 21 juillet, en l'église de Sainte-Anne de Bellevue.





Récent mariage

Mlle Rosalia Ghigliazza, fille de M. et Mme Angel Ghigliazza, de Mexico, D.F., et M. Serge Tremblay, fils de M. et Mme Arthur Tremblay, de Côte des Neiges, dont le mariage a été béni récemment en la chapelle de "Nuestra Senora del Rosario des Rayo" de Mexico, par le R. P. Jésus Reinado, s.j.





Mariage de vedettes

Frank Sinatra épousera bientôt l'actrice Mia Farrow. Ce sera la troisième fois que Sinatra se marie. Ces photos datent de 1965.

à Noter ***

Au Musée d'art Contemporain

Tous les jeunes des parcs, des centres d'art, ou autres groupes, sont particulièrement invités à venir voir l'exposition "Présence des jeunes". Des images explosives, cauchemardesques, douces-amères, ironiques, du 19 juillet au 4 septembre.

Traverser à la course l'enfilade de salles ? Jeter furtivement un regard désabusé ? Quel ennui ! Non. S'attarder au contraire, devant quelques oeuvres, voir ce quelles ne dévoilent pas au premier coup d'oeil, découvrir leur technique, leur mouvement, leur beauté. S'interroger, discuter. Faire provision d'images inconnues, quelle passion !

Cela devient possible en participant aux visites commentées. Il suffit pour cela de former un groupe et de se rendre au Musée en prenant soin de réserver au préalable. Pour renseignements, communiquer avec Danièle Corbeil en composant 254-7524.

Cours à l'Ecole Normale de Musique

L'Ecole Normale de Musique a l'honneur de recevoir du 11 au 23 juillet, un des grands maitres de la pédagogie musicale moderne dans la personne de M. Maurice Martenot, inventeur, en plus, des Ondes Martenot. M. Martenot donne une série de cours sur l'éveil et le développement de la pensée musicale chez l'enfant, de 8 h. 30 à 12 h. 30, chaque jour, ainsi que de 2 h. 30 à 5 h. 30 le mardi, mercredi et vendredi. 140 professeurs suivent actuellement ces cours.

Robinsons britanniques

DARWIN (AFP) — Après avoir parcouru 12,000 kilomètres en six mois à bord d'un trimaran de sa fabrication, une famille anglaise comprenant une grand-mère de quatre-vingt-treize ans est arrivée dans le port australien de Darwin, venant du Kenya.

Le gouvernement du Kenya ayant saisi leur domaine, George Cole, un ancien officier de marine âgé de soixante et un ans, sa femme Jean, cinquante ans, leurs enfants Jane, vingt-quatre ans, et Charles vingt-et-un ans, décidèrent l'année dernière de gagner en compagnie d'Emily, la grand-mère, la Nouvelle-Zélande, où ils ont des parents.

Ils construisirent donc un trimaran d'une douzaine de mètres qu'ils expédièrent par le train vers la côte, dont leur propriété était éloignée de près de 500 kilomètres.

Partis de Mombasa le 8 janvier dernier, les Cole n'ont fait escale que deux fois, aux Iles Coco et Christmas. George Cole a précisé qu'il avait été contraint de louvoyer sans cesse en raison des vents contraires.

Ottawa

Leurs Excellences le gouverneur général et Madame Vanier ont reçu à déjeuner lundi le maréchal en chef de l'Air Frank Miller, le chef de l'Etat-major de la défense qui prend sa retraite, et Mme Miller.

* * *

Son Excellence le gouverneur général, accompagnée par le capitaine Bruce Stock, aide de champ de service, a assisté lundi à un dîner donné par le ministre de la Défense nationale en l'honneur du maréchal en chef de l'Air Frank Miller au mess des officiers de la base aérienne de Rockcliffe.

* * *

Leurs Excellence le gouverneur général et Madame Vanier ont reçu son Eminence le cardinal Roy à déjeuner mercredi.

Sa majesté la reine était représentée mercredi par son Exc. le gouverneur général, accompagné de son exc. Madame Vanier au service funèbre du général McNaughton à Christ Church Cathedral.

Le gouverneur général et Madame Vanier accompagnés de Mlle Sidney Shakespeare, dame d'honneur et du lieutenant Michael Price, M.R.C., aide de camp de service, ont quitté mercredi pour Stratford.

Une mairesse sans préjugé

(AFP) — L'autre jour, à Londres, une jeune Anglaise a convolé en pantalon. Dans ses potins d'un grand quotidien du soir, Carmen Tessier a demandé à cinq maires : Mariez-vous une jeune fille en pantalon ? Un seul, une seule plutôt, Mme Jacqueline Patenôtre, de Rambouillet, a répondu oui. Les quatre autres, des hommes, M. Bokanowski, d'Asnières, D. Dardel, de Puteaux, R. Nungesser, de Nogent-sur-Marne, A. Peretti, de Neuilly, ont répondu : Non !

Je trouve certaines femmes délicieuses en pantalon. Mais j'estime qu'elles devraient le garder pour la plage, pour la montagne, pour certaines circonstances ou convient un petit air de fantaisie et de bravade, et pour certains métiers qui forcent la femme à faire des mouvements violents ou à grimper à des échelles, dans des chantiers, des usines. Dans tous les autres cas, le pantalon me choque, m'ennuie. Il me paraît pesant, monotone, insipide. Il est surtout contraire à toute idée de solennité. Le mariage est une cérémonie capitale, comme la peine du même nom. Je ne veux pas dire qu'elle entraîne la mort, mais, étymologiquement, qu'elle engage la vie.

Pour souligner la solennité de cet acte, on s'habille. Au moment où l'homme doit attester qu'il est un homme et la femme une femme, je trouve grotesque que celle-ci arbore une tenue qui la confonde avec son mari. On a brûlé Jeanne d'Arc pour bien des raisons, mais en partie parce qu'elle s'habillait en homme. Elle s'habillait ainsi pour faire un métier d'homme : la guerre. Or, le mariage rappelle à la jeune fille ce jour-là, qu'elle va faire bientôt son métier de femme. De grâce, au moins pendant cette cérémonie, laissez-nous croire qu'il existe encore quelque différence entre les sexes.



photo LA PRESSE

Réception d'adie

Madame Hugo de Alvarez, épouse du consul général d'Argentine à Montréal, recevait à un thé hier après-midi en l'honneur de Mme Josepha de Ramos. M. Ramos vient d'être nommé ambassadeur du Venezuela au Nicaragua. Sur la photo, l'hôtesse Mme de Alvarez et Mme Ramos.



M. et Mme Hector Ricardo Figueroa (Monique Legault)

Mariage Legault-Figueroa

En la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame, le R.P. Marcel-Marie Desmarais, o.p., célébrait récemment le mariage de Monique, fille de M. et Mme J.-Théo. Legault, avec M. Hector Ricardo Figueroa. M. Joseph Germain était le témoin du marié, M. C. Malhoswki était garçon d'honneur et MM. Carlos Mendiola, Eric Diehl et Carlos Garin plaçaient les invités.

La mariée, au bras de son père, portait une longue robe blanche, de style empire, en dentelle de Calais rebrodée de satin sur peau de soie blanche. Son voile long, en tulle illusion, était retenu par plusieurs appliques de dentelle semblables à ceux de la robe et qui se retrouvaient le long du voile. Elle tenait une fleur à longue tige faite de pétales d'oeillets roses.

Francine, soeur de la mariée, et dame d'honneur, portait une robe longue de dentelle et ruban rose, corsage droit avec larges plis dans la jupe. Elle était coiffée d'un grand chapeau d'organza rose, sans calotte, et tenait une cascade d'oeillets roses et de muguets.

La petite bouquetière, Dominique Roy, cousine de la mariée, portait une longue robe à jupe large, en organza rose et un bandeau de bouton de roses naturelles dans les cheveux. Elle tenait un minuscule panier de ces mêmes fleurs.

Le petit Jean Beaudoin, cousin de la mariée, vêtu d'un habit blanc, portait les alliances des mariés.

Mme Legault, mère de la mariée, portait une robe longue de dentelle Chantilly sur fourreau de crêpe rose grand seigneur. Son chapeau breton sans calotte était de même tissu que la robe et elle tenait un petit sac pique d'oeillets roses cendré.

Mme Germain avait choisi un deux-pièces à jupe longue en crêpe blanc à motifs bruns et elle était coiffée d'un petit chapeau assorti. Des oeillets-champagne étaient piqués sur son sac à main brun.

Une réception au Club Saint-Denis suivit la cérémonie. Les époux partirent ensuite en voyage pour Miami et l'Amérique Centrale. Pour voyager, la mariée portait un costume de toile rose cendré avec blouse imprimée et accessoires blancs.

Ogilvy

SOLDES DE JUILLET

RABAIS

de 10% à 33⅓%

(et jusqu'à 50%)

sur presque tout notre stock

EN VILLE ET A FAIRVIEW

Pour un temps limité

Collection Automnale

... Une collection complète pour la mariée et son cortège ... Nouveaux tissus Nouveaux modèles Accessoires harmonisants

En montre maintenant

• VENTE
• LOCATION
• HAUTE COUTURE

Classy

SALON DE LA MARIEE

1227 CARRE PHILLIPS 861-3625
5320 CHEMIN REINE-MARIE 482-6561
6984 PLAZA ST-HUBERT 271-1156

Ouvert jusqu'à 6 h. p.m., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. p.m.

the Villager shoe shoppes inc.

VENTE D'ÉTÉ

SOULIERS— $8.74

SANDALES D'ÉTÉ— $3.74 à $7.74

SOULIERS PLATS— $4.74 à $8.74

SACS À MAIN— Rabais 25% à 50%

TOUTES VENTES DÉFINITIVES

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9 heures

5218, chemin Queen Mary (Snowdon)
1474, rue Peel (vis-à-vis l'hôtel Mt-Royal)
Place Victoria, (400, square Victoria)

Pas de commandes postales ni de cartes de crédit acceptées durant cette vente

Un incendie ravage le "Château de Blois"

par Jacques GINGRAS

TROIS-RIVIERES. — Construit voici 170 ans sur l'ordre du dernier seigneur de Trois-Rivières et transformé en un hôtel de 100 chambres depuis 1945, le "Château de Blois", situé à l'intersection des rues Laviolette et Hart, dans le vieux quartier de Trois-Rivières, a été complètement détruit hier par un incendie.

Les flammes se sont déclarées vers 2 h. 45 de l'après-midi et ont mis peu de temps à se propager aux quatre étages de l'immeuble de pierre et de bois. Ses restes se consumaient encore ce matin. Personne n'a été blessé.

Durant les opérations de sauvetage, menées sous les yeux de plusieurs milliers de Trifluviens qui avaient quitté foyers, bureaux et magasins pour se rendre sur les lieux du sinistre, les pompiers, au nombre de 80 et répondant à une alerte générale, ont dû renoncer à arracher l'hôtel aux flammes, qui s'élevaient à plus de 30 pieds au-dessus du toit, et se sont employés à empêcher l'incendie de s'étendre aux constructions voisines.

Ils ont aussi veillé, après l'effondrement des étages de l'hôtel, à ce que les murs d'enceinte s'abattent à l'intérieur de l'ancienne construction. Partie du brasier, une épaisse fumée avait envahi tout un quartier de la basse ville. Au sous-sol du "Château de Blois", une boîte de nuit bien connue des amateurs de jus de la treille, "La Cave à Vin", ainsi qu'un salon de barbier, ont également été la proie des flammes.

Enfin, fait peu banal, les autorités ont été obligées de faire appel à l'aide de la Protection civile et même à des militaires pour repousser les milliers de badauds qui semblaient inconscients du danger et entravaient les allées et venues des pompiers.

On s'interroge en vain sur les causes de l'incendie, dont les dégâts seraient évalués à $250,000.

Avec le "Château de Blois", c'est un peu de l'histoire-même de Trois-Rivières qui a disparu en fumée.

Entrepris en 1796, il avait été la résidence du sieur Pierre Dumoulin, dernier seigneur et, par la suite, premier maire de Trois-Rivières. Durant les années qui suivirent, il avait abrité de nombreux visiteurs de marque, dont le prince de Galles, en 1860.

En 1896, le Dr Charles Numa de Blois, un médecin français, en fit l'acquisition auprès des descendants du sieur Pierre Dumoulin et, en plus de lui donner son nom, transforma partiellement l'édifice en sanatorium.

En 1945, à la fin de la dernière guerre mondiale, M. Antoine Pilote, son dernier propriétaire, avait acheté le "Château de Blois" pour en faire un des hôtels les mieux connus de la province.



Disparition d'un vestige du passé

Après 170 ans d'existence, le Château de Blois, ancienne résidence du dernier seigneur de Trois-Rivières, a été la proie des flammes, hier, à Trois-Rivières. Des milliers de personnes et 80 pompiers ont été les témoins impuissants du désastre.

Si tu vois un homme étourdi dans ses paroles, il y a plus à espérer d'un sot que de lui.
Livre des Proverbes

On ne corrige pas celui que l'on pend, on corrige les autres par lui.
Montaigne

UNIVERSITE de MONTREAL
FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

LICENCE D'ENSEIGNEMENT POUR L'ENFANCE EXCEPTIONNELLE

Cours de 3 ans à plein temps ou à mi-temps

CONDITIONS D'ADMISSION :
Baccalauréat ès arts
Baccalauréat en pédagogie
L-70 de la Faculté des arts ou l'équivalent.

OPTIONS :
Déficients mentaux éducables ou semi-éducables.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1er août 1966.

Pour renseignements : 733-9951, poste 426.

Les papeteries Rolland: grève terminée

SAINT-JEROME, (C.B.) — Une entente est intervenue, hier soir, entre les dirigeants des trois syndicats des papeteries Rolland à Saint-Jérôme et à Mont-Rolland et la compagnie, mettant ainsi fin à une grève qui en était à sa quatrième semaine.

Les quelque 700 employés seront appelés aujourd'hui à ratifier l'acceptation de principe de leurs dirigeants concernant le projet d'un contrat de travail d'une durée de deux ans. D'après l'attitude des grévistes à l'annonce de l'accord, hier soir, il ne fait pas de doute que le travail reprendra dimanche soir dans les deux usines.

L'un des chefs syndicaux, M. André Lebeau, a affirmé que le nouveau contrat sera l'un des meilleurs conclus jusqu'à maintenant entre les employés et la firme Rolland. Il s'est dit assuré que le texte sur lequel les négociateurs se sont entendus sera à la satisfaction des syndicalistes.

L'entente a été conclue après une douzaine d'heures de négociations, dans un hôtel, à Montréal. Elle prévoit une hausse horaire de 20 sous, rétroactive au premier mai; une deuxième hausse de dix sous, dès le premier novembre, et une troisième identique, appliquée le premier août, l'an prochain. En outre l'accord prévoit à l'intention des travailleurs en soirée et durant la nuit, le versement d'une prime accrue. Le nouveau contrat porte à cinq semaines la durée des vacances après 25 années de service et il y est question d'améliorations dans les conditions de travail.

Pas question du travail dominical

Ce qui avait été jusqu'à maintenant la principale pierre d'achoppement au cours des négociations, le travail dominical, a été ignoré hier par les négociateurs. La compagnie n'a pas soulevé la question durant les derniers pourparlers. Cette attitude a réjoui les négociateurs des trois syndicats. Leur mandat stipulait que la négociation d'un contrat de travail ne devait pas impliquer l'instauration du travail dominical. L'insistance de la compagnie à ce sujet avait été la cause première de l'arrêt de travail le 20 juin.

La compagnie avait souligné alors la nécessité d'une pareille clause pour être en mesure de lutter contre la concurrence. Cette allégation avait été niée par les employés qui, prétendaient que la firme n'avait pas établi la preuve de l'obligation d'une fabrication à pleine capacité.

Cette grève s'est déroulée dans un climat serein. C'était le premier arrêt de travail aux papeteries de la compagnie Rolland depuis 22 ans.



Elu président

Un avocat de Candiac, Me Gilles Hébert a été élu président du bureau au Service social dans le diocèse de Saint-Jean. Il a pour collègues MM. Normand Guérette de Jacques-Cartier, Daniel Simard et Mme Fernand Paquette de Saint-Jean, à la vice-présidence ; Denis Racicot de Boucherville, à la trésorerie ; l'abbé Antoine Rémillard de Jacques-Cartier, MM. Jean-Charles Lafrance de Candiac, André Leduc de Boucherville, Léodore Ryan de Lacolle, Richard Sarrasin de Saint-Jean, Lucien Beauvais de Longueuil et Mlle Mireille Montbourquette de Saint-Jean, comme directeurs.

Un député blessé dans un accident

OTTAWA. (PC) — Le député libéral de Richmond-Wolfe, aux Communes, M. Joseph Asselin, âgé de 35 ans, a subi des blessures, mardi, dans la collision de deux autos, à l'angle de Sussex Drive et de la rue Rideau, dans la capitale fédérale.

M. Asselin a été conduit à l'hôpital Général d'Ottawa, souffrant de fractures aux côtes et à une jambe.

Au moment de la collision, M. Asselin était dans une auto-taxi.

EMPLOYEURS

Etes-vous à la recherche de la parfaite secrétaire ?
Ou recherchez-vous une bonne dactylo ?

Nous avons fait des interviews, avons fait subir des tests et avons fait un choix de sorte que nous pouvons vous offrir un personnel hautement qualifié. Nous sommes encore peu connus, mais nous mettons tout en oeuvre pour satisfaire vos demandes. N'hésitez pas à profiter de nos services, nous sommes prêts à tout pour gagner votre confiance. Pour toute demande de personnel, communiquez avec :

Mlle BOUDREAU ou Mme ROY **878-3401**

SPEEDY PERSONNEL
1217, rue University,
(face à la Place Ville-Marie)

RETOURNONS A LA SOURCE

POUR LA PREMIERE FOIS AU QUEBEC



M. R. ANDREJEWSKI parlera :

- Du Caractère éternellement actuel de l'Evangile ;
- De son aspect souvent implacable et intransigeant ;
- De la foi, cette exilée de notre monde moderne ;
- De l'Eglise des origines chrétiennes, etc.

Ses causeries constituent :

- Un examen objectif de la conscience moderne ;
- Une prise de position courageuse ;
- Un appel fervent à l'unité sur une base négligée ;
- Un message important, loyal, clair et dynamique.

A partir de 7 h. 30 p.m.

AUDITORIUM DU PLATEAU
3710, rue Calixa-Lavallée
(au Parc Lafontaine)
Montreal
Tél. 634-2117 ou 637-3931

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CARRIERE EN ADMINISTRATION DEMANDEE

L'HOMME : Ingénieur 28 ans, avec expérience dans la recherche et le développement, le génie, le contrôle du budget, la rentabilité, le marché, le financement. Travailleur et d'entregent.
LA POSITION : Conduisant à des postes responsables et variés. Rémunération actuelle de $8000. à $10,000.
Ecrire à Case **8350** LA PRESSE

ASSISTANT PSYCHOLOGUE

Plein temps à partir de septembre 1966
Traitement selon les normes de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.
S'adresser à :
CENTRE D'EDUCATION — RECHERCHE ASSOCIATION DE MONTREAL POUR LES ENFANTS ARRIERES
2465 Bois Franc, Cité de St-Laurent, P.Q. Tél. : 747-0686

Noël Roméo Co. Limitée demande ACHETEUR

de 30 à 50 ans, bilingue, expérience pour achats des matériaux électriques de construction.

COMMIS de BUREAU

De 25 à 40 ans, bilingue, préférence avec expérience dans les matériaux électriques de construction. Position permanente, bon salaire, autres avantages.

748-8793 de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.
Excepté samedi et dimanche

La Commission Scolaire St-Joseph de Soulanges
REQUIERT LES SERVICES D'UN

Principal libéré itinérant
(3 écoles)

Pour l'année scolaire 1966-67. Prière de faire parvenir votre "curriculum vitae" par écrit le ou avant le 22 juillet 1966 à :

M. Jean-Claude Sauvé, secrétaire-trésorier,
Commission Scolaire St-Joseph de Soulanges,
Les Cèdres, P.Q.

DOMTAR

INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ EN TRANSFORMATION

Notre nouvel établissement dans le nord-ouest du Québec commencera ses opérations vers la fin de l'année. Il produira, par jour, 175 tonnes de chlore, de soude caustique et autres dérivés chimiques.
Nous offrons un poste clé des plus intéressants à un chimiste ou ingénieur en chimie dans notre service des opérations.
L'homme que nous voulons compte de trois à six années d'expérience dans le domaine de la transformation, surtout dans le contrôle des procédés et la mise en marche d'une nouvelle usine.
Nous accordons une importance toute spéciale au bilinguisme.
On construit présentement une très jolie ville pour les employés de la fabrique de pâtes, de l'usine de produits chimiques et de la division forestière de ce grand centre industriel.
Toutes les demandes seront traitées avec discrétion.

SERVICE DU RECRUTEMENT
DOMTAR LIMITED
2100, EDIFICE SUN LIFE,
MONTREAL, P.Q.

GÉRANT VENTES ALLIAGES POUR SOUDURE

Une occasion des plus avantageuse au service de notre organisation internationale, aux produits de qualité, s'offre à dynamique gérant de ventes en soudure qui désire assumer des responsabilités importantes, pour le Québec et les Maritimes.
La préférence sera accordée à jeune homme, 26 à 28 ans, parfait bilingue, diplômé d'université ou possédant expérience équivalente et ayant fait ses preuves dans l'administration des ventes à l'extérieur, y compris embauchage et initiation.
Le candidat désiré devra connaître l'entretien des installations de soudure sur le chantier et pouvoir faire soudure à l'arc et au gaz.
Il devra aimer voyager et être intéressé sérieusement à participer à l'expansion et à la mise en oeuvre des programmes de ventes complets de la compagnie.
Pour entrevue immédiate, écrire, mentionnant qualifications, à case 8030 La Presse. Discrétion assurée.



NOUS RECHERCHONS
pour notre section publicitaire
UN REDACTEUR . . .
Exigences : esprit créateur, maîtrise du français et de la dactylographie, capacité de transmettre des idées avec verve et fraîcheur et de travailler avec une équipe jeune et dynamique.
UN ARTISTE . . .
Expérience en retouche de photos au "air brush" et en illustrations en général. Rapidité et connaissance des méthodes et techniques de reproduction essentielles.
Salaire selon expérience. Avantages marginaux habituels.
Envoyer curriculum vitae à :
SERVICE DU PERSONNEL
DUPUIS FRERES LIMITEE
865 est, rue Sainte-Catherine, Montréal

Une entreprise, à caractère coopératif, recherche un

CONTRÔLEUR

QUALIFICATIONS : C.A. de préférence, mais non essentiel ou un diplômé universitaire en commerce. On pourra considérer les demandes des candidats non diplômés d'universités, mais possédant de 5 à 7 années d'expérience en administration.
RESPONSABILITES : Il aura la responsabilité et l'autorité sur les questions budgétaires, financières et comptables, l'administration du bureau et la direction du personnel.
EXPERIENCE : Préférablement 3 à 4 ans d'expérience en comptabilité ou en administration dans la moyenne entreprise.
AGE : Au début de la trentaine.
SALAIRE : Dans les cinq chiffres, suivant l'expérience.
Les candidats voudront bien soumettre leur demande à :

Chef du Personnel
Case postale 1180
Montréal, Qué.

DIRECTEUR D'ASSOCIATION

Une association provinciale bien connue requiert les services d'un secrétaire exécutif. Les qualifications incluent : administrateur et coordinateur qualifié ; facilité de rencontrer et travailler pour le compte de plusieurs individus ; beaucoup d'initiative pour élaborer et voir à l'achèvement de projets ; compétence dans le domaine de relations extérieures. Doit être parfaitement bilingue.
Veuillez soumettre vos qualifications par écrit en toute confiance à :
Case 8049, LA PRESSE
On accusera réception de toutes les candidatures.

REPRÉSENTANTS DES VENTES TECHNIQUES

Vu notre expansion soutenue et des promotions, nous offrons d'excellentes situations à des jeunes gens sérieux et attirés par une carrière dans la vente

Expérience non nécessaire, car nous avons un programme de formation poussée à tous les échelons de l'exploitation de la compagnie, y compris cours spécial de 9 semaines sur les instruments et leurs usages.

Les candidats devront posséder un diplôme universitaire en sciences ou l'équivalent.

Veuillez écrire à

FISHER SCIENTIFIC CO. LTD.
8505, CHEMIN DEVONSHIRE
MONTREAL 9, Québec

Une compagnie nationale de centres de service pour l'automobile demande

GERANTS
GERANTS ADJOINTS
APPRENTIS GERANTS

Les candidats devront être expérimentés dans l'opération d'un complexe à services multiples et la surveillance d'un personnel de plus de 50 employés ; ils devront être bilingues et consentant à suivre un entraînement rigoureux. Les fonctions comprennent la gérance de 10 à 14 baies de service pour automobile, la séparation des renseignements diagnostiques à l'aide de l'équipement Dynamometer, plusieurs îlots de pompes à essence et un magasin de détail d'accessoires pour l'automobiliste, pièces et articles pour la maison et les loisirs.
Excellent salaire, avantages complets aux employés, excellentes chances d'avancement. Plein salaire durant l'entraînement. Répondre par écrit mentionnant âge, expérience, instruction, etc à :

Case **8048**, La Presse

COMPTABLE – CHEF DE BUREAU
HOMME OU FEMME

Nous recherchons un comptable diplômé, bilingue pour s'occuper de tous les aspects de notre comptabilité et plus particulièrement de notre système de prix de revient.
Il devra, entre autres, proposer et préparer un système de traitements des données.
Le candidat idéal a 30 ans, il a une expérience générale en comptabilité, ainsi qu'une expérience plus poussée en prix de revient dans l'industrie manufacturière, il a de l'initiative et n'a pas peur des responsabilités, mais il ne voit pas de promotion dans un proche avenir, nous lui offrons cette promotion immédiatement et la chance de démontrer ses connaissances et sa maturité.
Il répondra directement du directeur général adjoint.
Envoyez demandes écrites à la main avec "curriculum vitae" et salaire actuel à

Directeur Général Adjoint
JOHNSON WIRE PRODUCTS
4747, rue Dagenais, Montréal 30

CARRIÈRES et PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS :
Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.
Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

SERVICE CONFIDENTIEL
Réponse via numéro de case
Il peut arriver, qu'en répondant à une annonce utilisant un numéro de case, vous apprenniez, par la suite, l'identité de l'annonceur et que l'ayant su au préalable vous n'auriez certainement pas écrit. Un tel risque peut être éliminé. Placez tout simplement votre demande d'emploi dans une enveloppe adressée au numéro de case spécifié dans l'annonce; joignez-y une liste de telles firmes ou personnes et glissez le tout dans une autre enveloppe adressée au Service Confidentiel de LA PRESSE, case 0000, Montréal 1. Il sera ainsi possible d'empêcher que votre demande d'emploi ne parvienne à destination si le nom de l'annonceur utilisant un numéro de case est mentionné dans votre liste et votre demande sera détruite.

Pour renseignements demandez Mme Lise Daniels
849-4711, poste 323 ou
écrivez à LA PRESSE — 7, rue St-Jacques, Montréal

CAHIER No 3 / PAGES 27-40 — LA PRESSE — BANDES DESSINEES / LOISIRS / ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 — 82e ANNEE — No 161

Une "usine fantôme" a fonctionné pendant trois ans en URSS ...et avec bénéfices

MOSCOU, (AFP) — Une "usine fantôme" a fonctionné trois ans en URSS, rapportant même des bénéfices substantiels à l'Etat, sans avoir existé autrement que sur le papier. Telle est l'histoire révélée par la "Pravda" sur "la plus importante usine soviétique d'agar-agar" (sorte de gelée extraite d'une algue marine).

L'affaire remonte à 1962, lorsqu'on confia à l'organisme des travaux publics "Dalryba" de la région de Nakhodka (Extrême-Orient soviétique) la construction de la plus grande usine automatique d'agar-agar utilisé dans la confiserie.

"Cette année-là, écrit la "Pravda", on commença la construction de l'usine. En 1963, le bâtiment central était terminé, ainsi que la station de pompage... et le plan de production pour 1964 fut fixé: 650 quintaux d'agar-agar et 562 milles roubles de bénéfices".

"Selon les premiers rapports financiers, l'affaire marchant bien, puisque pour l'année 1965 le plan fut augmenté et fixé à 1,100 quintaux d'agar-agar et à 980 mille doubles de bénéfices".

"Mais voici qu'arrive l'année 1966. Aucune calamité naturelle n'avait été signalée dans la région et pourtant il avait dû se passer quelque chose, écrit la "Pravda", car l'usine ne figurait plus sur le plan annuel du combinat poissonnier de "Tafouinsk" auquel elle appartenait".

"Qui sont les responsables ? Tout le monde, répond la "Pravda", à commencer par les promoteurs du projet dont le devis avait été fixé initialement à 1,890,000 roubles, puis à 2 millions et enfin à près de trois millions de roubles.

Ensuite, ce sont les dirigeants du combinat poissonnier de "Tafouinsk" qui ont falsifié les comptes bancaires du combinat en déclarant la première année 562 mille roubles de bénéfices affectés à l'usine "fantôme". Ce sont enfin le ministre et les vice-ministres des pêcheries, MM. A. Ichkov et Soukhoroutchenko, qui se sont désintéressés de l'affaire, bien que celle-ci leur ait été signalée par le directeur de l'usine".



"Ne nous énervons pas..."

Un policier noir tente d'apaiser un groupe de ses congénères, dans un quartier de Chicago où des groupes de jeunes, se moquant des appels à la non-violence lancés par le pasteur Luther King, se sont livrés au vandalisme, au pillage et en sont venus aux prises avec la force policière.

L'exécution des aviateurs américains par Hanoï intensifierait la guerre

OTTAWA, (PC, UPI, PA, AFP) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré hier qu'il partageait l'opinion de M. Gordon Churchill, ancien ministre de la Défense du gouvernement conservateur voulant que le Nord-Vietnam provoquerait une nouvelle escalade de la guerre s'il exécutait les prisonniers de guerre américains.

M. Churchill a fait état de la nouvelle parue dans la presse disant qu'environ 60 pilotes américains seront peut-être exécutés à la suite de "procès de propagande". Il a souligné qu'il n'existait pas présentement de situation plus sérieuse qui soit de nature à provoquer une nouvelle escalade de la guerre au Vietnam. "Je suis entièrement de votre avis", a répondu M. Martin.

Une dépêche provenant de Tokyo annonçait en effet, hier, que les observateurs diplomatiques étaient d'avis que les communistes nord-vietnamiens se proposaient de faire prochainement le procès des pilotes américains capturés et de les condamner pour "crimes de guerre" en représailles des récents bombardements américains au Nord-Vietnam. C'est en termes à peine voilés, d'ailleurs, qu'une dépêche d'Hanoï laissait entendre que le gouvernement ordonnerait le procès des pilotes américains.

D'autre part, les diplomates communistes à Londres ont affirmé que les dirigeants soviétiques prieront M. Harold Wilson de transmettre au président Johnson un sérieux avertissement que toute nouvelle escalade au Vietnam pourrait conduire à un conflit majeur.

"Désengagement" du Nord-Vietnam ?

Hanoï va d'ici peu examiner les moyens d'un "désengagement" au Sud-Vietnam, a déclaré en substance hier le général d'aviation Joseph Moore, rentré récemment à Washington après un séjour de deux ans et demi au Sud-Vietnam où il commanda les raids contre le Nord-Vietnam.

Tout en reconnaissant que les bombardements ne pouvaient suffire à amener Hanoï à envisager une solution négociée du conflit, le général Moore, qui s'est refusé à préciser ce qu'il entendait par "désengagement", a estimé que, joints aux échecs subis sur le terrain au Sud-Vietnam et au manque d'aide militaire directe des autres pays communistes, ces raids pouvaient contribuer à "convaincre le gouvernement d'Hanoï de rechercher une forme de désengagement".

D'après les rapports des services secrets américains, le Vietcong serait aux prises avec une grave pénurie d'armes et un certain nombre de soldats auraient même été envoyés au combat complètement dépourvus d'armes, attendant que leurs compagnons meurent au combat pour prendre leurs armes.

M. Holt a revu le président Johnson

De retour de Londres, le premier ministre australien Harold Holt s'est de nouveau entretenu avec le président Johnson en fin d'après-midi d'hier, en présence du secrétaire d'Etat Dean Rusk, de M. Bill Bundy, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires d'Extrême-Orient, et du conseiller spécial du chef de l'Exécutif, M. Walt Rostow. Cet après-midi, à 1 heure, M. Holt sera l'hôte du président des Etats-Unis à un déjeuner à la Maison Blanche. Deux heures plus tard, il prendra l'avion à destination de San Francisco d'où il regagnera l'Australie la nuit prochaine.

La Maison Blanche n'a fourni que peu de détails sur l'entretien entre les deux hommes d'Etat. Le porte-parole de la présidence, M. Bill Moyers, a déclaré qu'ils avaient examiné la situation générale en Asie dans le contexte du discours prononcé mardi soir par le président Johnson.

Un important dépôt d'essence a été bombardé hier par l'aviation américaine à 15 milles au nord-ouest d'Haiphong. Deux, peut-être trois réservoirs ont été détruits. Les appareils américains ont effectué 91 missions au Nord-Vietnam, attaquant des emplacements de missiles "SAM", des radars, des voies de communication.

La politique de non-violence est bafouée par les Noirs à Chicago

CHICAGO, (UPI, PA) — La campagne de non-violence du pasteur noir Martin Luther King n'a pas empêché hier un bon nombre de jeunes Noirs de Chicago de se livrer, pendant plusieurs heures, à des actes de vandalisme, de pillage, de provocation à l'égard de la police. Il a fallu plus de 300 policiers pour rétablir l'ordre.

Le temps chaud a été à l'origine de ce désordre, comme ce fut le cas mardi soir à New York et à Philadelphie. Au moins 21 personnes ont été blessées et 38 arrêtées dans les trois villes.

Le pasteur King, face à l'un des plus sérieux défis dans sa croisade pour l'égalité des droits civils, a parcouru plusieurs rues pour implorer les Noirs de cesser de lancer des cocktails Molotov et des briques, de briser des vitrines et de piller des magasins, mais il a échoué. Pendant que le leader noir tentait de persuader la police de relâcher un groupe de jeunes gens, d'autres se sont mis à briser des vitres à l'extérieur du poste de police.

Une voiture de patrouille a été complètement incendiée et une autre fortement endommagée. Le centre commercial de l'avenue Racine a été pillé. Cinq personnes, dont deux jeunes gens et trois policiers, ont été blessées et 23 personnes ont été arrêtées.

La bagarre a commencé à Chicago quand des jeunes Noirs ont ouvert des prises d'eau pour se rafraîchir, alors qu'il faisait plus de 90 degrés. La police les a fermées aussitôt.

Les jeunes gens les rouvrirent et la bagarre éclata. Des groupes de Noirs allèrent par les rues du quartier sud-est de la ville, saccageant tout sur leur passage. Bien que la chose soit prohibée en vertu d'un règlement municipal, la police a l'habitude de tolérer que les gens ouvrent les prises d'eau aux journées chaudes pour permettre aux enfants de se rafraîchir. Les Noirs affirment que la police a fermé les prises d'eau qu'ils avaient ouvertes, alors qu'à quelques rues de là elle tolérait que les gens d'un quartier habité par des Italiens se servent des prises d'eau.

A Brooklyn, plus de 200 Noirs ont livré bataille à la police pour la troisième fois en moins d'une semaine. Sept policiers ont été blessés, de même que six Noirs. A Philadelphie, des manifestants noirs en sont venus aux prises avec la police devant le principal bureau de poste. Deux manifestants et un policier ont subi des blessures légères.

Depuis le 20 juin, la canicule a fait 91 morts aux USA

CHICAGO (UPI) — En dépit des orages, tornades et pluies torrentielles d'hier, tout l'est américain, à partir des Rocheuses, doit continuer à endurer aujourd'hui la canicule qui a fait, dans le pays, 91 morts depuis trois semaines.

En proie à une chaleur supérieure à 100 degrés F., la région de St-Louis a été la plus durement frappée, avec 69 décès depuis le début de la vague de chaleur dans cette région, le 20 juin dernier.

A New York, la température a atteint hier un niveau record de 101 degrés, abaissant ainsi le record de chaleur pour un 13 juillet, soit 93 degrés en 1954. C'était la quatrième fois en un peu plus de deux semaines que le mercure s'élevait au-dessus de 100 degrés, dans la métropole américaine.

18 personnes sont mortes à New York la semaine dernière, par suite des effets néfastes de la chaleur, rapporte le département municipal de la santé.

De lourdes pluies sont tombées hier sur tout l'est américain. Rochester, au Minnesota dans le centre des Etats-Unis a reçu 1½ pouce de pluie en 25 minutes. Des vents de 87 milles à l'heure ont balayé Noblesville en Indiana. Dans la région de Chicago, une tornade a endommagé des lignes de transmission et démoli une remorque à Schererville.

14 juillet: Paris montre sa puissance; le peuple montre sa joie de vivre

PARIS, (UPI) — Cinquante millions de Français, depuis le président Charles de Gaulle jusqu'au plus humble paysan, célèbrent aujourd'hui, 14 juillet, leur fête nationale, la prise de la Bastille.

Un impressionnant défilé militaire a descendu les Champs Elysées. Pour l'occasion, les Français ont montré au public l'armement le plus moderne qu'ils possèdent.

Ce défilé a marqué le retour d'un détachement de la Légion étrangère, et le public n'a pas ménagé ses applaudissements à ces soldats qu'il revoyait pour la première fois depuis cinq ans. Les légionnaires étaient tombés en disgrâce et plusieurs de leurs régiments avaient été dissous quand certaines de leurs unités avaient décidé d'appuyer l'action des généraux rebelles qui ont tenté de renverser de Gaulle dans l'affaire de l'Algérie.

Mais aujourd'hui, dans une atmosphère de carnaval, tous ces événements semblent être oubliés.

Ce jour de festivités sera probablement couronné par une seconde explosion atomique française au centre d'essais du Pacifique à quelque 800 milles au sud de Tahiti. On croit que de Gaulle a personnellement demandé aux savants de synchroniser leurs essais pour que cette deuxième explosion coïncide avec la fête nationale.

C'est le 14 juillet 1789 qu'une foule parisienne a attaqué la célèbre prison de la Bastille afin de libérer les détenus.

Il s'agit d'un des événements qui ont abouti au renversement de la monarchie et à l'établissement de la république. Les Français célèbrent ce jour avec autant d'enthousiasme que les Américains célèbrent le 4 juillet.

Le général de Gaulle, architecte actuel de la gloire française, donne tout son appui à cette ferveur nationaliste; il a tout fait pour en hausser le niveau chez ses compatriotes.

Le défilé militaire a été survolé par des bombardiers "Mirage-IV", ceux-là même qui pourront transporter la bombe atomique française dans l'éventualité d'une guerre nucléaire.

Bien que le défilé militaire ait tout fait pour démontrer la puissance de la France, la note dominante au sein de la population est à la joie et à la gaieté.

Cette joie a éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi lorsque dans des milliers de villes et villages la population a commencé de danser à la lumière de lanternes suspendues aux arbres. Fusées et pétards éclataient de partout tandis qu'on débouchait des bouteilles conservées précieusement pour l'occasion.

Ces danses populaires dureront toute la journée pour ne se terminer qu'au petit matin demain.

George Ball : l'Europe ne pourra régler ses problèmes tant qu'elle sera divisée

WASHINGTON, (AFP) — Le sous-secrétaire d'Etat américain, M. George Ball, a de nouveau exprimé l'opinion qu'un éventuel règlement entre l'Est et l'Ouest ne pourra pas se réaliser si l'Europe est fragmentée mais seulement dans la mesure où l'Occident se montrera uni.

L'adjoint de M. Dean Rusk a déposé hier devant la commission sénatoriale des affaires étrangères qui examine depuis un certain temps les problèmes de l'OTAN à la lumière des décisions françaises.

Il n'existe aucune raison de penser, a dit M. Ball, que l'Occident peut aujourd'hui se permettre en toute sécurité d'abaisser sa garde. Ceux qui estiment que l'OTAN peut se passer d'une défense commune intégrée sous-évaluent la puissance soviétique, a fait remarquer M. Ball.

L'adjoint de M. Rusk a rappelé aux membres de la commission que les pays d'Europe orientale continuent de stationner 800,000 hommes face aux forces de l'OTAN, que l'Union soviétique possède des centaines de missiles balistiques intercontinentales et que plus de 700 missiles à moyenne portée sont dirigés sur des cibles situées en Europe occidentale, tandis que le nombre de sous-marins dotés de puissants armements nucléaires dont dispose l'URSS croît constamment.

Le sous-secrétaire d'Etat a souligné qu'un règlement des problèmes européens ne pourra être durable tant qu'il laissera l'Allemagne divisée. La paix et la stabilité en Europe ne se réaliseront pas du jour au lendemain, estime-t-il, et "la route qui nous conduira éventuellement vers une cessation du partage de l'Europe et de l'Allemagne sera longue".

Moscou fait la sourde oreille à Mme Gandhi

MOSCOU, (PA) — Rien ne semble indiquer que Mme Indira Ghandi, premier ministre de l'Inde, ait réussi hier à s'entendre avec les dirigeants soviétiques, au cours d'entretiens qui ont duré trois heures, sur les moyens à prendre pour mettre un terme à la guerre du Vietnam. On a l'impression, en effet, que l'Union soviétique refuse d'endosser la proposition de Mme Ghandi de reconvoquer la conférence de Genève sur l'Indochine.

Selon des sources informées, le premier ministre de l'Inde aurait décidé d'entreprendre une mission de paix à Moscou parce qu'elle croyait que le Nord-Vietnam désirait mettre fin au conflit. D'après ces mêmes sources, l'Inde aurait appris que le président nord-vietnamien Ho Chi-minh s'était rendu à Pékin en fin de juin et qu'il s'y trouvait peut-être encore actuellement pour tenter de convaincre la Chine de consentir à une forme quelconque de trêve.

Mme Ghandi, qui est arrivée à Moscou pour une visite de quatre jours, doit avoir un nouvel entretien avec M. Alexis Kossyguine aujourd'hui.

On ignore le temps qui a été consacré au Vietnam dans ces conversations, mais tout indique qu'elles ont porté surtout sur les relations soviéto-indiennes et sur l'application de l'accord de Tashkent, qui vise à améliorer les relations entre l'Inde et le Pakistan.

On sait, d'autre part, que l'attitude soviétique s'est durcie au sujet du Vietnam depuis les bombardements des dépôts de carburant d'Hanoï et d'Haïphong par les Américains il y a deux semaines. La presse soviétique n'a cessé de dénoncer avec aigreur "cette forme d'agression américaine".

Un agent double dénonce un diplomate tchèque aux USA

WASHINGTON, (AFP et UPI) — Le gouvernement américain a demandé hier l'expulsion dans les trois jours d'un diplomate tchécoslovaque accusé de tentative d'espionnage et d'avoir notamment essayé, par l'intermédiaire d'un agent double, de placer un microphone clandestin dans le bureau du sous-secrétaire d'Etat américain, M. George Ball.

Il s'agit de Juri Opatrny, second secrétaire à l'ambassade tchèque de Washington. Il a promis une somme de $1,000 à Frank John Mrkva, un employé du bureau des passeports au secrétariat d'Etat, pour mettre en place le microphone clandestin. Mrkva a immédiatement remis le micro aux soins du département d'Etat pour lequel il travaillait comme agent double, depuis plus de quatre ans.

Promu pour services éminents

Le secrétaire d'Etat a promu Mrkva à un grade supérieur pour les services éminents qu'il a rendus. Depuis novembre 1961, Mrkva a rencontré à 48 reprises Opatrny et M. Zdenek Pisk, premier secrétaire de la mission tchécoslovaque à New York, lui aussi soupçonné d'espionnage.

Les agents tchécoslovaques ont remis à Mrkva une somme de $3,440 au cours de rencontres secrètes qui se déroulaient dans des parcs de la capitale fédérale et dans des supermarchés de la banlieue. De temps à autre, M. Mrkva remettait à ses contacts des documents sans importance qui avaient été approuvés par le FBI.

Pisk et Opatrny ont offert au fonctionnaire américain de régler l'hypothèque de sa maison, et de payer aussi à sa place les frais d'une intervention chirurgicale subie par sa fille. C'est en mai dernier que les deux diplomates ont demandé à Mrkva de leur rendre un "service" plus précis.

Ils lui ont alors remis un appareil d'écoute d'un modèle très récent qui pouvait être télécommandé sur fréquence ultra-haute. Mrkva était chargé de le glisser dans la bibliothèque du bureau de M. Ball.

Une lueur d'espoir dans la grève des machinistes

WASHINGTON, (UPI) — Les dirigeants du syndicat ont consenti hier à reprendre les négociations avec les cinq compagnies américaines d'aviation affectées par la grève des machinistes déclenchée vendredi dernier.

Selon un porte-parole du gouvernement, la nouvelle attitude du syndicat est consécutive à la décision prise par la "Northwest Airlines" de ne pas exercer de sanctions économiques contre ses employés au Japon.

Le sous-ministre américain du Travail, James Reynolds, qui dirige les négociations, a déclaré que les deux parties semblaient prêtes à marchander sérieusement. Il a noté que c'était encourageant, mais que cela ne signifiait pas qu'un règlement était proche.

48 points de discussion restent à régler, a précisé Reynolds dont huit d'envergure nationale et 40 d'ordre local. Il a ajouté que le règlement de la grève serait une "question d'heures", si un accord pouvait être conclu sur quelques points vitaux. On ne s'attend cependant à aucun progrès rapide dans les négociations.

Fin en vue de la grève au "World Journal Tribune"

NEW YORK, (AFP, PA et UPI) — La "World Journal Tribune" a conclu hier un accord avec le syndicat des employés des services d'expédition. Le syndicat des imprimeurs reste la seule union ouvrière qui n'ait pas signé un accord avec la nouvelle société formée par la fusion de trois journaux new yorkais.

80 jours de discussions avec les 10 syndicats groupant les employés de la "World Journal Tribune" ont jusqu'à maintenant empêché la publication des trois journaux de la nouvelle compagnie, le quotidien "Herald Tribune", le journal du soir "World Journal", et l'édition dominicale "World Journal Tribune".

A l'occasion de l'annonce du nouveau règlement, le responsable de la médiation, David L. Cole, a déclaré que le maire de New York, John Lindsay, contacterait par téléphone J. de Andradi, le président du syndicat international des imprimeurs, et lui demanderait de venir à New York aussitôt que possible pour aider à régler le conflit avec ce syndicat.

Formation du cabinet burundien

BUJUMBURA, Burundi, (PA) — Le nouveau premier ministre burundien, Michel Michombero, a formé mardi soir son gouvernement, puis a dépêché à travers la capitale une colonne de véhicules armés de mitraillettes, dans une manifestation de force militaire. Casquées d'acier, les troupes, le doigt sur la gâchette, ont défilé dans la ville, prête à écraser toutes manifestations de mécontentement.

La formation du nouveau cabinet survenait quatre jours après le coup d'Etat non-sanglant qui a permis au prince Charles Ndizeye de remplacer à la tête de l'Etat le roi Mwambutsa IV.

Scission chez les travaillistes de G.-B.

LONDRES, (AFP) — Quarante-neuf députés travaillistes ayant à leur tête M. Frank Cousins, ancien ministre de la Technologie, se sont élevés hier contre la politique économique du gouvernement et ont présenté aux Communes une motion demandant en substance le rejet du projet de loi sur le contrôle des prix et des revenus.

Dans leur motion, les députés travaillistes "considèrent que le projet de loi comporte une législation pénale contre les syndicats qui devrait être rejetée" et proposent des mesures non-coercitives pour remettre l'économie sur pied.

En signant cette motion contre un projet de loi gouvernemental controversé, qui doit passer aujourd'hui en deuxième lecture aux Communes, les 49 députés déclenchent la première révolte parlementaire du groupe travailliste opposé à la politique économique du gouvernement.

M. Frank Cousins, qui a pris la tête des rebelles, a démissionné récemment du gouvernement pour protester contre le projet de loi. Il a repris son poste de secrétaire général du Syndicat des transports, le plus puissant du pays, et demeure député travailliste de la circonscription de Nuneaton.

GRANDE VENTE
de vacances
apportez cette annonce, elle vaudra un cadeau avec tout achat
Cabanon
371 ave Prés. KENNEDY
Ontario — Ouest de Bleury
Anciennement rue Gilford
844-8495

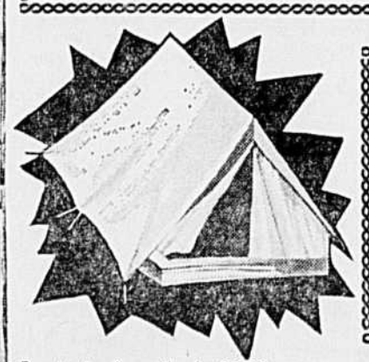


16' x 13'8" annexe comprise
Prix Cabanon 199.00
Spécial Vacances 169.00



19'8" x 15'8", 4 divisions
Prix Cabanon 399.00
Spécial Vacances 325.00

Coleman POELE 13.95 LAMPE 12.95 CHAUFFERETTE 12.95



Pup-tent : A partir de 29.98
Autres exemples
10'1" x 5'3" Prix Cabanon 75.00 pour 59.00
10' x 6'7" Prix Cabanon 89.00 pour 65.00

Autres exemples sur nos tentes
11'4" x 7'10" 79.00
15' x 9' Rég. 155.00 135.00
15' x 11'8" Rég. 225.00 189.00

Matelas pneumatiques Rég. 7.98 Spécial 4.98



TENTES REMORQUES
APACHE
Et de fabrication canadienne
Rég. avec matelas 449.00
Spécial Vacances 359.00

REDUCTION SUR ACCESSOIRES DE CAMPING JUSQU'A 50%

Les bibliothécaires proclament le droit à la liberté intellectuelle

par André Luchaire

L'Association canadienne des Bibliothécaires, réunie récemment à Calgary, en assemblée annuelle, a voté une déclaration où elle exprime solennellement le droit des Canadiens à une information libre.

Sous le nom de "déclaration sur la liberté intellectuelle", elle a en effet affirmé le droit de "toute personne, au sens juridique du terme, sous réserve des exigences raisonnables de l'ordre public, d'avoir accès à toutes les expressions de la connaissance et de la créativité intellectuelle, et d'exprimer sa pensée".

"La liberté intellectuelle, souligne le document, est essentielle à la santé et au développement de la société".

Et il souligne en particulier que les bibliothèques ont un rôle primordial à jouer dans la conservation de la liberté de l'esprit humain, — ainsi que dans la nourriture de cet esprit.

Ces déclarations de principe ont un champ d'application particulier aux bibliothèques, où le problème se pose de façon souvent aiguë.

A bas l'"enfer" ! . . .

Cette proposition fondamentale est celle dont découlent les suivantes, elle est évidemment motivée par la conviction de nombreux bibliothécaires canadiens que les autorités responsables (conseils d'administration, bureaux de gouverneurs, pouvoirs publics, etc.) ont jusqu'à présent exclu systématiquement des collections mises à la disposition du public diverses catégories de publications estimées dangereuses et continuent d'exercer à leur sujet des pressions indues : ouvrages sur le marxisme, le communisme, sur le christianisme (il s'agit bien entendu des ouvrages contraires à l'orthodoxie catholique ou protestante), ouvrages même essentiellement scientifiques sur des sujets tabous comme la sexologie, etc.

Tous ouvrages qui habituellement sont réservés dans une section spéciale dénommée, dans le jargon des bibliothécaires, l'"enfer". . .

Elle affirme au contraire implicitement le principe que toute bibliothèque publique doit être comme les archives de la pensée humaine — où tout être humain a le droit de puiser pour s'y construire, en toute liberté, sa pensée personnelle. Elle se base donc en fin de compte sur la croyance à la nécessité et à la valeur irremplaçable de la pensée personnelle.

Les droits des bibliothécaires

Sans procéder à une revue explicite de la situation les bibliothécaires ont tenu toutefois à rédiger quatre propositions spécifiques qui chacune, font allusion à des éléments caractéristiques d'une situation qui peut être définie, précisément, par le manque, sous une forme ou sous une autre, de cette liberté intellectuelle.

De cette fameuse liberté intellectuelle qui, dans bien des cas, au Québec en particulier (mais pas seulement au Québec) n'existe pas dans sa totalité.

(1) "C'est la responsabilité du bibliothécaire de faciliter l'exercice de ce droit d'accès (à la connaissance indiscriminée) en achetant, et en mettant à la disposition du public tout livre ou matériel (imprimé) — dans leur variété la plus étendue — y compris ceux mentionnant ou appuyant des idées non conventionnelles ou impopulaires".

La seconde proposition affirme que c'est la responsabilité des bibliothécaires de faciliter l'exercice du droit d'expression des citoyens par la mise à leur disposition des locaux et services des bibliothèques.

La troisième, de nature plus personnelle, énonce le principe que "tout bibliothécaire devrait résister à tout effort en vue de limiter l'exercice de ces responsabilités — tout en reconnaissant le droit de critique des individus et des groupes".

La quatrième affirme que les bibliothécaires ont le devoir professionnel — outre leurs responsabilités institutionnelles — de maintenir les principes énoncés dans cette déclaration".

Dans les milieux montréalais de l'Association on souligne que cette déclaration, rédigée par un comité restreint qui siégea à Banff, a été votee après une longue discussion qui a abouti à un accord unanime à l'exception de la seconde proposition.

Les "jeunes" exclus. . .

Les bibliothécaires, par ce texte qui ne prend toute son importance que si l'on est de ceux qui s'irritent des entraves à la liberté intellectuelle qui obstruent l'accès à la connaissance, n'ont évidemment pas voulu faire oeuvre d'anarchie.

Ils font remarquer en particulier que l'accès des jeunes à la connaissance indiscriminée n'est possible, d'après leur propre proposition, que s'il s'agit de "personnes juridiques" — ce qui exclut les tout jeunes de l'accès à des ouvrages qui déformeraient prématurément leur pensée, encore trop docile.

Conjointement l'Association canadienne des bibliothécaires a discuté au cours de certaines séances de travail une proposition tendant à ce que l'on modifie la loi du contrôle de l'arrivée des publications au Canada (principalement en ce qui concerne les livres communistes et les livres pornographiques).

M. J. E. Archer, bibliothécaire de l'université McGill, et nouveau président de l'Association a tenu d'autre part à préciser que la déclaration ne constituait pas une mise en demeure aux pouvoirs publics.

Il s'agirait plutôt d'une affirmation de principes.

Mais tous ceux qui connaissent la situation qui règne à cet égard dans tant de bibliothèques publiques (en particulier les bibliothèques municipales) savent que la liberté intellectuelle, dont cette déclaration réaffirme solennellement le principe, est effectivement menacée ou ignorée en bien des bibliothèques du Canada, ce qui est, si on y réfléchit, incroyable pour un pays dont le niveau de vie se situe au second rang dans le monde.

Et sans trop le dire ouvertement — parce qu'après tout, ce sont des fonctionnaires — bien des bibliothécaires, qui ont l'impression de manquer à une responsabilité professionnelle essentielle à tout pays moderne, souhaitent que les pouvoirs publics agissent comme si cette déclaration de principe avait été rédigée à leur intention, et pour qu'ils agissent en conséquence.

Nouvelle augmentation de l'indice des prix

OTTAWA (PC) — La hausse des prix des aliments, particulièrement importante dans les provinces de l'Atlantique, a causé une élévation de l'indice des prix à la consommation en mai, dans une douzaine de grandes villes canadiennes, selon une enquête au Bureau fédéral de la statistique.

L'augmentation du prix du lait, des fruits et des légumes frais a provoqué un accroissement de 2.1 pour cent des prix des aliments à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, haussant l'indice général de sept dixième pour cent. L'indice de cette ville s'établit à 140.8 pour cent, calculé d'après les prix de 1949 représentant 100.

A Saint-Jean, Terre-Neuve, les consommateurs ont subi une hausse générale de six dixième pour cent due à peu près aux mêmes raisons.

Les aliments ont coûté plus cher, au cours de ce mois, dans toutes les 12 villes. Le prix des vêtements a augmenté dans neuf d'entre elles, et celui des transports dans six. Le logement, les loisirs et la lecture ont été plus chers dans cinq villes.

Les indices du BFS n'ont pas pour but d'indiquer s'il a coûté plus ou moins cher de vivre dans telle ou telle ville.

Les aliments ont fait monter l'indice de trois dixième pour cent pour atteindre 138.1 à Halifax, et de quatre dixième pour cent pour atteindre 142.2 à Montréal.

A Toronto, la hausse de trois dixième pour cent de l'indice a été causée par le renchérissement de l'alimentation, du logement, des vêtements, des transports et des loisirs.

La ville accuse un indice de 146.3 pour cent, soit le plus haut chiffre au Canada depuis 1949.

L'indice a monté de un dixième pour cent à 143.7 à Ottawa, de deux dixième pour cent à 139.3 à Winnipeg, de un dixième pour cent à 135.8 à Saskatoon et Regina, de trois dixième pour cent à 134.1 à Edmonton et Calgary, et de un dixième pour cent à 138.3 à Vancouver.

Le pouvoir d'achat des salariés diminue

"Le pouvoir d'achat des salariés et des consommateurs est constamment menacé ou anéanti par l'inflation fantastique des prix", déclare M. Robert Sauvé, secrétaire général de la CSN.

"De janvier 1965 à avril 1966, les prix ont augmenté de 4.6 pour cent. Cette augmentation est sans précédent depuis 1951.

"De 1953 à 1963 les prix augmentaient au rythme d'environ 1.4 pour cent par année.

"Le service de recherches estime que pour les 12 mois de 1966, l'augmentation minimum du coût de la vie atteindrait 3.6 pour cent. A ce rythme, cela signifie qu'avant de parler d'augmentation de salaire, les augmentations suivantes seraient nécessaires immédiatement pour rétablir le pouvoir d'achat des salariés au niveau de 1965.

QUOI DE NEUF EN FAIT DE CASSEROLES... FEUX DE CIRCULATION... APPAREILS D'ÉCLAIRAGE?

Vous le saurez en vous rendant à "Esthétique industrielle canadienne 67" où seront exposés plus de 130 produits de première valeur conçus et fabriqués au Canada.

Venez vous rendre compte des réalisations et des projets des modélistes industriels et des fabricants canadiens. Vous pourrez y voir les idées et les produits que l'avenir nous réserve.

L'exposition "Esthétique industrielle canadienne 67" est présentée sous les auspices du Conseil national de l'esthétique industrielle, en collaboration avec le ministère de l'Industrie.

Nous vous invitons à nous rendre visite au 800, Place Victoria, et à flâner tout à votre aise. Nous n'avons rien à vendre, et même l'entrée est libre.

CONSEIL NATIONAL DE L'ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

DES MILLIERS DE PERSONNES ONT PROFITE DE NOTRE DERNIERE VENTE

ENCORE DES SPECIAUX, DES SPECIAUX ET DES SPECIAUX

VENTE DE TENTES

TENTES WOODS et S.E. WOODS — Garantie de 30 jours contre toute défectuosité. Toutes comprennent mâts et piquets. Les modèles de luxe ont un tapis de sol cousu.
Tente Pup, 4' x 6' — 3' haut $5.49
Tente Pup, avec plancher 5' x 7½ — 3½' haut $7.95
Tente de jeu, 5' x 6' x 5' haut, murs 2 pieds $12.95
Tente Master Scout, 5' x 7' x 5' haut, murs 2 pieds $17.49
Tente Hiker Tourist, 7' x 7' x 5' haut $15.95
TENTES TOURIST WOODS — Complètes avec tapis de sol, mâts, piquets et dais.
9' x 9' x 7' haut $28.79
9' x 11' x 7' haut $39.50
9' x 12' x 7' haut $39.50
9' x 12' Cottageaire $72.00
9' x 12', tente Rambler avec murs 5' $59.95
9' x 15' Camp King de luxe, avec tapis de sol cousu, rideau-cloison amovible $115.00
9' x 18' Camp King de luxe, même équipement que ci-dessus $124.00
12' x 15' Camp Lodge de luxe $125.00

EQUIPEMENT DE PECHE

Très grande variété de leurres : Veltic, Voblex, Mepps, Fjord, Les Davis, Heddon, etc.

SPECIAL : Ensemble Junior comprenant canne, moulinet, ligne, plomb 58
Canne en fibre de verre; moulinet pour lancer à appât $1.99
Canne à mouches et moulinet à mouches, 4 articles $3.99

Cannes à pêche et moulinets (Mitchell) de tous genres, à rabais.

VENTE DE BATEAUX PNEUMATIQUES

N.B. — Tous les bateaux comprennent 2 rames en aluminium, une pompe et un nécessaire de réparations.
2 hommes, $38
Poids 25 lb., cap. 600 lb.
2 hommes, place pour moteur jusqu'à 3 h.p. $58
P. 35 lb., cap. 700 lb.
CANOT CAOUTCHOUC pour 2 hommes $68 avec sac P. 30 lb. — Cap. 500 lb.

SACS de COUCHAGE

Petit format $3.99
Epais coutil de coton, 32" x 72", Glissière tout le tour $4.99
Tout nylon, avec tapis de sol, rembourrure laine, glissière tout le tour $5.88
Recouvert grosse toile de l'Armée 36" x 72" — 3 lb de celacloud $11.98
Extra-long 36" x 80" — 3 lb celacloud — tout nylon ou avec tapis de sol $11.98
Extra-long 36" x 84" — 3 lb térylène — tout nylon ou avec tapis de sol $15.88
Sacs de couchage Woods 2 et 3 lb, remplis duvet $24.95
N.B.—Nous avons en magasin les sacs Arctic 2 et 3 étoiles $59.00 et plus.
Et nombre d'autres modèles

POUR LA PLUIE

Poncho de plastique .94
Poncho de caoutchouc, armée canadienne .94
Poncho U.S.A., avec capuchon $2.00
Costume de pluie 2 pièces (veste, pantalon, capuchon) plastique $1.88
Costume de pluie caoutchouc, 2 pièces (veste, pantalon, capuchon) $4.98
Imperméable ¾ caoutchouc, de la marine $1.98
Imperméable en gabardine, armée $2.29
Bottes de caoutchouc, au genou $2.88
Bottes cuissardes caoutchouc avec fixation au genou et cambrure acier $7.88

2 ETAGES D'EQUIPEMENT de CAMPING, PECHE et CHASSE EN MONTRE

Poêle Coleman, 2 feux. $13.88
Fanal Coleman no 200. $12.88
Glacière Coleman no 5209-700. $10.98
VENEZ CONSTATER PAR VOUS-MEME

TARPAULINS et BACHES pour BATEAU — Toutes dimensions

POUR LE CAMPING

Lit de camping Safari, coutil, cadre acier $5.88
Lit de camping, 3 positions $6.88
Matelas pneumatique nylon caoutchouté, grande durée $4.88
Lit de camping, type armée, à pattes de bois $8.95
Toilette de camping portative, avec sacs de rechange .. $3.98
Gamelle de l'armée .59
Fourchette, couteau, cuiller dans étui .49
Machette avec étui $1.98
Couteau de chasse avec étui cuir .88
Lunettes soleil .47
Vestes de sauvetage — Approuvées par le gouvernement $2.49 et plus

VETEMENTS

Pantalon pour le bain .94
Chemise de l'armée, manches longues .88
Shorts de l'armée 3 pour .94
Chemises T, blanches 3 pour .94
Pelle pliante $1.98
Lampe de poche, 3 piles .69
Pantalon pour le bois .94
Chemise de l'armée, manches longues .88
Shorts de l'armée 3 pour .94
Chemises T, blanches 3 pour .94
Pelle pliante $1.98

PELLE PLIANTE **$1.98**

LITS SUPERPOSES NEUFS

Fraîchement peintures, sommier compris $12.95
Matelas $7.95
Draps 54 x 90 $1.49
Couvertures 60 x 80 $2.98
Oreillers caoutchouc-mousse $1.19
Taies d'oreillers .39

Nouveau genre de **SACS DE L'ARMEE**
A cadre en aluminium — Pour le transport facile de tous vos agrès.
$7.49
Reg. $11.95

BILLETS DE PARTICIPATION GRATUITS
En visitant notre magasin, vous pouvez GAGNER
1° — une tente touriste de luxe 9 x 9 à armature extérieure Woods.
2° — une Masterscout de luxe S.E. Woods
GRATIS — boussole ou couteau de scout et de pêcheur avec tout achat de $5 — Nombreux autres prix.

PLUS DE 10,000 ARTICLES DIFFERENTS — STATIONNEMENT GRATUIT

GENERAL SURPLUS STORE

20 est, rue NOTRE-DAME juste à l'est de St-Laurent

Commandes postales accompagnées d'un mandat-poste acceptées
Nous émettons les permis pour la pêche
Facilités de paiement
Ouvert tous les jours de 8 h. 30 a.m. à 6 h. p.m. le samedi compris
Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9 h.

Voyez les magnifiques Pontiac...





Décapotable Parisienne

N'aimeriez-vous pas en avoir une?

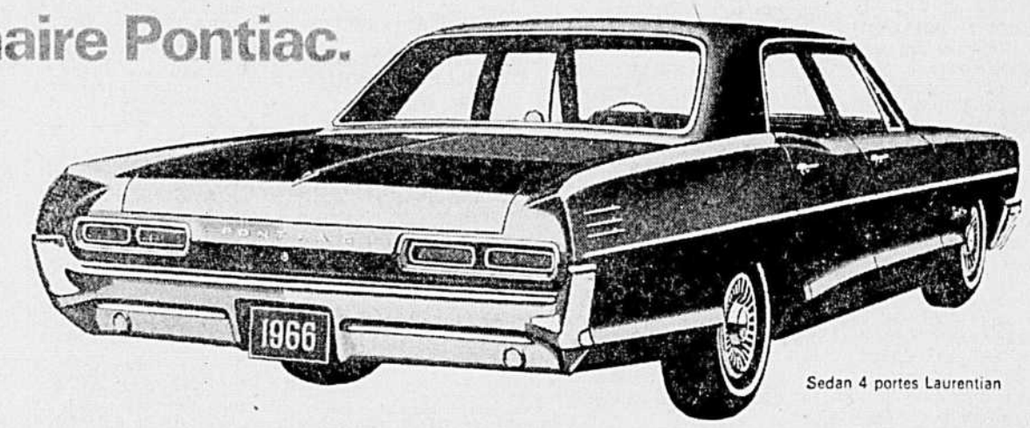


Coupé sport Grande Parisienne



C'est facile, si vous passez dès maintenant chez le concessionnaire Pontiac.





Sedan 4 portes Laurentian

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

Il vient de déclarer

SAISON OUVERTE

pour la chasse aux aubaines

Vous pouvez bénéficier de tous les avantages de luxe, de confort et d'agrément d'une nouvelle Pontiac pendant tout le reste de l'été. Les concessionnaires Pontiac viennent de déclarer saison ouverte pour la chasse aux aubaines, pendant qu'il reste encore de belles journées d'été à venir. N'attendez pas! Partez à la recherche d'une magnifique Pontiac, aujourd'hui même. Grand choix de modèles et de couleurs. Généreuses reprises. Vous ferez une bonne affaire! La SAISON des aubaines est OUVERTE chez le concessionnaire Pontiac!

GM CANADA

Voyez le concessionnaire PONTIAC

P-1466 AF

Concessionnaires autorisés PONTIAC dans le Grand Montréal :

BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE — 7085, boul. St-Laurent — 279-7321
MID-TOWN MOTORS LIMITED — 1395 ouest, boul. Dorchester — 866-9961
MONTREAL BUICK LTD. — 4026 ouest, rue Ste-Catherine — 937-6342
PARKWAY PONTIAC LTD. — 3500 ouest, rue Jean-Talon — 739-2291
ROCHELEAU AUTOMOBILE LTEE — 11251 est, rue Notre-Dame — 645-1651
SANGUINET AUTOMOBILE LTEE — 1965, rue La Fontaine — 524-3761
WILHELMY AUTOMOBILES LTEE — 4833, boul. St-Laurent — 288-0186
GARAGE BERTRAND LIMITEE — 15538 ouest, boul. Gouin, Ste-Geneviève-de-Pierrefonds — 626-3981
HARLAND AUTOMOBILE LTEE — 955, boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval — 631-2051
JARRY AUTOMOBILE INC. — 1068, boul. des Laurentides, Pont-Viau — 669-2681
OMER BARRE VERDUN LIMITEE — 5987, av. Verdun, Verdun — 768-2551
VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE — 375, boul. Labelle, Chomedey — 681-2533
ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE — 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil — 674-4924

— Ne manquez pas de regarder "ZERO UN, LONDRES" tous les jeudis soir à 8 h. et "CINEMA INTERNATIONAL" tous les vendredis soir à 8 h. 30 au canal 2 de Radio-Canada —

LA PRESSE

MONTREAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 — 82e ANNEE — No 161



photo LA PRESSE

Chez les administrateurs d'hôpitaux

Les administrateurs d'hôpitaux sont conscients de l'état de crise qui existe présentement dans les hôpitaux de la province. Ils ont donné hier une conférence de presse pour expliquer leur point de vue. De gauche à droite ce sont le Dr Gilbert Turner, vice-président de l'Association des hôpitaux de la province de Québec, M. Paul-Emile Olivier, président du comité des relations de travail de l'AHPQ, et le Dr André Pothier, président de l'association.

Toutes les structures de grève de la CSN sont bien en place et peuvent servir à quelques heures d'avis

— M. Raymond Couture

par Jacques Lafrenière

Les négociations se sont poursuivies hier pour la neuvième journée consécutive dans le marathon final pour conjurer la menace de grève des employés d'hôpitaux de la province de Québec. Mais les succès sont encore fort mitigés.

Pour leur part, les dirigeants de la Fédération nationale des services, un organisme affilié à la Confédération des syndicats nationaux qui groupe 32,500 des 65,000 employés d'hôpitaux du Québec, se sont réunis hier à Montréal pour faire le point.

La CSN a loué quelques salles d'écoles pour réunir les grévistes aujourd'hui, si grève il y a. D'ailleurs, toutes les structures de grève de la CSN sont bien en place, et peuvent servir à quelques heures d'avis, soutient l'organisateur de ces structures, M. Raymond Couture, conseiller technique à la CSN.

"Nous sommes sur un pied de guerre et nos troupes sont prêtes à débrayer", a dit M. Couture. Ce dernier n'a pas voulu dire si la CSN respectera une injonction si telle était la décision que prendrait le gouvernement pour mettre fin au débrayage.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin a déclaré hier que le comité exécutif de la FNS était disposé à collaborer avec Me Yves Pratte, un médiateur spécial qu'a nommé le gouvernement provincial dans ce conflit.

M. Pepin a réitéré la déclaration qu'il avait faite mardi au premier ministre, M. Daniel Johnson, à l'effet que les syndicats, la FNS et la CSN feraient tous les efforts possible pour tenter d'en arriver à un règlement.

La partie patronale

Pour la première fois hier, la partie patronale a tenu une conférence de presse pour donner son point de vue sur les négociations.

Le président du Comité des relations de travail de l'Association des hôpitaux de la province de Québec, M. Paul-Emile Olivier, a notamment déclaré que les salaires ne constituaient pas la seule pierre d'achoppement. Il y a selon lui des questions aussi importantes que celle des droits de la direction à régler.

Les syndicats, a dit M. Olivier, se montrent intransigeants sur la clause des droits de la direction. "La partie patronale propose un régime de relations de travail qui respecte les droits mutuels des parties, alors que, par ses demandes la partie syndicale porte gravement atteinte aux droits de la direction."

Il a poursuivi en disant que "l'administration efficace des hôpitaux en serait d'autant compromise. Dans un domaine aussi important que le soin des malades, il importe que l'administration puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités."

Les salaires

M. Olivier a aussi fait part que la partie patronale avait offert des hausses de salaires variant entre $4.20 et $6.60 par semaine réparties sur deux ans.

Les salaires les moins élevés payés actuellement aux employés sont respectivement de $51 par semaine (portés à $56 après la 1ère année de service) pour les femmes et $66 pour les hommes ($69 après un an de service).

Le salaire moyen pour toutes les classifications se situe à $68.50 par semaine.

M. Olivier a déclaré que le gouvernement était d'accord sur ces offres, qui ont été préparées, d'après une étude qui a porté sur le marché du travail dans les hôpitaux à travers le Canada et le marche du travail au Québec.

On a aussi tenu compte de l'augmentation du coût de la vie, qui, pour la dernière année, a été de 5 p. 100.

Selon lui, les chiffres démontrent que la période de rattrapage est terminée au Québec. Les autres provinces rémunèrent moins bien les employés d'hôpitaux.

L'ensemble des offres patronales a été évalué à un chiffre variant entre $8 et $10 millions pour 1966, et autant pour l'année 1967. Du budget alloué par l'assurance-hospitalisation, il ressort que $210 millions sont versés en salaires aux employés (professionnels et non-professionnels).

Les bénéfices marginaux (fêtes, vacances, etc.) représentent de 16 à 18 p. 100 des dépenses prévues au poste des salaires, a aussi dit M. Olivier.

Conflit de juridiction

Les syndicalistes font souvent état du conflit de juridiction qui existerait entre les administrations hospitalières et le gouvernement. C'est ce dernier qui est considéré comme le "grand patron" dans les hôpitaux puisque c'est lui qui paie 90 pour cent de la "note".

M. Olivier a démenti cette affirmation. Il prétend que le climat avec le gouvernement s'est d'ailleurs amélioré "n ce qui nous regarde", depuis les derniers mois.

Le comité de négociation provincial des hôpitaux a été formé au début de mois de mai. Le gouvernement y délègue un représentant en la personne de M. Gaëtan Charbonneau. "Ce comité détient les pouvoirs nécessaires pour négocier la convention collective dans son entier."

Les hôpitaux généraux du Québec ont 24,000 lits à la disposition des patients (dont 50 pour cent environ sont libres présentement à cause de l'état de grève). Ils embauchent 65,000 salariés, dont un nombre variant entre 8 et 10,000 qui ne seraient pas syndicables. 32,500 sont syndiqués avec la CSN, 5,000 avec la FTQ, 4,000 avec le Syndicat professionnel des infirmières catholiques du Québec et 275 avec l'Union des mécaniciens de machines fixes.

Les autres ne sont pas syndiqués.

La plupart des conventions collectives qu'on tente de renouveler présentement, pour la première fois à l'échelle provinciale, sont expirées depuis le 31 décembre 1965.

Les hôpitaux feraient appel aux syndiqués s'il y avait urgence

par Claire Dutrisac

"Les hôpitaux feraient appel aux syndiqués si le personnel à leur disposition durant la grève ne suffisait pas à répondre aux soins d'urgence." C'est ce que nous a déclaré hier un représentant de l'Association des hôpitaux de la province de Québec, le Dr Gaston Rodrigue, ex-président. De son côté, M. Raymond Couture, conseiller technique et organisateur des structures de grève de la CSN, nous a affirmé : "Nous resterons toujours respectueux des malades et de leurs besoins. Nous nous conduirons humainement." Ces paroles laissent donc croire que les grévistes ne refuseront pas la collaboration sollicitée par les hôpitaux.

De leur côté, les hôpitaux, par le truchement de M. Paul-Emile Olivier, président du Comité des relations de travail de l'A.H.P.Q., ont exposé les mesures adoptées pour protéger le public. "Ainsi, chaque médecin a établi la liste des malades qu'il pourrait continuer de soigner à domicile. En conséquence, ces malades continuent de recevoir les soins médicaux nécessaires. De cette façon, les hôpitaux pourront consacrer tous leurs effectifs disponibles aux cas d'urgence et aux malades plus gravement atteints."

On a demandé à M. Olivier pourquoi son Comité avait refusé de négocier des ententes avec les syndicats qui lui ont offert, à deux reprises, de discuter de cette question et qui se disent toujours prêts à le faire ? M. Olivier a répliqué qu'il était impossible de prévoir l'urgence et de l'évaluer avec précision. De plus, la situation, a-t-il expliqué, n'est pas la même partout. A Montréal et à Québec, le nombre des hôpitaux — et le fait que certains d'entre eux ne seront pas ou guère affectés par une grève éventuelle — permet d'espérer qu'avec l'aide du personnel non syndiqué et non syndicable, on pourra répondre à l'urgence. Dans certaines régions, celles où tous les hôpitaux seront touchés par l'arrêt de travail, il est certain que nous devrons demander la collaboration des syndiqués, au fur et à mesure que la situation l'exigera. "Dans un hôpital, a-t-il ajouté, tous les services sont essentiels. Avec le personnel dont nous disposerons, ils fonctionneront tous mais de façon réduite."

De son côté, M. Gilles Corbeil, assistant de M. Couture, a dit, en réponse aux déclarations de l'AHPQ : "Il m'apparait étonnant que des gens qui sont censés connaitre les besoins normaux du personnel, par malade, ne se soient pas rendus compte qu'ils ne peuvent fonctionner de façon satisfaisante, sans notre aide. Je répète, cependant, que nous demeurons ouverts (sic) à toute espèce de négociations dans ce sens."

A la suite de M. Couture, M. Corbeil a affirmé que les syndicats voulaient mener "une grève civilisée". Des directives ont été adressées hier au personnel syndiqué de tous les hôpitaux. "Nous laisserons passer, plus ; nous faciliterons l'entrée des ambulances. Nous laisserons passer les denrées alimentaires, la lingerie. Les infirmières non syndiquées pourront aussi pénétrer dans les hôpitaux, après s'être identifiées dûment comme infirmières."

Et les visiteurs des malades ?

Un visiteur qui aura une attestation du médecin traitant prouvant qu'il est bien M. X.... allant voir tel malade pourra entrer.

"Cependant, nous prenons ces mesures par respect pour les malades. Si l'on s'en sert contre nous, si l'on nous joue des tours, nous deviendrons malins... Nous ferons tout pour faire une "grève civilisée" en dépit de l'attitude provocatrice de la partie patronale qui refuse notre aide pour assurer la sécurité des malades gravement atteints et les soins d'urgence."

L'Association des hôpitaux a qualifié "d'utopiques" les services de soins infirmiers que les syndicats s'apprêtent à mettre sur pied, particulièrement dans les régions où il n'y a qu'un ou deux hôpitaux. L'Association soutient qu'il faut une autorisation médicale pour donner ces soins. M. Corbeil a dénoncé cette déclaration avec force : "On ne semble pas faire la différence entre services médicaux et services infirmiers. Les médecins de famille pourront autoriser les infirmières à donner les soins requis par leurs malades. Les infirmières feront le travail qu'elles accomplissent normalement dans un hôpital. Qu'on ne cherche pas à se retrancher derrière l'ordonnance médicale (que d'ailleurs nous pourrons obtenir)."

"Dans un hôpital, on tolère très souvent que des infirmières et même des auxiliaires donnent des injections intra-veineuses, acte que l'on considère pourtant comme strictement médical. On prend aussi des étudiants pour donner des traitements de physiothérapie, d'ergothérapie. Ce sont-là des soins que je vous cite, à titre d'exemple, qui peuvent fort bien être prodigués aux patients, à domicile, par les syndiqués."

Le drame des hôpitaux pour chroniques

Dans les milieux hospitaliers, on semblait hier très inquiets au sujet des quelques hôpitaux de cette catégorie (entre autres, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Charles Borromée) dont le cas est très spécial. Ces sortes d'institutions sont bondées et la grande partie des personnes hospitalisées sont de grands malades. Dans nombre de cas, les personnes sont seules, sans foyer pouvant les recueillir. C'est donc dire que le personnel entier devrait y être maintenu.

Nous avons demandé au président du Comité de l'A.H.P.Q. : "Si les règlements découlant des articles 20 (règlements médicaux) et 21 (règlemens administratifs) avaient été rédigés avant la négociation à l'échelle provinciale, cela aurait-il accéléré le rythme des négociations ?" M. Olivier a dit qu'en effet, il eut été préférable que ces règlements eussent été rédigés puisque des problèmes de structures se posent maintenant qui auraient peut-être été éliminés par la loi. Depuis trois ans, on attend ces règlements.

Roland Giroux devient conseiller en placements du cabinet Johnson

QUEBEC, (G.D.) — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a confirmé hier la nomination de M. Roland Giroux, président de la maison d'agents de change et de courtage Beaubien-Lévesque, au poste de commissaire à l'Hydro-Québec.

M. Giroux aura cependant un rôle un peu plus vaste à jouer que celui de simple commissaire puisqu'il sera en même temps conseiller technique auprès du Cabinet sur les problèmes de placements de toutes les agences gouvernementales, que ce soit l'Hydro, la Caisse de dépôt et de placement, ou l'Office de récupération du bois de la Manicouagan.

La nouvelle de la nomination de M. Giroux à un haut poste administratif du gouvernement avait déjà été confirmée dans LA PRESSE, mardi.

Cette nomination s'inscrit dans les cadres de la réorganisation financière à laquelle s'applique le nouveau gouvernement.

Avantageusement connu dans les milieux financiers de Montréal et du Canada, M. Giroux est actuellement président de la maison de courtage et d'agents de change J. L. Lévesque & L. G. Beaubien.

La nomination de M. Giroux à ces fonctions importantes laisse déjà prévoir que le gouvernement s'oriente vers le regroupement de certaines tâches dans le but de planifier davantage l'action gouvernementale au niveau des finances publiques.

Selon certaines sources, il est possible que le gouvernement québécois centralise, sous une même administration, la gestion des émissions d'obligations directes ou en garantie contractées par la province. Il pourrait s'ensuivre une unification des services de la dette de la province et de l'Hydro-Québec, qui est l'emprunteur le plus important.

C'est au moment où il s'apprêtait à participer à une séance du Cabinet que M. Johnson a confirmé la nouvelle de la nomination de M. Giroux.

Au cours de cette séance de cabinet, le gouvernement a incidemment rencontré les dirigeants du Syndicat des fonctionnaires de l'Etat du Québec qui voulaient lui exposer les difficultés encourues dans l'application de la convention collective de travail qu'ils ont signée avec l'ancienne administration.

De l'aveu du premier ministre lui-même, la convention, à l'heure actuelle, n'est apparemment pas appliquée dans bien des ministères.

A l'issue de l'entretien qu'il a eu avec les représentants des fonctionnaires, M. Johnson a laissé entendre que ses ministres verraient à convaincre les principaux officiers de leurs ministères de la nécessité d'appliquer intégralement, le plus tôt possible, la nouvelle convention.

Toronto : les réalisateurs de TV prendront un vote de grève vendredi

TORONTO. (PC) — L'Association des réalisateurs de télévision de Toronto a décidé de tenir un vote de grève vendredi. Le trésorier de l'association, M. Dave Thomas, a refusé de révéler les raisons de cette décision.

Il a cependant mentionné que les réalisateurs et les directeurs impliqués dans les conflits à Radio-Canada font partie de l'association, allusion évidente à l'affaire "Seven Days" qui dure depuis avril dernier.

La décision de tenir un vote de grève a été prise hier, de même que l'adoption d'une autre proposition en vertu de laquelle l'association se constituera en tant qu'agent négociateur avant que le vote ne soit pris.

La querelle au sujet de l'émission "This Hour Has Seven Days" a pris une nouvelle tournure la semaine dernière avec la démission de neuf employés de Radio-Canada à la suite de l'annonce par cette dernière que le contrat de M. Douglas Teiterman, réalisateur de l'émission incriminée, ne serait pas renouvelé pour la saison prochaine.

L'adoption de la loi sur l'assurance-maladie est reportée à l'automne

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le gouvernement Pearson entretenait le ferme espoir de voir sa loi sur l'assurance-maladie adoptée avant l'ajournement de la session, mais les conservateurs ont déjoué ses plans.

Les néo-démocrates qui la placent au premier rang dans l'échelle de leurs priorités ont, de leur côté, tenté de convaincre le ministre de la Santé de présenter le projet de loi en deuxième lecture et, comme pour punir les libéraux, ont de nouveau poussé la date de l'ajournement.

Cet ajournement, la plupart des députés l'attendent avec l'impatience d'un groupe d'écoliers et l'on peut affirmer aujourd'hui qu'ils auront terminé leurs travaux avant le prochain week-end.

Donc l'étude de la loi sur l'assurance-maladie sera reprise au milieu d'octobre. Cependant, ce délai ne signifie pas que la date de l'entrée en vigueur du régime (1er juillet 1967) sera retardée.

Déjà, les provinces ont été averties et la législation devrait être adoptée avant la fin de l'année. D'ailleurs, le rôle d'Ottawa est celui d'un achitecte puisque les provinces administreront elles-mêmes le régime.

Pour leur venir en aide, Ottawa déboursera environ $700 millions par an, soit la moitié du coût. Ces subventions, elle les versera directement, sans offrir de compensations aux provinces non-participantes.

Mais, il est prévu dans la loi qu'une révision devra être effectuée en 1972. A partir de cette année, le gouvernement fédéral sera prêt à modifier son mode de paiement soit au moyen de paiements de péréquation ou d'ajustements fiscaux. Mais avant cette date, ce sera tout ou rien : les provinces devront instaurer un régime compatible avec les normes fédérales, sinon elles ne recevront pas un cent.

Assurance-maladie : le Québec pourra obtenir l'équivalence fiscale en 1972

par Pierre O'Neil

QUEBEC. — Québec pourra obtenir la compensation fiscale dans le cadre du programme fédéral d'assurance-maladie ...

... mais pas tout de suite.

L'article 8 du projet de loi présenté par M. MacEachen précise en effet que 6 mois avant le 31 mars 1972 "le gouvernement du Canada doit examiner de nouveau les dispositions de la présente loi relatives aux montants et mode de paiement des contributions payables par le Canada."

C'est partiellement sur l'insistance de la province de Québec que cette disposition fait partie de la loi. Elle permettra en effet à la province, lorsque celle-ci aura fait pendant quelques années l'expérience des coûts du programme de voler de ses propre ailes à l'aide d'une compensation fiscale plutôt que d'une contribution directe du gouvernement fédéral.

Ainsi, dans le débat qui se déroule depuis quelques jours entre Ottawa et Québec tout le monde avait raison : ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de possibilité d'option facultative parce qu'elle ne sera possible qu'en 1972 ; ceux qui disent qu'elle est possible ont l'assurance que ce pourra être fait en 1972.

Voici l'article en question et on notera qu'il y est expressément fait mention de la possibilité éventuelle d'une compensation fiscale :

"Au moins 6 mois avant le 31 mars 1972, le gouvernement du Canada doit examiner de nouveau les dispositions de la présente loi relatives aux montants et au mode de paiement des contributions payables par le Canada en conformité de l'article 3, en vue de formuler des propositions de changement de ces dispositions qui sembleront alors nécessaires ou désirables en ce qui concerne le montant et le mode de paiement — que ce soit par le moyen de transferts ou de l'attribution par le Canada de certains revenus fiscaux expressément désignés et le versement par le Canada de paiements de péréquation et d'autres ajustements fiscaux au lieu des contributions qui seraient autrement payables en conformité de l'article 3 ou de toute autre manière — des contributions que doit verser le Canada selon la présente loi à l'égard des années commencées après cette date."

Dans ce français exécrable il est toutefois établi comme on le voit que l'abstention facultative sera possible en 1972.

Québec n'a aucune objection à ce délai de 5 ans. Elle le souhaitait même et pour des raisons faciles à comprendre.

Plutôt que de prendre à son compte toute la responsabilité financière de l'aventure "assurance-maladie" la province préférait d'abord partager le fardeau des contributions au moins jusqu'à ce que la province ait une idée précise de l'évolution des coûts.

Au gouvernement, on prétend que dans une période de 5 ans, la province aura une bonne idée de cette évolution et qu'elle sera plus à l'aise et mieux renseignée pour négocier une compensation fiscale qui se situe aussi près que possible de la réalité des coûts.

Les hésitations de Québec à ce moment-ci ne portent donc pas sur cet aspect de la question.

Le problème le plus sérieux qui se pose est de décider si on appliquera dès le début le critère de l'universalité ou s'il n'est pas plus prudent d'attendre et de ne mettre en oeuvre le programme que selon un certain ordre de priorité.

Il se trouve des hommes politiques aussi bien que des fonctionnaires à Québec qui savent que dans d'autres pays l'universalité appliquée dès le début du programme a causé des problèmes considérables.

Ils ne sont pas prêts à répéter cette expérience .

Le gouvernement de Québec a peut-être d'autres motifs d'hésitation. Ils peuvent porter sur les autres critères imposés par Ottawa notamment sur la transférabilité des avantages et sur l'administration publique du programme d'assurance.

Quant aux sommes que Québec perdrait en retardant sa participation au programme on ne s'en inquiète pas trop ici. Il semble qu'il serait facile de négocier une entente sur ce point mais pour l'instant on reconnaît volontiers que rien n'est réglé à ce sujet.

L'impression générale qui prévaut cependant à Québec c'est que le gouvernement fédéral va peut-être un peu trop vite dans toute cette affaire, qu'il est un peu trop pressé pour redorer son blason.

"C'est d'autant plus facile pour Ottawa de nous bousculer dit-on ici que le gouvernement fédéral ne perd rien en le faisant. Si malgré tout, le programme est mis en place sans accroc, c'est lui qui en retirera le profit politique alors que si ça va mal il pourra toujours dire que les provinces ne sont pas assez compétentes pour administrer des programmes d'une telle envergure".

La bière au goût du jour...





L'aide matérielle fédérale aux Indiens prend son essor : $13 millions pour 66-67

par André Luchaire

Le ministre fédéral du Nord Canadien et des Ressources nationales, M. Arthur Laing, a communiqué ces jours derniers les chiffres des dépenses projetées pour l'exercice 1966-1967 en vertu du programme de l'amélioration matérielle des réserves indiennes, d'un montant global de $112,000,000, étalé sur une période de cinq ans débutée au cours de l'exercice encore en cours : ce dernier s'était vu affecter une prévision budgétaire de $6,637,-574, le prochain bénéficiera d'un montant presque exactement doublé, à $13,276,545, — soit un accroissement de 98.5 pour cent.

La répartition par genre de service est la suivante : Développement communautaire : $93,751 (contre $155,965 en 1965-66) ; Electrification : $617,065 (contre $79,398) ; Voirie : $2,-293,202 (contre $969,190) ; Hygiène : $2,147,144 (contre $528,-836) et Logements : $8,025,574 (contre $4,954,135).

Quant à la répartition par "région" (concept administratif qui dans la plupart des cas correspond aux provinces) elle est la suivante : Maritimes : $852,103 (contre $370,066) ; Québec : $1,591,536 (contre $585,-916) ; Ontario : $2,089,160 (contre $750,700) ; Manitoba : $2,-242,089 (contre $1,306,355) ; Saskatchewan : $2,434,803 (contre $1,186,734) ; Alberta : $1,562,128 (contre $906,047) ; District de Mackenzie (Nord-Ouest) : $573,835 (contre $260,-616) ; Colombie-Britannique et Yukon : $1,930,850 (contre $1,530,850 (contre $1,321,100).

Population indienne en croissance

Rappelons, pour le bénéfice de nos lecteurs, que les populations correspondantes, district par district, étaient les suivantes, d'après les relevés de 1964 (ceux de 1965 sont en voie de compilation) : Maritimes : 8,071 (dont 3,992 pour la Nouvelle-Ecosse, 3,702 pour le Nouveau-Brunswick et 377 pour l'Ile du Prince-Edouard - Terre Neuve n'ayant aucune population indienne enregistrée comme telle) ; Québec : 23,713, Ontario : 48,391, Manitoba : 28,305, Saskatchewan : 28,905, Alberta : 23,669, District de Mackenzie : 5330, Colombie-Britannique et Yukon : 44,399 (dont 42,118 pour la seule C.-B.).

Ce qui donne une population amérindienne globale (excepté toutefois les Esquimaux) de 211,283 personnes — contre 136,000 en 1929 : c'est dire qu'elle aura doublé d'ici sans doute quelques décades.

Objectifs du plan

"Réparti sur une période de cinq ans, précise le communiqué émis à ce propos, "ce programme fournira une aide matérielle aux Indiens pour l'aménagement d'habitation s, de services d'eau potable et d'installations sanitaires, ainsi que pour l'électrification des maisons et la réfection des routes dans les localités indiennes".

"A la suite d'une enquête générale sur les conditions de logement dans les réserves, qui s'est terminée en février 1965, on a constaté qu'il fallait construire quelque 12,000 logements au cours des cinq prochaines années".

"A cette fin on dépenserait quelque $75,000,000 de fonds publics en plus de certaines sommes tirées des fonds des bandes et des contributions des particuliers".

(Sur la base des chiffres mentionnés jusqu'ici il semblerait donc que la valeur moyenne des habitations projetées s'établisse aux alentours de $6,200).

On prévoit, paraît-il, de construire 1500 habitations en 1966-67 (contre 1200 en 1965-66).

Tous les montants donnés pour les deux premières années du plan quinquennal sont manifestement destinés à être accrus dans les trois exercices suivants, puisque jusqu'ici ils ne constituent que 18-1 pour cent du programme total.

On remarque en outre que les chiffres, répartis par province, ne sont pas proportionnels à la population indienne de chaque province, mais — on le suppose du moins — aux besoins réels de chacune d'entre elle.

Dans les déclarations faites à l'occasion du lancement du programme quinquennal, en mars dernier, M. Arthur Laing avait laissé entendre que l'aide gouvernementale en ce qui concerne les logements par exemple serait accordée sous forme individuelle, cas par cas, en la répartissant selon quatre catégories : 1) les veuves, les personnes âgées et indigentes et invalides (logements gratuits) 2) les familles de régions économiquement faibles ; 3) celles des régions économiquement fortes ; 4) les familles qui veulent quitter la réserve en raison de possibilité d'emploi ailleurs.

Le plan quinquennal apparemment ne concerne pas, soit dit en passant, les familles indiennes vivant hors des Réserves, dans le Nord ou le Grand Nord.

Collaboration des Indiens

A la division des Affaires indiennes, on assurait ces jours derniers que tout ce programme serait appliqué en accord avec les intéressés et en particulier avec les Bandes des réserves.

"De plus en plus, le mot d'ordre, à Ottawa, est à la participation directe des Indiens aux programmes élaborés à leur intention".

"Dans beaucoup de régions, a-t-on précisé, on a constitué des "conseils provinciaux" qui ont délégué chacun trois représentants à un Comité consultatif national (National Advisory Board) dont le président actuel est M. Wilfrid Bellegarde, de la Saskatchewan".

"C'est en consultation avec ce Conseil que le programme quinquennal a été élaboré et sera réalisé", m'a-t-on affirmé.

Toutefois, il convient de préciser à l'intention de nos lecteurs que la désignation des membres des comités régionaux — comme **la création** des Associations provinciales d'Indiens (qui se multiplient depuis quelques années) ne semble pas avoir été effectuée sur la base de consultations populaires.

En tout cas, il n'y en a pas eu, semble-t-il, dans les réserves du Québec, où le comité régional consultatif — comme l'association provinciale, ont été constitués sur l'initiative du maire actuel de Kahnawaké, M. André Delisle, récemment réélu à une forte majorité.

Quoiqu'il en soit la Division des Affaires indiennes paraît s'être engagée sur la voie de la consultation systématique des intéressés, ou de leurs représentants plus ou moins attitrés.

Et c'est là un phénomène qui pourrait s'avérer pour le moins aussi important que les montants même engagés dans le plan quinquennal— qui représentent, rappelons-le aussi, un peu moins de deux budgets annuels des Affaires Indiennes (qui sont actuellement de l'ordre de $60 à $70 millions). Ce phénomène touche en effet à l'aspect le plus délicat du problème des Indiens de nos jours: le problème de leur dignité que l'aide matérielle la plus substantielle ne résoudra pas toute seule.

Giscard d'Estaing est candidat à la succession de de Gaulle

PARIS. (PA) — M. Valery Giscard d'Estaing, ancien ministre des Finances du général de Gaulle, a posé ouvertement sa candidature à la succession du régime gaulliste.

L'ancien ministre, chef du parti républicain indépendant qui appuie encore la majorité gaulliste à l'Assemblée nationale, a écrit hier une lettre aux 38,000 maires des communes françaises demandant leur aide en vue d'arrêter des "nouvelles règles" pour le progrès d'Estaing reconnait que la une "démocratie organisée et stable".

Il ajoute que les députés de son parti font partie de la majorité à l'Assemblée, mais qu'ils sont préoccupés avant tout par la préparation de l'avenir.

Pour assurer l'avenir, dit-il, il est nécessaire de donner aux institutions de la Ve République un cadre organisé et libéral, poursuivre les efforts en vue du progrès économique et social, tout en respectant la stabilité monétaire et les droits des individus, et de contribuer à l'organisation économique et politique de l'Europe.

M. Giscard, d'Estaing, un des plus brillants hommes politiques de la jeune génération, a été longuement considéré comme un aspirant sérieux au poste de premier ministre, sinon à celui de président de la République.

Fils d'un éminent financier, M. Giscard d'Estaing fut élu député à l'Assemblée nationale à l'âge de 30 ans. Le général de Gaulle en fit son ministre des Finances en 1961, parce que, essentiellement, le président de la République avait besoin de l'appui des députés indépendants à l'Assemblée nationale.

Samardzic est tenu responsable de la mort de Gravelchuck

Les jurés de la Cour du coroner ont été unanimes, hier après-midi, à tenir un laveur de vaisselle de 49 ans, Hussein Samardzic, criminellement responsable de la mort d'un septuagénaire tué à coups de couteau le 27 juin dernier dans un restaurant de la rue St-Pierre, dans le Vieux Montréal.

M. Serge Gravelchuck, âgé de 71 ans, la victime, un cuisinier qui habitait au 6615, 15e Avenue, à Rosemont, a succombé à ses multiples blessures sur la scène de l'attentat.

Hier, devant Me Laurent Lapointe, le coroner, une serveuse de 37 ans, Mme Liliane Mechan, du 375 rue Radisson, à Jacques-Cartier, a été le principal témoin du procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier.

Récemment sortie de l'hôpital où elle est demeurée elle-même entre la vie et la mort à la suite de 18 coups de couteau que lui aurait donnés Samardzic avant de s'en prendre à Gravelchuck, Mme Mechan a déclaré que l'individu l'avait attaquée vers 9 h. 30 du matin, le jour du drame, dans le vestiaire réservé au personnel féminin du restaurant. "Je suis tombée en recevant son premier coup de couteau, mais il a continué à frapper. Ensuite, je l'ai vu donner un coup de couteau à Gravelchuck et je me suis évanouie", a-t-elle dit.

Elle connaissait l'inculpé depuis 15 jours . . .

Samardzic, que les détectives ont appréhendé quelques heures après le meurtre dans la chambre qu'il occupait rue Clark, se serait servi d'un petit couteau de cuisine qui, encore maculé de sang séché, a été produit hier comme pièce à conviction.

Tenu criminellement responsable à la fin de l'enquête, Samardzic devait comparaître aujourd'hui sous une accusation de meurtre non qualifié (qui ne peut entraîner qu'une condamnation au pénitencier à vie) et une autre de tentative de meurtre sur la personne de Mme Mechan.

La grève décidée chez Dominion Rubber

SAINT-JEROME. (C.B.) — Au cours d'un scrutin secret, les employés de la manufacture Dominion Rubber, à Saint-Jérôme, se sont par une forte majorité prononcés hier soir en faveur de la grève. Ils n'ont cependant pas déterminé la date du déclenchement, laissant cette décision à la discrétion de leurs dirigeants syndicaux.

Les employés ont préféré ne pas décider avant leurs vacances annuelles le moment de déclencher l'arrêt de travail. Le congé d'une durée de trois semaines commence ce soir. Toutefois, les syndicalistes ont suggéré à leurs dirigeants de tenter de nouvelles démarches durant l'intervalle, dans le dessein d'amener la firme à formuler des propositions concrètes.

D'après les remarques d'un chef de la centrale syndicale, on en déduit que la compagnie se serait, pendant les négociations, abstenue de prendre position sur les questions pécuniaires. Par ailleurs, elle a suscité des contrepropositions. M. Roger Lecavalier a déploré que la partie patronale n'ait pas su profiter de l'expérience tirée de l'année 1963, alors qu'une grève avait paralysé l'usine pendant six semaines.

Nouveaux paquebots italiens

NAPLES. — Sur la route maritime Europe du Nord-Australie-Nouvelle-Zélande-Singapour est entré dernièrement en service le nouveau paquebot italien "Angelina Lauro", qui va être bientôt suivi de son jumeau "Achille Lauro", qui porte le nom de son armateur et qui est en cours d'armement. Ces deux unités de la Flotte Lauro desserviront l'itinéraire suivant : Brême-Rotterdam- Southampton-Gênes-Naples-Messine- Malte-Port-Saïd-Suez-Aden-Freemantle-Melbourne-Sydney- Wellington-Sydney-Melbourne- Singapour-Bombay-Suez et tous les autres ports touchés à l'aller.

Un accusé est remis en liberté par erreur

Un jeune homme de 24 ans, qui devait recevoir sa sentence, hier, sous l'accusation d'avoir commis un cambriolage dans une maison de Laval, n'a pas répondu à l'appel de son nom, devant le juge Gérard Laganière, en dépit du fait qu'aucun cautionnement n'avait été fixé pour sa libération provisoire.

Mais, précédemment accusé de sept vols du même genre à ville Mont-Royal, le prévenu Pasquale Fasano s'était vu octroyer un cautionnement par le juge John O'Meara.

A la suite de ses multiples déplacements entre la prison commune et la cour, quelques papiers se "mélangèrent", apparemment, et l'accusé fut finalement remis en liberté à son retour boulevard Gouin, en vertu de la décision précédemment prise par le juge O'Meara.

Mais, par contre, le juge Laganière, en acceptant l'aveu de l'inculpé dans l'affaire de Laval, n'avait pour sa part fixé aucun cautionnement que ce soit.

Cette situation . . . de fait exposée à ce dernier, il ne put que faire la seule chose qui s'imposait dans les circonstances.

Soit émettre immédiatement un nouveau mandat d'arrêt contre ce prévenu présentement en liberté illégale, par erreur.

27 patauguses ouvertes sept jours par semaine

Par suite d'une décision prise hier par le comité exécutif, à l'hôtel de ville de Montréal, 27 patauguses — et non plus seulement sept — seront désormais ouvertes sept jours par semaine.

Les sept patauguses jusqu'ici ouvertes toute la semaine — y compris le samedi et le dimanche — sont : les deux patauguses de l'île Ste-Hélène, les deux patauguses du parc Lafontaine, celle des parcs des Habitations Jeanne-Mance, celle du parc Raimbault et celle du parc Turin.

Les vingt autres patauguses qui seront ouvertes même en fin de semaine sont celles des parcs : Drolet, de l'Encan, des Vétérans, Laurier, Médéric-Martin, Rouen, Campbell-Nord, Lalancette, Pierre-Bernard, St-Donat, Masson, Henri-Julien, Jarry, St-Simon-Apôtre, Campbell-Nord, Gadbois, Ignace-Bourget, Louis-Cyr, Oxford et Trenholme.

Vingt-sept des 57 patauguses municipales seront ainsi accessibles en fin de semaine jusqu'au 28 août.

Le comité exécutif a approuvé hier une dépense de $14,000 relativement à l'ouverture des 20 patauguses additionnelles durant sept fins de semaine.

Trente patauguses demeureront fermées le samedi et le dimanche.

La grève est évitée à Québecair

La grève n'a pas éclaté à la compagnie d'aviation Québecair, grâce à un accord de principe conclu entre les parties vers 7 h. hier matin, à Montréal.

Les négociateurs avaient siégé toute la nuit en présence de M. Charles-Emile Poirier, conciliateur délégué par le ministre fédéral du Travail, M. John Nicholson.

La Côte-Nord du Saint-Laurent, déjà atteinte par une grève générale de mineurs et de cheminots jusqu'à Schefferville et au Labrador terreneuvien, risquait d'être complètement isolée du reste du Québec. Quebecair dessert le Bas-du-Fleuve et la Gaspésie.

La forme des Américains compromise par la TV

LOS ANGELES. (UPI)—Deux physiothérapeutes estiment que si tant de jeunes Américains sont en mauvaise condition physique, c'est à cause de la télévision.

Au plus cinq pour cent des jeunes Américains sont en parfaite forme physique, affirment MM. George Sullivan et William Newell, dans une communication présentée au congrès de l'American Physical Therapy Association.

Selon eux, la plupart des jeunes souffrent d'obésité et d'un mauvais maintien, ce qui tient largement à leur habitude de s'accroupir de longues heures devant le récepteur de télévision.

MM. Sullivan et Newell ont souligné que les jeunes Noirs étaient, règle générale, en meilleure condition physique que les jeunes Blancs. "Très peu de Noirs, ont-ils expliqué, ont à souffrir d'un excès de prospérité."

La courtoisie sur l'eau

La courtoisie sur l'eau est aussi appréciable que la courtoisie au volant sur la grand'route. Votre Croix-Rouge vous invite à toujours vous méfier de l'onde.

Faits divers

Un mort, 4 blessés dans une collision

Une collision, survenue hier, sur la route de Waterloo, a fait un mort et quatre blessés.

Le mort est Roch Dufresne, âgé de 21 ans, du 122, rue Laval, à Waterloo.

Les quatre blessés ont été transportés à l'hôpital St-Joseph de Granby, où ils reposent dans un état satisfaisant.

Bambin tué par une auto

Un bambin de 6 ans, André Bachand, dont les parents habitent au 900, Bas de L'Assomption-sud, à L'Assomption, a été tué par une auto, vers 10 h. 30 hier matin, sur la route no 48, entre L'Assomption et St-Paul-L'Ermite.

Noyé dans un lac artificiel

Un jeune homme de 21 ans, Réal Marcil, de Ste-Hélène, comté de Bagot, s'est noyé dans un lac artificiel, vers 5 h. hier après-midi, à St-Liboire, comté de Bagot.

Cambriolages

Des cambrioleurs se sont introduits, durant la nuit de mardi, dans les locaux de Dufresne Engineering, au 12,900 est, boul. Gouin, où ils se sont emparés de foreuses, de torches à acétylène, ainsi que d'appareils à souder d'une valeur totale de $2,000.

Au 310 est, rue Mont-Royal, chez Frost Food Provisioners, d'autres cambrioleurs ont ouvert le coffre-fort pour y voler $3,500 en espèces, ainsi que des chèques et autres papiers de valeur.

Dans un camion appartenant à la compagnie Beauvais et Lamarche, du 580, rue St-Clément, des voleurs ont fait main basse sur $1,200 en marchandises. Le véhicule était en stationnement sur un terrain à proximité du 4734 est, rue Ste-Catherine.

Dans un autre camion, cette fois propriété de Smith Transport, deux boîtes de complets pour hommes ont été volées, au moment où son conducteur s'était absenté pour quelques minutes. Le forfait a été commis en face du 4609, rue Iberville.

2 frères accusés d'avoir projeté des films indécents

La Sûreté de Montréal a appréhendé deux frères, âgés respectivement de 23 et 25 ans, à la suite d'une descente effectuée dans la nuit de mardi à mercredi, au 6592 rue St-Hubert, dans le nord de la métropole. Dix-neuf autres personnes ont été arrêtées en même temps que les deux frères, mais elles ont été libérées quelques heures plus tard.

Les individus appréhendés participaient à ce qu'il est convenu d'appeler un "stag party" au cours duquel des films indécents ont été projetés.

Dans leurs perquisitions, les agents ont saisi pour $1,000 de marchandises comprenant 25 films et plusieurs photos pornographiques, ainsi que des appareils de photographie.

Les deux frères, propriétaires de l'établissement qui fut l'objet de la descente, devront répondre à l'accusation d'avoir projeté des films indécents.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

BASTIEN (Marie-Jeanne) — A Ville d'Auteuil, le 12 juillet 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Hermenégilde Bastien, née Marie-Jeanne Therrien, demeurant 1730, avenue Lacasse, mère de Frère Jacques Bastien, Oblat de Marie-Immaculée. Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. C. Filiatreault
249, Boul. Ste-Rose

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Béatrice, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Arthur) — A Verdun, le 12 juillet 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé accidentellement Arthur Belisle, époux de Juliette Bergeron, et père de Mme R.-L. Arsenault (Thérèse), Jean-Paul, René, Jacqueline, Mme P. Malleau (Jeanne d'Arc), Ghislaine. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault Enrg.,
512, rue de l'Eglise, Verdun

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Azélus) — A oliette, le 12 juillet 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Monseigneur Azélus Brunelle, autrefois curé de la paroisse de la Nativité de Cornwall, Ontario, frère des abbés Evangeliste et Lionel Brunelle. Exposé à la Maison Champagneur, à Joliette, où il était retiré. Les funérailles auront lieu samedi, le 16 courant, pour se rendre à la Cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 2 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Omer Landreville de Joliette.

CHAMPAGNE (Rosaire) — A Ste-Philomène, le 12 juillet 1966, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Rosaire Champagne, membre des Chevaliers de Colomb, 4e degré, époux de Monique Côté, demeurant à 518, boul. St-Jean-Baptiste, Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Léo Lamoureux,
(face église paroissiale)
Ste-Philomène,

pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 4 hres p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Amanda) — A l'hôpital Regina de Laflèche, le 12 juillet 1966, à l'âge de 86 ans, 11 mois, est décédée Amanda Charlebois, épouse de feu Joseph Charbonneau, demeurant à St-Amable, comté Verchères. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Demers,
Ste-Julie,

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Amable où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Antoinette) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 79 ans, est décédée Antoinette Brouillet, épouse de feu Rodrigue Chartrand, demeurant au 7783 boul. Lévesque, Duvernay est, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-M.-D. Cyr,
1039 rue du Collège, St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval

à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONSTANTIN (Georges) — A St-Bruno, le 13 juillet 1966, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Georges Constantin, trésorier de la Société des Artisans, époux de Hélène Lebeau, demeurant au 145 est, Seigneuriale, St-Bruno. Les funrailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Tétreault et Fils Ltée,
1539, rue Montarville,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Bruno, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Bruno, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBIN (Napoléon, Paul) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé Napoléon Paul Corbin, époux de feu Léonise Brunet, demeurant 6211 Laurendeau. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2205, rue Allard

à 9.45 hres, pour se rendre à l'église Coeur-Immaculé-de-Marie, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière des Cèdres, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DALPE (Cyprien) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Cyprien Dalpé, époux de Armoza Prud'homme, demeurant 2593, Chapleau. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée
3198 est, rue Ontario

pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Julie, comté Verchères, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE IACOBIS (Calderone) "Yolande" — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Harry De Iacobis, née Yolande Calderone. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Eva) — A Jacques-Cartier, le 12 juillet 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Armand Desjardins, née Eva Dupuis, demeurant au 131 St-Michel, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Ed. Darche & Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pie-X où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI-GIANTOMASSO (Maria) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Donato Di-Giantomasso, née Maria Penacchi, demeurant au 4786 Cazelais, Mère de Mme Olivo Marini (Angel), Mme Gerald Lane (Marguerite), Rita et Rocky. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4505 rue Notre-Dame ouest

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Elizabeth-du-Portugal où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUTRISAC (J. Albert) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 73 ans est décédé J.-Albert Dutrisac, époux d'Yvonne Filion, père de Jacqueline, Raymond, Ghislaine, André. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Alfred) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé Alfred Fournier, époux de Cécile Dozois. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien Est

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Albani) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Albani Gagnon, époux en 1res noces de Florida Rhéaume, et en 2es noces de Juliette Dufresne, demeurant à 6818 Delaroche. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Aurèle) — A Laval-des-Rapides, le 12 juillet 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé Aurele Gagnon, époux de Simone Godin, demeurant 9 avenue du Parc, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée.
6821 rue St-Hubert

à 8 hres 15 pour se rendre à l'église du Bon Pasteur ou le service sera célébré à 8 hres 45 et de là au cimetière de St-Vincent de Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GALLANT (Rose-Délima) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 65 ans est décédée Mme Jean Gallant, née Rose-Délima Gaudreau, demeurant 3575 Durocher. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie Est

à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDREAU (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Gaudreau, époux de Anita Dussault, demeurant à 1609, Dufresne. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Gauthier Enrg.,
2521, rue Ste-Catherine est,

pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIER (Lucien) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Lucien Gaulier, époux de feu Aurore Boucher, demeurant rue Delanaudière, et laisse une fille Emma (Mme Fernand Drapeau). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Paul Marchand,
4228, rue Papineau

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Alfred) — A Repentigny, le 13 juillet 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Alfred Giroux, époux de Pauline Martineau, père de Jean-Paul, demeurant au 58, rue Charlevoix, Repentigny. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons.

Yvon Champagne,
222, rue Notre-Dame-des-Champs,
Repentigny,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Champs, où le service sera célébré à 8 h. 45, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARRISON (Délia) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Délia Pouliot, épouse de Joseph Harrison, mère de Maurice, Patrick, Mme Réal Gagnon (Dorothy). Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.,
1415 est, rue Fleury

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Adrien) — Subitement à Labelle, le 13 juillet 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé Adrien Labelle, époux de Thérèse Charbonneau, demeurant au 10,430 rue Delorimier, appt 4. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Leopold Supperre,
à Labelle

pour se rendre à l'église paroissiale de Labelle, où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALUMIERE (Edouard) — A l'hôpital Ste-Agathe, le 11 juillet 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Edouard Lalumière, époux de feu Aurore Choquette. I llaisse son fils Edouard, sa bru, Marguerite Dufresne, ses petits-fils Claude et André Lalumière, Michel et Robert Deslauriers. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,

pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARRE (René) — Subitement, à Chambly, le 10 juillet 1966, à l'âge de 34 ans, est décédé M. René Lamarre, époux de Denise Pageau, demeurant au 1460, rue Bourgogne. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche & Fils,
330, rue Martel

pour se rendre à l'église St-Joseph de Chambly où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN (Raoul) — A Repentigny, le 11 juillet 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Raoul Laurin, époux de Fabiola Bonenfant, demeurant 297 Notre-Dame des Champs, à Repentigny. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire

Yvon Champagne,
222, Notre-Dame des Champs,
à Repentigny

pour se rendre à l'église Notre-Dame des Champs, à Repentigny, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Charlemagne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGARE (Berthe) — A Montréal, le 11 juillet 1966, à l'âge de 65 ans 1 mois, est décédée Mme Léopold Legaré, née Berthe Bigras. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
4419 rue Beaubien est

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEONARD (Alice) — A St-Jérôme, le 13 juillet 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve J.-Albert Léonard, née Alice Handfield, mère adoptive de maître Jean-Paul Léonard, notaire à St-Jérôme. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Hervé Trudel & Fils,
400 rue Labelle, St-Jérôme

pour se rendre à la cathédrale St-Jérôme, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAHEU (Gaston) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé Gaston Maheu, époux de Oliva Brunet, père de Jean-Roger, Lucien, Yolande, Rachelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
185 rue De Castelnau est,

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAROTTE (Arthur) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Arthur Marotte, ex-fonctionnaire de la Cité de Montréal, époux de Blanche Marcotte, demeurant au 3437 Bercy. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE (Clara) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 86 ans est décédée Mme veuve Euclide Masse née Clara Gauvreau, demeurant 3350 Rohlé, mère de Jean-Charles, Juliette, André, Yvette (Mme Marcel Lamarre). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourzie Ltée
2095 rue de Salaberry

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Eva) — A St-Jérôme, le 13 juillet 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Moise Ménard, née Eva Martin, demeurant au 750, rue St-Georges. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Hervé Trudel & Fils,
400, rue Labelle

pour se rendre à l'église Ste-Paule, de St-Jérôme où le service sera célébré à 2 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. — Ralliement coin St-Charles et Labelle, à 2 h. 15.

OLSHEFSKY (Marie-Anne) — A St-Calixte, le 13 juillet 1966, est décédée Mme S. Olshefsky, née Marie-Anne Macoul. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Maurice Lavoie,
St-Calixte

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Calixte, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**OUELLETTE (Marie-

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ★★ 10¢ Montréal, jeudi 14 juillet 1966 / saint Bonaventure / 82e année, No 161 / 4 cahiers / 52 pages / La météo : ensoleillé, moins chaud / Minimum 55 / Maximum 75

Assurance-maladie : le Québec obtiendra une compensation fiscale... en 1972 • En page 41

Hôpitaux: optimisme grâce aux négociations de dernière heure

Des rumeurs, qui circulaient ce matin dans la métropole, voulaient que la grève des 32,000 employés d'hôpitaux, qui aurait pu être légalement déclenchée dès 7 h. a.m., avait été retardée indéfiniment.

Cette décision aurait été prise à la suite des négociations intensives qui se sont poursuivies durant toute la nuit dernière sous la présidence du médiateur désigné par le gouvernement provincial, Me Yves Pratte.

On croit que les entretiens se poursuivront tant et aussi longtemps que les négociations n'aboutiront pas à une entente ou à une impasse totale.

Rencontre des parties avec le médiateur

Dès son arrivée dans la métropole, Me Pratte s'est entretenu avec les principaux représentants des deux parties. Ces derniers ont passé la majeure partie de la nuit dernière à renseigner le médiateur sur la nature du conflit et sur les questions qui opposent l'Association des hôpitaux du Québec aux travailleurs affiliés à la CSN.

C'est à la suite de ces échanges de vues que Me Pratte a décidé de convoquer les parties ce matin. Le médiateur devait s'entretenir de nouveau avec les négociateurs patronaux vers 8h.30. Les représentants syndicaux devaient retrouver Me Pratte dès que les pourparlers avec la partie patronale seraient terminés.

Me Pratte, qui est accompagné d'un économiste, M. Bernard Anger, fonctionnaire provincial, n'a voulu faire aucune déclaration ce matin. Pour l'instant, il cherche avec les parties des formules de compromis acceptables. Il n'est ni optimiste ni pessimiste.

Autres informations en page 41

Il ne savait pas quand il pourrait faire un rapport au premier ministre, M. Daniel Johnson, de qui il détient un mandat, les pourparlers n'étant pas encore assez avancés au moment où un de nos reporters l'a rencontré.

Un journal de Montréal soutient que M. Pratte a des offres précises à soumettre aux syndicats. Cette prétention a été démentie. Toutefois la présence à ses côtés d'un économiste (plutôt que d'un spécialiste en relations industrielles par exemple) laisse croire que, pour le gouvernement, le point le plus important à régler touche les questions monétaires. Le gouvernement provincial consacre plus de $400 millions à la santé, dont $210 millions en salaires.

Ce matin, le représentant du gouvernement provincial, M. Gaétan Charbonneau, s'est montré optimiste. Il a soutenu que les négociations se sont engagées dans une nouvelle voie et qu'il entretient les plus grands espoirs dans les procédures de médiation tntreprises par Me Pratte.

Quelles sont les mesures prises par le gouvernement ?

Par ailleurs, il semble certain que le gouvernement est tout prêt à demander à la Cour supérieure d'émettre une injonction qui aurait pour but de retarder la grève de 80 jours. Les injonctions, pour les hôpitaux, devraient être présentées dans 22 districts judiciaires différents.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a laissé savoir que le gouvernement était prêt à agir au cas où les employés d'hôpitaux décideraient de débrayer.

Lorsqu'on lui a demandé de commenter la rumeur selon laquelle le gouvernement aurait déjà fait rédiger le texte d'une injonction pour prévenir l'arrêt de travail, M. Johnson a

Voir HOPITAUX en page 2



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Tâche difficile

La tâche de Me Yves Pratte (à droite) que l'on voit ici en compagnie d'un économiste du gouvernement provincial, M. Bernard Anger, n'est pas facile lorsqu'il s'agit de concilier les deux parties à quelques heures peut-être du déclenchement de la grève dans les hôpitaux de la province de Québec. M. Pratte fait la navette aujourd'hui entre les représentants patronaux et syndicaux pour trouver avec eux des formules de compromis.



B.B. épouse l'industriel et playboy allemand Gunther Sachs à Las Vegas

LAS VEGAS, (AFP, PA, UPI) —L'étoile de cinéma Brigitte Bardot et l'industriel allemand Gunther Sachs se sont mariés un peu après minuit, la nuit dernière, au cours d'une cérémonie privée à Las Vegas, au Nevada. La cérémonie s'est déroulée dans la propriété de M. William Coulthard dont la vedette française avait fait la connaissance par des amis communs à New York et Washington.

Le mariage, qui a surpris même les familiers de la célèbre star, a suivi un voyage éclair de Paris à Los Angeles par avion, hier soir. B.B., qui portait pour le voyage une mini-robe rose, avait pris le temps de passer une robe chemise violette, mais M. Sachs était vêtu comme dans l'avion: chemise blanche largement ouverte sous un veston de sport bleu, pantalons blancs et mocassins sans chaussettes. Pour les formalités du mariage, Mlle Bardot a indiqué qu'elle avait 31 ans et Sachs a donné 33 ans pour son âge et Lausanne comme résidence.

"Pour moi, c'est la plus belle femme de la terre," a déclaré Gunther aux journalistes. "Nous partons immédiatement au Mexique pour 10 jours." Après leur voyage de noces, les nouveaux époux retourneront en Europe où B. B. est attendue pour tourner un film en Ecosse.

"Nous avions décidé de nous marier il y a deux semaines, a-t-il ajouté. Mais il a fallu que nous nous mariions ici parce qu'en Europe, c'est pas possible sans tous les photographes. Nous sommes venus ici pour agir avec rapidité et sûreté."

C'est le troisième mariage de Mlle Bardot. Avant d'épouser Sachs, elle s'était mariée en 1954 avec le metteur en scène Roger Vadim et, en 1959, avec l'acteur Jacques Charrier. Ces deux précédents mariages se sont terminés par des divorces, le second en janvier 1963. De son union avec M. Charrier, la vedette a un garçon, Nicolas, dont l'acteur a la garde.

Le mariage couronne une idylle d'un mois à peine et, de l'aveu même de B.B., on peut parler de coup de foudre. En effet, Brigitte et Gunther se connaissaient depuis très longtemps, habitués l'un et l'autre de Saint-Tropez, fréquentant la même faune, se livrant plus ou moins aux mêmes distractions.

Voir B. B. en page 2

Frank Sinatra, 50 ans, et Mia Farrow, 21 ans, se sont fiancés

NEW YORK, (AFP-UPI-PA) — C'est maintenant officiel : Frank Sinatra et Mia Farrow sont fiancés et ils se marieront à une date encore indéterminée entre le jour de l'Action de grâces et Noël.

La mère de Mia, l'actrice Maureen O'Sullivan, a déclaré : "Je ne pourrais être plus ravie. Frank est un homme merveilleux et je sais qu'ils seront très heureux ensemble."

La jeune vedette de la télévision américaine a atteint la célébrité en participant à la série "Peyton Place". Elle a 21 ans. Sinatra en a 50. La future belle-mère de Sinatra, qui est âgée de 54 ans, a dit que cette différence d'âge n'avait aucune importance.

La rumeur des fiançailles a commencé de courir quand Mia Farrow a reçu une bague ornée d'un diamant de neuf carats de la part de Frank Sinatra quelques jours avant que celui-ci parte pour Londres où il tournera le film "Naked Runner". Ce n'est qu'en octobre qu'il reviendra aux Etats-Unis.

Pour Mia Farrow, il s'agira d'un premier mariage. Pour Frank Sinatra, ce sera le troisième, ayant déjà épousé Nancy Barrato et Ava Gardner.

Dévoilement du projet de hausse de la pension de vieillesse

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a dévoilé aujourd'hui aux Communes un projet d'augmentation des pensions de vieillesse.

Tout porte cependant à croire qu'aucune mesure législative ne sera adoptée à ce sujet avant novembre prochain, d'autant plus que les Communes devraient ajourner aujourd'hui pour les vacances d'été.

Le projet affectera environ 1,100,000 pensionnaires qui toucheront la pension de vieillesse de $75 par mois au premier janvier 1967, mais qui n'auront pas droit aux bénéfices de la caisse de retraite.

Le cabinet a terminé la rédaction de son projet au cours de la réunion qu'il a tenue ce matin dans la capitale fédérale.

Rappelons que le sujet avait été abordé lors du débat sur le Programme d'assistance sociale. Les néo-démocrates avaient alors demandé au gouvernement d'augmenter toutes les pensions de vieillesse. Celui-ci, par la voix du premier ministre Pearson et du ministre de la Santé MacEachen avait tout simplement laissé entendre qu'il y aurait augmentation.

Côte-Nord : 2,000 ouvriers retournent au travail

par Florian Bernard

Les 1,200 employés de l'Iron Ore à Labrador et leurs 800 confrères de Sheffer ville, en grève depuis le 4 juillet dernier, ont repris le travail aujourd'hui à la suite d'une entente survenue hier soir.

Le président intérimaire de la section locale des Métallos-Unis d'Amérique, M. Carle a déclaré hier soir qu'à Shefferville les syndiqués avaient voté dans une proportion de 79 p. 100 pour la reprise du travail. Pendant ce temps, à Labrador City, les grévistes décidaient de reprendre le travail par un vote majoritaire de 88 p. 100.

M. Carle a déclaré que c'est presque par miracle qu'une entente est survenue aussi rapidement, principalement à la suite de la disparition de trois membres du syndicat dont le président qu'on a retrouvé noyé.

Un contrat avantageux

Les employés de l'Iron Ore obtiennent une hausse générale de salaires de 24 cents, c'est-à-dire 8 cents par année pour un contrat de trois ans. Ils obtiennent également des primes d'isolement réparties comme suit : $40.00 par mois pour les gens mariés et $25.00 pour les célibataires. De

Voir COTE NORD en page 2

Union possible des enseignants du pays

EDMONTON (PC) — Il est question que la Corporation des enseignants du Québec s'affilie à la Canadian Teachers' Federation, l'organisme correspondant des professeurs canadiens de langue anglaise. C'est en effet ce que laisse présager l'intention manifestée par le comité exécutif de la CTF de faire voter, au cours de son présent congrès, à Edmonton, une invitation officielle à cet effet devant être présentée à la CEQ.

Pour sa part, M. Raymond Laliberté, le président de la CIC, s'est dit prêt à voir l'association qu'il dirige joindre les rangs de la CTF, "une fois que nos conditions auront été acceptées".

Parmi ces conditions, figure, au premier rang, la reconnaissance tant en principe qu'en pratique du droit pour tout jeune Canadien de langue française de recevoir une éducation complète dans sa langue maternelle. Et ce principe, a dit M. Laliberté au cours d'une interview, ne peut souffrir d'être tronqué lorsque l'étudiant est rendu au niveau universitaire.

M. Laliberté voit dans l'affiliation des 49,000 membres de la CEQ à la CTF, qui groupe déjà 150,000 professeurs canadiens, un premier pas pour forcer la main des gouvernements vers l'application de ce principe.

Il a remarqué qu'il ne demandait pas la création d'un

Voir UNION en page 2

Autres informations en page 9

Démission probable de Gilles Bergeron

par Pierre O'Neil

QUEBEC — Le sous-ministre adjoint au ministère de l'Education quitterait bientôt son poste.

Il s'agit de M. Gilles Bergeron, un haut fonctionnaire dans la trentaine, qui fut avec M. Arthur Tremblay dans l'administration Lesage l'un des artisans des transformations profondes qu'a connues le système d'éducation dans le Québec.

Des grands technocrates dont on a tant parlé au lendemain de l'élection du 5 juin dernier, M. Bergeron serait le premier à quitter son poste si l'on excepte le cas de M. Louis-Philippe Pigeon, ancien conseiller juridique de Jean Lesage.

On croit savoir qu'au début de la semaine M. Bergeron avait pris la décision ferme de quitter le gouvernement mais que des pressions continuent de s'exercer sur lui pour qu'il reste et ne compromette pas ainsi l'efficacité de la grande machine administrative du ministère de l'éducation.

M. Bergeron quiterait le ministère de son propre gré mais à la suite d'une campagne de harcèlement qui laisse croire dans son entourage qu'elle était destinée à écarter le jeune sous-ministre.

M. Bergeron aurait récemment fait part de sa décision à M. Arthur Tremblay et celui-ci

Voir DEMISSION en page 2

Vive la France !

La fête nationale des Français, qui commémore, chaque 14 juillet, la prise de la Bastille par le peuple de Paris le 14 juillet 1789, donnera lieu aujourd'hui et d'ici la fin de semaine à de multiples réjouissances au sein de la communauté française de Montréal.

A cette occasion, le consulat général de France donnera une réception en fin d'après-midi aujourd'hui. Demain soir et samedi soir, l'Union française soulignera l'événement en organisant deux bals, qui auront lieu dans la grande salle de cet organisme, rue Viger.

Le "crime du siècle" à Chicago

Un maniaque massacre huit infirmières dans une horrible boucherie

CHICAGO, (PA) — Huit étudiantes infirmières ont été massacrées dans leur logement la nuit dernière et le coroner Andrew Toman a qualifié cette boucherie de "crime du siècle". Les jeunes filles ont été tuées méthodiquement, une par une, par un jeune homme blond au cours d'une horrible orgie qui a duré deux heures et demie.

Certaines des victimes ont été étranglées, d'autres ont été poignardées et les autres ont été tuées avec une arme à feu, selon la police. Une neuvième infirmière, qui habitait la même maison, a échappé à l'assassin en se cachant apparemment sous un lit et elle a finalement pu alerter la police après le départ du meurtrier.

D'après le récit plus ou moins cohérent de la survivante et ses constatations sur place, la police a pu reconstituer ainsi ce crime sanguinaire :

Tuées une par une

Vers minuit trente, la nuit dernière, un grand jeune homme, un Blanc, âgé d'environ 25 ans, se présenta à la porte de la maison, située dans la partie sud-est de Chicago et l'une de trois servant de résidence aux infirmières du South Chicago Community Hospital.

A la jeune fille qui répondit à la porte, il demanda de l'argent en disant qu'il voulait se rendre à la Nouvelle-Orléans. Puis se précipitant dans la maison, il sortit un révolver et un couteau.

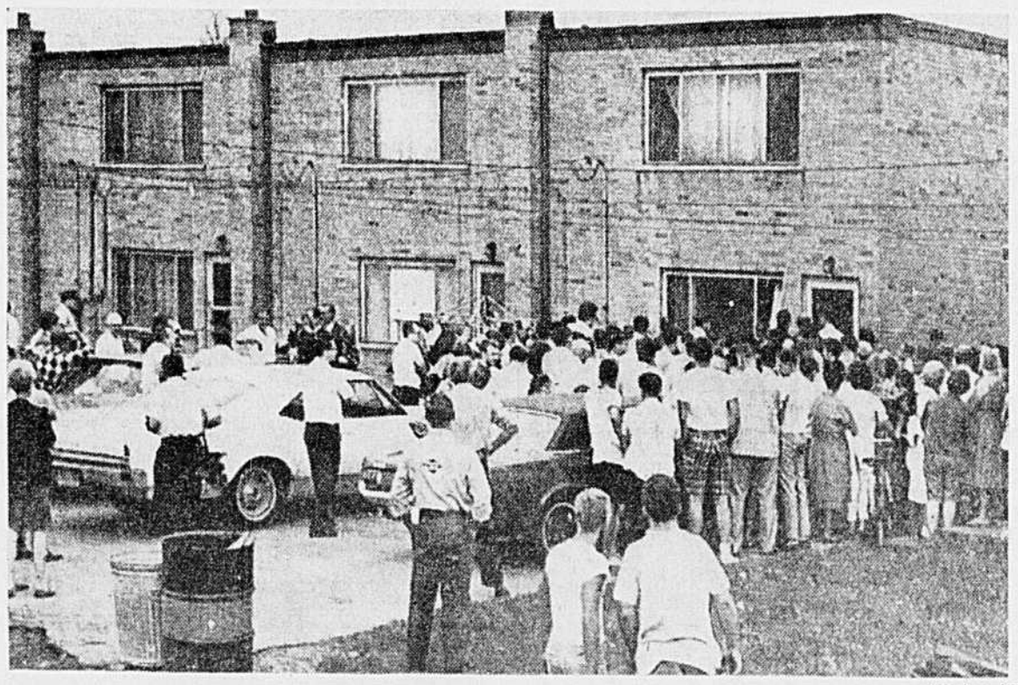
Il semble que cette infirmière ait été tuée sur-le-champ. C'est son corps qui aurait été trouvé au rez-de-chaussée; elle avait été poignardée.

A l'étage du duplex, la plupart des autres infirmières s'étaient retirées pour la nuit dans trois chambres. Il s'agissait de sept Blanches et d'une Noire et d'une Philippine, celle qui a survécu au massacre.

L'une après l'autre

D'après le sergent Thomas Bingham, l'assassin rassembla les huit jeunes filles dans l'une des chambres de l'étage, puis les conduisit, une par une, dans

Voir CHICAGO UNION en p. 2



téléphoto UPI

C'est dans cette maison que huit étudiantes infirmières ont été trouvées étranglées, ce matin, à Chicago. Il s'agit de l'une des résidences des infirmières attachées au South Chicago Community Hospital.

Des difficultés d'ordre mécanique ont causé un retard à la livraison de nos éditions d'hier. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de nos annonceurs.

SOMMAIRE

Annonces classées / 29 à 38
Bandes dessinées / 28
Camping / 48 et 49
Courrier : Que faire / 18
Décès, naissances, etc. / 50
Des mots et des phrases / 11
Editorial / 4
Education / 9
Finance / 24 et 25
Horoscope / 26
Immeuble / 21
Mots croisés / 33
Navigation / 8
Nouvelles internationales / 27
Nouvelles nationales / 41
Radio et télévision / 20
Spectacles et concerts / 12 et 13
Sports / 42 à 47, 51 et 52
Tribunaux / 10
Vie dans les parcs / 28
Vie féminine / 15, 16, 18, 19
Vie mondaine / 17
Vie religieuse / 6
Votre médecin / 23

CKAC 73 AU CADRAN

Depuis le 20 juin, la canicule a fait 91 morts aux USA

CHICAGO (UPI) — En dépit des orages, tornades et pluies torrentielles d'hier, tout l'est américain, à partir des Rocheuses, doit continuer à endurer aujourd'hui la canicule qui a fait, dans le pays, 91 morts depuis trois semaines.

En proie à une chaleur supérieure à 100 degrés F., la région de St-Louis a été la plus durement frappée, avec 69 décès depuis le début de la vague de chaleur dans cette région, le 20 juin dernier.

A New York, la température a atteint hier un niveau record de 101 degrés, abaissant ainsi le record de chaleur pour un 13 juillet, soit 93 degrés en 1954. C'était la quatrième fois en un peu plus de deux semaines que le mercure s'élevait au-dessus de 100 degrés, dans la métropole américaine.

18 personnes sont mortes à New York la semaine dernière, par suite des effets néfastes de la chaleur, rapporte le département municipal de la santé.

De lourdes pluies sont tombées hier sur tout l'est américain. Rochester, au Minnesota dans le centre des Etats-Unis a reçu 1½ pouce de pluie en 25 minutes. Des vents de 87 milles à l'heure ont balayé Noblesville en Indiana. Dans la région de Chicago, une tornade a endommagé des lignes de transmission et démoli une remorque à Schererville.

DEMISSION

SUITE DE LA PAGE 1

ferait des efforts désespérés pour le retenir au sein du ministère.

Tout indiquait hier soir qu'il n'avait cependant pas encore réussi.

Et entre temps des éléments dont on dit qu'ils sont associés depuis longtemps au régime d'Union nationale poursuivraient, consciemment ou non, leur campagne de harcèlement qui a d'autant plus de succès que M. Bergeron n'aurait pas surmonté la vague de scepticisme qu'a causée — au ministre de l'éducation en particulier — l'élection générale du 5 juin.

Les coups sont d'autant plus durs à encaisser que les modifications que l'Union nationale entend apporter à la politique de l'éducation mise sur pied par M. Gérin-Lajoie portent presque toutes sur des secteurs au sujet desquels M. Bergeron assumait de lourdes responsabilités : enseignement spécialisé, politique d'équipement scolaire et opération 55 (regroupement des commissions scolaires en 55 régionales).

Il est toutefois extrêmement difficile d'établir si c'est au niveau du personnel politique ou du personnel administratif qu'on a juré la perte de M. Bergeron.

Il se trouve des informateurs dans l'administration publique pour illustrer les deux thèses.

Une manoeuvre politique ?

Les uns prétendent qu'il s'agit d'une manoeuvre politique. Ils s'en expliquent ainsi.

Selon eux l'Union nationale a absolument besoin, pour calmer les milieux de l'éducation des régions rurales, d'un bouc émissaire qu'on puisse accuser d'avoir aboli le "patronage" dans la construction des écoles et d'avoir écrasé les chauvinismes locaux pour réussir l'opération 55.

Selon ceux-là il serait impossible à l'Union nationale de sacrifier M. Arthur Tremblay car son départ entraînerait une importante hémorragie de technocrates dans tous les services de l'administration.

On aurait donc choisi une victime qui a moins de panache mais qui pourrait quand même largement satisfaire les milieux mécontents qu'ils soient en ville ou à la campagne.

Cette victime serait M. Gilles Bergeron.

En parlant de ce sacrifice politique des informateurs précisent d'ailleurs que certains ministres du gouvernement Lesage n'auraient aimé rien de mieux que de faire le même traitement à M. Bergeron. On parle entre autres de MM. Bona Arsenault et Pierre Laporte.

Le premier aurait eu des ennuis avec M. Bergeron lorsque ce dernier siégeant à un comité chargé d'étudier divers projets pour le centenaire aurait "mis le feu" à un certain nombre de projets farfelus.

M. Pierre Laporte aurait eu ses ennuis avec M. Bergeron lors des journées d'étude des étudiants des Beaux-Arts. On sait que les étudiants étaient rentrées au cours sur la promesse de l'instruction d'une commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec. M. Bergeron n'était pas étranger à cette décision.

Le comité fut créé. Sa composition reflétait les vues de MM. Gérin-Lajoie et Bergeron mais M. Pierre Laporte ayant soulevé des conflits de juridiction, le mandat du comité était très restrictif. Les élèves étaient retournés dans la rue devant ce fait nouveau. Finalement les étudiants étaient rentrés, le point de vue de MM. Gérin-Lajoie et Bergeron ayant de nouveau prévalu.

Il est vrai que ces ministres n'aimaient pas d'amour tendre M. Bergeron mais celui-ci aurait eu l'appui entier de M. Lesage à cause des dépenses fantastiques qu'il avait évitées au gouvernement en réglementant de près la construction des écoles.

D'autres informateurs prétendent que les hommes politiques ignorent tout des pressions qui s'exercent sur M. Bergeron et qu'elles sont le fait d'administrateurs qui ne lui pardonnent pas de les avoir écartés du pouvoir sous l'administration Lesage.

Pour établir en quoi ces informateurs peuvent avoir raison il faut rappeler certains moments de la carrière de M. Gilles Bergeron.

Il avait quitté le ministère de l'Industrie et du Commerce au moment de l'effondrement que certains ont attribué au passage de M. René Tremblay au poste de sous-ministre et à celui de M. André Rousseau au poste de ministre.

Il devint alors consultant du ministère de l'Education. Il n'était pas fonctionnaire.

Plus tard M. Paul Gérin-Lajoie le fit entrer au ministère mais non sans avoir éprouvé au cabinet les grandes difficultés. On jouait surtout sur le fait que M. Bergeron est un ingénieur minier et au cabinet on ne lui accordait guère de chance de se familiariser avec les problèmes de l'éducation.

Le cabinet en prit pour son rhume et M. Bergeron accéda au ministère.

Devenu sous-ministre il écarta du domaine de la construction scolaire ceux qui y étaient et se mit en voie d'établir des normes à l'intention des ingénieurs, des constructeus, des architectes. On ne le lui pardonna pas, s'il faut en croire des sources sérieuses au ministère. On ne lui pardonna surtout pas de réussir et au mois de février dernier M. Paul Gérin-Lajoie fit la preuve en Chambre que M. Bergeron avait réussi.

"Nous avons d'abord organisé disait-il à cette époque un service qui n'existait pas lorsque le ministère de la Jeunesse est tombé sous la responsabilité du ministre actuel de l'Education. Nous avons établi la direction générale de l'équipement, nous avons instauré le système de soumissions publiques pour la construction des écoles. Nous avons établi un cahier de normes de la construction, qui est à la disposition de tous les intéressés, en particulier les commissaires d'écoles, les architectes, les ingénieurs. Nous avons établi un système de contrôle des plans d'architectes, des normes de construction et des dépenses que cela implique."

Et il poursuivait enfonçant le clou : On a établi "qu'en comparant cinq écoles construites pendant l'époque 1959-61, avec six écoles construites en 1964-65, on a diminué le coût par élève de $4,310 à $1,855 et qu'on a diminué le prix par pied carré de $24 à $14 à la suite de cette nouvelle politique."

C'est à cette politique qu'on s'en prendrait depuis l'élection. On fouillerait systématiquement les dossiers établis par M. Bergeron. On mettrait en doute toutes sortes de décisions impliquant des architectes et des entrepreneurs.

Récemment lors d'une réunion de très hauts fonctionnaires M. Bergeron serait sorti en claquant la porte devant la très forte tendance de certains fonctionnaires à faire de l'autocritique devant des personnages officiels.

Bref M. Bergeron estime que l'atmosphère est trop empoisonnée pour lui permettre de demeurer plus longtemps au ministère.

Mais on ignore toujours si les événements impliquant M. Bergeron ont reçu la caution des hommes politiques.

Quoi qu'il en soit la démission du haut-fonctionnaire ne devrait pas tarder à moins de démarches très fructueuses menées ces prochains jours par des autorités du ministère, politiques ou administratives.

On craint en certains milieux que le départ de M. Bergeron ait les plus fâcheuses conséquences notamment dans les milieux de l'éducation spécialisée. Mais il est encore trop tôt pour savoir si sa démission éventuelle peut causer une hémorragie localisée dans la machine administrative du ministère de l'Education.



Un dernier adieu

La veuve du général A. G. L. McNaughton (à droite), ainsi que son fils, le colonel Andrew Leslie McNaughton, murmurent un dernier adieu au soldat, politicien et scientifique qui vient de mourir à l'âge de 79 ans. La dépouille mortelle de M. McNaughton a été inhumée hier à Ottawa. Elle avait été escortée jusqu'au cimetière Beechwood par le gouverneur-général Vanier, le premier ministre Pearson et plusieurs ministres fédéraux, au son des salves d'honneur. Le général McNaughton était commandant de l'Armée canadienne pendant la guerre. Il fit aussi carrière comme homme de science et diplomate.

HOPITAUX

SUITE DE LA PAGE 1

répondu: "Le gouvernement a étudié toutes les possibilités. Il a nommé un médiateur spécial, mais il n'a pas le droit de ne pas être prêt . . .".

M. Johnson a également révélé que Me Pratte "n'est pas là pour représenter le gouvernement, comme partie quasi patronale". Le premier ministre a précisé que "son rôle est d'expliquer et de rapprocher, de décider les parties à en venir à une entente" et non pas "simplement de faire des offres monétaires".

Me Pratte, on s'en souvient, avait été choisi par M. Lesage comme négociateur officiel dans le conflit qui opposa le gouvernement à ses 30,000 fonctionnaires.

M. Johnson a finalement démenti la rumeur selon laquelle son gouvernement aurait demandé l'appui de l'armée à Ottawa.

Il a cependant ajouté que le service d'urgence du ministère de la Santé était sur un pied d'alerte et avait pris toutes les dispositions pour parer à toute "situation qui pourrait survenir".

UNION

SUITE DE LA PAGE 1

réseau d'universités françaises partout où vivent des gens parlant le français au Canada, mais que, par contre, il aimerait bien voir s'établir un système qui permettrait aux finissants des écoles secondaires de langue française, là où elles existent, de venir étudier au Québec, en Ontario ou à Terre-Neuve, sans que le manque d'argent les empêche d'atteindre à un diplôme universitaire.

Ces trois provinces sont les seules à offrir, à l'heure actuelle, des cours de niveau universitaire en langue française. M. Laliberté a suggéré que le même système d'aide pour aller étudier là où des cours convenables sont disponibles serait peut-être aussi nécessaire au niveau secondaire.

Tous les événements ne tiennent qu'à un cheveu.

Napoléon 1er

Toronto : les réalisateurs de TV prendront un vote de grève vendredi

TORONTO. (PC) — L'Association des réalisateurs de télévision de Toronto a décidé de tenir un vote de grève vendredi. Le trésorier de l'association, M. Dave Thomas, a refusé de révéler les raisons de cette décision.

Il a cependant mentionné que les réalisateurs et les directeurs impliqués dans les conflits à Radio-Canada font partie de l'association, allusion évidente à l'affaire "Seven Days" qui dure depuis avril dernier.

La décision de tenir un vote de grève a été prise hier, de même que l'adoption d'une autre proposition en vertu de laquelle l'association se constituera en tant qu'agent négociateur avant que le vote ne soit pris.

La querelle au sujet de l'émission "This Hour Has Seven Days" a pris une nouvelle tournure la semaine dernière avec la démission de neuf employés de Radio-Canada à la suite de l'annonce par cette dernière que le contrat de M. Douglas Teiterman, réalisateur de l'émission incriminée, ne serait pas renouvelé pour la saison prochaine.

COTE NORD

SUITE DE LA PAGE 1

plus la compagnie, toujours à cause de l'isolement et des distances, accepte de payer le coût du transport de l'huile à chauffage, ce qui représente environ 5 cents par gallon.

La compagnie défraiera seule les primes d'assurance-groupe et d'asurance-maladie de ses employés dans des programmes améliorés.

Selon ce nouveau contrat, les ouvriers spécialisés de l'Iron Ore obtiennent un salaire horaire de $3.64, c'est-à-dire la parité avec leurs confrères américains. Pour les journaliers le salaire horaire de base de 15 cents de plus que les Américains, soit $2.60.

En ce qui concerne les vacances, la compagnie accorde 5 semaines après 5 ans et 9 semaines après 10 ans en plus des vacances annuelles.

C'est-à-dire que lorsqu'un employé aura complété 5 ans de service à l'Iron Ore, il obtiendra un long congé de 5 semaines.

Les autres grèves

Ce retour au travail de 2,000 employés de l'Iron Ore n'est qu'un premier pas dans le règlement de toutes les grèves qui paralysent la Côte-Nord. A Port Cartier et Gagnonville 1,400 employés de la Quebec Cartier Mining poursuivent leur arrêt de travail et on ne prévoit pas de règlement immédiat.

Par ailleurs la circulation ferroviaire sur la Côte Nord est complètement paralysée depuis hier. Quelque 275 membres de l'Association internationale des machinistes (CTC) ont rejeté à l'unanimité au cours d'une assemblée à Sept-Iles les plus récentes offres de la compagnie Quebec North Shore et Labrador Railways.

M. Roland Doucet, agent d'affaires du syndicat a déclaré hier au cours d'une entrevue que les représentants des grévistes ne continueront la discussion qu'à la condition expresse que la compagnie reconsidère sa prise de position quant aux heures de travail.

CHICAGO

SUITE DE LA PAGE 1

une autre chambre où elles furent tuées à tour de rôle. Quant à la jeune Philippine, selon le lieutenant Francis Flanagah, elle a survécu en se cachant ou en échappant à l'attention du meurtrier d'une façon ou d'une autre.

L'assassin quitta la maison vers 3 heures du matin. Il était près de 6 heures ce matin lorsque la survivante sortit en courant dans la rue et stoppa une voiture de patrouille de la police qui passait par là. Elle raconta l'horrible histoire aux agents stupéfaits, qui s'empressèrent de vérifier.

Le pire crime à Chicago

Mlle Carazo Anurao a raconté à la police qu'lele s'était cachée sous upn lit, échappant ainsi à la fureur meurtrière du maniaque. A demi hystérique, elle n'a pu être interrogée que brièvement. Elle a fourni une description de l'assassin : un homme aux cheveux blonds, mesuarnt environ six pieds un pouce et pesant environ 170 livres. Il portait un veston court.

Un officier du FBI a dit que ce crime était le pire dans les annales de Chicago. Les policiers d'expérience se sont dits renversés par la grande quantité de sang qui entourait les corps des victimes.

Trois des victimes ont été trouvées dans chacune des deux chambres de l'étage, une autre dans une salle de bain de l'étage et la huitième dans le salon du rez-dechaussée.

Après une inspection des lieux du carnage, le coroner Andrew Toman a déclaré : "C'est le crime du siècle . . . Je suis coroner depuis six ans et je n'ai jamais rien vue de tel."

Il a identifié les victimes comme étant Marlita Gargullo, 21 ans; Pamela Wilkening, 22 ans; Gloria Davy, 23 ans; Susan Farris, 22 ans; Patricia Matsucki, 21 ans; Marianne Jordan, 22 ans; Valicentia Passon, 23 ans, et Nina Schmale, 21 ans.

Mlle Jordan ne serait pas une infirmière, mais aurait été l'invitée de l'une des autres victimes. A l'hôpital, les autorités ont indirectement confirmé ce fait en précisant que huit infirmières, qui devaient recevoir leur diplôme en août, avaient la permission de demeurer en dehors de l'hôpital dans cette résidence.

B.B.

SUITE DE LA PAGE 1

Le mois dernier, le hasard . . . et des amis communs les firent dîner côte à côte. Ils se parlèrent, ils se plurent et, depuis ce moment, ne se quittèrent plus.

Günther est un riche héritier: ses parents possèdent d'importantes usines en Bavière et lui-même est propriétaire d'une usine de roulement à billes. Il était surtout connu jusqu'ici comme "playboy". Parmi les jolies femmes auxquelles on l'avait fiancé en ces dernières années, mentionnons l'ex-impératrice Soraya.

Décès de M. G. H. Lash



téléphoto PC

M. George Herbert Lash, ancien directeur des relations publiques aux Chemins de fer nationaux, est décédé mardi soir à Montréal, à l'âge de 72 ans, à la suite d'une longue maladie. Ancien journaliste de sa profession, M. Lash était entré à l'emploi des Chemins de fer nationaux en 1923 et, au moment de sa retraite, en 1957, il était devenu adjoint au président de cette société.

Les enseignants demandent à Québec la création d'un réseau de radio-télévision

QUEBEC. (PC) — La Corporation des enseignants du Québec, dans un mémoire qu'elle remettra prochainement au ministère de l'Education, préconise la création par le gouvernement du Québec d'un réseau de radio et de télévision d'enseignement.

Dans un communiqué remis à la presse hier matin, M. Raymond Laliberté, président de cet organisme qui groupe quelque 45,000 enseignants, autorise la divulgation de cette partie du mémoire, avant même sa présentation officielle au ministère de l'Education.

M. Laliberté explique ce geste en disant que la teneur de ce chapitre du mémoire est directement reliée au contenu du Livre blanc fédéral sur la radiodiffusion, déposé aux Communes la semaine dernière.

Considérant que les cours radio-télédiffusés sont des voies "très prometteuses d'accès à une formation supérieure, à condition de les exploiter à fond", la CEQ est d'avis que le ministère de l'Education "doit de toute nécessité s'assurer de disposer librement, et au moment opportun, des instruments appropriés pour assumer sa responsabilité en cette matière".

Le mémoire signale que la province de Québec "accuse un certain retard" dans l'usage des techniques audio-visuelles d'enseignement et note que, sous l'angle des émissions de radio et de télévision destinées aux élèves des écoles publiques, une expansion considérable est à prévoir.

Par ailleurs, le perfectionnement et le recyclage des maîtres, à l'échelle provinciale, implique le recours à des moyens "non-conventionnels", tels que la radio et la télévision d'enseignement ; de la même manière, la politique d'éducation des adultes lancée par le ministère de l'Education exigera l'emploi de moyens particuliers pour atteindre les masses, explique la CEQ.

La corporation se dit consciente des exigences financières que comporterait la création d'un réseau provincial de radio et de télévision d'enseignement, ainsi que de ses implications juridiques et constitutionnelles.

Immédiatement

La CEQ exprime toutefois l'opinion qu'il faudra y consentir un jour ou l'autre, et recommande des mesures intérimaires visant à satisfaire les besoins actuels avec les moyens présentement disponibles.

Dans cette optique, la CEQ recommande au ministère de l'Education de suivre "avec sympathie et attention" les expériences que tenteraient certaines commissions scolaires, grâce à la télévision en circuit fermé. De cette observation, estime la CEQ, le ministère pourrait obtenir de "judicieuses conclusions sur la valeur de ce qui se fait et des possibilités futurs du système".

Sur le plan de la réalisation, la CEQ recommande au ministère de prévoir dès maintenant l'initiation des maitres qui seront appelés à participer à la production et le conditionnement psychologique des autres qui utiliseront ce nouveau système d'enseignement.

Projet de loi visant à punir les auteurs de faux appels

OTTAWA. (UPI) — La Chambre des Communes a adopté en première lecture un projet de loi visant à punir ceux qui utilisent le téléphone pour menacer, harrasser ou émettre des propos indécents.

Le député Barry Mather, qui a proposé le bill, soutient que ces genres d'appels prennent des proportions de plus en plus graves.

La compagnie Bell, pour sa part, signale qu'elle reçoit une moyenne de 2,000 plaintes par mois en Ontario et au Québec seulement.

Le projet de loi prévoit des amendes pouvant atteindre ou dépasser $500 et des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 6 mois.

Un garçonnet se noie près d'Ottawa

OTTAWA. (PC) — Maurice Cardinal, un garçonnet de neuf ans qui ne savait pas nager s'est noyé dans un cours d'eau situé à l'est d'Ottawa.

La victime est le fils de M. et Mme Laurent Cardinal, habitant dans la banlieue de Gloucester.

EXCURSION EN BATEAU
Départ tous les jours du
COMMODORE YACHT CLUB
333 boul. Lévesque, Pont-Viau
Environ une demi-heure sur l'eau
Adultes : $1.00 — Enfants : .75

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !



Inscrivez-vous aux cours de machines IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861 5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd
1242, RUE PEEL, MONTREAL, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
AGE ..... DIPLOME .....

Hôtel La Marquise
STE-AGATHE, QUE.
LEO DUQUETTE, gérant
• NATATION • PLAGE • CANOTAGE
• TOUS LES SPORTS D'ETE INCLUANT GOLF GRATUIT
Pour informations et réservations signalez 819-326-2114

POUR FACILITER VOS ACHATS, DECOUPEZ ET CONSERVEZ



vins JORDAN
JORDAN WINES (QUEBEC) LTD.
MONTREAL, QUEBEC.

NOUVEAU au
MT. HABITANT MOTOR LOGDE
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS, QUE.
• Piscine chauffée et
• "Le Fanal" restaurant et cocktail lounge
SPECIAL DES JOURS D'ETE
Chambre et usage de toutes nos facilités pour 4 personnes incluant :
• Natation dans notre piscine
• Canotage sur notre lac
• Pêche, etc.
DU DIMANCHE AU VENDREDI DE :
9.30 a.m. à 4.30 p.m. $8.00
12.30 p.m. à 4.30 p.m. $5.00
SEMAINE SPECIALE DE NATATION
5 JOURS — 6 NUITS $60.00
DU DIMANCHE A 12.30 P.M.
AU VENDREDI 12.30 P.M.
JUSQU'A 4 PERS. PAR CHAMBRE
Prenez la sortie 26 de l'Autoroute des Laurentides. Un peu plus de 30 minutes au nord de Montréal.
Pour plus de renseignements MTL. 861-2283

Deux hommes battent un aumônier de Bordeaux

Un prêtre, agissant à l'occasion comme aumônier à la prison de Bordeaux, a été sauvagement battu, tôt hier matin, par deux individus, dont un déguisé en moine, qui se sont présentés au monastère des Pères Trinitaires, à St-Bruno.

Toutefois, les blessures subies par le religieux n'ont pas nécessité son hospitalisation.

Selon les renseignements obtenus de la Sûreté du Québec, de la police de Montréal et de la police de St-Bruno, le Père Bernier, supérieur du monastère en question, a pu échapper à des blessures plus graves, après que l'un de ses assaillants eut décidé "qu'il en avait assez".

Après leur forfait, les deux comparses ont pris place dans une automobile où les attendaient deux autres individus et se sont dirigés vers Montréal.

Cependant une dipsute a éclaté en cours de route entre les deux fiers-à-bras et un coup de feu a été tiré à bord du véhicule.

C'est ainsi que vers 3 h. hier matin, soit 30 minutes environ après l'attentat au monastère, un homme de 32 ans, Gérard Boulanger, du 6514, rue Christophe-Colomb, était cueilli par une auto-radio de la police, à l'angle des rues Bordeaux et Lafontaine, et conduit à l'hôpital Notre-Dame, souffrant d'une blessure à l'abdomen. Sa vie n'était toutefois pas en danger aux dernières nouvelles.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 55
Maximum demain : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides, Québec, Cantons de l'Est** : ensoleillé, températures saisonnières. Minima et maxima à Montréal, Ottawa et Sherbrooke 60 et 80; Québec et Ste-Agathe 55 et 75.

Régions de la Mauricie et du Lac St-Jean : ensoleillé, périodes nuageuses, plus frais. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 55 et 75.

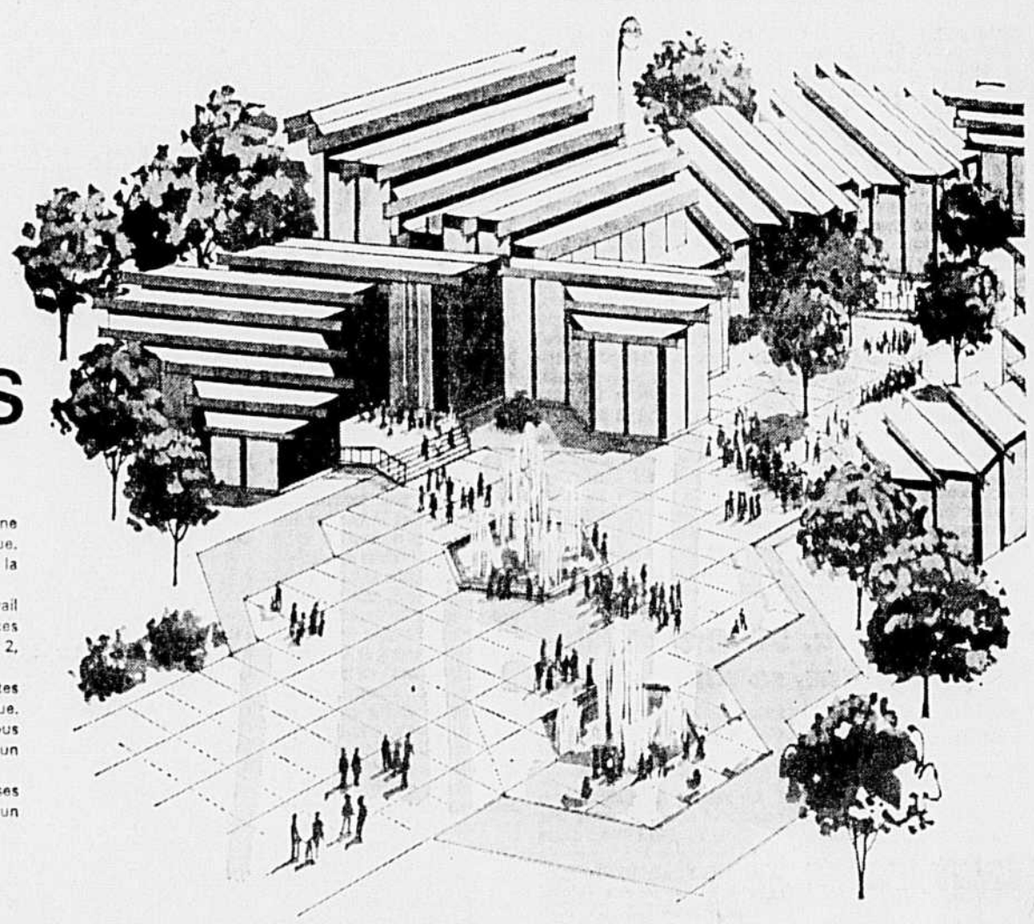
Région de Rimouski : nuageux, périodes ensoleillées, plus frais. Minimum et maximum à Mont-Joli et Rivière-du-Loup 55 et 75.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Iles et Gaspé : nuageux, averses dispersées. Minima et maxima à Baie-Comeau et Sept-Iles 50 et 70; Gaspé 55 et 70.



on demande
30 HÔTESSES
pour le plus extraordinaire pavillon de l'Exposition universelle de 1967

Le Pavillon des Industries du Québec offre un emploi intéressant à une trentaine d'hôtesses pour accueillir le public et les visiteurs de marque. Le travail commencera le 1er février 1967 pour se terminer lors de la clôture de l'Exposition.
Toute personne de 18 à 35 ans, bilingue de préférence, et qu'un travail passionnant et bien rémunéré intéresse, est priée d'écrire aux Services de Relations publiques, 1100 Edifice Birks, Carré Phillips, Montréal 2, afin d'obtenir une formule de demande d'emploi.
Le Pavillon des Industries du Québec réunira les plus importantes industries de la Province, qui présenteront un spectacle animé unique. Sous le thème "Le Saint-Laurent, bassin industriel", il intéressera tous les visiteurs en leur présentant les réalisations et les possibilités d'un Québec en plein essor.
Par l'élégance de son architecture, par la diversité et l'originalité de ses éléments d'exposition, le Pavillon des Industries du Québec sera un des pavillons clés de l'Exposition universelle de Montréal, en 1967.

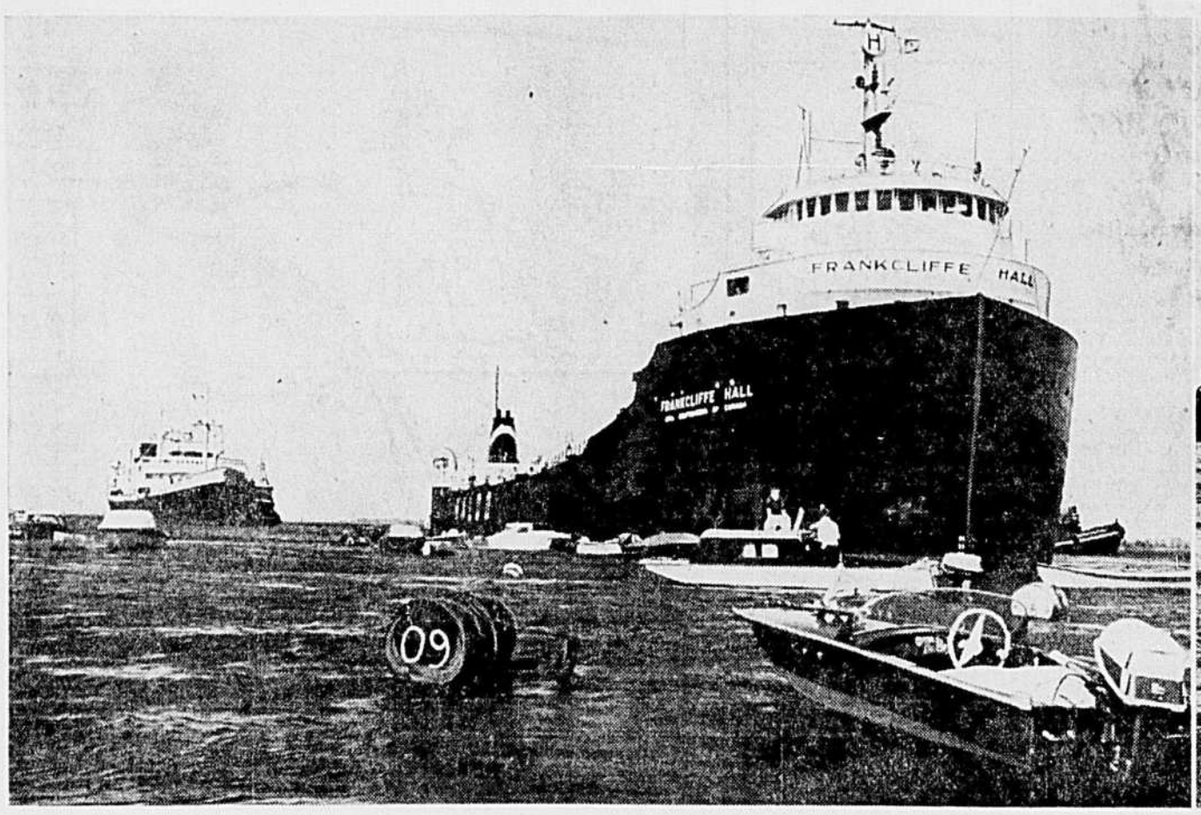


LE PAVILLON DES INDUSTRIES DU QUÉBEC
à l'Exposition universelle et internationale, Montréal 1967

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 — 82e ANNEE — No 161





Photos J.-Yves Létourneau, LA PRESSE

Grande commotion hier après-midi au club nautique Fontaine de Tétreaultville où deux lourds navires sont entrés en collision.

Meurtre en plein jour

par Richard Bastien

Un chauffeur de taxi de 36 ans, M. Louis Maillet, marié et père de deux enfants, a été abattu de trois décharges d'un fusil de calibre 30-30, vers 4 h. 30 hier après-midi, près de l'intersection des rues Oxford et Upper Lachine. Pourquoi ?... parce que l'agresseur aurait pris M. Maillet pour un autre homme à qui il voulait "régler son compte".

Selon la police, il semble en effet que ce soit à la suite d'une erreur d'identification que M. Maillet, du 2304 rue Montgomery, ait été descendu.

M. Maillet roulait dans sa voiture en compagnie d'une jeune fille qui travaillait au même endroit que lui, quand soudain une automobile conduite par un dénommé Andrew O'Brien, du 1034 rue Oxford, le força à s'arrêter au coin des rues Oxford et Upper Lachine.

O'Brien stationna son auto face à celle de M. Maillet. Il en sortit armé d'une carabine de calibre 30-30, s'approcha de la Pontiac marron de M. Maillet, ouvrit la portière et lui ordonna de sortir et de s'enfuir. Sans discuter, M. Maillet obéit et se mit à courir.

Pendant ce temps, O'Brien se mit en joue, tira par trois fois. M. Maillet s'écroula aussitôt, atteint à la hanche gauche, au coeur et à la tête.

Près d'une minute après les coups de feu, des policiers du poste 14 arrivaient sur les lieux de l'incident. Ils furent aussitôt guidés par des témoins vers l'auto d'O'Brien. Ce dernier était paisiblement assis dans son véhicule, la carabine 30-30 à ses côtés. Il confia son arme au policier le plus près de lui et, selon les témoignages recueillis, il aurait déclaré : "C'est moi qui l'ai tué avec cette carabine."

Le présumé meurtrier, qui est à l'emploi du Canadien Pacifique, fut alors transporté

Voir MEURTRE, en page 7

Abordage dans le port de Montréal

par Denis Masse

Un violent coup de vent qui s'est levé dans le port de Montréal, au début de l'après-midi d'hier, a rendu fou un lourd cargo de 20,000 tonneaux qui se dirigeait vers l'entrée de la voie maritime du Saint-Laurent.

Incontrôlable, l'immense péniche "Frankcliffe Hall" — de 730 pieds de longueur et 75 pieds de largeur — est allée heurter violemment la proue d'un cargo britannique, le "Gloxinia", qui allait lui aussi emprunter la voie maritime.

Après l'abordage, toujours poussé par le vent bien que l'ancre ait été jeté, le "Frankcliffe Hall" s'immobilisait enfin dans un banc de sable non sans renverser et endommager une dizaine d'embarcations de plaisance mouillées en face de Tétreaultville.

Personne, heureusement, n'a été blessé dans cet accident spectaculaire. Si spectaculaire qu'en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, deux cents curieux s'étaient rassemblés sur la plage pour surveiller les manoeuvres de dégagement.

C'était le premier abordage important de l'année sur le Saint-Laurent. Comparativement, les six premiers mois de l'année dernière avaient déjà vu trois collisions de navires et l'année entière, plutôt catastrophique, s'était terminée avec un bilan de neuf abordages et deux explosions fort désastreuses.

Troisième abordage en trois ans

Pour la société de navigation Hall, l'accident d'hier n'en est pas moins le troisième en autant d'années consécutives. Le 5 septembre 1964, la firme perdait son navire "Leecliffe Hall", près de l'Ile-au-Coudre, après une collision avec le cargo grec "Apolonia". L'année dernière, le 16 novembre, le "Lawrencecliffe Hall", un navire neuf de sept mois, se renversait sur le côté sur la plage de l'Ile d'Orléans après être entré en collision contre le cargo "Sunek".

Cette fois, le "Frankcliffe Hall" s'en tire mieux. Le navire baptisé par l'épouse du vice-président de la Banque Royale du Canada, Mme A. Wayne, en 1962, a finalement été toué en rade de la Longue-Pointe. Une inspection minutieuse des dommages apparents à la proue sera faite aujourd'hui avant d'ordonner la mise en cale-sèche.

Il semble que le "Gloxinia", un navire de 7,665 tonneaux attaché au port de North Shields, en Grande-Bretagne, n'a pas été trop lourdement avarié puisqu'il a pu continuer sa route dans la voie maritime. Il a franchi l'écluse de Saint-Lambert à 7 h. 40 hier soir.

Plusieurs remorqueurs de la firme McAllister Towing, de Montréal, ont travaillé à dégager les navires de leur fâcheuse position bien qu'aucun des deux n'obstruait plus le goulot d'entrée de la voie maritime.

Emoi au club nautique

Le bassin de mouillage du club nautique Fontaine retient ordinairement une cinquantaine d'embarcations de plaisance. On devine l'émoi ressenti par les yachtmen lorsque les deux navires sortirent de leur chenal ordinaire et que l'un des deux dériva parmi les embarcations au repos.

Plusieurs propriétaires d'embarcations déplorent aujourd'hui des pertes considérables. Au moins une embarcation a été coulée; plusieurs autres ont été écrasées.

Un violent mais bref orage s'abattait sur la métropole au moment de l'accident. La visibilité dans le port était consi-

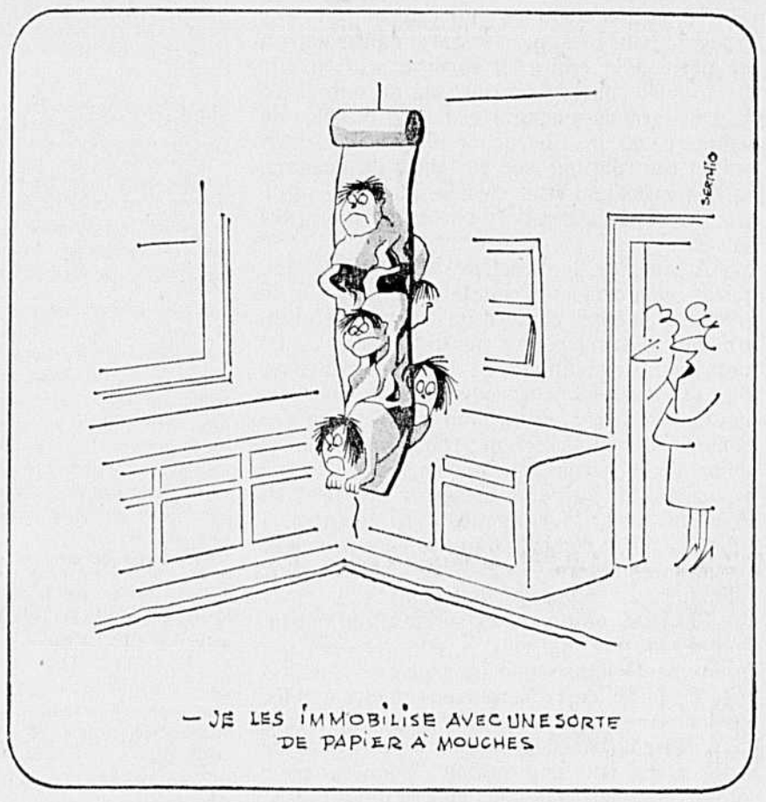
Voir ABORDAGE en page 7

Possibilité d'un nouveau conflit dans le port de la métropole

Un nouveau conflit risque d'éclater dans le port de la métropole, s'il faut en croire les dirigeants du syndicat national des employés du port de Montréal (CSN).

Les employés du havre font actuellement face à une dispute qui les oppose à la direction du port au sujet de changements technologiques qui pourraient amener la mise à pied d'une cinquantaine de travailleurs.

Devant l'impasse dans laquelle ils se trouvent dans les discussions avec la direction, les syndiqués ont décidé de faire appel à l'intervention du ministère du Travail d'Ottawa.



Une violente tempête s'est abattue hier sur la région de Terrebonne

Un camion renversé, de gros arbres déracinés, des toits arrachés, des granges ébranlées, des lignes téléphoniques et électriques rompues, une panne de courant qui a privé des centaines de personnes d'électricité pendant des heures, tel est le bilan résumé de la violente tempête qui s'est abattue, entre midi et 1 h. hier, sur Terrebonne et ses alentours, à 11 milles au nord de Montréal.

Des témoins oculaires estiment que les vents ont soufflé par moments, à près de 100 milles à l'heure et cette évaluation est vraisemblable pour qui sait que les arbres déracinés, au moins, une demi-douzaine, mesuraient quelque 30 pouces de diamètre à la souche . . . et que le camion transportait un chargement de sable lorsque la tempête l'a jeté sur le flanc. Le chauffeur s'en est tiré de l'aventure avec de légères contusions, mais le véhicule, propriété de M. Laurent Coulombe, de St-Thomas-de-Joliette, a été partiellement démoli.

Causant de multiples dégâts sur leur passage, les éléments déchaînés ont également arraché plusieurs poteaux supportant des fils électriques de 12,000 volts et ainsi provoqué l'interruption de la distribution du courant dans de nombreux secteurs de Terrebonne, Terrebonne Heights et Mascouche.

Selon un porte-parole de l'Hydro-Québec, les équipes de réparation ne sont parvenues à rétablir le service que vers 8 h. hier soir.

Personne n'a été blessé.

LOUEZ

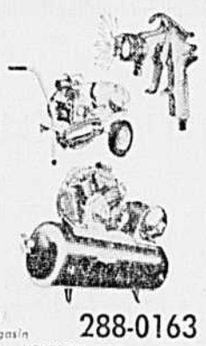
Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs

BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes

Gélinas
COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6.
288-0163



POUR VOTRE CLASSEUR

Trouvez plus rapidement vos dossiers à l'aide d'un index alphabétique.

Ondelet en métal
Format lettre. Prix rég. $6.40 Spécial $4.85
Format légal. Prix rég. $7.45 Spécial $5.65

Ondelet en fibre
Format lettre. Prix rég. $2.90 Spécial $2.20
Format légal. Prix rég. $4.10 Spécial $3.10

F. Pilon inc.
FOURNITURES DE BUREAU
• 750 Beaubien, 273-9501 • 800 Mt-Royal, 524-3081
• 8559 St-Laurent, 381-6261 • 851 Décarie, 748-7961

"Vic" Cotroni est cité à son procès et son cautionnement est doublé

par Léopold LIZOTTE

Vic Cotroni, cité à son procès sous une accusation de corruption, subira obligatoirement son procès devant un jury, mais on ne sait encore si ce procès s'instruira à Montréal ou dans le district judiciaire de Joliette, où le délit qu'on lui reproche a été commis.

Dès hier, toutefois, le juge T.-A. Fontaine, qui a présidé son enquête préliminaire, a décidé d'élever le $25,000 à $50,000 le dépôt en argent déjà fixé pour sa remise en liberté provisoire.

C'est le procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Gabriel Lapointe, qui a soulevé la question du cautionnement de l'accusé, après avoir souligné que la situation était différente de celle qui existait à la comparution du prévenu, une preuve bien étoffée ayant été présentée à la cour et n'ayant été niée d'aucune façon par la défense au moment de l'examen volontaire qui venait tout juste de s'instruire devant la cour.

Les procureurs de la défense, Mes Jean-Paul Ste-Marie et Myer Gross, ont alors protesté en faisant remarquer que Cotroni s'était présenté à deux reprises sous le cautionnement déjà existant et qu'il n'y avait aucune crainte que ce soit qu'il ne prenne la fuite.

Le juge Fontaine rétorqua toutefois qu'il avait à prendre en considération la forte preuve présentée devant lui au cours de la matinée et aussi le fait, ressortant de cette même preuve, que la somme de $25,000 n'était pas ce qui semblait le plus embarrasser le prévenu à la barre lorsqu'il s'agissait de la trouver.

Il consentit toutefois à donner un délai d'une semaine au prévenu pour qu'il dépose au greffe du Palais la somme qui allait doubler d'un coup le dépôt devant garantir sa présence en cour à l'automne.

Quant à la question de juridiction territoriale de la cour, elle avait été soulevée brièvement par Me Ste-Marie à la fin de la séance de la matinée, mais elle n'a pas été évoquée de nouveau hier après-midi.

On croit donc que les procureurs de l'accusé attendront le moment même du procès pour réclamer que celui-ci s'instruise à Joliette, chef-lieu du district judiciaire où le crime reproché aurait été commis.

Témoignage du sergent Gérard Barbeau

A l'enquête, le témoignage principal avait été rendu par le sergent Gérard Barbeau, de la RCMP, à qui Cotroni aurait d'abord offert une somme de $25,000, puis de $50,000" par la

Voir COTRONI en page 7

Ligotée, une femme de 71 ans se fait voler $75

Mme Sara Jacobs, une veuve de 71 ans, domiciliée au 2023 avec Marlowe à Notre-Dame-de-Grâce, a été victime de trois individus qui se sont introduits dans son appartement hier pour lui ravir la somme de $75.

Mme Jacobs atendait la visite d'une nièce, qui devait arriver à tout moment, lorsqu'on sonna à sa porte. Elle ouvrit aussitôt mais ce sont deux hommes qui firent leur entrée dans la maison.

L'un d'eux la saisit pour l'empêcher de crier et lui lier les mains, pendant que l'autre la sommait d'indiquer l'endroit où elle conservait son argent.

Les agresseurs trouvèrent $75 dans une bourse et un coffret de la septuagénaire et partirent aussitôt rejoindre un troisième individu qui les attendait dans une auto stationnée devant la maison.

Il fallut 15 minutes à Mme Jacobs pour se défaire de ses liens et avertir la police.

VENTE D'ÉTÉ

Se continue

Aubaines fantastiques sur marchandise d'été

Rabais jusqu'à 50% sur les 3 étages du magasin

• Termes budgétaires faciles
• Plans budgétaires variés
• Livraison gratuite
• Pas de commandes postales ou téléphoniques, s.v.p.

MAILLOTS DE BAIN
E-X-T-E-N-S-I-B-L-E
Importés de France

Nouvelle collection de costumes de bain. Le plus grand choix en ville. Modèles aux motifs variés et gais coloris. Tailles : 10 à 16.

Régulier jusqu'à $25
$12.99

CORBEIL SUR LA PLAZA
6500 St-Hubert
279-4581

Les mères de famille de St-Eustache réclament la démission en bloc du maire et des conseillers

Les mères de famille de Saint-Eustache et les membres du comité des citoyens, qui ont déjà paralysé la circulation dans la municipalité afin d'obtenir un peu plus de protection pour leurs enfants, ont décidé de pousser plus loin leurs revendications : au cours de la dernière assemblée régulière du conseil de la paroisse de Saint-Eustache, les deux organismes ont demandé la démission en bloc du maire et des conseillers de la paroisse et ont appuyé cette requête d'une lettre au ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois.

A la suite des barrages symboliques du 27 juin et d'autres manifestations du genre, les mères de famille de St-Eustache ont obtenu gain de cause dans certains cas. Elles ont notamment obtenu l'installation de panneaux de signalisation limitant à 30 et à 50 milles la circulation automobile sur la 25e avenue.

De plus, les lourds véhicules de la carrière locale n'emprunteront plus "pour le moment du moins" les rues de la localité.

Mais aucune décision officielle n'a été prise en ce qui concerne la carrière (qui depuis plus de trois ans demeure une "carrière temporaire"), de telle sorte que les parents pensent que ce cernier problème demeure entier.

Selon eux, la carrière en question poursuit des travaux de dynamitage sur des lots qui figurent au règlement de zonage comme "lots résidentiels" et viole ainsi un règlement municipal.

Et c'est parce que le problème demeure aigu pour la sécurité des enfants, parce que, aussi, ce groupe de parents croient que le conseil de paroisse ne tient pas compte de l'intérêt commun, que ces parents ont décidé de demander la démission en bloc des membres de ce conseil.

Comme bien l'on pense, le conseil a refusé . . . en bloc de se faire hara-kiri.

Et les parents ont décidé de faire trancher la question par le nouveau ministre des Affaires municipales, M. Dozois.

Montréal : un surplus de $6,705,906

Le rapport pour l'exercice 1965-1966 terminé le 30 avril dernier, tel que présenté hier à l'hôtel de ville, indique que "l'excédent du revenu sur les dépenses du fonds général s'élève à $6,705,906".

Selon le même rapport que M. Lactance Roberge, directeur du service des finances, a déposé en compagnie de M. Roger Bélanger, directeur adjoint du même service, "le revenu global excède les prévisions budgétaires de $3,209,702, alors que les dépenses sont moindres de $3,496,204 par rapport aux dépenses prévues au budget" .

Le document souligne d'autre part que "le surplus au 30 avril 1966 disponible pour affectation est de $8,017,268".

On apprend aussi qu'au cours de l'exercice écoulé, "la ville de Montréal a effectué des dépenses capitales au montant total de $115,780,027 dont $107,853,727 pour travaux publics et $7,926,299 pour améliorations locales".

On peut aussi noter que "la ville, durant l'exercice, a émis sur les marchés canadien et américain des obligations au total de $98,909,342, dont $35,674,092 pour travaux publics, $46,825,000 pour la construction des lignes du métro et $16,410,250 pour améliorations locales."

On souligne également que "le taux nominal moyen d'intérêt de ces obligations est de 5.5076 p. 100".

Quant à la dette obligataire brute, elle se chiffre par $631,985,044. Et la dette obligataire nette atteint $510,351,585. L'échéance moyenne de la dette obligataire brute s'établit à 11.44 ans et le taux nominal moyen de l'intérêt à 5.22 p. 100, rapporte-t-on.

On ajoute que "la dette obligataire nette correspond à 11.12 p. 100 de l'évaluation des immeubles imposables et à $357 par tête de population".

M. Roberge opine que les "états financiers" déposés "démontrent une excellente situation financière".

Hier soir, faisant allusion au "surplus disponible pour affectation" ($8,017,268), M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a déclaré qu'il en est d'autant plus fier qu'il survient à la fin d'un mandat. (Comme on le sait, il y aura appel au peuple le dimanche 23 octobre.)

M. Saulnier a ajouté que "ce surplus témoigne de l'excellence de la situation financière de la ville, à une époque où de grands projets sont réalisés".

Enfin, M. Saulnier a chaleureusement félicité M. Roberge au sujet de la façon dont il administre son service.

LE SILENCIEUX MIDAS

est CARANTI SANS CONDITION, POUR LA VIE DE VOTRE AUTO

AUPRÈS DE PLUS DE 400 ATELIERS À TRAVERS LE CANADA ET LES ETATS UNIS

CETTE GARANTIE VOUS ASSURE UNE ENTIERE PROTECTION CONTRE TOUT RISQUE:
• ROUILLE
• USURE
• PERFORATION

MIDAS ATELIER

10,111 BOUL. PIE IX
au nord du boul. Métropolitain
321-7108 - 9

4495, RUE IBERVILLE
Coin Mont-Royal
526-1627 - 8

850, BOUL. LABELLE
Face au Centre d'Achats St-Martin
681-1601

6100 UPPER LACHINE Rd.
à l'intersection de St-Jacques et Upper Lachine Rd.
481-0404

TOUTES LES CARTES DE CRÉDIT SONT ACCEPTÉES

Lun.-Jeu.-Ven. 8 a.m. à 9 p.m. • Mar.-Mer. 8 a.m. à 6 p.m. Sam. 8 a.m. à 5 p.m.

INSPECTION DES "AMORTISSEURS" GRATUITE

Autre mois de retard dans la construction de parapets sur l'autoroute des Laurentides

L'Office des autoroutes du Québec a décidé de retarder d'au moins un autre mois la construction de nouveaux parapets de protection le long du pont de l'autoroute des Laurentides, pont qui enjambe la rivière des Prairies et les Mille-Iles.

Le président de cet organisme, M. Guy Poliquin, a expliqué que la décision de Montréal de fermer en partie le pont de Cartierville et le pont Pie-IX à la circulation véhiculaire motivait largement cette décision.

L'Office des autoroutes a hérité, par suite de ces travaux, d'une circulation plus intense et n'a pas cru bon limiter la circulation sur l'autoroute des Laurentides en entreprenant des travaux au pont des Mille-Iles.

Le 14 février dernier, M. Poliquin avait annoncé le début de ces travaux de réaménagement pour le début du printemps. "Mais, explique aujourd'hui le président Poliquin, nous ne connaissions pas à l'époque les intentions de la ville de Montréal".

(La déclaration de M. Poliquin ne s'explique qu'en partie, lorsqu'il est question de coordination, puisque les travaux de jumelage au pont Pie-IX sont sous la responsabilité directe du gouvernement provincial.)

Quoi qu'il en soit, les nouveaux garde-fous seront installés avant la fin de l'automne.

Ces garde-fous plus solides se sont révélés nécessaires à la suite d'une enquête menée sur place, peu de temps après que l'auto conduite par une jeune fille eut fait une embardée et plongé dans la rivière des Prairies, causant la mort de l'unique occupant du véhicule.

Les nouveaux parapets seront du même genre que ceux qui ont été installés encore récemment en bordure du boulevard Métropolitain, à Montréal.

Outremont donne le feu vert au projet de $1 million du viaduc de l'avenue Rockland

par Florian BERNARD

Les membres du conseil municipal de la ville d'Outremont ont finalement donné feu vert au vieux projet de faire disparaître le passage à niveau de l'avenue Rockland, hier, en accordant un contrat à la compagnie Alta Construction.

Par ailleurs, lundi soir prochain, les membres du conseil parapheront le projet de règlement d'emprunt adopté hier soir dans ses grandes lignes.

Le viaduc ultra-moderne qui sera construit sur l'emplacement du passage à niveau coûtera plus d'un million de dollars. Les modalités du projet prévoient que Ville Mont-Royal et Outremont payeront un montant égal de $575,000 et que le Pacifique Canadien, pour sa part, relogera les voies ferrées à ses frais. Cette dernière dépense s'élèverait à environ $56,-000.

Le contrat accordé à Alta Construction précise que les travaux doivent être terminés le 15 décembre prochain, sans quoi la compagnie devra verser une amende de $500 par jour de retard.

Ville Mont-Royal et Outremont demanderont à la commission des transports de Montréal de modifier temporairement certains parcours d'autobus en vue d'aider les écoliers à se rendre rapidement en classe malgré les nombreux détours qui devront être imposés aux véhicules.

Il avait été question au début de construire un passage à niveau temporaire, mais cette entreprise a été abandonnée, car elle aurait entraîné une dépense additionnelle d'au moins $100,000. Les automobilistes devront donc faire un détour d'environ un mille.

COTRONI

SUITE DE LA PAGE 3

suite, pour que l'arrestation d'un certain Jos Asaro n'ait pas lieu dans sa résidence de Repentigny, à l'heure ou un groupe de 11 officiers de la Gendarmerie royale de la PP et de la Sûreté municipale avait choisi pour l'effectuer.

Toutes les issues de cette luxueuse résidence étant gardées à vue, c'est dans le jardin de celle-ci que Barbeau et ses hommes avaient trouvé Cotroni, son frère Frank, Asaro et un autre individu, à une table assis. Ce dernier individu, incidemment, ne devait être aucunement identifié à aucun moment de l'instruction.

Interrogé par Me Lapointe, Barbeau dit qu'il a alors demandé à Cotroni de le suivre à l'intérieur avec l'agent Emile Dorich, du Service de la police de Montréal.

On lui demanda alors d'identifier Asaro, mais il s'en dit incapable en déclarant que cet homme et l'autre qui l'accompagnait étaient des amis de Frank, et que, personnellement il ne les connaissait pas du tout.

Peu après, par ailleurs, l'accusé aurait demandé au sergent de la RCMP s'il pouvait lui parler privément.

Les deux hommes s'en furent alors dans un corridor voisin, où l'accusé déclara :

"Il ne faut pas que ce gars-là soit appréhendé ici. S'il y a moyen d'arranger cela, je vais voir à ce qu'il se rapporte à toi, dès demain, à l'heure et à l'endroit que tu voudras bien désigner.

Le policier voulut alors savoir pourquoi il ne voulait pas que l'arrestation se fasse immédiatement et sur place.

L'argent "n'est pas une question"

Cotroni lui expliqua que sa femme était très malade, à l'hôpital, et que cela allait la faire mourir. De plus, dit-il, les journaux vont s'emparer de l'affaire, et ma réputation va être ruinée.

Il aurait alors ajouté :

"L'argent n'est pas une question. Fais ton prix et tu seras payé. Je suis un homme d'affaires honnête et, lorsque je promets quelque chose, je tiens toujours promesse.

Barbeau dit qu'il s'est alors enquis de son "genre d'affaires".

Cotroni lui répondit alors qu'il était dans l'industrie du fromage et qu'il en fournissait à de nombreuses "pizzerias" de la métropole.

Il répéta alors son offre, en précisant cette fois :

"Je puis te donner $25,000 de la manière que tu voudras".

Les deux hommes retournèrent toutefois à la cuisine, où se trouvaient les deux autres, le sergent Barbeau ayant signifié un refus catégorique, même lorsque le prévenu lui avait finalement demandé si un "cinquante" ferait l'affaire.

En contre-interrogatoire, Me Ste-Marie fait préciser au témoin que le mot "ici" ou "icitte" a bien été utilisé chaque fois que l'accusé s'est opposé à ce que l'arrestation d'Asaro ait lieu.

Consultant ses notes écrites, rédigées quelques heures après ces incidents, le policier soutient qu'il voit le mot écrit quatre fois dans son calepin.

Témoignage de l'agent Dorich

Me Lapointe interroge ensuite l'agent Dorich qui, à son tour, devait être appelé à l'écart, par Cotroni, de la même façon que le précédent témoin.

A ce dernier, le prévenu aurait demandé de chercher un moyen d'oublier ce qui se passait là.

N'importe quel prix

A lui aussi il se serait dit prêt à y mettre le prix. N'importe quel prix. Mais sans préciser de montant dans son cas.

Mais il avait souligné :

"Vous pouvez être sûrs d'une chose, vous allez avoir votre argent".

A la rentrée à la cuisine, après une fin de non-recevoir de ce second policier, ce fut au tour d'Asaro de glisser quelque chose dans la conversation.

Il demanda en effet aux deux agents :

— Qu'est-ce qui ne marche pas, les gars ? Vous ne pouvez pas vous entendre sur un prix ?

Puis on l'avait emmené sans plus au quartier général de la Gendarmerie royale en lui faisant remarquer que, s'il n'était pas l'homme que l'on recherchait (ce qu'il avait tenté de faire croire), on le ramènerait à Repentigny sans délai.

Jos Amato alias Asaro, commerçant de fromage comme "Vic" Cotroni

Mais, comparaison faite de ses empreintes digitales avec celles que l'on avait tirées des dossiers du FBI, à Washington, il allait être évident que Jos Amato, commerçant également dans les fromages, à Montréal, était bien Jos Asaro, recherché dans le pays voisin depuis plusieurs années.

Au début de l'enquête, un représentant du FBI avait d'ailleurs déposé devant le tribunal le mandat émis dans l'Etat de New York contre cet individu qui avait écopé un jour d'une peine de 10 à 30 ans pour hold-up et qui avait été remis en liberté après n'avoir purgé que sept années.

Par la suite, considéré comme délinquant à cause de son omission de se présenter aux autorités policières pour contrôle, Jos Amato, alias Asaro, devait être recherché activement tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Les avocats de la défense firent toutefois préciser au policier américain que ce n'était qu'il y a trois ou quatre ans que les autorités canadiennes avaient été priées, à leur tour, de le rechercher.

MEURTRE

SUITE DE LA PAGE 3

au poste no 14 pour être interrogé. Selon les informations recueillies jusqu'ici, O'Brien aurait eu des "histoires" avec un agent du Canadien Pacifique qui faisait enquête à son sujet depuis deux ans. Il aurait décidé d'en finir avec cet enquêteur en lui réservant le sort dont M. Maillet a été la malheureuse victime.

M. Maillet n'a jamais été à l'emploi du Canadien Pacifique. L'auto dans laquelle il voyageait serait cependant identique à celle de l'enquêteur dont O'Brien a fait mention. M. Maillet succomba à ses blessures avant son arrivée à l'hôpital.

ABORDAGE

SUITE DE LA PAGE 3

dérablement réduite. Le "Gloxinia" venait de laisser le bassin de mouillage de la Longue-Pointe pour s'engager dans la voie maritime lorsque le "Frankcliffe Hall" sortit de l'orage à ses côtés et le heurta à la proue.

Les deux navires restèrent coincés l'un dans l'autre à la suite de l'impact. Ce n'est que plus tard, lorsque le "Frankcliffe Hall" parvint à se dégager qu'il dériva parmi les embarcations de plaisance et s'échoua dans la rade du club nautique.

Le directeur des Métallos est désappointé de l'attitude de M. Bellemare au sujet de Crane

Le directeur québécois du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, s'est dit "surpris, stupéfait et désappointé" de la récente déclaration de M. Maurice Bellemare à la suite de sa rencontre avec les représentants de la compagnie Crane.

"A moins que M. Bellemare ait des renseignements que ni le syndicat des Métallos, ni les officiers du syndicat local de Crane, ni les employés ne possèdent, a dit M. Gérin-Lajoie, il nous faudra penser que la rencontre entre le ministre et les représentants de la compagnie n'a pas donné de résultats et que le gouvernement est prêt à se réjouir de n'importe quel projet de l'entreprise privée, fût-elle néfaste aux travailleurs québécois."

Le directeur des métallos a toutefois déclaré qu'il demanderait au ministre Bellemare de ménager une entrevue aux officiers du syndicat local pour tirer toute l'affaire au clair et pour éliminer la confusion qui règne actuellement. "On ne peut laisser des centaines de travailleurs dans un climat d'incertitude et d'insécurité", a-t-il dit, en ajoutant que "dans sa déclaration, le ministre laisse curieusement entendre qu'il se réjouit du déménagement prochain d'une bonne partie de la production montréalaise de la compagnie Crane vers Brantford, Ontario".

"Si la compagnie a tenu devant M. Bellemare les mêmes propos qu'elle a tenus devant les représentants des métallos, a dit le chef syndical, il est d'ores et déjà acquis — malgré la déclaration enthousiaste du ministre — que la compagnie déménagera une bonen partie de sa production à Brantford, Ontario, et que ce déménagement occasionnera le déplacement de 550 employés québécois. Les nouvelles lignes de fer et d'acier que la compagnie entend mettre en production ne pourront pas créer plus de 75 emploi."

Macabre découverte à Jacques-Cartier

Trois adolescents de Jacques-Cartier ont fait la macabre découverte d'un corps en décomposition, vers 11 h. 30 hier matin, dans cette ville de la rive sud.

Le corps a été identifié comme étant celui de M. Auguste Lemieux, 56 ans, du 1000 boul. St-Laurent. Il reposait dans des buissons situés en face du 430 boul. Jacques-Cartier.

M. Lemieux était porté disparu depuis le 2 juillet dernier. Son corps était complètement nu au moment de sa découverte. La police croit que la mort de M. Lemieux remonterait à près de trois semaines.

C'est le sergent Guy Rivest, de la Sûreté de Jacques-Cartier, qui mènera l'enquête dans cette affaire.

1,200 ouvriers de Canadian Steel ont tenu, hier, une "journée d'étude"

Les quelque 1,200 employés de la compagnie Canadian Steel and Foundries, une filiale de la compagnie Hawker-Siddeley, à Montréal, ont tenu une "journée d'étude" hier à la suite de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement leurs négociations.

Membres du Syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), ces employés reprochent à la compagnie de refuser de leur accorder les mêmes avantages monétaires que la compagnie-mère, Hawker-Siddeley, accorde aux employés de ses autres usines de Montréal et de la région.

Le représentant des Métallos, M. Jean Beaudry, a déclaré que les employés étaient exaspérés devant l'attitude de la compagnie. "Ces employés viennent tout juste de sortir d'un régime de vingt-deux ans de syndicalisme de boutique, a-t-il dit, et ils veulent maintenant des salaires qui se comparent favorablement aux salaires que la compagnie Hawker-Siddeley paye à ses employés de Dosco, à Montréal et Contrecoeur. Les dernières offres patronales en matière de salaires, de régime de retraite, d'assurance et de vacances ont exaspéré les travailleurs qui ont décidé de tenir une "journée d'étude".

Au début de la semaine, la presque totalité des employés avaient rejeté les dernières offres de la compagnie. La grève pourra être déclenchée le 8 août prochain.

A ce jour, les représentants de la compagnie et du syndicat ont tenu 18 séances de négociations et deux séances de conciliation. Selon M. Beaudry, "les négociateurs de la compagnie ont fait preuve d'un manque évident de civisme lors des séances de conciliation en ne voulant pas s'asseoir à la même table que les représentants syndicaux".

Samardzic est tenu responsable de la mort de Gravelchuck

Les jurés de la Cour du coroner ont été unanimes, hier après-midi, à tenir un laveur de vaisselle de 49 ans, Hussein Samardzic, criminellement responsable de la mort d'un septuagénaire tué à coups de couteau le 27 juin dernier dans un restaurant de la rue St-Pierre, dans le Vieux Montréal.

M. Serge Gravelchuck, âgé de 71 ans, la victime, un cuisinier qui habitait au 6615, 15e Avenue, à Rosemont, a succombé à ses multiples blessures sur la scène de l'attentat.

Hier, devant Me Laurent Lapointe, le coroner, une serveuse de 37 ans, Mme Liliane Mechan, du 375 rue Radisson, à Jacques-Cartier, a été le principal témoin du procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier.

Récemment sortie de l'hôpital où elle est demeurée elle-même entre la vie et la mort à la suite de 18 coups de couteau que lui aurait donnés Samardzic avant de s'en prendre à Gravelchuck, Mme Mechan a déclaré que l'individu l'avait attaquée vers 9 h. 30 du matin, le jour du drame, dans le vestiaire réservé au personnel féminin du restaurant. "Je suis tombée en recevant son premier coup de couteau, mais il a continué à frapper. Ensuite, je l'ai vu donner un coup de couteau à Gravelchuck et je me suis évanouie", a-t-elle dit.

Elle connaissait l'inculpé depuis 15 jours...

Samardzic, que les détectives ont appréhendé quelques heures après le meurtre dans la chambre qu'il occupait rue Clark, se serait servi d'un petit couteau de cuisine qui, encore maculé de sang séché, a été produit hier comme pièce à conviction.

Tenu criminellement responsable à la fin de l'enquête, Samardzic devait comparaître aujourd'hui sous une accusation de meurtre non qualifié (qui ne peut entraîner qu'une condamnation au pénitencier à vie) et une autre de tentative de meurtre sur la personne de Mme Mechan.

Une auto dérape : un mort et un blessé

Un jeune homme a perdu la vie et son compagnon a été blessé, vers minuit et 10 minutes, la nuit dernière, lorsque leur auto a dérapé et a pris le champ dans le rang St-Elzéar, près du quartier Vimont, à Laval.

Le mort a été identifié comme étant M. Julien Lafrance, 22 ans, du 105 rue Milton, à Montréal. Son compagnon, Jean-Guy Girard, 21 ans, du 4930 rue St-Elzéar, quartier Vimont, à Laval, a été transporté d'urgence à l'hôpital de Cartierville, où son état est jugé critique.

Bambin tué par une auto

Un bambin de 6 ans, André Bachand, dont les parents habitent au 900, Bas de L'Assomption-sud, à L'Assomption, a été tué par une auto, vers 10 h. 30 hier matin, sur la route no 48, entre L'Assomption et St-Paul-L'Ermite.

Noyé dans un lac artificiel

Un jeune homme de 21 ans, Réal Marcil, de Ste-Hélène, comté de Bagot, s'est noyé dans un lac artificiel, vers 5 h. hier après-midi, à St-Liboire, comté de Bagot.

DEUX GRANDS CENTRES D'ACHATS S'UNISSENT POUR VOUS OFFRIR

le retentissant solde MI-ÉTÉ...!

Aux centres d'achats BOULEVARD et NORMANDIE, c'est le solde MI-ETE qui s'annonce à coups de tambours et de trompettes. Et si on fait tant de bruit, c'est que chacun des magasins des deux centres a consenti à céder ses marchandises d'été à des prix plus que raisonnables... Pour les besoins de votre famille, les petites nécessités de votre foyer, ou les gâteries nécessaires à un beau voyage, profitez des aubaines, du confort, et des facilités de stationnement que vous offrent Boulevard et Normandie... les centres d'achats remarquables aux choix remarquables!



à l'ancre au centre BOULEVARD

Navigué par Sieur Le Moyne d'Iberville (1661-1706) lors de ses nombreux voyages au Nouveau-Monde, "LE PELICAN" a jeté les amarres au centre d'achats Boulevard. Ouvert aux visiteurs de 9 a.m. à 10 p.m. jusqu'au 31 août, samedi et dimanche inclus. Admission 25¢.



"LE PELICAN" mouillera l'ancre au centre Normandie en septembre et octobre

OUVERTS JEUDI ET VENDREDI SOIRS

CENTRE D'ACHATS Normandie
35 MAGASINS À VOTRE SERVICE
BOULEVARD DE SALABERRY ET AUTOROUTE

CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
40 MAGASINS À VOTRE SERVICE
BOULEVARD PIE IX ET JEAN TALON

PEINTURE B.H.



(CAROUSEL)
Pour l'extérieur
Dans tous les finis
$4.95
et plus
SIGNALEZ
288-0251
Pour demande de feuillets de couleur.

SPECIAUX SUR PEINTURES B-H "CAROUSEL"
(Dans le blanc et en gallon seulement)

EMAIL SEMI-LUSTRE
Résiste aux lavages répétés.
No. 5400
REG. $10.45
SPECIAL
$8.45

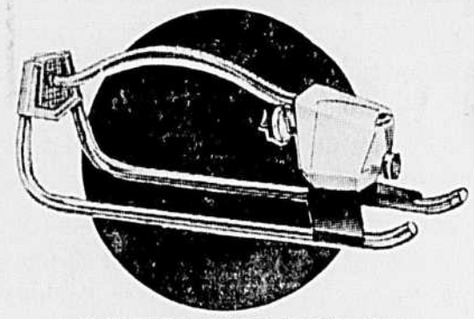




FINI MAT
Pour intérieur, lavable. S'applique au fusil, rouleau ou pinceau.
REG. $9.50
SPECIAL
$7.60

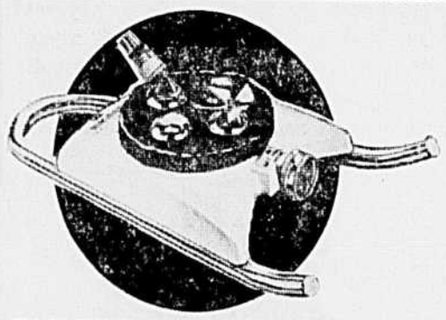
LATEX
Légèrement lustré. Sèche en 30 minutes.
REG. $9.50
SPECIAL
$7.60





GICLEURS POUR TERRAINS RECTANGULAIRES "MELNOR"
- Peut arroser jusqu'à 2,800 pieds carrés (40' x 70'). No 720 Prix : $11.50
- Dimensions 22" x 6½" x 7". No 610 Prix : $9.50
- S'ajuste à l'aide d'un cadran.

Autre modèle (39' x 65')



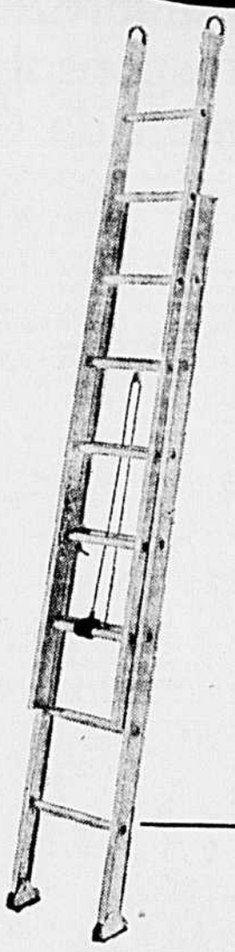
GICLEUR DE LUXE MELNOR
Ajustable pour arroser des dimensions de 5' x 50' et 10' x 50' — 30' x 30' — ajustable pour bandes de gazon étroites comme pour les larges étendues.
No 685
Prix : $6.75



Nouveau bas prix économique
LESSIVEUSE "INGLIS LIBERATOR"
- Cabinet moderne genre long.
- Essoreuse magi-matic de sûreté.
- Pompe de grande vitesse.
- Grande contenance de 12 livres.
- Cuve à émail porcelaine.
- Mécanisme "Hercule". Garantie de 5 ans
- Nouvelle garantie. — Inglis de 2 ans —

Rég. $179.50
SPECIAL
$99.95
ST-DENIS - 2EME ETAGE
PLAN BUDGETAIRE SI DESIRE

OMER DESERRES



ÉCHELLES
"REYNOLD"
TOUT ALUMINIUM
DE TOUTE SECURITE,
PIEDS CAOUTCHOUTES,
ECHELONS DENTELES

16'	$25.95
20'	30.95
24'	33.05
28'	42.95
30'	44.95
32'	47.95
36'	70.95
40'	78.95



ESCABEAUX
TOUT ALUMINIUM
"REYNOLD"
Articulations rivetées, marches antidérapantes, tablette porte-seau.

4'	$10.75
5'	$11.75
6'	$12.75

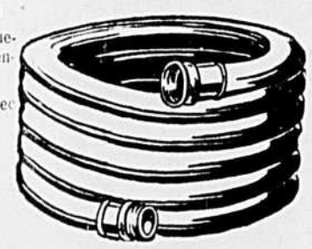


Pour un meilleur travail...
LA TONDEUSE LAWN-BOY
Avec lame de coupe de 19"
- Démarrage du bout du doigt.
- Roue ajustable pour permettre de régler la hauteur de coupe
- Moteur économique et puissant
- Poignée rétractable

Modèle No 5234
PRIX :
$95

BOYAU D'ARROSAGE
- Rouleau de 50 pieds
- Fabriqué de plastique-nylon qui ne se fendille pas.
- Diamètre ½". Avec accouplement.

Prix :
$3.29



SABLEUSE A COURROIE "PORTER CABLE" ROCKWELL
Dimensions de la courroie 3" x 21"
Rég. : $105.00
Spécial
$79.50
- Vitesse 1425 pieds par minute
- Moteur 6 ampères — 115 volts

Quantité limitée

PROFITEZ DE NOS DIFFERENTS MODES DE PAIEMENTS, NOUS ACCEPTONS LA CARTE CREDICO

1406 RUE ST-DENIS
6955 RUE ST-HUBERT
CENTRES D'ACHATS WILDERTON

STATIONNEMENT FACILE ET GRATUIT
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
288-0251

OUVERT TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIRS JUSQU'À 9.30



photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Pompier blessé dans le port

Deux pompiers portent secours à un de leurs camarades, le pompier J. Talbot, du poste no 13, qui a été blessé à une main, hier matin, au moment où une trentaine de pompiers combattaient l'incendie qui s'était déclaré dans la cale du cargo "Denmark Hill". Le feu, allumé accidentellement dans des ballots de jute par des ouvriers qui travaillaient avec des torches à acétylène, a été maîtrisé une demi-heure plus tard. Le pompier blessé se remet à l'hôpital Maisonneuve. Les dommages au navire n'ont pas été trop grands, grâce à la prompte intervention des pompiers du district no 23 dirigés par le chef Rolland Hamel.

Elections dans trois municipalités de la banlieue montréalaise

Pierrefonds, Repentigny et Bois-des-Filion

Le Dr Robert Lussier a été réélu maire de Repentigny; les contribuables de Pierrefonds ont décidé de se donner un nouveau maire, M. André Théoret, et l'administration municipale de Bois-des-Filion a été réélue au grand complet par acclamation hier soir, au cours de deux élections municipales et d'une séance de mise en nomination dans trois localités de la banlieue montréalaise.

La réélection du Dr Lussier à Repentigny, et de l'administration du maire Van Coppenolle, à Bois-des-Filion, n'a provoqué que peu de surprise. Mais on ne peut certainement pas dire la même chose de Pierrefonds où la défaite du maire Jean Labelle était loin d'être prévue par les observateurs.

M. Labelle avait mené une campagne très active et avait profité de la campagne électorale pour rendre public un vaste projet d'aménagement urbain destiné à tripler en moins de dix ans la population de cette localité du nord-ouest de l'île de Montréal.

Plus pragmatique, son adversaire à la mairie, M. André Théorêt, a appuyé sa campagne sur des problèmes locaux, notamment celui de l'approvisionnement de la municipalité en eau potable. M. Théorêt a remporté la victoire par une mince majorité de 12 voix.

A Repentigny

Malgré les nombreuses objections soulevées par les candidats adverses relativement au double mandat, les contribuables de Repentigny ont renouvelé leur confiance en l'administration Lussier.

Le Dr Lussier, député de l'Assomption, a triomphé de son adversaire, M. Noël Perreault du Parti des citoyens, par une majorité de 545 voix. Aux élections municipales de 1963, cette majorité n'était que de 360 voix.

Il n'y aura pas d'opposition au conseil municipal, puisque du même coup, l'électorat de Repentigny a réélu tous les échevins de l'équipe Lussier : MM. Georges Pronovost, Ronald Dufresne, Maurice Rivest, Gérard Hébert, Normand Ladouceur et Jean Hade.

Le Dr Lussier a déclaré hier soir, quelques minutes après sa victoire à la mairie, que le double mandat ne sera jamais un obstacle à la bonne marche des affaires municipales de Repentigny. Il a expliqué qu'il entend donner suite à tous les projets lancés au cours de la campagne électorale, notamment la liaison des autobus Hébert avec ceux de la Commission de transport de Montréal, depuis le pont LeGardeur, au bout de l'île.

Autre projet immédiat : celui de compléter les voies d'accès de la nouvelle autoroute Montréal-Berthier. Ces travaux sont déjà bien lancés. Enfin, le maire Lussier a déclaré qu'il donnera suite au projet de transformer l'ancien cimetière d'autos en un joli parc de verdure.

A Bois-des-Filion

L'administration de Bois-des-Filion, qui a été réélue hier par acclamation, avait été élue pour la première fois l'an dernier, sous la bannière du progrès civique.

Deux nouveaux conseillers, MM. Marcel Poirier et Marcel Parent, ont été élus par acclamation en même temps que leurs confrères du conseil municipal.

Le maire Lucien Van Coppenolle s'est empressé de déclarer après la fermeture des mises en candidature, que le geste que vient de poser la population de Bois-des-Filion constitue une marque de confiance assez significative envers son administration.



Nouveau maire de Pierrefonds



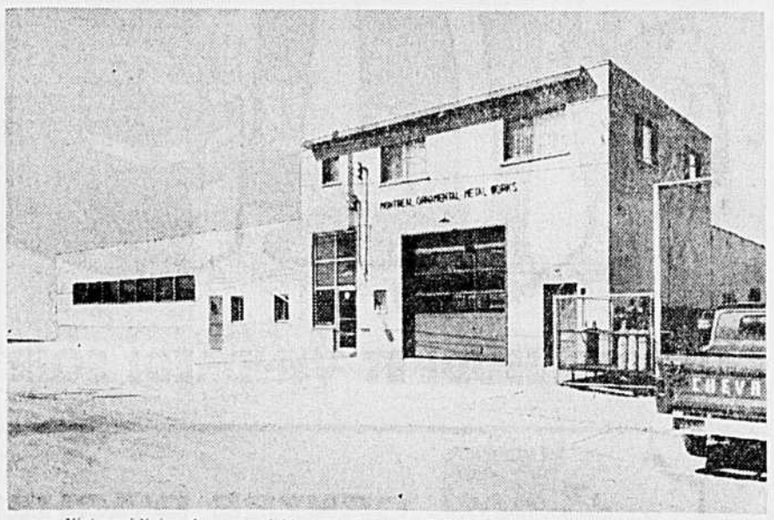
Le Dr Robert LUSSIER, député de L'Assomption

Victime d'un tirelaine

Un comptable montréalais, M. Raymond-Georges Devlin, du 3470, rue Stanley, a eu la surprise de sa vie, hier après-midi, quand est venu le moment de payer le prix d'une coupe de cheveux dans un salon de l'hôtel Laurentien.

M. Devlin eut beau fouiller toutes ses poches, mais il n'arrivait pas à trouver son portefeuille qui contenait $200. Il s'est rappelé subitement être entré "en collision" avec un individu quelques minutes plus tôt au carré Dominion. Apparemment, celui-ci aurait profité de "l'impact" pour glisser sa main à l'intérieur du veston de M. Devlin et lui rafler son portefeuille.

"Montreal Ornamental Metal Works Ltée"



par l'intermédiaire de son président et de ses collaborateurs, de son bureau d'études et de ses ateliers, est très fière en qualité de compagnie de fer ornemental, de participer de toute son énergie et de son travail au grand développement de la Province de Québec et du Canada tout entier.

"Montreal Ornamental Metal Works Ltée" se réjouit de la confiance, tous les jours plus grande, que les architectes, les ingénieurs et les entrepreneurs généraux veulent bien lui accorder pour résoudre les problèmes sans cesse plus complexes de la construction moderne.

C'est pourquoi "Montreal Ornamental Metal Works Ltée" met tous ses efforts avec enthousiasme à la disposition de la cité entière pour réaliser la grande oeuvre que le Canada s'est fixée en faisant l'Expo 67.

"Montreal Ornamental Metal Works Ltée" se donne pleinement à sa tâche avec le grand espoir que l'Expo 67 apportera à tous les Canadiens les grands débouchés sur l'avenir qu'un peuple fort et dynamique est en droit d'espérer. *Le Président*
ARRIGO CICCARELLI

arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 13 juillet par le Conseil des ports nationaux :

Hangar	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
B-2	America Star	Oc	4200	Robert Reford Co.
B-2	Vares	Oc	1175	"
2	Geertje Buisman	Oc	1932	Cunard SS
3	Santona	Oc	736	"
5	Hendrik Fisser	Oc	4596	Fed. Ship.
9	Punta Spiga	Oc	7631	Fed. Ship.
10	Pentellina	Oc	7191	Montreal Ship.
14	Manchester Miller	Oc	5184	Furness Withy
15	City of Singapore	Oc	4204	McLean Kennedy
16	Krasnodon	Oc	5163	March Ship.
18	City of Sydney	Oc	4326	Manz Line
22	St. Pierre	Fl.	293	Cab. Unis
27	Chesley A. Crosbie	Côt.	1080	East. Canada Ship.
29	Frucuba	Oc	475	Colley M/S
34	Cadiz	Oc	2900	Ship. Ltd.
39	Cornwall	Oc	6365	Sag. Ship.
41	Sundove	Oc	2097	"
42	Ornefjell	Oc	2801	COS
45	Yehuda	Oc	2797	March Ship.
49	Roland Russ	Oc	1515	Montreal Ship.
50	Iris	Oc	4570	"
51	Learina	Oc	1748	Kerr SS.
59	ngcc C. D. Howe	Côt.	1871	Fed. Ship.
63	Collingwood	Fl.	3496	CSL
64	English River	Fl.	3661	CSL
66	Newbrunswicker	Côt.	12203	Papachristidis Co.
66	Maridan C	Côt.	552	Clarke SS.
QUAIS				
10E	Susaa	Oc	2417	Transocean Ship.
8E	Ridgetown	Fl.	5118	Upper Lakes
5-O	Anette	Oc	4872	Fed. Ship.
7-O	Vancalt	Oc	5630	Scandia Ship.
El 1	Martha Hindman	Oc	5343	Ship. Ltd.
Jet. 2SO	William H. Daniels	Fl.	1195	Mid-Canada Transp.
22E	Cyrius	Fl.	69	C. Gauthier
21E	La Madelon II	Fl.	1175	Voyageur Nav.
37	Makefjell	Oc	2521	Can. Overseas Ship.
43SO	Woldingham Hill	Oc	4350	Fed. Ship.
43SE	Denmark Hill	Oc	4214	Transworld Ship.
43N	Klaus Oldendorff	Oc	6044	March Ship.
44N	J. N. McWatters	Fl.	13692	Scott Misener SS.
44N	Transbay	Fl.	743	Transit Tankers
45	Irish Alder	Oc	4625	Ship. Ltd.
46SE	Kimovsk	Oc	5500	March
52	Carl Julius	Oc	1748	Colley M/S
53	Bregaglia	Oc	9367	Montreal Ship.
54SE	Panocean	Oc	6426	Scandia Ship.
55SE	Marika	Oc	4429	March Ship.
55NO	Sir Denys Lowson	Fl.	7473	R. H. Read
Vickers	ngcc John Cabot	——	——	Min. des Transports
"	HMCS Frazer	——	——	Naval Service
"	Silverjsle	Fl.	——	Mohawk Nav.
"	Mari Perla	Oc	9541	Colley M/S
57	ngcc N. B. McLean	Côt.	——	Fed. Ship.
57	Bayshell	Fl.	360	Shell Oil
57	ngcc Puffin	Côt.	——	Fed. Ship.
58	Fontenoy	Oc	4500	Fed. Ship.
68	Federal Pioneer	Oc	4303	"
70	Angeliki P	Oc	5804	March Ship.
98	Ontario Power	Fl.	12768	Upper Lakes
99	Wearfield	Oc	11300	Fed. Ship.
100	Prins Willem V	Oc	1166	Can. Overseas Ship.
102SE	Imperial Lachine	Fl.	694	Imperial Oil
105	Hudson Transport	Côt.	2840	Hall Corp.
109	Sea Transport	Fl.	1976	Hall Corp.
110O	Coastal Creek	Côt.	1029	Transit Tankers
110O	Transtream	Fl.	1119	"
CONTRECOEUR				
	Orefax	Fl.	2171	Hall Corp.
	Gerwi	Oc	10104	Suteliffe Ship.
MOUILLAGE				
LONGUE-POINTE				
3	Petro Emperor	Oc	14590	Furness Withy
4	Skrim	Oc	5276	Scandia Ship.
5	Algaion	Oc	5199	Scandia Ship.
6	Elpis II	Oc	5720	East. Canada Ship.
7	Gloxinia	Oc	4250	Montreal Ship.
LANORAIE				
	Blanche Hindman	Oc	3894	Ship. Ltd.
	C. A. Bennett	Fl.	3023	Scott Misener SS.
	Windoc	Fl.	3277	N.M. Paterson Sons
	Hagarty	Fl.	5704	CSL
	Ruth Hindman	Oc	4794	Ship. Ltd.
	Kingdoc	Fl.	2160	N.M. Paterson Sons
	Simcoe	Fl.	13456	CSL
	Michigan	Fl.	5476	CSL
	Portadoc	Fl.	3055	N.M. Paterson Sons
	Quebecois	Fl.	12741	Papachristidis Co.
	Michipicoten	Fl.	5769	R. H. Read
	Manitoba	Fl.	4063	Can. SS. Lines
	Angelos Lusis	Oc	6590	March Ship.
	Cape Vamvakos	Oc	5132	Scandia Ship.
	Devon	Oc	6141	Manz Line
	Fairwind	Oc	5130	Montreal Ship.
	Muswell Hill	Oc	4261	Lunham & Moore
	Falster	Oc	6504	Fed. Ship.
	Privolzjsk	Oc	1931	March
	Kostis A. Georgilis	Oc	4447	Scandia Ship.
	Sneland I	Oc	6365	Fed. Ship.
	Stad Delft	Oc	5194	Ship. Ltd.
	Pampa	Oc	6092	Scandia Ship.
	Eastbound	Oc	4450	Montreal Ship.

Niveau de l'eau : 35'7"

Résumé : Océaniques, 60; Fluviaux, 28; Côtiers, 8.

Mouvement des navires

Le Service de signalisation maritime du ministère des Transports (division du pilotage) a émis le bulletin suivant à 8 h. 30 a.m., le 14 juillet 1966 :

Montréal Plus 0'7"
Sorel Plus 1'2"

MONTREAL A QUEBEC

MONTREAL (Sutherland) — Ensoleillé, nord.

(Montant) : 2.25 am "English River", 4.10 am "Fontenoy", 6.50 am "Prins Maurits", 6.55 am "Elpis II", 7.40 am "F. A. Sherman".

(Hier) : 1.30 pm "Lissy Schulte", 1.43 pm "Aizu Maru", 2.17 pm "Frederik Ragne", 4.05 pm CCGS "Ville-Marie", 6.45 pm "Collingwood", 9.10 pm "Frankcliffe Hall", 10 pm "Michipicoten", 10.03 pm "Monique Schroeder", 10.30 pm "Anita Dan".

(Descendant) : 3.55 am "Sprucebranch", 5.15 am "Gemma", 6.15 am "Yehuda", 7.30 am "Fuel Transport", 7.35 am "Easternshell".

(Hier) : 3.40 pm "America Star", 8.40 pm "Prins Maurits", 8.45 pm "Cape Transport", 11.50 pm "Ingwi".

CAP-ST-MICHEL 14 — Ensoleillé, nord.

(Montant) : 1.30 am tug "Capitaine Simard" & "Stonelifter no 5", 4.25 am "Mont-St-Martin", 5.25 am "Orefax", 6.40 am "Norbrott".

(Hier) : 4.40 pm "Snealand I", 4.53 pm "Simcoe", 9.55 pm "J.-Edouard-Simard", 10.05 pm "Jalaganga".

(Descendant) : 3.30 am "Nixon Berry" dest. Lanoraie, 7.25 am "Eagles-cliffe Hall", 7.30 am "Prince Ungava" & "Ornefjell", 7.40 am "Imperial Verdun".

(Hier) : 6.41 pm "Newbrunswiker", 7.20 pm "Wearfield".

SOREL 39 — Ensoleillé, nord-ouest. (Montant) : 6.10 a.m. "Montréalais", 6.45 a.m. "Texaco Warrior", 7.05 a.m. "Barbara", 7.45 a.m. "Cabot", 7.55 a.m. "Cherniakhovsk", (arrivé); 5.25 a.m. "Geo. Hebert". (Descendant) : 7.30 a.m. "Sea Transport", (arrivé) : 5.20 a.m. "Griffon".

TROIS-RIVIERES 71 — Ensoleillé nord-ouest. (Montant) : 3.25 a.m. "Hutchcliffe Hall", 5.05 a.m. "Whitefish Bay", 5.30 a.m. "Cape Breton Miner", 5.45 a.m. "Sunhill", 6.25 a.m. "Howard Hindman", 7 a.m. Bretwalda", 7.50 a.m. "Salvina", (arrivé) : 5.40 a.m. "Sunvalley", 6.50 a.m. "Activity". (Descendant) : 7.50 a.m. "Ontario Power". Anchored (ancré) : 1 a.m. "Panock", (arrivé hier) : 8.15 a.m. "Seaway Queen".

BATISCAN 88 — Ensoleillé, nord. (Montant) : 6.10 a.m. "Cement Karrier", 6.55 a.m. "W Harold Rea55, "M P Emeline", et "J E D", 7 a.m. "L'Etoile du St-Laurent", 7.40 a.m. "Olav Mark", (hier) : 7.35 p.m. "Jean Richard". (Descendant) : 4.55 a.m. "Klaus Oldendorff", 6.05 a.m. "Marika", 6.55 a.m. "Hendrik Fisser", 7.40 a.m. "St-Pierre", 7.55 a.m. "Fort Carillon", 8.05 a.m. CCGS "Safeguarder", 1 a.m. "St-André".

GRONDINES 98 — Ensoleillé, nord. QUEBEC 139 — Ensoleillé, ouest. (Montant) : 4.40 a.m. "Calgadoc", 6.15 a.m. "Robert McMichael", 6.20 a.m. "Hamiltonian". (Arrivé) : 2.25 a.m. "Cairnglen".

(Descendant) : 1.50 a.m. "Thorstream", 3.15 a.m. "Wiarton", 3.25 a.m. "Gerwi", 5.45 a.m. "Wheatking", 7.30 a.m. "Christine".

(Arrivée) : 12.20 a.m. "Québecois", 3 a.m. "Maridan C".

(Hier) : 11.30 p.m. "Prins Willem V".

(Parti hier) : 10.45 p.m. "Morava", 11 p.m. "Atlantic Stolt".

GOLFE

QUEBEC — (Montant) (dû) : 9.30 a.m. "R A McInnis", Noon (midi) : "Coniscliffe Hall", 8.30 p.m. "F J Humphrey".

LES ESCOUMINS 123 — (Montant) : 1.30 a.m. "Kostantis Yemelos", 2.50 a.m. "Derbyshire", 6.30 a.m. "ST Panthere" 6.45 a.m. "Vesta", 7 a.m. "Pembroke Trader".

(Hier) : 4.30 p.m. "Sunmalka", 10.45 p.m. "Sunsea", dest. Port-Alfred. (Dû) : 9 a.m. "Laurentia" dest. Montréal, noon (midi) "Ashtarak", 2 p.m. "Vertagus" dest. Port-Alfred, 3 p.m. "Lundefjell" & "Selje", 4.30 p.m. "Marie Skou" 6 p.m. "Asmidiske", 8 p.m. "Cypress".

LES ESCOUMINS 123 — (Montant) (dû) : (demain) : 1 a.m. "Iphigenia" dest. Montréal, 4.15 a.m. "Nordia" dest. Montréal, 6 a.m. "Ascania" dest. Montréal, 8.15 p.m. "Brakersand" dest. Lakes, 3 a.m. "Nairnban" dest. Sorel, (samedi) : 5 a.m. "Ocean Star", 7 a.m. "Athel Templar", noon (midi) "Athelduke (Descendant) : 12.35 a.m. "Hansa", 4.10 a.m. "Sunpolynesia", 5.35 a.m. "Grovedale", 6.50 a.m. "Susaa", 7.10 a.m. "Kommunarsk", 8.10 a.m. "Jean L D", (hier) : 12.40 p.m. "Matija Cubec", 510 p.m. "Skarva", 5.35 p.m. "Monchique", 6 p.m. "Clarita Schoeder", 9.15 p.m. "Empre of Canada", 9.25 p.m. "Caroline Smith", 10.30 p.m. "Jan Ten Doornkaat".

EN AMONT DE MONTREAL

Hauteur de l'eau, Pte-Claire, 1'2", Summerstown, 0'9", Iroquois Upper, 3'10". Profondeur du chenal, Pte-Claire, 28'6", Summerstown, 28'6", Iroquois Upper, 29'6". Profondeur disponible, Pte-Claire, 29'8", Summerstown, 29'2", Iroquois Upper, 33'4".

ST-LAMBERT 3 — (Montant) : 1.30 a.m. "Makefjell", 2.55 a.m. "Learina" et "Northcliffe Hall", 4.10 a.m. "Roland Russ", 5.30 a.m. "Sir Denys Lawson". (Hier) : 9.12 p.m. "Scott Mark".

COTE STE-CATHERINE 10 — (Descendant) : 6.20 a.m. "Nurith", 7.40 a.m. "Golden Hind".

BEAUHARNOIS 28 — (Descendant) : 5 a.m. "Utrecht", 6.05 a.m. "Valparaiso", 7.32 a.m. tug (remorqueur) "Angus M", 7.37 a.m. "French River". (Montant) : 2.55 a.m. "Gloxinia", 4.10 a.m. "J M Patterson", 4.15 a.m. "Collingwood", 5.30 a.m. "Martha Hindman".

SNELL LOCK 72 — (Descendant) : 5.11 a.m. "Maplecliffe Hall", 6.20 a.m. "Christen Smith", 7 a.m. "Clivia".

EISENHOWER 75 — (Montant) : 7.04 a.m. "Skrim".

IROQUOIS 98 — (Descendant) : 2.35 a.m. "Maas", 4.05 a.m. "Javara". (Montant) : 12.40 a.m. "Heron Bay", 2 a.m. "B A Peerless", 3.25 a.m. "Thornhill", 4.50 a.m. "Black River", 5.30 a.m. "Venus", (Hier) : 5.44 p.m. "Belvoir".

Cap Vincent — (Descendant) : 3.25 am "Australian Gulf", 4.55 am "Uranus". (Montant) : 4.20 am "Westriver", (hier) : 9.52 pm "Beate Bolten", 11.25 pm "Halifax City".

Toronto 194 — (Descendant) : (arrivé) : 4.00 am "Asama Maru". (Montant) : (arrivé) : 3.00 am "Frigion", 6.00 am "Birim River".

Port Weller 198 — (Descendant) : 2.00 am "Impala", 3.15 am "Soodoc", 4.35 am "Lemoyne". (hier) : 1.15 pm "James Morris", 2.25 pm "Leadale", 4.45 pm "Royalton", 7.35 pm "Fort Henry", 9.25 pm "Parker Evans", 10.22 pm "Ontadoc". (Montant) : 1.00 am "Elat", 2.40 am "Hamildoc", 4.00 am "Sommaro", 5.10 am "Donnacona". (hier) : 1.51 pm "Sir T Shaugnessy", 8.06 pm "Gulf Transport", 8.55 pm "T R McLagan", 9.54 pm "Stonefax", 11.00 pm "Avondale".

Port Colborne 351 — (Descendant) : 1.25 am "Westmount", 1.55 am "Stadacona", 4.30 am "Jos Simard". (hier) : 4.15 pm "Imperial London", 5.40 pm "Chicago Tribune", 5.46 pm "Prins Willer II", 9.15 pm "Willowbranch, 11.55 pm "Tecumseh". (Montant) : 3.35 am "White River", 4.05 am "Fort St-Louis", 5.00 am "Ferndale", 5.35 am "Houston City". (hier) : 11.33 am "Prins Johan Willem Friso", 2.27 pm "Tarantau", 3.54 pm "Inga Tholstrup", 4.51 pm "R O Pethan", 6.39 pm "Captain C D Second", 8.14 pm "Shiercliffe Hall".

CINERAMA
1430 Bleury, Montréal — AV. 8-7102 ou 5603
8 h. 30 tous les soirs — Tous les jours 2 h. Dim. 1.00, 4.45, 8 h. 30
IMPERIAL CINERAMA CLIMATISE AIR
en CINERAMA et TECHNICOLOR
SIEGES RESERVES en vente par poste ... ou au théâtre, Jules Jacob Musique, Morgan (magasins Boulevard, Rockland, Dorval), CKJL, Radio Saint-Jérôme — Roi des bas prix Roland Faucher, C.T. Pont-Viau.
Enf. 10 ans adm. sur semaine : 2 h. Dim. 1 h.
Khartoum
avec CHARLTON HESTON - LAURENCE OLIVIER

AUJOURD'HUI AUX CINES UNITED
SALLES CLIMATISEES POUR VOTRE CONFORT
ON PEUT OBTENIR UNE CARTE DE MEMBRE DU CINE-CLUB DE L'AGE D'OR DANS LES CINEMAS UNITED
LUCERNE 855 boul. Décarie, St-Laurent. "GENGHIS KHAN" en Technicolor, avec James Mason, Omar Shariff. "OPERATION C. I. A." avec Burt Reynolds, John Hoyt. Chaque soir à 5 h. 30
SNOWDON (482-1322) En 4e semaine ! "THE SLEEPING CAR MURDER" avec Simone Signoret, Yves Montant. Dernier programme complet à 9.00 p.m.
PETIT CINEMA P.V.M. (866-2644) En 12e semaine ! "THE SHOP ON MAIN STREET" avec Ida Kaminska, Josef Kroner. Dernier spectacle complet à 8.15 p.m.

POUR ÉTUDIANTS. 9.15
EMPIRE
LUN. à VEND.: 75¢
H. KRUGER-N. COURCEL
LES DIMANCHES DE VILLE D'AVRAY
RÉALISATION Serge BOURGUIGNON
FILM D'UNE SENSIBILITÉ JAMAIS ATTEINTE AU CINÉMA
V.O.-S.T. ANG.
LAURENT TERZIEFF
UN FILM DE C.-AUTANT LARA
TU NE TUERAS POINT
6.55
DERNIER JOUR — LA FILLE EN NOIR — ELECTRE

La VIERGE de NUREMBERG
DOUBLE DOSE de CHOC et D'HORREUR
UN CAUCHEMAR de TERREUR et de FRISSONS
LE MONDE INFAME
SCOPE et COULEURS
FRANÇAIS
PAPINEAU

PREMIERE LE 16 JUILLET
LA JUMENT DU ROI
JUSQU'AU 21 AOÛT
RELÂCHE LUN. & VEN.
AU NOUVEAU CENTRE D'ART DE REPENTIGNY - RÉS: 581-5800

BATH DISPONIBLES ..... LES 101 RECETTES POUR SÉDUIRE SON PROCHAIN
Alexandra Stewart
Françoise Prevost
Michael Vogler
L'IRRÉSISTIBLE CÉLIBATAIRE
LE SIGNE DE ZORRO
Errol Flynn
Folco Lulli
EN SCOPE & COULEURS
A L'AFFICHE !
RIVOLI
271-2310
SALLES Climatisées
GRANADA
255-2438

L'ODYSSEE des VICTIMES & HABITANTS de L'ESPACE !
ROBINSON CRUSOE SUR MARS
TECHNICOLOR
AUSSI... Action & Aventure !
LES RIVAUX du RAIL
TECHNICOLOR
O'BRIEN
HAYDEN
JAGGER
ELLIOT
AUX 2 CINES
CHATEAU
271-4400
SALLES Climatisées
VERSAILLES
352-0200

SAINT-DENIS
VI. 2-3171
1594, ST-DENIS
FESTIVAL D'ÉTÉ POUR LES ENFANTS
L'histoire d'un enfant qui rêvait de tendresse et d'amitié
SEUL DANS LA VILLE
ALAIN SOUMET
Suzy Canales
Admission Enfants 50¢ Adultes .75¢
REPRÉSENTATIONS SUR SEMAINE À 10 H. A.M. - DIMANCHE: MIDI
AU BIJOU
PRISONNIER DE LA TOUR
CINEMASCOPE — EN COULEUR

VOTRE DERNIÈRE CHANCE DE VOIR
ANGÉLIQUE #1 + ANGÉLIQUE #2
DANS UN SEUL PROGRAMME !
ANGÉLIQUE # 1
Angélique
MARQUISE DES ANGES
ANGÉLIQUE # 2
Merveilleuse Angélique
SCOPE COULEURS
CES FILMS NE PASSERONT NULLE PART AILLEURS À MONTRÉAL ET SERONT SUIVIS IMMÉDIATEMENT PAR
ANGÉLIQUE et le ROY (#3)
1204 est, Ste-Catherine — 8305 St-Hubert — Jean-Talon, à l'est de Fleury
CANADIEN · PLAZA · JEAN-TALON
Salles climatisées

Nomination à l'ONF

L'Office National du Film annonce la nomination de M. Gilles Boivin au poste de directeur régional pour la distribution au Québec. Il succède à M. Valier Savoie, qui est devenu préposé à la recherche auprès des groupes communautaires servis par l'ONF.

En commentant cette nomination, le Commissaire adjoint du gouvernement à la cinématographie, M. Roland Ladouceur, a souligné que M. Boivin avait récemment complété un voyage d'étude intensif dans dix pays d'Europe, portant particulièrement sur les techniques audio-visuelles dans l'enseignement, la culture cinématographique et l'éducation populaire. Avant d'être envoyé au Bureau régional du Québec, voilà dix mois, M. Boivin avait occupé le poste d'agent de liaison de l'ONF auprès des milieux pédagogiques du Canada français.

Le nouveau titulaire s'est joint à l'Office National du Film en 1962 après avoir exercé les fonctions de directeur de service et de secrétaire de commissions auprès de la Fédération des Loisirs du Québec. Il est diplômé de l'Ecole de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval et de l'Ecole normale supérieure de l'Université de Montréal.

Christian Lardé au Camp musical

Christian Lardé, flûtiste de réputation internationale et professeur au Camp musical JMC, présentera un concert d'oeuvres de Mozart et Haydn avec Maud Torteliez, violoncelliste, Lorand Fenyves, violoniste, et le Quatuor Orford, dimanche soir, à 8 h. 30, au Camp musical.

Trois fois Grand Prix du disque, soliste bien connu et flûte solo de l'Orchestre des concerts Colonne à Paris, M. Lardé est gagnant du Premier Prix de musique de chambre et Grand Prix du Concours international de Genève en 1951. En plus de nombreux concerts en Europe, dont plusieurs tournées pour les Jeunesses musicales en France et en Afrique, M. Lardé a donné plus de 200 concerts aux Etats-Unis et au Canada.

HORAIRES

ALOUETTE : "Doctor Zhivago" : 8.15. Dimanche : 7.30. Matinées : 2.00.
ASTOR : "24 hours to kill" : 9:30. Dimanche : 2:10, 5:50, 9:35. "Distant trumpet" : 7:30. Dimanche : 12:10, 3:45, 7:30.
AVENUE : "The trouble with angels" : 1:10, 3:10, 5:10, 7:10, 9:10.
BIJOU : "En avant la musique" : 12:00, 3:30, 6:40, 10:10. "Alerte au barrage" : 1:33, 5:03, 8:33.
CANADIEN : "Angelique, marquise des anges" : 12.00, 4.00, 8.00. "Merveilleuse Angélique" : 2.00, 6.00, 10.00.
CAPITOL : "Paradise, Hawaiian style" : 10:35, 12:45, 3:00, 5:15, 7:25, 9:45.
CHAMPLAIN : "Les nouveaux internes" : 2:13, 6:00, 9:47. "Dr Follamour" : 12:30, 4:17, 8:04.
CHATEAU : "Robinson Crusoé sur Mars" : 2:20, 5:30, 9:20. "Les rivaux du rail" : 12:50, 4:20, 7:50.
CINEMA DE MONTREAL : "Les rois du soleil" : 1:09, 6:20. "Gypsy, la Venus de Broadway" : 3:04, 8:15. "La vie privée" : 12:05, 4:36, 9:47.
CINEMA FESTIVAL : "Onibaba" : Du lundi au samedi : 7.30, 9.30.
CINERAMA — Théâtre IMPERIAL : "Khartoum" : tous les soirs à 8.30. Tous les jours à : 2.00. Dimanche: 1.00, 4.45, 8.30.
CREMAZIE : "Dr Follamour" : 12:30, 4:17, 8:00. "Les nouveaux internes" : 2:13, 6:00, 9:47.
DAUPHIN : "Des pissenlits par la racine" : sur semaine : 7:30, 9:30.
DORVAL : **Salle Rouge** : "Ten commandments" : 12:30, 8:00. Dimanche : 12:00, 4:00, 8:00.
Salle Dorée : "Heroes of Telemark" : 9:15. Merc. sam. : 2:55, 9:15. "Man from Istamboul" : 7:10. Merc., sam. : 1:00, 7:10. Dimanche: 12:50.
ELECTRA : "Bunny Lake a disparu" : 1:43, 4:54, 8:08. "L'épée ecarlate" : 12:20, 3:34, 6:45, 9:59.
ELYSEE: (**Salle Resnais**): "Une femme mariée" : sur semaine : 7:30, 9:30.
Salle Eisenstein : "En compagnie de Max Linder" : sur semaine : 7:30, 9:30.
EMPIRE : "Fille en noir" : sur semaine : 6:00, 9:55. "Electre" : 8:00.
FRANÇAIS : "La vierge de Nuremberg" : 1:00, 3:55, 6:55, 9:50. "Ce monde infâme" : 2:35, 5:35, 8:35.
GRANADA : "L'irrésistible célibataire" : 2:20, 5:55, 9:30. "Le signe de Zorro" : 12:45, 4:15, 7:50.
JEAN-TALON : "Merveilleuse Angélique" : sur semaine : 6.00, 10.00. Dimanche : 2.00, 6.00, 10.00. "Angélique, marquise des anges" : sur semaine : 8.00. Dimanche : 12.00, 4.00, 8.00.
KENT : "The Group" : 12.40, 3.15, 5.55, 8.35.
LA SCALA : "Le géant de la vallée des rois" : 12:00, 4:50, 9:50. "La vengeance d'Hercule" : 3:25, 8:15. "L'esclave du Pharaon" : 1:30, 6:30.
LAVAL : "L'homme d'Istamboul" : 3:45, 9:05. "Alibi pour un assassin" : 2:05, 7:25. "Brenno le tyran" : 12:30, 5:50.
LIDO (Laval) : "Confession d'un médecin". "Les nouvelles aventures d'Ali Baba".
LOEW'S : "The Glass bottom boat" : 10:20, 12:35, 2:45, 5:00, 7:15, 9:20.
MERCIER : "L'épée écarlate" : 1:49, 5:00, 8:14. "Bunny Lake a disparu" 12:00, 3:14, 6:25, 9:39.
MONKLAND : "Ten commandments" 1:45, 7:45.
MONTCALM : "Bunny Lake a disparu" : 8:08. "L'épée écarlate" : 6:45, 9:59.
OUTREMONT : "Ten commandments" : 1:45, 7:45.
PALACE : "Stagecoach" : 10:15, 12:35, 2:35, 4:50, 7:05, 9:15.
PAPINEAU : "La vierge de Nuremberg" : 1:00, 3:55, 6:50, 9:50. "Ce monde infâme" : 2:35, 5:35, 8:30.
PARISIEN : "Viva Maria" : 10.10, 12.25, 2.40, 4.50, 7.05, 9.25.
PLACE VILLE-MARIE : "The tenth victim" : 1.05, 3.10, 5.20, 7.25, 9.35.
PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma) : "Shop on the Main Street" : 1.10, 3.40, 6.10, 8.40.
PLAZA : "Angélique, marquise des anges" : 12.00, 4.00, 8.00. "Merveilleuse Angélique" : 2.00, 6.00, 10.00.
RIALTO : "Psychopath" : 12:50, 3:50, 6:50, 9:50. "Black Spurs" : 2:20, 5:20, 8:20.
RIVOLI : "L'irrésistible célibataire" : 2:25, 5:55, 9:25. "Le signe de Zorro" : 12:50, 4:20, 7:45.
SAINT-DENIS : "Alerte au barrage" : 12:00, 3:30, 6:40, 10:10. "En avant la musique" : 1:37, 5:07, 8:37.
SAVOY : "Mary Poppins" : 1:00, 3:30, 6:00, 8:30.
SEVILLE : "The Sound of Music" : 8:15. Matinee: merc., sam.: 2:15.
SNOWDON : "Sleeping car murder" : 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.35.
STRAND : "Psychopath" : 10:00, 12:30, 3:55, 6:55, 9:55. "Black Spurs" : 11:25, 2:30, 5:30, 8:30.
VAN HORNE "Mary Poppins" : 1:05, 3:35, 6:15, 9:00.
VENDOME : Festival du film japonais : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.
VERDI : "The love godesses" : 2:10, 4:10, 6:05, 8:05, 10:05.
VERDUN : "La déesse de feu" : 1:40, 5:05, 8:30. "Salut les cousins" : 12:00, 3:25, 6:50, 10:15.
VERSAILLES : **Salle Bleue** : "Heroes of Telemark" : 9:00. Sam. et dim. : 4:20, 9:00. "That man from Istamboul" : 6:55. Sam et dim. : 2:15, 6:55.
Salle Rouge : "Robinson Crusoé sur Mars" : 9:20. Sam. et dim. : 2:30, 5:35, 9:20. "Les rivaux du rail" : 7:45. Sam. et dim. : 1:00, 4:20, 7:45.
VIAU : "Le coup de l'oreiller". "Le seigneur de la guerre". "Hercule, Samson, Ulysse" : 6:00.
WESTMOUNT : "Who's afraid of Virginia Woolf" : 12:25, 2:40, 4:55, 7:15, 9:35.
YORK : "The Blue Max" : 2:15, 8:15.

Projections gratuites

En collaboration avec le Service des Parcs de Montréal, l'Office National du Film présente tous les jeudis soirs, à 8 h. 30, à l'auditorium du Jardin botanique, 4101 est, rue Sherbrooke, des courts métrages. Au programme de cette série intitulée "Couleurs et Sons", ce soir, seront présentés les films suivants : de Jacques Godbout, une balade dans le vieux Montréal : "Au Hasard du temps" ; de Pierre Perreault, un coup d'oeil sur les bords du Saint-Laurent : "Tête à la Baleine" ; de Norman McLaren : "Rhythmic" et "Le Merle" ; enfin, "Landfall Asia", de Gordon Sparling, qui nous propose un voyage sur les destroyers de la Royal Canadian Navy. Le public est cordialement invité et l'entrée est libre.



Exposition au Camp des JMC

Jusqu'à la fin d'août, une exposition de sculptures se déroule sur la terrasse de la salle de concert du Camp musical JMC du Mont Orford. Cette collection comprend des oeuvres de 26 sculpteurs canadiens. Ci-dessus, "Bronze", une pièce d'Armand Vaillancourt.

Décès de Barbara Barber

REGINA (PC) — Une artiste réputée en Saskatchewan, Barbara Barber, est décédée mardi dans un hôpital de Regina. Elle était âgée de 93 ans.

Mme Barber avait fondé l'Association féminine des arts de la Saskatchewan, et elle avait reçu le titre de "fellow" de la Société royale des artistes, devenant la seconde titulaire de cette récompense au Canada.

Spécialiste des paysages peints à l'huile, elle était aussi portraitiste, et son oeuvre s'inspirait également de nature morte.

GAGNANT DE 6 PRIX DE L'ACADEMIE !
"UN DES PLUS BEAUX FILMS JAMAIS TOURNES"
Magazine Life
UN FILM DE DAVID LEAN
DE BORIS PASTERNAK
DOCTOR ZHIVAGO
EN PANAVISION ET METROCOLOR
climatisé
Matinée les mercredi, samedi et dimanche à 2 p.m.
Soirée à 8.15 — Le dimanche à 7.30
Guichets ouverts tous les jours de 10 a.m. à 9 p.m. — Le dimanche, à midi — 861-2807
ALOUETTE

"Opus 66" au Théâtre de la Place Ville-Marie

Le Centre d'Art canadien, en collaboration avec la Compagnie des Grands Ballets Canadiens, présentera, au cours de la saison estivale, soit du 16 août au 11 septembre, un spectacle de danse intitulé "Opus 66".

Les cinq chorégraphies composant ce spectacle sont signées Fernand Nault, co-directeur des Grands Ballets Canadiens, Brydon Paige, maître de ballet pour la même compagnie, et Lawrence Gratus, jeune chorégraphe new-yorkais.

"Opus 66" sera animé par quelques-uns des premiers danseurs des Grands Ballets Canadien : Véronique Landory, Vincent Warren, Margery Lambert, Erica Jane, Linda Stearns et William Josef.

Ce troisième spectacle de danse présenté au Théâtre de la Place comprendra des chorégraphies d'avant-garde sur des musiques japonaises traditionnelles et sur des musiques de François Ravel. Il y aura représentation tous les soirs, à 9 h., sauf le lundi.

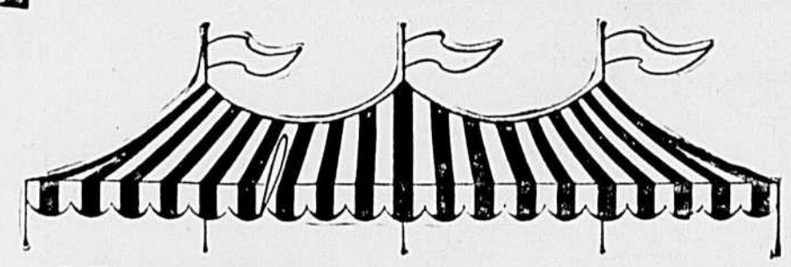
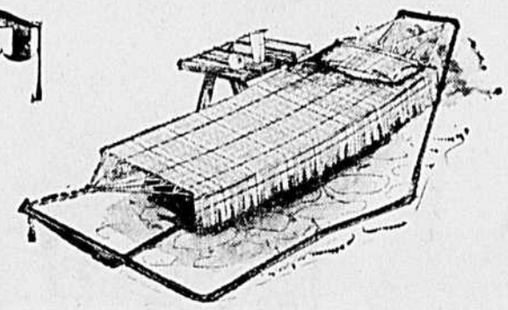
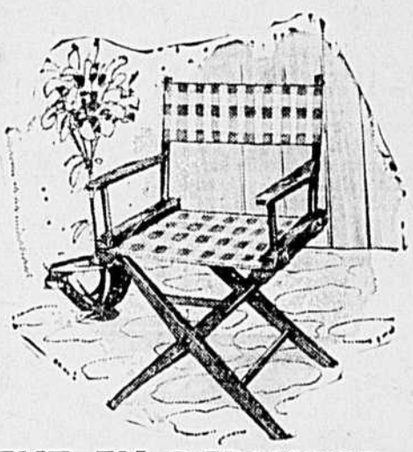
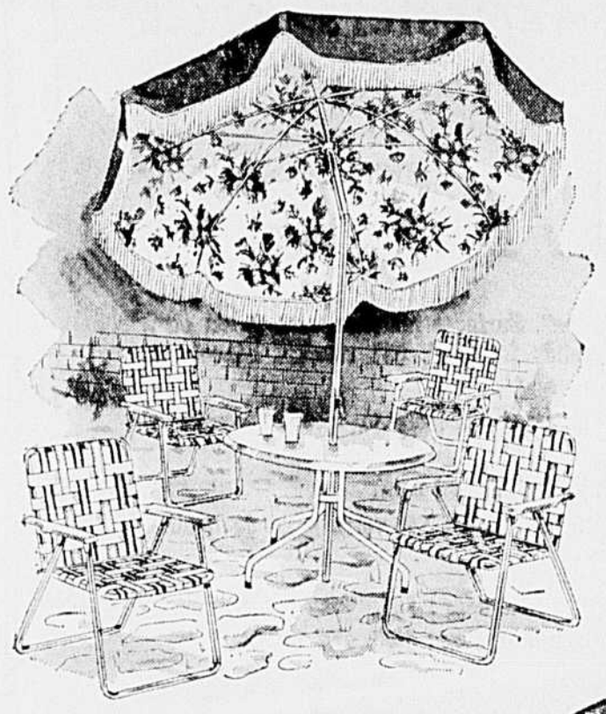
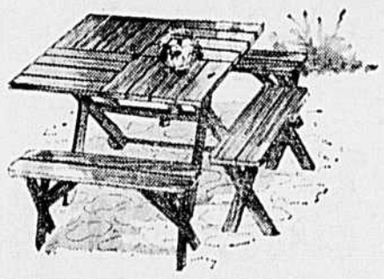
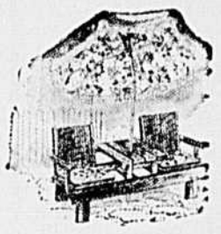
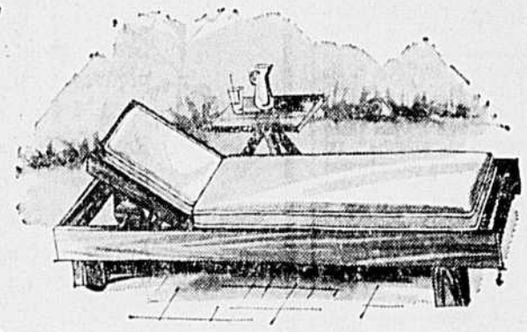
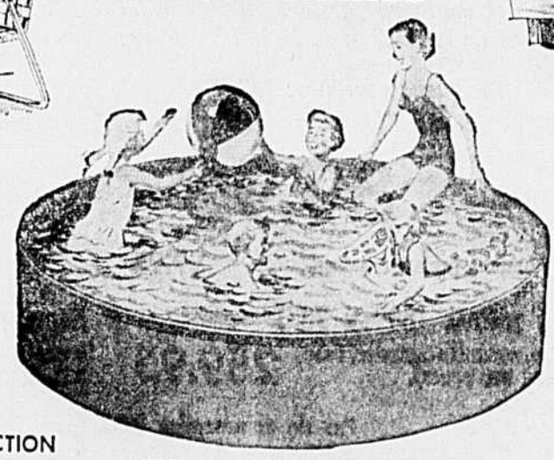
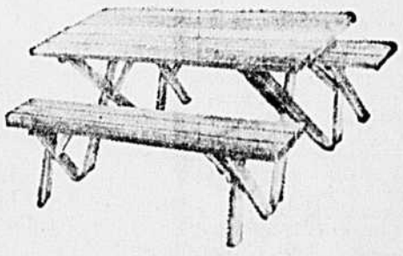
Soyez prudent en faisant de la voile

Faire de la voile, c'est bien grisant, mais il faut être prudent. Votre Croix-Rouge vous rappelle de toujours vous méfier de l'onde !

Vérifiez l'état de vos vestes de sauvetage

La Croix-Rouge vous recommande de vérifier l'état de vos vestes de sauvetage maintenant, et à intervalles réguliers au cours de l'été.

en vacances écoutez CKAC/73


• BARBECUE
• HAMACS

GRANDE VENTE D'ÉCOULEMENT
JUSQU'A 30% D'ESCOMPTE

• CHAISES
• de JARDIN

• PARASOLS ET TABLES

• AMEUBLEMENT EN REDWOOD


• BALANÇOIRES
• PISCINES
• FILTRES
• ACCESSOIRES


• TABLES DE PIQUE-NIQUE

• CHAISES ALUMINIUM
TOUTE NOTRE MARCHANDISE D'ETE DOIT ETRE VENDUE. PROFITEZ DE NOTRE PLAN BUDGETAIRE ET DE NOTRE SERVICE DE LIVRAISON DANS LA REGION METROPOLITAINE.
MATERIAUX ET QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
val royal
Division des Entreprises P.-H. Desrosiers Ltée
Cartierville
12,200 Boul. Laurentien
334-5320
Montréal Nord
11,401 Boul. Pie-IX
322-7341
Brossard
6200 Boul. Taschereau
676-0311
OUVERTS Lundi - Mardi - Mercredi Jusqu'à 5.30 p.m. Jeudi - Vendredi Jusqu'à 9.00 p.m. Samedi Jusqu'à 12.30 p.m.

La Fédération des employés municipaux et scolaires a maille à partir avec la CRT

par Pierre Olivier

Si le problème de la réaffiliation à la CSN ne planera pas sur le 19e congrès de la Fédération des employés municipaux et scolaires du Québec qui s'est ouvert hier à Dorval, il n'en va pas de même quant à l'attitude de la Commission des relations de travail qui a récemment annulé le certificat d'accréditation détenu par la Fédération auprès des employés manuels de la ville de Québec.

On peut donc s'attendre à des attaques assez acerbes contre la CRT. Une résolution a d'ailleurs déjà été déposée demandant au gouvernement provincial d'amender le code du travail "afin que le certificat d'accréditation détenu par un syndicat ne soit pas révoqué lorsqu'un syndicat requérant présente une requête en accréditation et ne réussit pas à obtenir la majorité absolue à la suite d'un vote."

La dispute est assez simple, comme nous l'a expliqué hier le président de la Fédération, M. René Bélanger.

En 1964, le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) place une demande d'accréditation pour les employés manuels de la ville de Québec qui étaient représentés par la Fédération. En novembre 1965, la CRT ordonne un vote qui donne une majorité d'une voix au syndicat international. A la suite d'un recomptage qui modifie ces résultats, la CRT ordonne un deuxième vote. Tenu en mars 1966, il donne une majorité à la Fédération.

"Devant ce résultat, explique M. Bergeron, la Commission n'avait plus d'autre décision à prendre que de rejeter la requête de l'union rivale. C'est ce qu'elle fit. Mais elle n'en resta pas là. Elle enleva au groupe d'employés municipaux de Québec le certificat d'accréditation qu'il détenait depuis au-delà de 20 ans, voire depuis 1944".

Une critique

Le ton a d'ailleurs été donné hier par M. Bergeron dans le rapport qu'il a présenté aux 150 délégués des 90 syndicats membres de la Fédération. (Ils représentent environ 5,000 employés.)

On peut y lire :

"Nulle part au pays où il existe un système d'accréditation, une commission de relations de travail ne révoque un certificat d'accréditation lorsque l'association rivale, à la suite d'un vote de représentation syndicale, ne parvient pas à recueillir le nombre suffisant de suffrages lui donnant droit à l'accréditation. A notre connaissance, la Commission des relations de travail du Québec, elle non plus, ne procède pas à la revision des effectifs lorsque l'association qui est en quête de l'accréditation ne groupe pas la majorité des salariés dans l'unité de négociation. Pourquoi agir différemment à la suite d'un vote ? En effet, cette décision signifie que tout le travail effectué pendant quinze ans pour améliorer les conditions de travail des employés de la ville de Québec risque d'être détruit. Cette décision fait fi des efforts de plusieurs années de négociation et d'arbitrage. Elle déroge à la fin même de la législation du travail qui a été édictée dans le but de donner aux relations patronales-ouvrières un caractère de stabilité et de permanence. Seule l'incompréhension du droit du travail et le manque à penser peuvent conduire à une telle aberration."

M. Bergeron ajoute d'ailleurs que cette décision ne résiste pas à l'analyse juridique du code du travail qui prévoit l'annulation d'un certificat dans les trois cas suivants :

1. Lorsqu'une association de salariés est accréditée à la place d'une autre.
2. Lorsque l'association a cessé d'exister ou ne détient plus la majorité.
3. Lorsque le certificat a été émis à tort.

M. Bergeron en conclut donc que la décision n'est pas basée sur des "raisons valables". De là à demander un amendement au code du travail afin d'éviter que cela se produise, il n'y a qu'un pas.

Une expérience

Les délégués profiteront également de ce congrès qui doit se terminer samedi pour dresser le bilan de leur expérience avec le code du travail. Si l'on s'en tient au rapport du président et à ce qu'il nous a lui-même déclaré, il semble que les délégués porteront surtout leur attention sur le problème de la grève.

On sait que la Fédération qui, en vertu du code du travail, jouit du droit de grève, a recouru à cet instrument par trois fois au cours de l'année dernière. Les conflits impliquaient le Syndicat des fonctionnaires municipaux de LaSalle, le Syndicat des employés municipaux de Berthierville et le Syndicat des fonctionnaires de Pierrefonds.

Dans son rapport, M. Bergeron souligne qu'il faut être très prudent avant de se servir de la grève : "Il ne faut pas pour le règlement des difficultés relatives à la négociation de nos conventions collectives de travail compter uniquement sur la grève. Dans notre esprit, la grève est et demeure le recours ultime, c'est-à-dire qu'on ne doit s'y résoudre qu'après avoir épuisé tous les autres moyens de négociation et de conciliation."

M. Bergeron en profite d'ailleurs pour affirmer que les syndicats acculés à la grève doivent obtenir l'aide et l'encouragement de tous les autres.

Après s'être réjoui du succès remporté par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux (CSN), il ajoute quelques pages plus loin : "Vu dans les cadres d'un syndicalisme véritablement national et qui n'est pas un simple prolongement d'un syndicalisme étranger, donc nécessairement "colonialisme", les différentes sections du mouvement syndical doivent s'entr'aider."

Ottawa autorise la télédiffusion en couleurs dès septembre

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, a annoncé mercredi aux Communes que les stations de télévision canadiennes seront autorisées à diffuser des émissions en couleurs de façon régulière à compter du 1er septembre.

La date prévue initialement quant au début de la télévision en couleurs au Canada sur une base régulière était le 1er octobre prochain.

Mlle LaMarsh a déclaré que cette date pouvait être avancée d'un mois en raison "de progrès technologiques dans ce domaine qui ont été plus rapides que ce qui avait été anticipé."

Le secrétaire d'Etat a précisé que l'autorisation de diffuser en couleurs de façon régulière le 1er septembre s'applique également à Radio-Canada notant toutefois que la société d'Etat, en s'engageant dans le domaine de la télévision en couleurs, devait le faire à même ses budgets déjà votés.

Les partis d'opposition ont bien accueilli la nouvelle, mais ont souligné toutefois que le gouvernement aurait dû songer, avant de penser à la TV-couleurs, à rendre la TV en noir et blanc également accessible à tous les Canadiens.

M. Laprise a noté que dans les régions éloignées, notamment à Chibougamau, dans le Nord québécois, les citoyens doivent payer annuellement $200 pour recevoir la télévision, et un montant additionnel de $100 comme taxe.

La diffusion d'émissions de télévision en couleurs est déjà autorisée sur une base d'essai depuis le 1er juillet au Canada.

Par ailleurs, dans sa réponse à une question écrite de M. Stanley Korchinski (PC-Mackenzie), Mlle LaMarsh a révélé mercredi que Radio-Canada pourrait atteindre par la télévision en couleurs, dans l'année qui suivra son inauguration, 11,390,000 citoyens.

Au Québec, 4,068,000 citoyens pourraient recevoir la TV-couleurs dès l'inauguration des installations de Radio-Canada. Le chiffre correspondant pour l'Ontario est de 3,936,000 et de 1,368,000 pour la Colombie-Britannique.

Mlle LaMarsh a mentionné encore qu'en mars 1967, Radio-Canada aura affecté environ $14 millions aux immobilisations pour la couleur.

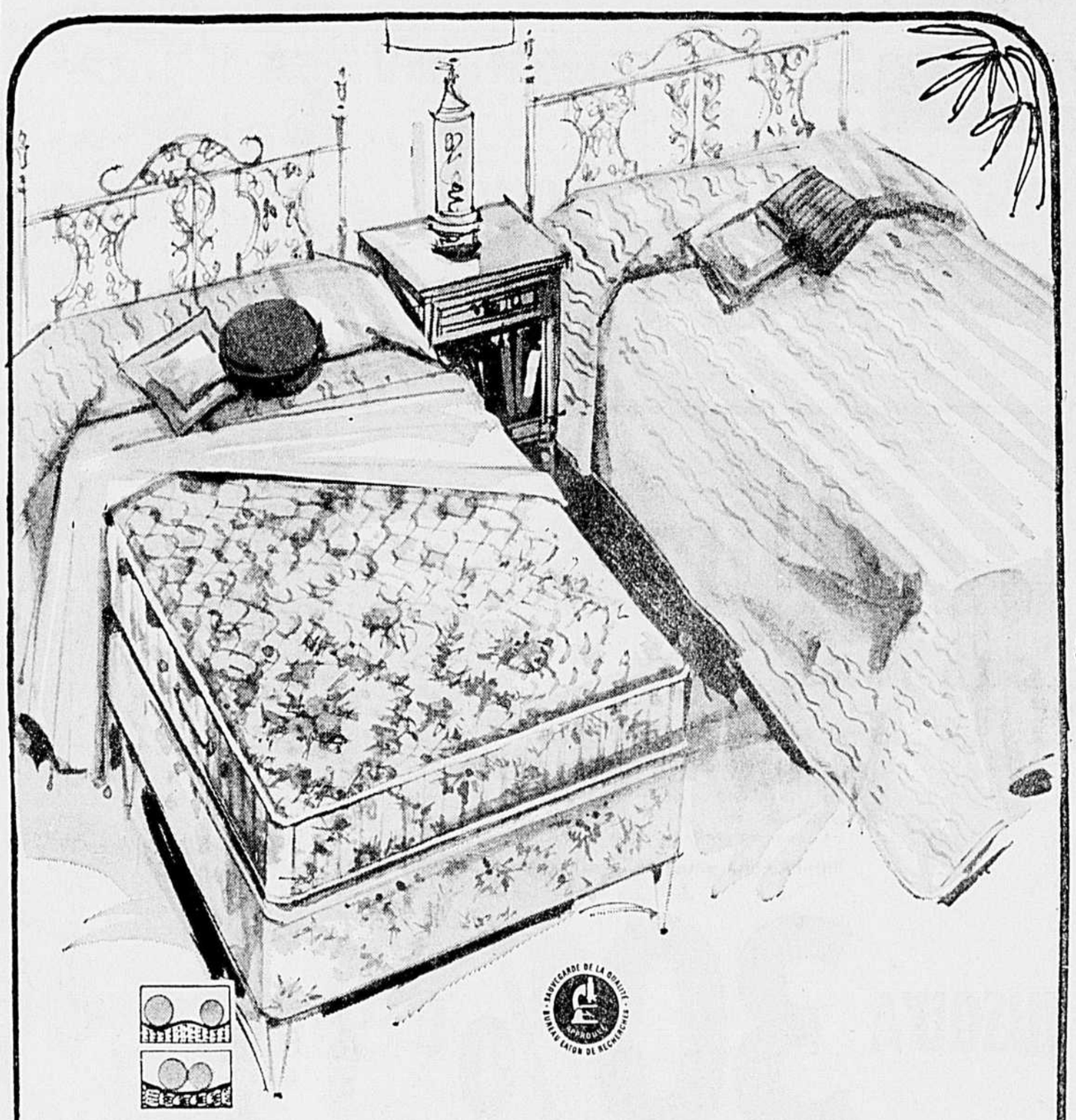
"un scorpion"

Un "scorpion" en plein coeur de Montréal? Vous le trouvez au Kon-Tiki sur la carte des nombreuses boissons exotiques. La cuisine et l'atmosphère sont également exotiques. Si vous voulez manger tout simplement, allez n'importe où. Mais si vous cherchez une aventure gastronomique, venez au Kon-Tiki, un des restaurants les plus extraordinaires de l'Amérique. La salle "Long Hut" se loue à des groupes. Réservations par téléphone à 842-7777.

LE SHERATON MT-ROYAL

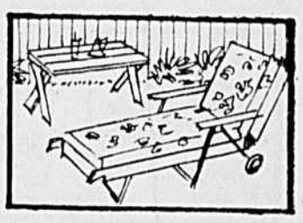


KON-TIKI

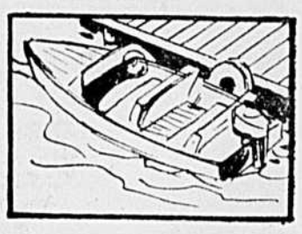


EATON









Pour vernir, laquer ou plastifier vos boiseries, adoptez *Eatonia*, c'est plus sûr!

Ravivez les boiseries fatiguées tout en les protégeant grâce aux vernis et laques plastifiés EATONIA. Vous pouvez aussi choisir parmi une grande sélection de finis pour boiseries : meubles d'extérieur, lambrissages, parquets, embarcations, chambranles, portes ou toute autre surface requérant une rénovation. Les finis EATONIA établissent LE standard canadien de qualité ; de plus, ils sont éprouvés et approuvés par le BUREAU EATON DE RECHERCHES.

Finis d'intérieur et d'extérieur

Finis de boiseries
Ces teintures ont une pigmentation à base d'huile et peuvent s'appliquer avec des laques ou des vernis. Nuances : fruitier, blond, basané, noix, érable pâle, platiné, acajou roux ou noyer. (Plusieurs variations peuvent être obtenues par mélange).

2.15 LA PINTE — 6.95 LE GALLON

Plastique polyuréthane satiné
Un élégant fini à effet poncé main. Une couche suffit. Teint, apprête et protège.

3.15 LA PINTE — 10.75 LE GALLON

Plastique polyurethane rutilant
Un brillant fini résistant aux taches, aux marques et aux intempéries. Teint, apprête et protège en une seule application.

3.15 LA PINTE — 10.75 LE GALLON

Finis d'extérieur

Vernis luisant
Pour meubles de jardin, embarcations, parquets et portes. Résiste aux intempéries.

2.15 LA PINTE — 7.50 LE GALLON

Polyurethane clair d'extérieur
Un fini qui résiste aux intempéries et protège toutes boiseries extérieures. Spécialement recommandé pour son fini résistant.

3.15 LA PINTE — 10.75 LE GALLON

Fini cèdre roux
Un fini mat qui protège et restaure les boiseries délavées.

2.15 LA PINTE — 6.95 LE GALLON

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 274) au cinquième étage et à Pointe-Claire

Adoptez le CONFORT SOPORIFIQUE
Matelas et sommiers-tapissiers variés
"EMBASSY"
de
Haddon Hall EATON

Grand choix : "confort régulier" ou "maintien ferme". Surfaces matelassées à lacets ou à piqûres. Grand choix de grandeurs, incluant les "grands formats". 837 ressorts hélicoïdaux dans le 4'6", longueur courante : 72".

Ressorts hélicoïdaux ensachés individuellement pour vous apporter un confort souple et profond.

Traitement "Sanitized" pour prolonger son aspect hygiéniquement neuf.

Eprouvé et approuvé par le BUREAU EATON DE RECHERCHES, votre gage de qualité, excellence de la matière et de la fabrication.

Longueur courante : 72"
Largeurs : 3'3", 4'0" ou 4'6"

Matelas 89.95
Sommier-tapissier assorti 89.95

Longueur : 78", "long format"
Largeurs : 3'3", 4'0" ou 4'6"

Matelas 99.95
Sommier-tapissier assorti 99.95

Grand format (60" x 78")
(matelas, sommier-tapissier, base en métal sur roues). 259.95

Super grand format (78" x 78")
(matelas, 2 sommiers-tapissier de 39", base en métal sur roues). 394.95

Pas de commandes P.S.L. pour la literie, s.v.p.

La garantie EATON, immuable : "ARGENT REMIS SI LA MARCHANDISE NE SATISFAIT PAS

EATON en ville (rayon 271) au septième étage et à Pointe-Claire

Assistez aux régates de Valleyfield
SAMEDI 16 et DIMANCHE 17 JUILLET dans l'après-midi
Vous verrez à l'oeuvre plusieurs des champions mondiaux de courses nautiques.
En 1967, les régates mondiales auront lieu à Valleyfield.

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H. | OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS EN VILLE JUSQU'A 9 H. | A POINTE-CLAIRE JUSQU'A 10 H. | MAGASIN-ENTREPOT JUSQU'A 9 H. | LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 842-9211

la vie féminine

Transformations radicales dans l'enseignement des sciences domestiques

par Michèle Rivet

Bien malin qui pourrait dire ce que signifie l'expression "sciences domestiques". Toutes les québécoises ont un jour ou l'autre eu quelques rudiments d'économie domestique à l'école. Apprendre à tricoter une paire de bas, à faire cuire un oeuf.

Mais pour la majorité des femmes, de sciences domestiques véritables, il ne fut guère question.

Aux Etats-Unis, il existe des facultés des sciences domestiques... depuis le début du siècle. Et le Québec décide maintenant de rattraper le temps perdu.

Dès septembre, l'Institut de diététique, en collaboration avec la faculté des sciences de l'éducation (Université de Montréal) décernera une licence en éducation (option alimentation). Également l'Institut de diététique offrira, dès septembre, en quatrième année une concentration de cours soit en administration des services alimentaires, soit en diététique thérapeutique.

Au niveau secondaire, peu de changements immédiats. On étudie actuellement toute la programmation. Soeur Monique Proulx, conseiller technique au service de l'enseignement pour le secteur professionnel féminin au ministère de l'éducation nous a pour sa part parlé des recherches que l'on y fait et qui portent sur plusieurs points.



Mlle Rachel BEAUDOIN

Modifications maintenant en vigueur

"Les changements qui ont été récemment sanctionnés, commente Mlle Rachel Beaudoin, directrice de l'Institut de diététique ont pour but de préparer des professeurs, pour le niveau secondaire, qui aient une option en alimentation."

Car le congrès de l'Association canadienne des diplômés en sciences domestiques qui se tient toute la semaine à Montréal montre que les diplômés en sciences domestiques d'universités sont très peu nombreuses chez les Canadiennes françaises.

A l'heure actuelle, pour former des professeurs aptes à enseigner les sciences domestiques au secondaire, il existe :

— **Les instituts familiaux** qui décernent l'équivalent d'une treizième année ;

— **l'Ecole normale Eulalie-Durocher** à Saint-Lambert, qui décerne un bac en pédagogie familiale.

L'Institut pédagogique d'Outremont a fermé ses portes depuis juin dernier.

Et au niveau universitaire comme tel, rien.

Aussi, dès septembre, structurera-t-on une licence en pédagogie, option alimentation.

Cette option requiert une année à l'Institut de diététique ou une année de baccalauréat en sciences. Les deux premières années sont nettement orientées vers l'alimentation. Et la troisième année du cours relève de la Faculté des sciences de l'éducation.

Mais les sciences domestiques comprennent beaucoup plus que l'alimentation.

"Il faut songer aussi à créer des options qui englobent la vie familiale et la pédagogie de l'enfant, une option qui touche l'éventail des besoins de la famille (éducation du consommateur, textile, foyer, etc.)", commente Mlle Rachel Beaudoin.

Mais, cependant, aucun projet n'a encore été soumis à la commission des études de l'Université. "En fait, poursuit Mlle Beaudoin, nous en sommes à étudier toutes ces questions."

Toutes ces modifications amèneront certainement davantage les hommes à s'intéresser aux sciences domestiques. Déjà, le nouveau projet qui crée une spécialisation pré-professionnelle au niveau de la quatrième année à l'Institut de diététique (administration) attirera beaucoup d'étudiants.

Mais pourquoi tout ce branle-bas ?

D'une part, parce que les sciences domestiques accusent un très net retard au Québec sur ce qui se fait au Canada anglais.

D'autre part, parce qu'il faut répondre aux transformations que subiront les instituts familiaux et globalement tout l'enseignement des sciences domestiques au secondaire.

Au niveau secondaire, les sciences domestiques seront appelées à subir de nombreuses modifications.

Le rapport Parent, on le sait, suggère l'abolition des instituts familiaux et l'intégration des cours de sciences domestiques. Au niveau des futurs instituts, il y aurait également une option sciences domestiques qui préparerait à des études universitaires ou à une formation professionnelle plus spécialisée.

"Au niveau post-secondaire, explique Soeur Monique Proulx, il y aurait même des fonctions de travail auxquelles les sciences domestiques pourraient préparer. Par exemple, du côté des textiles, de la vente qui se rattache aux choses de la maison."

Et Soeur Proulx continue :

"Au niveau secondaire, il y a actuellement un projet de rénovation plus adapté à la vie moderne. Le programme, trop axé dans le passé sur les techniques comme la cuisine, mettra maintenant l'accent sur les besoins de la famille moderne.

"Il serait souhaitable que ces cours au niveau secondaire soient obligatoires, mais, pratiquement, disons qu'ils seront possibles pour tout le monde, tant filles que garçons."

Également, le ministère de l'Education songe sérieusement à la création de cours de métiers féminins au niveau du secondaire.

"Mais ce dernier projet, précise Soeur Proulx, ne se développera pas vraiment tant que n'existeront pas les écoles polyvalentes."



Photo LA PRESSE

Mlle Marie-Andrée Sauvé nous montre ici une étoile de mer et un coquillage qu'elle a rapportés de la côte du Maine. Actuellement étudiante à l'école normale, elle s'intéresse aux sciences naturelles. Elle était la seule Canadienne à participer au camp organisé par la société Audubon.

A 19 ans, elle se préoccupe du problème de la conservation des ressources naturelles

(par R. H.) — "Je serais intéressée à étudier le problème de la pollution des eaux. A titre personnel. De plus j'aimerais connaître davantage les bons moyens d'exploiter les ressources naturelles. Je ne sais pas ce qu'on peut faire ici. Je ne connais pas de société organisée qui se préoccupe de ces problèmes dans la province. Et pourtant il en existe quelques-unes, mal connues, il faut croire".

Ce sont là les réflexions de Mlle Marie-Andrée Sauvé, 19 ans, étudiante à l'Ecole normale cardinal Léger qui revient d'une session d'une semaine au camp du Maine de la société Audubon. Elle était la seule Canadienne à participer à ces assises.

La société Audubon

La société Audubon est un organisme américain qui a pour but de promouvoir auprès du public l'idée de l'importance et de la nécessité de la conservation des richesses naturelles. Pour ce faire, la société organise des camps d'études offerts aux adultes (âge requis : 18 ans). Ces camps portent sur le monde de la nature : oiseaux, plantes, animaux, température, écologie (étude du milieu et de l'habitation, des relations entre les vivants au point de vue physique et biologique), etc. Bref on étudie tout ce qui touche à la vie de la nature de près ou de loin au cours d'excursions, de conférences et de travaux de laboratoire. Des camps de ce genre se tiennent à Greenwich au Connecticut, à Sarona au Wisconsin et à Dubois dans le Wyoming.

La société Audubon croit que :

— chaque chose vivante est liée à toutes les autres dans la nature ;

— des recherches constantes dans le domaine de la vie au grand air peuvent nous aider à employer avec sagesse les richesses de la terre ;

— on ne doit pas condamner aucune espèce actuellement vivante, au contraire on doit assurer la survie à chacune ;

— toutes les générations, sans distinction d'âge, devraient être en mesure de faire l'expérience de la vie en plein air, ceci grâce à des endroits où la nature conserve son aspect primitif.

La société Audubon a également mis sur pied un programme d'étude à l'intention des jeunes ; plusieurs associations dont les Clubs 4-H, les scouts, les mouvements religieux de jeunesse, se servent de ces programmes.

Une société semblable existe au Canada. Le siège social est situé à Toronto. La société Audubon du Canada publie cinq fois par année une revue intitulée "Canadian Audubon Magazine".

Comment Mlle Sauvé a-t-elle entendu parler de ces camps ? Ayant toujours manifesté un intérêt pour les sciences naturelles et la biologie, elle a participé aux "Weekend Explorer" organisés par l'université McGill ; c'est là qu'elle a eu vent de la société pour la première fois. "Je me suis inscrite puis j'ai été acceptée. Voilà !"

Au camp, elle a suivi deux cours généraux : en ornithologie, et un cours de ce que l'on appelle "natural activities" où l'on apprend à conserver plantes, coquillages, et toiles d'araignées.

Vous êtes curieux de savoir comment l'on conserve une toile d'araignée ? Vous mettez un fixatif de couleur sur la toile suspendue, posez une feuille blanche ordinaire derrière la toile puis la rapprochez graduellement... et la toile d'araignée se fixe automatiquement sur la feuille blanche, dans tous ses détails.

De plus, Mlle Sauvé s'est inscrite à un cours sur la flore et la vie marines : les planctons, les algues et les mousses, les marées — elle a vu une marée "vive", i.e. la mer au moment où elle est à son plus haut, l'attraction de la lune et du soleil étant conjointes.

Mlle Marie-Andrée Sauvé se propose de retourner à une prochaine session d'étude en août, cette fois pendant deux semaines. Alors elle sera plus en mesure de répondre aux Américains qui lui ont demandé ce qui se faisait ici dans ce domaine.

Apprenez à conduire

La Ligue de sécurité de la Province de Québec donnera cet été à l'intention des gens en vacances, un cours de conduite automobile de huit jours.

Ce cours qui commencera le lundi 25 juillet et se terminera le mercredi 3 août.

La partie théorique comprenant un total de 25 heures sera donnée chaque matin, de 9 h. à midi. Les leçons pratiques auront lieu, l'après-midi, le soir ou le samedi, au gré de l'élève.

Cette école est située au 5566 chemin Upper Lachine et le numéro de téléphone à composer pour se renseigner est 482-9110.

Pronostics sur la mode italienne

ROME. (Reuter) — On s'attend à ce que les dessinateurs de la mode italienne mettent fin au "Op-Art" et reviennent à plus de romantisme avec leur collection d'hiver qui sera présentée cette semaine.

Ils semblent devoir abandonner cercles, carrés, rayures étourdissantes et toutes autres formes géométriques extravagantes.

Ceux qui prédisent la mode prévoient un retour à la douceur, à la subtilité, bref à une apparence plus féminine. Quelle forme ce retour prendra-t-il ? Ceci restera secret jusqu'à l'ouverture des défilés de mode de boutique et tricot de Florence et de Haute-Couture de Rome, respectivement du 15 au 17 juillet et du 18 au 23 juillet.

Fait certain : l'Italie ne se laisse pas emporter par la folie des mini-jupes. Les jupes se porteront au maximum à trois pouces au-dessus du genou, disent les experts.

A quelques unes près, les seules mini-jupes qu'on ait vues à Rome au cours de l'été étaient portées par des touristes anglaises.

Les spécialistes prévoient également que le pyjama "Palazzo" — une création italienne, va peu à peu se transformer en caftan arabe, une importation nouvelle tout aussi exotique.

Le caftan est un vêtement qui se porte surtout en Afrique du Nord. C'est une robe pleine longueur, ample, sans ceinture, avec de larges manches qui est ouverte à l'avant. Elle est ordinairement taillée dans un tissu riche avec motifs exotiques.

Les bas à patrons faits au crochet qui ont été à la mode l'hiver dernier le seront encore pour les saisons prochaines.



Cocktail sérieux

On dirait une mousseline, mais c'est un jersey de mohair vaporeux qui a servi à la confection de cette robe de cocktail. Tirée de la collection de Andrew Woods, nouveau venu dans la haute couture newyorkaise, elle marie le vert et le rose dans un imprimé régulier repris dans la longue écharpe flottante.

Collyer
PLACE VILLE MARIE

NOTRE FANTASTIQUE VENTE DE SOULIERS !

BAT MAINTENANT SON PLEIN...

RABAIS DE 30% A 50%

SOULIERS DE STYLE POUR DAMES — 7.00
Talons haut, illusion et de réunion. Largeurs AAA-AA, B. — Rég. 9.99

SOULIERS SAVAGE TOUT-ALLER — 7.00
Talons de marche bas et moyens. — Rég. 9.99

SANDALES — 5.00
Toutes sandales d'été. Rég. jusqu'à 12.95

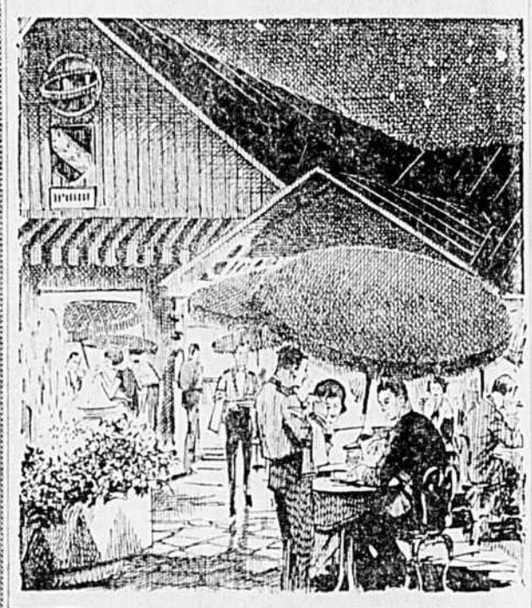
HI-LO DE SAVAGE — 5.00
Modèles Savage plats, décolletés, à boucle, en cuir ou suède. Blanc, os et teintes pastelles. Rég. 7.99 et 8.99

SOULIERS PLATS IVY LEAGUE — 5.00
Teintes été et automne. Rég. jusqu'à 8.99

SACS A MAIN — 5.00
Tout notre stock de sacs à main en paille et blancs. Rég. jusqu'à 9.99

"On ne devinera jamais qu'ils coûtent si peu"

Collyer
PLACE VILLE MARIE
PROMENADE DES BOUTIQUES
PLACE VILLE-MARIE — TEL. : 861-6950
Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9 heures.
Le samedi, jusqu'à 6 h. p.m.



"Terrasse sous les Etoiles"

Passez une soirée inoubliable à notre splendide nouveau

Restaurant extérieur

Ou bien, si vous le préférez, visitez une de nos trois salles à manger climatisées ou essayez La Cave Lorraine où se trouve une des plus fascinantes caves à vin.

67 spécialités de fruits de mer

Chez Desjardins

1175, rue Mackay — Réservations 866-9471

Pas de frais de couvert, ni minimum

Membre du Diner's Club et d'American Express

SOLDE D'ÉTÉ

1/3 À PLUS DE 1/2 DE RABAIS

ROBES
tricots de soie et tricots de laine
rég. $60, $65, $70 *en vente à* 29.95
rég. $75.80 *en vente à* 34.95

COSTUMES 2 PIECES
tricots de laine et tricots de soie
rég. $60, $65, $70 *en vente à* 29.95
rég. $80, $90, $100 *en vente à* 49.95

Tous importés d'Autriche, Italie, France et Israël. Couleurs diverses. Tailles 8 à 18

TOUTES VENTES FINALES

Cartes de crédit Diners, Credico, Carte Blanche et American Express acceptées

IMPORTATIONS DE QUALITE

ARTISTIC WEAR LTD

UN SEUL MAGASIN

1253 ouest, rue Ste-Catherine

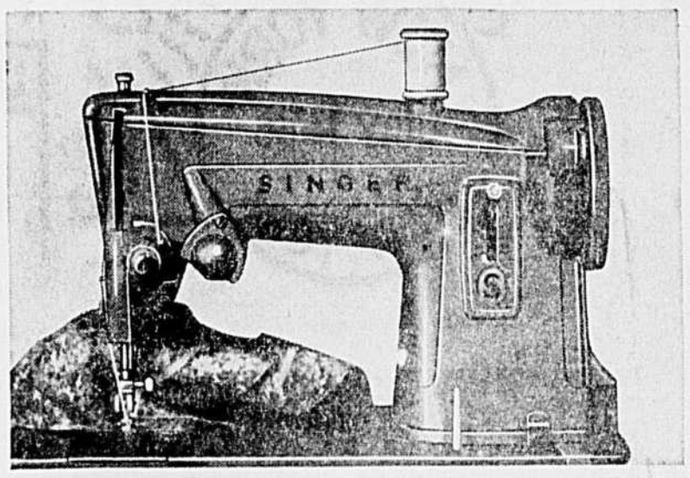
entre Drummond et de la Montagne

tél. 288-4144

ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9 heures

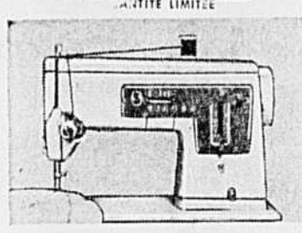
la vogue est à SINGER

spécial-couture estival

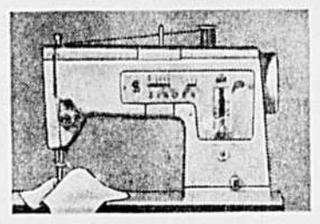


$69 GARANTIE LIMITÉE

PRIX PLUS BAS QUE JAMAIS MACHINE À COUDRE SINGER*
ÉPARGNEZ $41! (Machine seulement)
• Ord. $110 • superbe machine SINGER* à point droit (modèle 329) • pour toute la couture pratique • coud aussi en marche-arrière • à partir de 1.25 par semaine • 2 leçons de couture gratis • modèles d'étalage ou démonstration • à temps limité seulement.

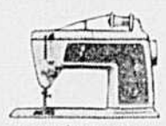


SURFILAGE-ÉCLAIR, POINT ZIG-ZAG MACHINE À COUDRE MI-AUTOMATIQUE
$119 (Machine seulement) ÉPARGNEZ $20!
• Aubaine spéciale pour petit budget • corps en aluminium, léger et solide (modèle 337) • pèse juste 26 lbs • réputée garantie SINGER • ord. $140 • à partir de 1.25 par semaine.



MACHINE À COUDRE AUTOMATIQUE À POINT ZIG-ZAG DE SINGER
$179 ÉPARGNEZ $50!
• Chic, portatif, coffret en noyer • superbes points ordinaire ou fantaisie • valeur ord. 229.95 • à partir de 1.75 par semaine. • gratis: 8 disques FASHION* interchangeables en plus, 3 leçons de couture! modèle 338.

GRAND PRIX 'Touch & Sew'



MODÈLE 600-II

GAGNEZ UNE MUSTANG!
Rien à acheter pour gagner! Au magasin ou chez vous, demandez une démonstration gratuite de la machine inouïe *Touch & Sew** de SINGER, modèle de luxe 600-II, à point zig-zag, d'ici le 30 juillet '66. Complétez ensuite le coupon-concours. (Si votre nom est tiré au sort, vous devrez répondre à une question d'adresse.)



INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER!

• appelez maintenant pour un essai gratuit chez vous
• vérification à 9 points, 4.75 seulement
• louer une machine coûte si peu par semaine!

Crédit arrangé sur place... sous garantie intégrale et contrat de service sûr SINGER. Offres-aubaine à temps limité seulement ...ne tardez donc pas: venez ou appelez!

CENTRES SINGER

12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL !

• 928 est, Mont-Royal	526-2835	• 3026 Masson	727-7920
• 7058 St-Hubert	276-1645	• 7790 est, Sherbrooke	351-0560
• 1201 est, Ste-Catherine	526-1694	• JAS. A. GILVY'S (6e étage)	
• 5619 av. du Parc	271-3563	1207 ouest, Ste-Catherine	288-8481
• 1025 Notre-Dame, Lachine, Qué.	637-6041	• 709 ouest, Ste-Catherine	870-9351
• 858 Decarie, St-Laurent	744-4933	• Centre d'achats	
• 4717 Wellington, Verdun, Qué.	769-4541	FAIRVIEW, Pointe-Claire	697-3380

MAGASINS DE BANLIEUE !

• 265 Principale, Granby, Qué.	372-2717	• 133 Richelieu, St-Jean, Qué.	347-4422
• 465, 16e Ave., St-Hyacinthe, Qué.	273-7023	• 388 Notre-Dame, Joliette, Qué.	756-6100
• 18 du Marche, Valleyfield, Qué.	373-4933	• 30 Legault, St-Jérôme, Qué.	438-3351
• 20 Auguste, Sorel, Qué.	743-5497	• 86 rue Water, Lachute, Qué.	562-5551

*Marque déposée de la Compagnie Singer du Canada Limitée ou des compagnies associées.

économie & finance — LA PRESSE

Le succès de l'Expo est-il si certain ?

Laurent Lauzier



Nous avons signalé hier que le dollar américain était l'objet de nouvelles attaques alors que certains chefs politiques européens soutiennent maintenant que les Etats-Unis exportent l'inflation à travers le monde par le déficit de leur balance des comptes et le contrôle que Washington exerce sur les liquidités internationales. Ce développement, qui laisse présager la mise en vigueur de nouvelles mesures dans la politique économique intérieure de certains pays, peut avoir une influence directe sur notre pays, au niveau de notre commerce avec l'étranger et dans le succès même que nous pourrons obtenir dans quelques mois lors de la tenue de l'Exposition universelle.

Nous avons constaté récemment lors d'un voyage en Europe que le comportement des prix tant au Canada qu'à l'étranger aussi bien que les cours officiels du change exerceront une forte influence sur le nombre de visiteurs qui nous viendront d'outremer. Maintenant que l'inflation a pris une ampleur mondiale et que la crise touchant le financement des échanges internationaux peut conduire à un nouvel alignement des monnaies, il faut se demander si une telle conjoncture ne modifiera pas, dans une certaine mesure, les projets de ceux qui devaient venir dans la métropole l'an prochain pendant la tenue de l'Expo.

• • •

Il est bien évident que le nombre de visiteurs que nous recevrons dans la métropole l'an prochain sera influencé par le degré d'inflation qui prévaudra dès le début de 1967 dans les pays participants à l'Expo. Autrement dit, les étrangers étudieront avec soin le coût réel d'un séjour de quelques jours ou encore de quelques semaines au Canada avant de prendre une décision finale. Deux éléments principaux entreront certainement dans l'analyse qu'ils effectueront d'un tel coût : soit le niveau général des prix en vigueur dans notre pays et le taux de conversion des monnaies par rapport à la devise américaine et canadienne.

Pour le moment, il est impossible de préciser à quel niveau de hausse les prix auront atteint dans six mois, mais l'expérience connue depuis le milieu de l'an dernier indique que les prix ont augmenté d'une façon plus rapide que prévue non seulement au Canada mais encore à l'étranger au point de pousser certains gouvernements à songer à la mise en vigueur de mesures visant directement au contrôle des prix.

• • •

Il est aussi impossible de prévoir si des changements d'importance seront apportés d'ici avril prochain aux taux de conversion des monnaies. On prévoit que certains pays devront recourir à la dévaluation pour enrayer la crise monétaire qui les menace. On ne sait pas cependant dans quelle mesure le gouvernement américain limitera les dépenses du tourisme à l'étranger comme correctif au déficit de la balance des comptes.

Tous les éléments que nous venons de mentionner et dont la nature est certainement fort complexe exerceront dans une certaine mesure une influence sur le succès de l'Exposition universelle. Les autorités canadiennes seraient sans doute bien avisées d'indiquer dès maintenant la nature exacte des mesures qu'elles entendent prendre pour corriger si possible ou encore atténuer l'influence des facteurs que nous avons analysés précédemment et surtout faire savoir au monde entier que l'Expo elle-même ne sera pas une occasion d'une nouvelle poussée inflationniste dans les prix canadiens.

Nomination au Canadien Pacifique



J.-A. MORENCY

M. E. E. Bartlam, directeur du trafic-marchandises au Canadien Pacifique, à Montréal, annonce la nomination de M. J.-A. Morency au nouveau poste de directeur de l'expansion du trafic-marchandises pour la région de l'Atlantique. En vigueur depuis le 1er juillet, cette nomination fait partie d'une réorganisation des services du trafic-marchandises destinée à accentuer l'expansion du trafic dans chacune des quatre régions de la compagnie au Canada. Selon la nouvelle structure, M. Morency sera principalement responsable de la mise en valeur des services à de nouveaux clients ainsi qu'à la clientèle actuelle qui projette une expansion. •

Northern and Central Gas ne fera pas d'offre à la CGNQ

TORONTO, (PC) — Northern and Central Gas Co. Ltd. a décidé de ne pas présenter d'offre d'achat des actions de la Corporation de gaz naturel de Québec. La compagnie annonce également que les pourparlers avec la Corporation ont pris fin.

Northern and Central avait fait savoir le 13 juin dernier qu'elle considérait la possibilité d'effectuer un échange d'actions avec les actionnaires de la Corporation. Le communiqué de la compagnie ne donne aucune raison de la cessation des pourparlers.

Toutefois, il semble que les négociations se sont heurtées à des difficultés sur la question du prix.

Quelques importants actionnaires de la Corporation de gaz naturel auraient demandé, selon certaines sources, de fixer à $20 par action le prix des actions de la Corporation en échange des actions de Northern and Central.

Cette nouvelle a provoqué une baisse des actions de la CGNQ sur le marché. En effet, après avoir monté à $15⅛, le prix des actions de la compagnie montréalaise a baissé à $13½ hier.

Nouvelle base de calcul des indices de la Bourse de New York en vigueur

NEW YORK, (AFP) — La Bourse de New York a inauguré hier ses premiers indices officiels tenant compte de la valeur des 1,250 actions inscrites à sa cote.

Ces indices, calculés de façon instantanée au moyen d'un ordinateur, sont au nombre de cinq : un indice général exprime la valeur moyenne de l'ensemble des actions inscrites et quatre indices partiels représentent les valeurs industrielles, les transports, les services publics et les valeurs financières.

Chacun est établi en fonction de la capitalisation boursière des titres intéressés, c'est-à-dire de leur cours et du nombre d'actions en circulation. Les totaux sont divisés par un nombre établi de façon à ce que chacun des indices s'établisse uniformément à 50 au 31 décembre 1965 (compte tenu des cours de clôture de ce jour). Ce dernier nombre correspond sensiblement à la valeur moyenne actuelle des 1,250 actions traitées à la Bourse de New York.

Si les indices atteignent ultérieurement des niveaux nettement supérieurs à la valeur moyenne de ces actions, la direction de la Bourse envisage de diviser les indices ou de modifier les diviseurs.

L'indice général sera publié toutes les demi-heures sur le ruban de la Bourse. Toutes les heures, la bande enregistreuse des cours indiquera d'autre part les renseignements suivants : le volume des transactions, l'indice général, les indices partiels et la modification de la valeur moyenne des actions inscrites à la cote.

Les indices officiels de la Bourse de New York ont été calculés de façon rétroactive sur une base hebdomadaire depuis janvier 1939, époque à laquelle la Commission des bourses des valeurs a établi ses propres indices boursiers. Les nouveaux indices ont également été calculés sur une base quotidienne depuis le 31 décembre dernier. En ce qui concerne l'indice général le maximum a été atteint le 9 février 1966 à 51.06 et le minimum au cours de la semaine arrêtée le 25 avril 1942, époque à laquelle il s'est réduit à 4.64.

Le président de la Bourse de New York, M. Keith Funston, a souligné que seuls les ordinateurs avaient permis d'établir un indice tenant compte de toutes les valeurs traitées. "Les autres types d'indices, a-t-il ajouté, peuvent être plus appropriés pour les professionnels mais non pour les opérateurs".

L'indice partiel relatif aux valeurs financières réflète les cours des sociétés d'investissement, des compagnies de prêt et d'épargne, des entreprises spécialisées dans les opérations mobilières ou les investissements, des banques, des compagnies d'assurance, etc... L'indice des transports réunit les compagnies ferroviaires, aériennes, maritimes, les transports routiers et les entreprises annexes.

Bell détient 80% des actions votantes de Northern Tel.

M. George Wallace, vice-président aux finances de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, a communiqué hier que la compagnie détenait maintenant plus de 80 p. cent des actions votantes de Northern Telephone Limited.

Northern Telephone, dont le siège social est situé à New Liskeard, en Ontario, dessert le nord de l'Ontario et du Québec, dont Timmins, Cobalt, Kirkland Lake, Val d'Or, Rouyn et Noranda et possède plus de 80,000 appareils téléphoniques.

Ce contrôle de Bell fait suite à l'offre de la compagnie d'acquérir toutes les actions votantes de Northern Telephone au prix de $14 l'action.

Dans son communiqué, M. Wallace précise que ce 80 p. cent comprend "une proportion substantielle d'actions privilégiées convertibles qui ont été converties en actions ordinaires et offertes à Bell Canada".

Déjà, avant l'offre, Bell détenait environ le tiers des actions en cours de Northern Telephone.

Bénéfices nets accrus de 3% de la Compagnie Miron

Les bénéfices nets de la Compagnie Miron Limitée ont augmenté de 3 p. cent au cours du dernier exercice financier, passant de $3,052,000 à $3,145,000. Il s'agit d'un gain par action de $1.14 en 1965-66 au regard de $1.11 en 1964-65.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars dernier, Miron a réalisé des ventes s'élevant à $40,667,000, soit 19 p. cent de plus que les $34,047,000 atteints l'année précédente. Il en est résulté un profit net d'exploitation de 11 p. cent supérieur à celui réalisé en 1964-65. Cependant, en 1964-65, des revenus exceptionnels de $223,000 avaient été réalisés alors qu'il n'y a eu aucun au cours du dernier exercice financier.

En 1965-66, les détenteurs d'actions privilégiées ont reçu $1,415,352 de dividendes, représentant 60 cents par action, au regard de $941,568 en 1964-65.

Les bénéfices retenus dans l'entreprise se chiffrent maintenant à $6,484,294, comparativement à $4,754,658 au 31 mars 1965.

Au cours du dernier exercice financier, la dette à long terme de la compagnie s'est accrue de plus de $3,000,000, passant de $22,500,000 à $25,870,000.

L'an dernier, le coût de la construction d'un nouveau four, de la réalisation de nouvelles installations d'exploitation de la carrière et de l'acquisition de nouvel équipement mobile, s'est élevé à plus de $13,000,000.

Pour financer ce programme d'expansion, Miron a émis $5,000,000 d'obligations, 6%, série B, première hypothèque, échéant le 1er août 1990.

Le fonds de roulement a été réduit d'une somme d'environ $5,000,000 alors que le poste "immobilisations" a augmenté de quelque $10,000,000.

NOMINATION A L'ASSOCIATION DES MINES DE METAUX DU QUEBEC



L. J. PATTERSON

Monsieur L. J. Patterson a été nommé président de l'Association des Mines de Métaux du Québec pour 1966-67.

Monsieur Patterson, président de la société Québec Cartier Mining, dirigera cette corporation comprenant 43 membres qui groupe toutes les mines de métaux et les mines de fer de la Province de Québec. •

Président de S.I.C.A. et membres de l'Exécutif



André PARENT, L.Sc.com., R.I.A.

André PARENT, L.Sc.com., R.I.A. associé et administrateur de Bélanger, Ouellette et Associés, Conseillers en administration et ingénieurs en organisation et méthodes, a été élu président de la **Société des Comptables en Administration industrielle et en Prix de revient de Québec (Chapitre de Montréal)** à l'assemblée annuelle tenue à Montréal.

Les autres membres de l'Exécutif pour l'exercice 1966-67 sont : D. J. SIMPSON, B.Com., R.I.A., Steel Co. of Canada Ltd., K. A. BIGGS, C.A., R.I.A., Chemcell (1963) Ltd., O. SYKORA, M.Com., R.I.A., Northern Electric Ltd., vice-président; W. D. MAHONEY, Kraft Foods Limited, secrétaire-trésorier et D. W. BURKE, C.A., Payne, Patton & Pugsley, secrétaire-trésorier adjoint.

Uranium : délégation allemande

OTTAWA. (PC) — Afin d'étudier la possibilité d'acheter de l'uranium du Canada, une délégation de l'Allemagne de l'Ouest passe deux jours au Canada. La délégation comprend neuf personnes.

Cependant aucune vente immédiate ne serait projetée, selon M. W. M. Gilchrist, président de Eldorado Mining and Refining Ltd., une mine d'Etat.

La délégation rencontre le ministre du Commerce, M. Robert H. Winters, les dirigeants de l'industrie de l'uranium et d'autres spécialistes de l'industrie minière.

"Cette visite n'est pas un précédent", a souligné M. Gilchrist qui a fait remarquer que de telles rencontres se répéteront encore plus souvent avec le développement de l'industrie nucléaire.

La délégation ouest-allemande étudiera au cours de son séjour au Canada toutes les étapes de l'industrie de l'uranium : les réserves de minerai, les lois de l'exportation, l'équipement disponible et la possibilité pour une entreprise étrangère de prospecter ici.

Qui s'est brûlé avec du lait souffle sur la crème glacée.
Proverbe turc

Jean Mehling câble de Paris

La télé en couleurs sur le continent européen : épreuve de force politique

La conférence d'Oslo, sur les procédés de télévision en couleurs, dont l'Europe veut se doter, a fait ressortir un certain nombre d'évidences.

Voici déjà un an que Français (procédé SECAM), Allemands (procédé PAL), Américains même (procédé QUAM) se sont affrontés.

Les choses n'ont ni progressé, ni empiré. Je sais bien que l'enjeu est d'une grande importance : non pas seulement en raison des avantages "culturels" que confèrera au "vainqueur" le choix fait, mais en raison de l'immensité des capitaux en jeu et de l'ampleur de l'infrastructure industrielle de production qui attend une décision.

Hélas, il faut déplorer que les débats d'Oslo, qui eussent dû demeurer techniques et financiers, aient si fortement "senti la politique" !

•

Si l'on regarde quelle a été la répartition des pays pour le procédé français et pour le procédé allemand, on constate que la seule logique en cause, ici, est celle des alliances politiques d'un côté, celle d'intérêts financiers extra-européens de l'autre.

Pour le procédé français ? En plus de l'Europe communiste, tout entière ralliée au procédé SECAM, il faut compter l'Espagne (du reste "chancelante" dans ses convictions, en la matière) et Monaco à qui sa position géographique interdit tout autre choix !

Pour le procédé allemand ? L'Allemagne et quelques pays de l'Europe des Six.

Pour le procédé américain ? La Grande-Bretagne et la Hollande.

•

Une première remarque s'impose : il est infiniment regrettable que, sur ce problème de très grande importance, le Marché commun se trouve profondément divisé.

A cela, évidemment, on répondra que les procédés ayant le plus de chance de l'emporter sont nés dans deux pays du Marché commun ; et qu'il est tout à fait conforme au Traité de Rome de se faire concurrence.

Bien que cela soit la vérité, on déplorera cependant que tant d'efforts de recherche, tant de puissance technique, tant de capitaux (de plus en plus rares) aient été dépensés en ordre dispersé. La preuve est en train de se faire, que la technologie européenne (n'en déplaise à Monsieur FORD !) peut se situer à l'avant-garde du progrès. Il eût été préférable que Français et Allemands conduisent leurs recherches en commun.

•

L'aspect politique du problème apparaît nettement dans la décision anglaise de se rallier au procédé allemand quoi qu'il arrive.

Bonn demeure, aujourd'hui encore, le plus sûr appui de Londres pour une prochaine admission dans le Marché des Six. Une telle fidélité ne trouve-t-elle pas, ainsi, une partie de son prix ?

Quant à l'instance des Américains à maintenir, contre toute chance de l'emporter, leur "candidature", n'est-elle pas à la fois la rançon d'une politique de malentendus, et la preuve qu'on a, aux Etats-Unis, l'espoir de revenir un jour, en force, pour trancher le débat ?

Quoi qu'il en soit, bien des énergies se perdent, à l'heure où, partout en Europe, on prêche le regroupement des efforts !

NOUVEL ASSOCIE



Me JEAN RICHARD

Messieurs Létourneau, Stein, Marseille, Bienvenue, Price, Delisle & Larue, avocats. Edifice Price, 65 rue Ste-Anne, Québec, sont heureux d'annoncer l'entrée dans leur étude légale de Me Jean Richard, avocat de Québec. Me Richard est Bachelier ès-Arts de l'Université Laval et licencié en Droit de l'Université de Sherbrooke. Admis à la pratique du Droit en 1961, Me Richard exerça sa profession à Québec jusqu'au mois d'août 1965 alors qu'il se rendit à Londres pour suivre des études spécialisées en Droit Maritime à l'Université de Londres. •

Nouvelle crise en G.-B. : hausse du taux d'escompte

LONDRES. (PC, AFP, UPI) —Dans le but de resserrer le crédit bancaire, attirer des capitaux à Londres et rétablir ainsi la confiance dans la livre sterling, la Banque d'Angleterre a annoncé aujourd'hui que son taux d'escompte est porté de six à sept pour cent.

D'autres mesures d'urgence sont envisagées par le gouvernement Wilson au moment où tout semble indiquer que la Grande-Bretagne se dirige vers une nouvelle crise économique, dont une production stagnante, des salaires en hausse et des nouvelles pressions sur la livre seraient les principales caractéristiques.

Par ailleurs, afin de réduire davantage le crédit bancaire, la Banque d'Angleterre a ordonné aux banques de dépôt de lui remettre une somme supplémentaire équivalant à environ 1% de leurs dépôts, soit une centaine de millions de livres ($300,000,000).

Un porte-parole de la Banque d'Angleterre a précisé que ces mesures, prises avec l'approbation du chancelier de l'Echiquier, sont destinées à atténuer les pressions sur les marchés des changes, en resserrant davantage le crédit sur le plan intérieur et en faisant contrepoids à la hausse des taux d'intérêt et au resserrement du crédit à l'étranger.

Selon les milieux officiels à Londres, le gouvernement travailliste envisagerait également de réduire le taux d'augmentation indicatif des salaires, mais il a rejeté toute mesure contraignante bloquant les prix et les salaires.

Depuis l'avènement du "Labour" au pouvoir, en octobre 1964, le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre a varié entre 5 et 7 pour cent. M. Wilson avait promis, avant d'accéder au pouvoir, qu'il n'aurait pas recours aux mesures traditionnelles de restriction du crédit par protéger la livre sterling, mais les événements lui en ont forcé la main.

(A l'heure actuelle, les taux d'intérêt augmentent dans presque tout les pays du monde. Rappelons qu'au Canada le nouveau projet de loi sur la banque prévoit que le taux limite auquel les banques à charte canadiennes pourront prêter à leurs clients sera porté de 6 à 7 pour cent à partir du 1er janvier 1967.

Loi sur la banque : le New York Times parle de "risque de représailles" aux Etats-Unis

NEW YORK (PC) — Dans sa dernière édition, le New York Times dit voir dans les nouvelles lois bancaires proposées aux Communes par le ministre Sharp, "l'empire évident du nationalisme".

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a proposé des restrictions pour toute banque canadienne contrôlée par des intérêts étrangers, et l'interdiction à toute banque étrangère de posséder plus de 10 pour cent d'une banque canadienne.

Selon le New York Times, ces mesures viseraient surtout les banques américaines et principalement la First National City Bank of New York qui détient toutes les parts de la Banque Mercantile du Canada.

"On comprend, dit le Times, que les Canadiens veulent que leur politique monétaire soit faite à Ottawa, Toronto ou Montréal, mais pas à New York ou Washington. Mais des précautions peuvent être prises pour protéger les finances et les industries, sans tomber dans un nationalisme répressif."

"Un peu d'imagination et de modération en voulant garantir le contrôle canadien éviteraient le risque de représailles dangereuses contre les banques canadiennes aux Etats-Unis que pourrait entrainer la nouvelle politique proposée", conclut le Times.

Financement de $31,000,000 de Steep Rock Iron

TORONTO. (PC) — Steep Rock Iron Mines Ltd. a réussi à acquérir le financement de $31,000,000 nécessaire à la construction de son usine de boulettage d'une capacité de 1,350,000 tonnes par année, et la réduction de quelques dettes en cours.

Les boulettes de la nouvelle usine, à Steep Rock Lake en Ontario, seront vendues principalement à Algamo Steel Corp.

Les $31,000,000 proviennent de l'émission d'obligations, 6%, première hypothèque, échéant le 1er décembre 1987. L'émission a été écoulée privément aux Etats-Unis.

DIRECTEURS A LA STANDARD LIFE



M. G. T. WESTWATER
F.F.A., F.I.C.A.



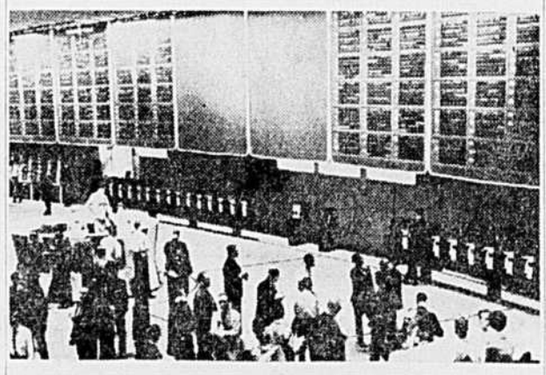
M. ROBERT THOMSON
F.C.I.S.

M. W. A. ARBUCKLE, président, annonce la nomination de M. G. T. Westwater, F.F.A., F.I.C.A., directeur général, et de M. Robert Thomson, F.C.I.S., directeur général adjoint, au conseil d'administration canadien de la Standard Life Assurance Company à titre de directeurs exécutifs. •



L'intérêt bancaire déterminé par les obligations du gouvernement

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a proposé une nouvelle formule pour déterminer le taux d'intérêt des prêts bancaires. Le présent plafond de six pour cent serait remplacé par un nouveau plafond qui serait de 1¾ p.c. supérieur au rendement moyen des obligations du gouvernement. Le nouveau taux d'intérêt serait calculé deux fois l'an, soit le 1er janvier et le 1er juillet. Ce graphique, basé sur les renseignements fournis par le ministère des Finances, indique comme le taux d'intérêt aurait fluctué au cours des 10 dernières années si la formule Sharp avait été en vigueur au cours de cette période de 10 ans. Le rendement des obligations est basé sur les moyennes trimestrielles. L'intérêt bancaire est calculé d'après la moyenne du rendement des obligations pour la période de trois mois précédant le 1er janvier et le 1er juillet. (Graphique PC)



LES COTES DE LA BOURSE

du lundi au vendredi à 12 h. 45 et à 6 h. 12 p.m.

Les principales fluctuations des Bourses de Montréal, de Toronto, de New York et de la Bourse canadienne.

CKAC/73

Nouvelle émission

$10,000,000

VILLE DE LAVAL

Obligations 6%

Datées du 1er juillet 1966

$3,040,000 d'obligations échéant en série du 1er juillet 1967 à 1976

$6,960,000 d'obligations à fonds d'amortissement échéant le 1er juillet 1981

Prix: sur demande

Un prospectus est disponible

J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée

Valeurs de placement

360, rue St-Jacques — Tél.: 879-2222

MONTRÉAL

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	10¾	10¾	—
100	Algoma	28¾	28¾	28¾
—	Alliance	160	160	—
—	Alcan 1 Pr	20¼	20¼	—
—	Alcan 2 Pr	43¼	43¼	—
—	Anglo CP	11	11	—
—	Anglo CP Pr	23	22½	—
—	AngCP 4½pr	40	40	—
—	AngCP 290pr	49	49	—
—	Argus	19¼	19¼	—
—	Arg 2.70pr	49½	49½	—
—	ArgC Pr	13¾	13	—
325	Alcan	36¾	36¾	36¾
—	Alcan Pr	43¼	42¾	—
25	Asbestos	23	23	23
175	All Suz	29¾	29¾	29¾
—	Bq CN	64	63¾	—
—	Bq d'Epuar	15¾	15¾	—
—	Bq Imp C	62½	62	—
250	Bq Mont	58¾	58½	58½
—	Bq N E	69	68¾	—
—	Bq PC	47½	47¾	—
50	Bq Roy	73¾	73¾	73¾
—	Bq Tor D	62¾	62¼	—
—	Bathurst P	29¾	29¾	—
100	Bath Wts	12½	12½	12½
—	Bath P A	60	60	—
300	Bell Ph	51¾	50¾	50¾
—	Bw M Pr	49¾	49¾	—
—	Bowater	8¾	8¾	—
—	Brazil	10	10	—
—	BA B Not	66	65	—
—	BA Oil	31½	31¾	—
—	BC Forst	19¾	19½	—
—	BC Phon	64	64	—
—	BC P 4¾	79	79	—
—	BC P 4½	53¼	53¾	—
—	BC P 4.84	75	75	—
1100	Brinco	5	5	5
—	Broade P	20½	20½	—
—	CAE	9¾	9¾	—
250	Cal Pow	27¾	27¾	27¾
—	Can Cem	42	42	—
—	C Cn Pr	25¾	25	—
—	CD Sugar	21	21	—
—	Can Iron	21	21	—
—	Ca Iron P	65¼	63¾	—
—	Can Malt	19¾	19¾	—
—	C Brew	6¾	6¾	—
—	C Brew (A)	37½	37½	—
—	C B Alu (A)	22½	22	—
—	C Fndtn	9¾	9	—
—	C I L	18	18	—
650	CI Pow	29¾	29¾	29¾
—	CI Pow 5.2%	18¾	17½	—
—	C Marconi	6¾	6½	—
—	CPR	64¾	63¾	—
—	CPR 4% Pr	8¾	8¾	—
—	C Pfina	11¾	11¾	—
—	C Refract	15¾	15¾	—
—	C Vickers	17	17	—
—	Central Del	10¼	10¼	—
100	Chemcell	14¼	14¼	14¼
—	Col Cell	5¾	5¾	—
—	Col Cell Pr	22	22	—
—	Cons Text	21½	9	—
—	Cons Paper	38¾	38¼	—
—	Cons Text	21½	21¼	—
—	Consu Glass	11¾	11¼	—
25	Cominco	41	41	41
—	Coronation	180	180	—
—	Corpex	8	8	—
—	Couvrette A	5	5	—
—	Crain RL	29¼	29¼	—
—	Cr Cork	127	125	—
—	Cr Zell A	28¼	25	—
—	Crush Int	13¾	13¾	—
—	Denison	6¾	6½	—
350	Dist Seag	32	31¾	31¾
—	D Bridge	21	20¾	—
—	D Fasco	23¾	23¾	—
—	D Glass	15¼	15¼	—
—	D Glass pr	15¼	15	—
—	D Lime	225	225	—
—	Dosco	10½	10½	—
—	D Stores	21	21	—
1400	Domtar	17¾	17¾	17¾
100	D Text	33¾	33¾	33¾
—	Donohue	7¾	7¾	—
—	Du Pont	474	473¼	—
—	Dupuis A	7½	7½	—
—	Eddy Match	33½	33½	—
—	Enamel A	5¾	5¾	—
—	Falcon	93	93	—
—	Fam Play	29¾	29¾	—
—	Fleetwood	30	30	—
50	Fraser	26¾	26¾	26¾
—	Ff Pete	350	350	—
—	GleenGair	180	180	—
—	GMC	94	94	—
—	GS War P	89½	89¼	—
—	GB Can Inv	13¾	14½	—
—	GB Can Inp	42	42	—
—	GL Paper	28½	28½	—
—	Harding A	43¾	43¾	—
100	Hawk Sidd	450	450	450
—	Hollinger	24¾	24½	—
—	Home A	19¾	19½	—
200	Home B	21	21	21
—	Husks C p	58¾	58¼	—
—	Horne Pf	270	270	—
—	Hud Bay M	77½	77½	—
—	HBC	16¾	15¾	—
—	Husky Oil	13¾	13¾	—
50	Imp Oil	54½	54¾	54½
—	Imp Tob	14¾	14¼	—
100	Ind Accep	21	21	21
—	I Ac 4.50 P	25¼	25¼	—
—	Inglis	10¾	10¾	—
400	Int Nickel	97¾	97¾	97¾
—	Int Pap	31¾	31¾	—
—	Int Util	28¾	28¾	—
—	Int Util Pr	30½	30½	—
60	Inter PL	79¼	79¼	79¼
—	Invest G A	11¾	11¾	—
—	Jamaica PS	14	14	—
—	Labatt	17¾	17¾	—
—	Laur Fin	6½	6½	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
—	Loblaw A	10½	10½	—
—	Loblaw B	10¾	10¾	—
—	Loen M	14½	14½	—
—	MacKinn	21¼	21	—
50	MacLaren A	22½	22½	22½
—	MacLaren B	23½	23	—
—	MacLean H	38	38	—
—	MacMillf	26¾	26¼	—
—	Marit Elec	26¾	25	—
—	Marit Tel	23¾	23¾	—
100	Massey F	36	36	36
—	McAllister	9¼	9¼	—
—	Met Stores	15¼	15	—
—	Miron 6%	8¼	8¼	—
—	MitchR A	12	12	—
—	Molson A	17½	17½	—
—	Mtl Loco	17	17	—
—	Moore Cor	85	84½	—
—	MorseR A	20	20	—
—	MorseR B	20	20	—
—	Musens	8¼	8¼	—
—	Murphy-Oil	26¾	26¾	—
—	Nat Contain	6¾	6¾	—
—	NFLD Light	10½	10½	—
150	Noranda	53½	53½	53½
—	North C Gas	13¾	13¾	—
200	NS LP	11¼	11¼	11¼
—	Ocean Fish	13	13	—
—	Ogilvie	14½	14½	—
—	Ont Steel	36	36	—
—	Oshawa (A)	25½	25	—
—	Pac Pete	12	11¾	—
—	Phillips C	34	33¾	—
—	Placer	26½	26½	—
100	Pow Corp	12	12	12
225	Price Br	15½	15½	15½
900	QN Gas	13¾	13	13¼
—	QNG 63 w	615	615	—
—	Que Phone	22¾	22¾	—
—	Qu Gas	100¼	100¼	—
—	Reitman's	10¾	10¾	—
—	Reitman "A"	9	9	—
—	Rio Algom	27¼	27	—
—	Rockwell	38	38	—
—	Rio Algo w	15	15	—
—	Rolland A	13	12¾	—
—	Ronalds F	11¾	11¾	—
—	Rothmans	27½	27½	—
—	Royalite Pr	23	23	—
—	Russel A	15	15	—
—	Royal T Pr	17½	17	—
—	Sherritt	25	23	—
—	Silknit	11	11	—
300	Siscoe	53	53	53
—	Sogemines	11½	11½	—
—	Southam	36½	36	—
—	St-Steel	15	11	—
300	Steel Can	22¾	22¾	22¾
—	Steinbg A	23¾	23½	—
50	Tr-C-PL	47¾	47¾	47¾
—	TRAD-GR-A	10¾	10¾	—
—	Texaco	59¾	59¾	—
—	Tr-C Corp	7¾	7¾	—
—	Tr-C PL	34½	33¾	—
100	Tr Mt PL	16½	16½	16½
—	Turnbull	4	4	—
—	Tr-C Pf	15¼	15¼	—
—	Mt Costigan	20	20	—
—	Mt Pleast	39	38½	—
—	MR Dairie	160	160	—
—	MR Rice	17¾	17¾	—
—	MR Rice Pr	23	23	—
—	NAut Ven	180	180	—
—	Native Min	14	14	—
—	N Formaq	4½	4½	—
—	N Imperial	145	143	—
—	Newrich	17	17	—
—	NW Amulet	9½	9¼	—
—	Nocana	8	8	—
—	NA Asbestos	9½	9½	—
2100	NA Rare el	35	35	39
500	North Es	55	55	53
—	NW Canala	12	12	—
—	Opem Ex	12	11	—
—	Opemiska	1000	1000	—
—	PA Inv	410	410	—
—	Patino	12¼	12¼	—
1000	Pat Silver	34	34	34
1000	Paudash	11	11	11
—	Peace Riv	800	800	—
—	Pembrook E	27	27	—
—	Pennbec	22	22	—
—	Peso S	160	160	—
600	Phoenix O	375	370	375
1000	Pitt Gold	4½	4½	4½
—	Potash	17	16	—
—	Que Ascot	7	7	—
—	Que Chib	18	16½	—
—	Q Cobalt	235	235	—
—	Q Indust M	10	10	—
—	Quenston	13	13	—
—	Rancheria	40	38	—
—	Red Crest	3½	3	—
12000	Rexspar	14	13	13½
—	RA Pe "B"	135	135	—
—	Russ L	25	23	—
—	St-L Colum	265	265	—
—	St-L Dr Lds	78	76	—
1000	St Lucie Ex	34	34	34
2000	Sapawe	34	33	33
—	Seaway H	390	390	—
200	Select Fin	190	190	190
2000	Silver Reg	32	33	32
—	Silver Sum	11½	16½	—
—	Silver T	27	26½	—
—	Sobeys A	20½	20½	—
—	Sogena	14	14	—
1000	S Dufault	9	9	9
500	Spartan Air	45	45	45
—	Spartan w	2	2	—
—	Stairs Ex	27½	27	—
1100	Std Gold	47	45	47
—	Sturgeon	72	70	—
—	Sullivan	570	570	—
—	Sunloch	60	60	—
—	Superpack	5½	5	—
—	Surlaga	70	70	—
2000	Tache	12½	12½	12½
—	Talisman	41	41	—
—	Tazin	6½	6	—
4000	Tib Expl	5½	5½	5½
—	Titan	5	5	—
—	Tooke	225	225	—
—	Tooke Pr	173	173	—
—	Tor Lt	365	365	—
—	Trsterre	33	32½	—
—	U Asbestos	315	315	—
—	U Corp B	12	12	—
—	U Towns El	15¼	15	—
—	Upton Cop	47	46	—
—	Val-Mar	400	400	—
—	V Der Ht	275	250	—
—	Wabasso	14	14	—
—	Westburne	115	115	—
500	Westarc	19	19	19
—	Westeel	23	23	—
—	Western M	575	575	—
3000	West Tin	73	72	73
—	Wisconsin	52	46	—
3630	Westhill	63	61	63

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
1000	Agassiz	37	37	37
—	Ajax	15	15	—
2300	Alscope	150	150	150
—	Alsof	7½	7	—
—	Amg B Bel	21	21	—
—	Ameramium	4	4	—
—	Anthonian	22	21	—
—	HM Metro	240	235	—
—	Arno	4	4	—
—	Atlanta	21	21	—
—	Augustus	9	8	—
1300	Band-Ore	16	16	16
—	Bateman	5	5	—
—	Beauce Pl	5	4	—
—	Beld-Cort	10	10	—
—	Beld-Cw	300	300	—
—	Beldimine	8	7½	—
—	Black Hwk	100	100	—
—	Black River	18	18	—
—	Blue Bon	325	320	—
—	Bluewater	13¼	10½	—
—	Bornite	6½	6	—
—	B. Carpets	38	35	—
—	Bruce Prest	10	10	—
—	Bruneau	22	19	—
—	Burnt Hill	32	28	—
—	Cadamet	8	7	—
—	Camfo	375	360	—
—	C Interh	375	350	—
—	C Magnet	60	60	—
—	C Seagrv	245	245	—
1000	Carbec	23	21	21
500	Cart Q	10	10	10
—	Cassiar	15¼	15¼	—
—	Cassidy's	425	425	—
—	Cessland	415	415	—
—	Chemalloy	116	115	—
—	Ch Copper	6	6	—
2300	Chpman	32½	32½	32½
—	Coastal M	18½	18	—
—	Cm H M	52	52	—
—	Cm O G	39	39	—
—	Commodr	105	100	—
—	Commnl w	25	22	—
—	Cominda	8½	9½	—
—	C Canora	25	23	—
—	CDivSec A	100	100	—
—	C Manitoba	36	35	—
2000	C Mogador	19	19	19
—	C Monpas	5	4½	—
—	C New Pac	29	28	—
—	CQ Smelt	75	65	—
—	CQ Vell	3	3	—
—	C Virginia	42	40	—
—	Copitrcam	6½	6½	—
—	Cr MG A	7¾	7¾	—
1000	Crownbridg	35	35	35
—	Crusade	21	21	—
—	Dauphin	18	18	—
—	Delta Elect	280	265	—
—	Denault A	6¼	6¼	—
2000	Devil's Elb	29½	29½	29½
—	Dolsan	39	31	—
—	Dom Exp	18	16½	—
—	Dom Leise	29	28	—
—	D Oilcloth	23½	23½	—
—	Dumagami	53	50	—
—	Dumont	25½	25½	—
—	Dyna Pet	405	400	—
—	East Sull	630	630	—
—	East Vent	25	25	—
—	Empire Min	20	20	—
1500	Equity Ex	67	63	67
—	Guardian	17	17	—
—	Fab Met	19	18	—
—	Fabi	410	410	—
—	Fano	6	6	—
—	Fiscal	10	10	—
—	Flin Rock	17	17	—
—	Fontana	5	5	—
—	FT Reliance	38	35	—
—	Fox Lake	17	17	—
—	Freedman	10¼	10¼	—
2000	Frigistors	55	50	55
—	Fundy	4½	4	—
500	Futurity	98	98	98
—	Furlong	435	435	—
—	Furlong W	100	100	—
—	Garney	54	48	—
—	Ghislau	17	17	—
—	Gilchrist	5¾	5¾	—
8000	Glen Lake	140	140	140
—	Grt W Min	140	130	—
—	Greenberg	490	490	—
—	Grissol	190	190	—
—	Imbrex	300	300	—
—	Inland Ch	9½	9¼	—
—	Inspiratn	200	195	—
—	Int Atlas	80	75	—
—	Int Ceram	6½	6	—
—	Int Norval	30	30	—
—	Intp Dredg	14	13	—
—	James Bay	36	34	—
300	Jubilee	165	165	165
—	Keltic Mng	22½	22½	—
—	K Desmond	45	45	—
—	Kenting A	480	475	—
—	Kiena	64	64	—
—	Kodiac Pet	210	205	—
—	Kontiki	9	8	—
—	Lab Accp	6¾	6¾	—
—	Laduboro	50	50	—
100	Lamont A	14	14	14
—	Lingside	5	5	—
—	Lowney	25¼	25¼	—
—	Louanna G	15½	15	—
—	Massval	8	8	—
—	Matachewan	36	36	—
—	McKinney	14	14	—
—	Melchers	21	21	—
—	Merc Chip	8½	8½	—
—	Merrill	97	97	—
—	Mid Club	17	17	—
—	Midepsa	375	370	—
—	Miro Mines	23½	23½	—
200	Molyb	165	165	165
—	Monpre	8	8	—
—	Moly Hill	22	22	—
—	Mt Costigan	20	20	—
—	Mt Pleast	39	38½	—
—	MR Dairie	160	160	—
—	MR Rice	17¾	17¾	—
—	MR Rice Pr	23	23	—
—	NAut Ven	180	180	—
—	Native Min	14	14	—
—	N Formaq	4½	4½	—
—	N Imperial	145	143	—
—	Newrich	17	17	—
—	NW Amulet	9½	9¼	—
—	Nocana	8	8	—
—	NA Asbestos	9½	9½	—
2100	NA Rare el	35	35	39
500	North Es	55	55	53
—	NW Canala	12	12	—
—	Opem Ex	12	11	—
—	Opemiska	1000	1000	—
—	PA Inv	410	410	—
—	Patino	12¼	12¼	—
1000	Pat Silver	34	34	34
1000	Paudash	11	11	11
—	Peace Riv	800	800	—
—	Pembrook E	27	27	—
—	Pennbec	22	22	—
—	Peso S	160	160	—
600	Phoenix O	375	370	375
1000	Pitt Gold	4½	4½	4½
—	Potash	17	16	—
—	Que Ascot	7	7	—
—	Que Chib	18	16½	—
—	Q Cobalt	235	235	—
—	Q Indust M	10	10	—
—	Quenston	13	13	—
—	Rancheria	40	38	—
—	Red Crest	3½	3	—
12000	Rexspar	14	13	13½
—	RA Pe "B"	135	135	—
—	Russ L	25	23	—
—	St-L Colum	265	265	—
—	St-L Dr Lds	78	76	—
1000	St Lucie Ex	34	34	34
2000	Sapawe	34	33	33
—	Seaway H	390	390	—
200	Select Fin	190	190	190
2000	Silver Reg	32	33	32
—	Silver Sum	11½	16½	—
—	Silver T	27	26½	—
—	Sobeys A	20½	20½	—
—	Sogena	14	14	—
1000	S Dufault	9	9	9
500	Spartan Air	45	45	45
—	Spartan w	2	2	—
—	Stairs Ex	27½	27	—
1100	Std Gold	47	45	47
—	Sturgeon	72	70	—
—	Sullivan	570	570	—
—	Sunloch	60	60	—
—	Superpack	5½	5	—
—	Surlaga	70	70	—
2000	Tache	12½	12½	12½
—	Talisman	41	41	—
—	Tazin	6½	6	—
4000	Tib Expl	5½	5½	5½
—	Titan	5	5	—
—	Tooke	225	225	—
—	Tooke Pr	173	173	—
—	Tor Lt	365	365	—
—	Trsterre	33	32½	—
—	U Asbestos	315	315	—
—	U Corp B	12	12	—
—	U Towns El	15¼	15	—
—	Upton Cop	47	46	—
—	Val-Mar	400	400	—
—	V Der Ht	275	250	—
—	Wabasso	14	14	—
—	Westburne	115	115	—
500	Westarc	19	19	19
—	Westeel	23	23	—
—	Western M	575	575	—
3000	West Tin	73	72	73
—	Wisconsin	52	46	—
3630	Westhill	63	61	63

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. Pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 13 juillet	161.56	142.11	118.79	153.86	117.09
Clôture — 12 juillet	161.89	143.24	119.24	154.35	116.48
Sem. dernière	161.30	142.14	121.58	153.96	116.15
Mois dernier	163.57	142.23	121.76	155.61	117.97
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.62	129.44
Bas — 1966	158.55	137.19	118.63	150.81	113.17
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			**INDUSTRIELS**		
3 Perpetuels	1965	70½	71½	Abitibi 6¾	1977	99½	101
4½ 15 dec.	1966	99½	100	Algoma 5¼	1978	91	93
4 1er avril	1967	98½	99¼	Aluminium 4½	1973	90¼	91
5 1er juillet	1970	97¾	98½	B P Tanker 6¼	1985	99½	100½
4½ 1er aout	1980	97	97¾	BA Oil 5½	1977	91	93
2¾ 15 juin	1918	95¾	96½	Can Cement 3¾	1975	84	86
3¼ 1 juin	1976	81¾	82¼	Cdn Br Alum 5¼	1980	95	97
4¼ 1 sept.	1972	92	92¾	Cdn Fairbn 5¼	1977	94¼	97½
5¼ 1 oct.	1975	97¼	98	CPR 5	1972	88	89
4½ 1 sept.	1983	85¾	86½	Cr Foncier 5¼	1985	91	93
5¼ 1 mai	1990	92¾	93½	Dosco 6	1985	89	91
5½ 1 oct	1969	99¾	100½	Dom Stores 5½	1976	96	97
CNR 5½ 15 dec.	1971	98½	99½	Domtar 5¼	1990	91	92
CNR 5¼ 1 jan.	1985	99	99¼	Eaton Acc 5¼	1985	93¼	94¼
CNR 5½ 1er fev.	1981	81½	82½	Imp Oil 3	1969	91	92
CNR 5 oct.	1987	89¾	90¾	I A C 6½	1983	98	99
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX				Gls Inc	1981	99	100
A M F C 5¼	1987	90½	91½	Gls Compound	1975	96	97
BC Elect 3¼	1967	98¾	99¼	Growth Equity	1977	99	100
BC Elect 5½	1989	92¼	93¼	Growth Oil and Gas	1978	89½	90½
Mon. Hyd 5¼	1988	90	91	Guardian Growth	1973	93	95
NFLD 5¼	1985	87¾	88¾	Harvard	1955	82	84
NFLD Elect 5¼	1977	96¾	97¾	Investors Growth	1983	94	96
N B Elect 5½	1989	91¾	92¼	Investors Intl Mutual	1985	91	93
N S 5¼	1985	90¾	91¾	Investors Mutual			
Ont. 3	1970	90	91	xKeystone Cust S-1		24.01	26.19
Ont. 5½	1985	94¼	95½	xKeystone Cust S-4		6.09	6.65
Ont. Hy. 2¾	1968	94½	95½	xKeystone Cust K-2		7.08	7.74
Ont. 5½	1985	94	95	Maison M Fund		3.94	4.01
Que. 5½	1990	90	91	Mutual Bond		8.37	8.75
Que. 3	1969	91½	92½	Mutual Accumulating		5.19	5.68
Que. 5¼	1987	87¼	88¼	Mutual Income		6.25	6.83
Que. Hy. 5	1995	84	85	Natural Resources		5.49	6.00
Que. Hy. 3¼	1974	81¼	82¼	One William Street		16.32	—
Que. Hy. 5½	1988	90½	91½	Le Fonds P.E.P.		4.21	4.57
Saskatch. 5½	1985	93	94	Pret et Revenu Mutuel		7.23	7.90
MUNICIPALITES				Provident Mutual		6.12	6.66
Montreal 5¼ juin	1969	91½	92½	xPutnam Growth		12.62	13.79
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	92½	93½	Raadaisan		4.58	5.03
Vanc 5¼ 15 juin	1977	92½	93½	Regent Fund		8.48	9.26
Hamil 5¼ 15	1977	92	93	Research Investment		16.18	17.69
EMPRUNTS CONVERTIBLES				Savings Investment		7.23	7.90
Abitibi 4½	1966	99½	101	Exec Fund of Cda		6.86	7.52
Brazil Tr 4½	1971	90	93	xTV Electronics		10.28	11.26
Can Petrofina 4	1972	88	90	Timed Investment Fund		6.48	6.97
Can Utilities 5¼	1977	135	—	United Accumulative		9.50	10.38
Inland Cem 4½	1976	90	—	Universal Svgs Equity		5.86	5.75
Int Nat Gas 5½	1977	90	93	Western Growth		5.38	5.86
Loblaw 4¾	1976	180	—	x—Fonds américains			
Lob Lease 5½	1973	99½	100				
Pace Pete 5	1977	92	95				
Simpson's 5	1976	207	—				
Simpson's 5½	1970	133	—				
TC Pipeline 5	1988	123	126				
TC Pipeline 5	1989	100	103				
Triad 4¾	1971	90	92				
W Coast 5½ xd	1988	106	108				

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Cdn. Investment Fund	$0.04	—	1-8-66	13-7-66
Cdn. Tire Corporation ("A" & ord.)	$0.05	tr.	1-9-66	12-8-66
Economic Invest. Trust (priv)	$0.62½	tr.	31-8-66	17-8-66
MRA Holdings ("A" & "B")	$0.18	—	1-8-66	13-7-66
Scott Paper	$0.20	tr.	29-7-66	11-7-66
Steinberg's Ltd (5¼% A priv)	$1.32	tr.	15-8-66	25-7-66
Stuart House Internl. (ord)	$0.05	—	1-8-66	22-7-66
id. (priv)	$0.12	—	1-8-66	22-7-66

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Cgn Net
Abitibi	800	$11	10¾	11	+ ¼
Alta Gas T	325	$32¾	32¼	32¼	— ¼
Algoma St	377	$28¼	28½	28¾	— ⅛
Alcan	2430	$36¾	36½	36½	— ⅛
Alcan pr	100	$43	42½	42½	— ½
Alumin 2p	50	$43	43	43	— ⅛
Anthes A	45	$27¾	27¼	27¾	
Argus C pr	235	$13	13	13	
Asbestos	100	$23	23	23	
Atl Sugar	150	$29⅞	29¾	29¾	— ¼
Atl Sug pr	220	$90	90	90	
Bank Mtl	210	$58¾	58¾	58¾	
Bank N S	50	$69½	69½	69½	
Bathurst	25	$29¾	29¾	29¾	
Beaver L	25	$30	30	30	
Bell Phne	1536	$51	50¾	50⅞	
Bow Valy	300	$15½	15½	15½	— ⅛
Brazilian	200	$9⅞	9⅞	9⅞	
BA Oil	164	$32	32	32	
BC Forest	300	$19⅛	19⅛	19⅛	
BCPH 4¼	— p 25	$78⅛	78⅛	78⅛	
Brooke pr	200	$20½	20½	20½	
Burns Fds	225	$14¾	14¾	14¾	
Calgary P	50	$27¼	27¼	27¼	
Calgry P p	50	$97	97	97	— 3
Can Cem	75	$42¼	42¼	42¼	+ ½
Can Iron	100	$23	23	23	+ ⅛
Cdn Brew	650	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
C Brew Bp	25	$46	46	46	
CB Alum A	600	$21¾	21¾	21¾	
CB Al A w	225	920	910	910	— 10
CB Al B w	200	900	900	900	
C Chem w	600	635	635	635	+ 5
C Curtiss	300	60	60	60	+ 3
CG Sec A	225	$10¼	10¼	10¼	
C Hydro	200	$23¾	23¾	23¾	— ¼
C Imp Bnk	170	$62¼	62	62	
C Ind Gas	415	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
CIL	z112	$17¾	17½	17½	
CPR	z150	$63¾

Une "usine fantôme" a fonctionné pendant trois ans en URSS ...et avec bénéfices

MOSCOU, (AFP) — Une "usine fantôme" a fonctionné trois ans en URSS, rapportant même des bénéfices substantiels à l'Etat, sans avoir existé autrement que sur le papier. Telle est l'histoire révélée par la "Pravda" sur "la plus importante usine soviétique d'agar-agar" (sorte de gelée extraite d'une algue marine).

L'affaire remonte à 1962, lorsqu'on confia à l'organisme des travaux publics "Dalryba" de la région de Nakhodka (Extrême-Orient soviétique) la construction de la plus grande usine automatique d'agar-agar utilisé dans la confiserie.

"Cette année-là, écrit la "Pravda", on commença la construction de l'usine. En 1963, le bâtiment central était terminé, ainsi que la station de pompage... et le plan de production pour 1964 fut fixé: 650 quintaux d'agar-agar et 562 milles roubles de bénéfices".

"Selon les premiers rapports financiers, l'affaire marchant bien, puisque pour l'année 1965 le plan fut augmenté et fixé à 1,100 quintaux d'agar-agar et à 980 mille doubles de bénéfices".

"Mais voici qu'arrive l'année 1966. Aucune calamité naturelle n'avait été signalée dans la région et pourtant il avait dû se passer quelque chose, écrit la "Pravda", car l'usine ne figurait plus sur le plan annuel du combinat poissonnier de "Tafouinsk" auquel elle appartenait".

"Qui sont les responsables ? Tout le monde, répond la "Pravda", à commencer par les promoteurs du projet dont le devis avait été fixé initialement à 1,890,000 roubles, puis à 2 millions et enfin à près de trois millions de roubles.

Ensuite, ce sont les dirigeants du combinat poissonnier de "Tafouinsk" qui ont falsifié les comptes bancaires du combinat en déclarant la première année 562 mille roubles de bénéfices affectés à l'usine "fantôme". Ce sont enfin le ministre et les vice-ministres des pêcheries, MM. A. Ichkov et Soukhorouthcenko, qui se sont désintéressés de l'affaire, bien que celle-ci leur ait été signalée par le directeur de l'usine".



"Ne nous énervons pas..."

Un policier noir tente d'apaiser un groupe de ses congénères, dans un quartier de Chicago où des groupes de jeunes, se moquant des appels à la non-violence lancés par le pasteur Luther King, se sont livrés au vandalisme, au pillage et en sont venus aux prises avec la force policière.

L'exécution des aviateurs américains par Hanoï intensifierait la guerre

OTTAWA, (PC, UPI, PA, AFP) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré hier qu'il partageait l'opinion de M. Gordon Churchill, ancien ministre de la Défense du gouvernement conservateur voulant que le Nord-Vietnam provoquerait une nouvelle escalade de la guerre s'il exécutait les prisonniers de guerre américains.

M. Churchill a fait état de la nouvelle parue dans la presse disant qu'environ 60 pilotes américains seront peut-être exécutés à la suite de "procès de propagande". Il a souligné qu'il n'existait pas présentement de situation plus sérieuse qui soit de nature à provoquer une nouvelle escalade de la guerre au Vietnam. "Je suis entièrement de votre avis", a répondu M. Martin.

Une dépêche provenant de Tokyo annonçait en effet, hier, que les observateurs diplomatiques étaient d'avis que les communistes nord-vietnamiens se proposaient de faire prochainement le procès des pilotes américains capturés et de les condamner pour "crimes de guerre" en représailles des récents bombardements américains au Nord-Vietnam. C'est en termes à peine voilés, d'ailleurs, qu'une dépêche d'Hanoï laissait entendre que le gouvernement ordonnerait le procès des pilotes américains.

D'autre part, les diplomates communistes à Londres ont affirmé que les dirigeants soviétiques prieront M. Harold Wilson de transmettre au président Johnson un sérieux avertissement que toute nouvelle escalade au Vietnam pourrait conduire à un conflit majeur.

"Désengagement" du Nord-Vietnam ?

Hanoï va d'ici peu examiner les moyens d'un "désengagement" au Sud-Vietnam, a déclaré en substance hier le général d'aviation Joseph Moore, rentré récemment à Washington après un séjour de deux ans et demi au Sud-Vietnam où il commanda les raids contre le Nord-Vietnam.

Tout en reconnaissant que les bombardements ne pouvaient suffire à amener Hanoï à envisager une solution négociée du conflit, le général Moore, qui s'est refusé à préciser ce qu'il entendait par "désengagement", a estimé que, joints aux échecs subis sur le terrain au Sud-Vietnam et au manque d'aide militaire directe des autres pays communistes, ces raids pouvaient contribuer à "convaincre le gouvernement d'Hanoï de rechercher une forme de désengagement".

D'après les rapports des services secrets américains, le Vietcong serait aux prises avec une grave pénurie d'armes et un certain nombre de soldats auraient même été envoyés au combat complètement dépourvus d'armes, attendant que leurs compagnons meurent au combat pour prendre leurs armes.

M. Holt a revu le président Johnson

De retour de Londres, le premier ministre australien Harold Holt s'est de nouveau entretenu avec le président Johnson en fin d'après-midi d'hier, en présence du secrétaire d'Etat Dean Rusk, de M. Bill Bundy, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires d'Extrême-Orient, et du conseiller spécial du chef de l'Exécutif, M. Walt Rostow. Cet après-midi, à 1 heure, M. Holt sera l'hôte du président des Etats-Unis à un déjeuner à la Maison Blanche. Deux heures plus tard, il prendra l'avion à destination de San Francisco d'où il regagnera l'Australie la nuit prochaine.

La Maison Blanche n'a fourni que peu de détails sur l'entretien entre les deux hommes d'Etat. Le porte-parole de la présidence, M. Bill Moyers, a déclaré qu'ils avaient examiné la situation générale en Asie dans le contexte du discours prononcé mardi soir par le président Johnson.

Un important dépôt d'essence a été bombardé hier par l'aviation américaine à 15 milles au nord-ouest d'Haïphong. Deux, peut-être trois réservoirs ont été détruits. Les appareils américains ont effectué 91 missions au Nord-Vietnam, attaquant des emplacements de missiles "SAM", des radars, des voies de communication.

Les avions américains abattent trois "Migs"

SAIGON, (AFP, UPI, PA) — Trois appareils nord-vietnamiens de type "Mig", et peut-être quatre, ont été abattus au-dessus du Nord-Vietnam au cours des dernières 24 heures. C'est la première fois qu'en si peu de temps, l'armée de l'Air nord-vietnamienne perd un nombre aussi grand d'appareils chargés de la protection de Hanoï et de Haïphong.

Deux des trois "Migs" sont du dernier type de l'appareil soviétique. Il s'agit de "Migs-21" équivalent aux meilleurs chasseurs-bombardiers américains qui participent aux raids contre le Nord-Vietnam. Le troisième est un appareil un peu plus ancien, un "Mig-17" qui a été descendu hier.

Les trois appareils nord-vietnamiens ont été abattus en combat aérien par des chasseurs-bombardiers "Phantoms" qui protégeaient d'autres avions américains effectuant des raids contre divers objectifs militaires dans la région de Hanoï.

La perte, confirmée de source américaine, de ces trois appareils porte à 17 le nombre des "Migs 17 et 21" abattus par les chasseurs américains depuis le début de l'escalade aérienne au Nord-Vietnam.

Au cours des 85 missions de bombardement effectuées hier au nord du 173 parallèle, les chasseurs-bombardiers américains se sont attaqués à leurs objectifs habituels : ponts, bacs, voies ferrées, etc.

Par ailleurs, un porte-parole militaire américain a déclaré à Saigon que les troupes des Etats-Unis ont eu 110 tués, 620 blessés et 7 disparus au cours de la semaine se terminant le 9 juillet.

Selon le porte-parole, le Vietcong a eu 1,349 tués au cours de la même période. Les forces sud-vietnamiennes, quant à elles, ont eu 65 morts, 106 disparus et 316 blessés au cours de la même période.

La politique de non-violence est bafouée par les Noirs à Chicago

CHICAGO, (UPI, PA) — La campagne de non-violence du pasteur noir Martin Luther King n'a pas empêché hier un bon nombre de jeunes Noirs de Chicago de se livrer, pendant plusieurs heures, à des actes de vandalisme, de pillage, de provocation à l'égard de la police. Il a fallu plus de 300 policiers pour rétablir l'ordre.

Le temps chaud a été à l'origine de ce désordre, comme ce fut le cas mardi soir à New York et à Philadelphie. Au moins 21 personnes ont été blessées et 38 arrêtées dans les trois villes.

Le pasteur King, face à l'un des plus sérieux défis dans sa croisade pour l'égalité des droits civils, a parcouru plusieurs rues pour implorer les Noirs de cesser de lancer des cocktails Molotov et des briques, de briser des vitrines et de piller des magasins, mais il a échoué. Pendant que le leader noir tentait de persuader la police de relâcher un groupe de jeunes gens, d'autres se sont mis à briser des vitres à l'extérieur du poste de police.

Une voiture de patrouille a été complètement incendiée et une autre fortement endommagée. Le centre commercial de l'avenue Racine a été pillé. Cinq personnes, dont deux jeunes gens et trois policiers, ont été blessées et 23 personnes ont été arrêtées.

La bagarre a commencé à Chicago quand des jeunes Noirs ont ouvert des prises d'eau pour se rafraîchir, alors qu'il faisait plus de 90 degrés. La police les a fermées aussitôt. Les jeunes gens les rouvrirent et la bagarre éclata. Des groupes de Noirs allèrent par les rues du quartier sud-est de la ville, saccageant tout sur leur passage. Bien que la chose soit prohibée en vertu d'un règlement municipal, la police a l'habitude de tolérer que les gens ouvrent les prises d'eau aux journées chaudes pour permettre aux enfants de se rafraîchir. Les Noirs affirment que la police a fermé les prises d'eau qu'ils avaient ouvertes, alors qu'à quelques rues de là elle tolérait que les gens d'un quartier habité par des Italiens se servent des prises d'eau.

A Brooklyn, plus de 200 Noirs ont livré bataille à la police pour la troisième fois en moins d'une semaine. Sept policiers ont été blessés, de même que six Noirs. A Philadelphie, des manifestants noirs en sont venus aux prises avec la police devant le principal bureau de poste. Deux manifestants et un policier ont subi des blessures légères.

Mme Gandhi accuse Pékin de compromettre la paix

MOSCOU, (PC) — Le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, actuellement en mission de paix à Moscou, a indirectement accusé la Chine de chercher à empêcher la détente entre les grandes puissances en "aggravant la tension en Asie". Il ne faut pas "leur permettre de compromettre la paix du monde", a ajouté Mme Gandhi, sans nommer la Chine.

Le premier ministre de l'Inde parlait à un déjeuner offert par l'ambassade indienne en l'honneur du premier ministre soviétique, M. Kossyguine.

On sait que Pékin a dénoncé les propositions de paix de Mme Gandhi pour le Vietnam, alléguant qu'elles font partie d'un complot russo-américain pour mettre fin à la guerre du Vietnam et dominer le monde.

Dans son allocution, Mme Gandhi a renouvé son appel à la paix au Vietnam. Elle propose de nouveau l'arrêt immédiat des bombardements au Nord-Vietnam, la cessation de toutes les hostilités et un retour à la table de négociation dans le cadre des accords de Genève.

Dans le texte qui avait été remis d'avance aux journalistes, on lisait cette phrase : "Vous, en tant que co-président de la conférence de Genève, et nous, en tant que membre-président de la Commission internationale de contrôle, partageons une responsabilité spéciale à cet égard."

Ce passage fut rayé du discours prononcé par Mme Gandhi. On y voit un indice que l'URSS a refusé de changer d'attitude et de se rendre aux appels de Mme Gandhi en convoquant une autre conférence de Genève.

La réception à l'ambassade indienne a suivi le troisième entretien officiel au Kremlin entre Mme Gandhi, M. Kossyguine et leurs adjoints. Tout indique que la conversation a porté sur les relations entre les deux pays, notamment sur les problèmes commerciaux et l'assistance soviétique au nouveau plan quinquennal de l'Inde.

"Surveyor I" n'émet plus

JOHANNESBURG, Afrique du Sud, (PA, UPI) — La dernière tâche que les savants américains avaient confiée à la sonde lunaire "Surveyor I" s'est soldé par un échec aujourd'hui.

Le froid régnant sur la lune serait la cause principale de cette tentative infructueuse.

"Surveyor I" tentait de photographier un coucher de soleil sur la lune. Ces photos auraient montré les émanations de gaz provenant du soleil.

Formation du cabinet burundien

BUJUMBURA, Burundi, (PA) — Le nouveau premier ministre burundien, Michel Michombero, a formé mardi soir son gouvernement, puis a dépêché à travers la capitale une colonne de véhicules armés de mitrailleuses, dans une manifestation de force militaire.

La Légion étrangère retrouve sa place dans le défilé du 14 juillet à Paris

PARIS, (UPI, AFP) — Tandis que cinquante millions de Français, depuis le président Charles de Gaulle jusqu'au plus humble paysan célébraient aujourd'hui la fête nationale française, la Légion étrangère retrouvait dans le traditionnel défilé militaire aux Champs Elysées à Paris la place qu'elle n'occupait plus depuis trois ans.

Le soleil s'était mis de la partie pour saluer ce retour, applaudi avec chaleur par une foule de Parisiens. Les légionnaires étaient tombés en disgrâce et plusieurs de leurs régiments avaient été dissous quand certaines de leurs unités avaient décidé d'appuyer l'action des généraux rebelles qui avaient tenté de renverser le régime du général de Gaulle au cours des tribulations de la guerre algérienne.

Mais aujourd'hui, dans une atmosphère de carnaval, tous ces événements semblent être oubliés.

Ce jour de festivités sera probablement couronné par une seconde explosion atomique française au centre d'essais du Pacifique à quelque 800 milles au sud de Tahiti. On croit que de Gaulle a personnellement demandé aux savants de synchroniser leurs essais pour que cette deuxième explosion coïncide avec la fête nationale.

C'est le 14 juillet 1789 qu'une foule parisienne a attaqué la célèbre prison de la Bastille afin de libérer les détenus.

Il s'agit d'un des événements qui ont abouti au renversement de la monarchie et à l'établissement de la république. Les Français célèbrent ce jour avec autant d'enthousiasme que les Américains célèbrent le 4 juillet.

Le général de Gaulle, architecte actuel de la gloire française, donne tout son appui à cette ferveur nationaliste; il a tout fait pour en hausser le niveau chez ses compatriotes.

Le défilé militaire a été survolé par des bombardiers "Mirage-IV", ceux-là même qui pourront transporter la bombe atomique française dans l'éventualité d'une guerre nucléaire.

Bien que le défilé militaire ait tout fait pour démontrer la puissance de la France, la note dominante au sein de la population est à la joie et à la gaieté.

Cette joie a éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi lorsque dans des milliers de villes et villages la population a commencé de danser à la lumière de lanternes suspendues aux arbres. Fusées et pétards éclataient de partout tandis qu'on débouchait des bouteilles conservées précieusement pour l'occasion.

Ces danses populaires dureront toute la journée pour ne se terminer qu'au petit matin demain.

Un agent double démasque deux diplomates tchèques qui voulaient espionner au "State Department"

WASHINGTON, (AFP-UPI-PA) — Deux diplomates communistes tchécoslovaques ont tenté de faire déposer dans des bureaux du secrétariat d'Etat américain un microphone qui, commandé à distance, leur aurait permis d'entendre ce qui se disait, notamment chez M. George Ball, secrétaire d'Etat adjoint, et chez M. Robert Lisle, directeur des Affaires d'Europe orientale.

L'homme qu'ils avaient contacté pour effectuer ce travail était toutefois un agent double américain qui a tenu le FBI au courant de toute l'affaire. Washington a demandé hier l'expulsion de ces deux diplomates : Jiri Opatrny, attaché à l'ambassade tchécoslovaque à Washington, et Zdenek Pisk, délégué de la Tchécoslovaquie aux Nations unies.

Pendant quatre ans, les deux diplomates ont entouré de mille soins un employé du bureau des passeports au secrétariat d'Etat. Ce dernier, Frank J.Mrkva, dont les parents sont originaires de Tchécoslovaquie, s'est fait payer des dîners fins, a reçu des sommes d'argent, a "donné" des documents aux deux espions.

Mais quand les deux diplomates lui ont demandé de déposer un microphone dans des bureaux du secrétariat d'Etat, le FBI a jugé que le jeu avait assez duré et a dénoncé les espions.

Il s'agit de la première tentative d'espionnage dans les locaux mêmes du secrétariat d'Etat ; toutefois, les ambassades américaines en pays communistes ont souvent trouvé des microphones dissimulés dans les murs des édifices où elles logeaient.

Les Etats-Unis ont accordé un délai de trois jours à Opatrny pour quitter le pays. Toutefois, il est plus difficile de faire expulser Pisk parce qu'il n'a rien fait pour violer l'entente régissant le quartier général des Nations unies.

Pour sa part, Frank Mrkva, âgé de 38 ans et père de trois enfants, a reçu une promotion qui porte son salaire de $9,267 à $10,987 par année.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée hier, Mrkva a expliqué que le début de l'histoire remonte à 1961 alors qu'il était commis au bureau des passeports.

Son travail l'amenait à se rendre fréquemment dans les ambassades étrangères pour vérifier les passeports et les visas. C'est ainsi qu'il a rencontré les deux espions tchécoslovaques. Comme il parle couramment le tchèque, il était une cible idéale pour devenir le contact des espions tchécoslovaques.

Mais Mrkva avait reçu instruction de rapporter à ses supérieurs toute tentative d'approche anormale faite par des membres des ambassades communistes. Avec l'accord du FBI, il se rendit une fois avec sa femme à une réception offerte par l'ambassade tchécoslovaque.

Puis ce fut une invitation à dîner en tête à tête avec Pisk. Ce dernier lui a alors demandé un "petit service". Depuis cette date, le 30 novembre 1961, jusqu'au 6 juillet de cette année, Mrkva a rencontré Pisk ou Opatrny à 48 reprises.

Après quelques rencontres, Mrkva a commencé à leur apporter quelques documents "revus" par le FBI, mais peu à peu, les espions devinrent plus exigeants.

Après lui avoir versé au total $3,440, les espions révélèrent à Mrkva leur grand projet. Pour le réaliser, ils étaient prêts à lui payer l'hypothèque de sa maison et des frais d'hôpital encourus à la suite d'une opération chirurgicale subie par sa fillette.

En mai 1965, ils lui remirent donc un microphone que Mrkva devait déposer dans le bureau de M. Lisle. L'appareil, une boîte de bois longue de 13 pouces, contenait un microphone muni d'un émetteur à ondes ultra-courtes. C'est finalement dans les bureaux du FBI que le tout a abouti.

Après quelque temps, les Tchécoslovaques se sont inquiétés du fait que l'appareil ne fonctionnait pas. Pour permettre au FBI de compléter son enquête, Mrkva les fit patienter longtemps en leur disant qu'il avait échappé la boîte et que le dispositif était peut-être simplement déréglé.



téléphoto UPI

Frank Mrkva montre l'"oreille indiscrète"

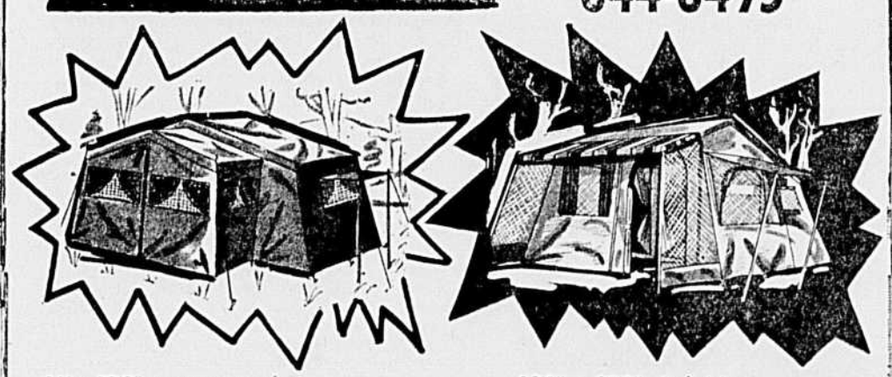
Mme Mrkva est fière de son fils

BEAVER FALLS, (PA) — Toujours irritée contre les communistes qui ont saisi en Tchécoslovaquie les biens de sa famille, Mme John Mrkva, mère de Frank, a déclaré qu'elle était fière du geste que venait de poser son fils en dénonçant deux espions tchèques.

Les communistes ne valent rien, a-t-elle affirmé, et Frank le sait bien. Il ne peut pas les sentir.

Mme Mrkva est née en Tchécoslovaquie et elle n'avait que 14 ans lorsqu'en 1920, elle immigra aux Etats-Unis. Elle a dit qu'elle n'était absolument pas au courant que son fils travaillait pour le FBI et que ce fut une grande surprise pour elle.

GRANDE VENTE
de vacances
apportez cette annonce, elle vaudra un cadeau avec tout achat
Cabanon
371 ave Prés. KENNEDY
Ontario — Ouest de Bleury
Anciennement rue Gilford
844-8495



16' x 13'8" annexe comprise
Prix Cabanon 199.00
Spécial Vacances 169.00

19'8" x 15'8", 4 divisions
Prix Cabanon 399.00
Spécial Vacances 325.00

Coleman POELE 13.95 LAMPE 12.95 CHAUFFERETTE 12.95



Autres exemples sur nos tentes
11'4" x 7'10" 79.00
15' x 9' Rég. 155.00 135.00
15' x 11'8" Rég. 225.00 189.00



TENTES REMORQUES
APACHE
Et de fabrication canadienne
Rég. avec matelas 449.00
Spécial Vacances 359.00

Pup-tent : A partir de 29.98
Autres exemples
10'1" x 5'3" Prix Cabanon 75.00 pour 59.00
10' x 6'7" Prix Cabanon 89.00 pour 65.00

Matelas pneumatiques
Rég. 7.98
Spécial 4.98

REDUCTION SUR ACCESSOIRES DE CAMPING JUSQU'A 50%

CONTREMAITRESSE D'EXPERIENCE

Grosse fabrique de chandails recherche une contremaîtresse compétente connaissant le fonctionnement de toutes les machines d'un atelier de couture. De préférence bilingue. Salaire intéressant et autres avantages.

Communiquer avec M. Lionel Brown, 5265, av. de Gaspé, 274-5503

ENTREPRENEUR CHEMISES POUR DAMES

Si vous pouvez produire environ 500 douzaines par semaine.

Ecrivez à CASE 8047 LA PRESSE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GTR-66-11150
pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.)
le mardi 2 août 1966

CONSTRUCTION DES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE MANICOUAGAN - HAUTERIVE A 315 kV ET MANICOUAGAN 1 - McCORMICK A 161 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats,
Bureau No 809,
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trente-trois mille dollars ($33,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. Lacasse - W. E. Johnson.

Montréal, le 11 juillet 1966.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

DOSSIER No : 200-967
PROJET : Construction d'une banque sur l'Ile Notre-Dame, Montréal, Qué.

Des soumissions sous enveloppes cachetées, portant à l'extérieur mention du contenu, et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.A.E.)

LE MARDI 26 JUILLET 1966

On peut consulter les plans, devis et formule de soumission aux bureaux de l'Association des Entrepreneurs en bâtiment, à Montréal, Québec, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Kitchener, Peterborough, Hamilton, ainsi qu'à la salle des plans de la C.C.E.U. à Montréal. Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants en charpente d'acier, mécanique et électricité peuvent s'en procurer auprès du Service des Plans de la C.C.E.U. au Pavillon de l'Administration, Cité du Havre (Jetée Mackay), Montréal ou du Service des plans, 225 rue Metcalfe, Ottawa 4, moyennant le versement à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 d'un dépôt remboursable de $100.00.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans les formules de soumission.

La compagnie ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

JEAN-CLAUDE DELORME
secrétaire.

1re étage,
Pavillon de l'Administration,
Cité du Havre (Jeté Mackay),
Montréal, Qué.

ENTREPRENEUR A CONTRAT

Pour manufacturiers de costumes, slacks et jupes de dames. Travail à l'année. Pour plus de détails, téléphoner à M. P. Cohen.

384-9760

SOCIETE D'ARCHITECTES

Société de jeunes architectes progressifs, anxieux de prendre de l'ampleur, désirerait s'associer à une autre société et d'en arriver à une fusion éventuelle. Discrétion absolue assurée.

Ecrire à case
8051, LA PRESSE

PREPOSE A LA PRODUCTION

Nous désirons un homme expérimenté en travail par sections pour assumer direction d'atelier de vêtements pour dames. Proposition intéressante pour l'homme qualifié. Discrétion assurée à toute demande.

Ecrivez à CASE 8046 LA PRESSE

COMMISSION DE TRANSPORT DE MONTREAL SOUMISSIONS

La Commission recevra des soumissions cachetées, sous enveloppe fournie par la Commission, à l'adresse du soussigné, pour la fourniture de :

TROIS (3) CHASSIS DE CAMIONS AVEC CABINE (MOTEUR A GAZOLINE) CAPACITE : PBM 25,000 LB.

Ces soumissions devront être mises à la poste par COURRIER RECOMMANDE, au plus tard à 6 heures du soir le 25 juillet 1966, pour être ouvertes à 9.30 heures du matin, le 27 juillet.

Pour obtenir les spécifications, formules de soumission, enveloppes de retour et tout autre renseignement, s'adresser au directeur du Service des achats et magasins, 3845, boul. St-Laurent, Montréal. (877-6156)

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chhèque visé pour la somme de quinze cents dollars ($1,500).

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le secrétaire,
YVON CLERMONT, C.R.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

DOSSIER no 200-978
PROJET : Fourniture et montage des panneaux de signalisation à l'emplacement de l'exposition, Montréal, Qué.

Des soumissions sous enveloppes cachetées, portant à l'extérieur mention du contenu et adressées ou soussigné, seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.A.E.)

LE JEUDI 28 JUILLET 1966

On peut consulter les plans, devis et formule de soumission aux bureaux de l'Association des entrepreneurs en bâtiment à Montréal, Québec, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Kitchener, Peterborough ainsi qu'à la salle des plans de la CCEU à Montréal, et peuvent être obtenus au Service des plans de la CCEU au Pavillon de l'administration, Cité du Havre (Jetée Mackay) ou du Service des plans, 225 Metcalfe, Ottawa 4, moyennant le versement à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 d'un dépôt remboursable de $100.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans les formules de soumission.

La Compagnie ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

JEAN-CLAUDE DELORME,
secrétaire.

1er étage,
Pavillon de l'administration,
Cité du Havre (Jetée Mackay),
Montréal, Qué.

MOTEL à vendre

Magnifique MOTEL de 23 unités situé directement SUR LA MER — 400 pieds de façade sur la plage à BRIGANTINE, N.J. — à 5 minutes de Atlantic City — Les unités sont occupées à 100% jusqu'en septembre — $36,000 comptant.

Brochure et renseignements sur demande

Ecrire CASE 8045, LA PRESSE

LA CIE GENERAL SUPPLY DU CANADA LTEE

GENSUP

4020 JEAN-TALON O. MONTREAL — TEL. : 739-2201
OUTILLAGE DE CONSTRUCTION

SUR LE LAC BÉLANGER À ST-ALEXIS-DES-MONTS, QUE.

POSSESSION IMMEDIATE

Chalet luxueux construit en troncs de pin solide, 5 chambres à coucher, 2½ chambres de bain, vaste salle familiale avec un immense foyer en pierre, salle à dîner avec fenêtre panoramique donnant sur le lac, grande cuisine moderne y compris gril au charbon de bois et bar, portique entouré de vitres et moustiquaires 12' x 55' x 30' faisant face au lac. Système de chauffage central à l'huile en plus d'un système de chauffage électrique individuellement contrôlé ainsi qu'un système de refroidissement électrique. La propriété couvre 125 acres (25 acres de terrain magnifiquement paysager) 1,200 pieds en bordure du lac, avec maisonnette de plage, quai pour natation et pêche avec remise pour bateaux. Garage pouvant loger trois voitures, résidence de domestiques, vaste écurie. Excellent territoire de chasse et pêche. Complètement meublé.

Appelez: 288-4980 849-8321

AVIS

Conformément aux dispositions de l'Article 1571D du code civil de la province de Québec, avis est par la présente donné que Pakit Inc., dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a cédé et transporté à Joseph L. Waxman, C.A., à titre de garantie générale et continue, toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs. Cette cession-transport a été exécutée le 22 juin 1966 et a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, Québec, le 12 juillet 1966 sous le numéro 1925269.

Daté à Montréal, le 12 juillet 1966.
Jos. L. Waxman, C.A.

AVIS

AVIS est, par les présentes, donné que, suivant les prescriptions du chapitre 223 des Statuts Refondus de Québec (1964), LA CITE DE POINTE-CLAIRE s'est adressée à la Régie des Transports pour faire approuver le règlement numéro 1194, modifiant le taux des autotaxis, et toute personne ayant des objections à son encontre devra les produire par écrit au bureau de la Régie, 1060, rue Amherst, Montréal, dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Le règlement numéro 1194 a été déposé au bureau du greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, 451 Montée Saint-Jean, Pointe-Claire, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

MONTREAL, le 8 juillet 1966.
Les procureurs de la Cité de Pointe-Claire,
LACROIX, VIAU, HEBERT, THIVIERGE, SYLVESTRE & VIAU

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LaSALLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par les soussignés, Docteur Lionel Boyer, maire de la Cité de LaSalle, et Jacqueline Giguère, greffier de ladite Cité, qu'à une assemblée spéciale tenue le 3 mai 1966, suivant les dispositions de la charte de la Cité, en l'hôtel de ville, le Conseil de ladite Cité a passé et adopté un règlement portant le numéro 977 et intitulé :

"REGLEMENT POURVOYANT A LA CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUTS ET ACCESSOIRES POUR LE DRAINAGE DES EAUX DOMESTIQUES ET DE SURFACE SUR PARTIE DES LOTS 976 ET 978 ET A UN EMPRUNT DE $149,400.00"

et que ledit règlement a été approuvé à l'unanimité par les électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, le 17 mai 1966 et de plus que ledit règlement a été approuvé par l'honorable Ministre des Affaires Municipales en date du 6 juillet 1966, et qu'il peut en être pris connaissance et communication au bureau du greffier de la Cité de LaSalle.

DONNE à LaSalle, ce 11ème jour de juillet 1966.

Maire de la Cité de LaSalle
Dr Lionel Boyer,

Jacqueline Giguère,
Greffier de la Cité de LaSalle

VILLE DE ST-LUC
Comté de St-Jean
CONSTRUCTION DES PUITS
AVIS DE SOUMISSION

La Ville de St-Luc demande des soumissions pour la construction des puits.

Une copie des plans, devis et formule de soumission pourra être obtenue en s'adressant aux ingénieurs-conseils ARSENAULT, GARNEAU, SAVARD, 4480 Côte-de-Liesse, Montréal 9, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars ($25.00).

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de St-Luc pour une somme équivalant à 10% du total de la soumission.

Les soumissions devront être adressées à l'Hôtel de Ville de St-Luc, et seront reçues jusqu'au lundi, 25 juillet 1966, jusqu'à 5:00 p.m., heure avancée de l'est, pour être ouvertes publiquement au même endroit à huit heures, le même jour. Elles devront porter sur l'enveloppe les mots "Ville de St-Luc, construction des puits".

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Donné ce 8 juillet 1966 par
E. DOLBEC,
Secrétaire-trésorier.

COMMISSION SCOLAIRE DE VILLE D'ANJOU
APPEL D'OFFRES
Avis aux entrepreneurs

La Commission scolaire de Ville d'Anjou, dans le comté de Lafontaine, recevra le 29 juillet 1966, jusqu'à 3 h. 30 p.m., des remises d'offres pour la construction de quatre (4) classes additionnelles à l'école temporaire Tara Hall, à Ville d'Anjou.

Les travaux devront être terminés le 26 août 1966.

Ces soumissions seront remises au secrétaire-trésorier avant l'heure ci-haut indiquée, à 6695, avenue Merriam, Ville d'Anjou.

Chaque offre sera accompagnée soit d'un chèque visé, soit d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Commission scolaire. Le montant du chèque ou du cautionnement sera égal à 10% de celui de l'offre totale (toutes taxes inclues).

L'entrepreneur intéressé se procurera auprès de la Commission scolaire ayant placé l'appel d'offres les documents nécessaires à la remise de son offre.

Les entrepreneurs remettant des offres fourniront leurs propres plans et cahier de charges. En plus, ils fourniront les plans d'usine et d'assemblage.

La Commission scolaire s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Jean-Paul PILON,
secrétaire-trésorier
Commission scolaire de Ville d'Anjou.

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
SOUMISSIONS CONTRATS 100-101

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSION — CONTRAT No 100-101" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 4:30 heures p.m., le 21 juillet 1966, pour la fourniture et l'installation d'un réseau d'éclairage et feux de circulation.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils J. A. Lalonde, L. Giroaard et L. Letendre. On obtiendra ces formules de même que les plans et cahiers des charges moyennant un dépôt de cinquante dollars ($50.00) pour chacun des contrats, en s'adressant au bureau des ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard & Letendre, 8780 avenue du Parc, Montréal 11.

Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

MICHAEL C. FEHER, Ing.,
Ingénieur de la Ville,
4139, Montée-des-Sources,
DOLLARD-DES-ORMEAUX,
QUEBEC.

SOUMISSIONS POUR LE TRANSPORT DES ECOLIERS

La Commission scolaire de Rosemère demande des soumissions pour le transport des écoliers pour l'année scolaire 1966-67.

Le territoire à desservir comprend la Ville de Rosemère et la moitié sud de la Ville de Lorraine.

Les soumissions devront être déposées, au bureau du secrétaire-trésorier dans des enveloppes cachetées et marquées "SOUMISSION — TRANSPORT DES ECOLIERS" au plus tard le 22 juillet 1966, à 5.00 heures P.M.

Tout intéressé peut se procurer les détails des parcours et du nombre d'élèves de :

Gilles Berubé, sec.-trés.
334 Chemin de l'Académie,
Rosemère, P.Q.
TEL. : 625-4667.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LASALLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par les soussignés, Docteur Lionel Boyer, maire de la Cité de LaSalle, et Jacqueline Giguère, greffier de ladite Cité, qu'à une assemblée spéciale tenue le 17 mai 1966, suivant les dispositions de la charte de la Cité, en l'hôtel de ville, le Conseil de ladite Cité a passé et adopté un règlement portant le numéro 982 et intitulé :

"REGLEMENT POURVOYANT A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE DE RUES DANS LES QUARTIERS NUMEROS 1 ET 2 ET A UN EMPRUNT DE $153,600.00 A CETTE FIN".

et que ledit règlement a été approuvé à l'unanimité par les électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, le 31 mai 1966, et de plus que ledit règlement a été approuvé par l'honorable Ministre des Affaires Municipales en date du 6 juillet 1966, et qu'il peut en être pris connaissance et communication au bureau du greffier de la Cité de LaSalle.

DONNE à LaSalle, ce 11ème jour de juillet 1966.

Dr Lionel Boyer,
Maire de la Cité de LaSalle,
Jacqueline Giguère,
Greffier de la Cité de LaSalle.

MINISTERE DES TRANSPORTS
OTTAWA, ONTARIO
APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, bureau 108, immeuble Hunter, Ottawa, et portant la mention "Soumission pour aménagement — Drummondville", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le 4 août 1966, pour la construction de la piste d'atterrissage 06-24, de la piste de circulation au sol "A" et d'une aire de stationnement des aéronefs à l'aéroport de Drummondville, Drummondville (P.Q.).

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau de l'acheteur régional, ministère des Transports, pièce 162, immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (P.Q.), et en obtenir des exemplaires sur dépôt d'un chèque visé de $25 pour chaque jeu, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Les plans et devis seront également en montre aux Builders' Exchanges de Drummondville et de Montréal.

Le Chef des Achats et des Contrats,
J. A. G. SAINT-LAURENT
8 juillet 1966.

A VENDRE
Surplus d'équipement

Concasseur à Gravier "Universal" 880 SR. "R"
Concasseur primaire "Cedar-Rapids" 25 x 40
Niveleuse Caterpillar no 12
Semi-Remorque Dompeuse "Tandem" 22 pieds, capacité 25 vgs
Le tout en très bonne condition

MORIN INC.
3041 rue Laberge
Ste-Foy, Qué. — 656-9575

Ottawa crée une corporation chargéé d'administrer le Centre national des arts

OTTAWA. (PC) — Les Communes ont mis fin mercredi à un long débat — commencé le 10 juin — portant sur la dualité linguistique canadienne en adoptant le projet de loi qui crée une Corporation pour l'administration d'un Centre national des arts.

L'adoption du projet de loi avait été bloquée par un amendement présenté le 10 juin par M. Raynald Guay (L-Lévis) qui demandait que dans le choix des membres et des officiers du conseil d'administration du futur Centre national des arts, il soit dûment tenu compte de la dualité linguistique et de la pluralité culturelle du pays.

Un sous-amendement présenté par M. Gilles Grégoire (Créd.-Lapointe) supprimait de cette proposition l'expression "pluralité culturelle".

Les Communes ont hier rejeté à la fois le sous-amendement par 71 voix contre 8 et l'amendement par 67 voix contre 10.

Trois députés libéraux, Alexis Caron (Hull), Ian Watson (Chateauguay-Huntingdon-Laprairie) et Stanley Haidasz (Toronto-Parkdale) se sont désolidarisés du parti ministériel pour appuyer avec les créditistes l'amendement du député de Lévis qui s'est abstenu de voter.

Après que, à une étape précédente du débat, le premier ministre M. Lester B. Pearson eût signifié son opposition à cet amendement, le député de Lévis avait sollicité le consentement unanime de la Chambre pour le retirer, consentement que le ralliement créditiste a refusé.

Intervenant hier dans le débat, M. David Lewis (NPD-York South) a affirmé qu'il croit fermement au caractère bilingue et biculturel du Canada. "Cette réalité canadienne, cependant, qu'il fallait la reconnaître dans les faits, ne pouvait faire l'objet d'un projet de loi," a-t-il dit.

L'amendement en question exprimait un manque de confiance qui rendait très difficile pour les Canadiens anglais la compréhension des aspirations légitimes du Canada français.

"Aussi, a ajouté M. Lewis, les députés qui appuient une telle mesure rendent-ils un mauvais service à la cause qu'ils entendent servir."

Le député néo-démocrate de York Sud a souligné encore que si le parlement acceptait d'introduire dans une loi une disposition spécifique portant sur le caractère bilingue et multiculturel du pays", il faudrait, ou bien reviser un grand nombre d'autres lois dans ce sens — ce qui serait absurde — ou bien le Parlement exprimerait que les seules lois contenant une telle disposition reconnaissent la réalité canadienne."

M. Lewis, arrivé au Canada de Pologne à l'âge de douze ans, s'est par ailleurs élevé contre le point de vue, formulé notamment par des groupes de Néo-Canadiens, selon lequel le Canada est multiculturel. "Certes, a-t-il dit, existe-t-il au Canada d'autres cultures que la culture anglo-saxonne et la culture française. Celles-ci ont le droit d'être et j'appartiens moi-même à une culture qui n'est ni française ni anglaise."

"Mais, a-t-il précisé, le Canada, qui est officiellement bilingue, français et anglais, n'est multiculturel que dans la mesure qu'au delà de deux cultures principales, comme il existe deux langues officiels, des cultures étrangères peuvent exister dans notre société démocratique entretenues par des citoyens respectueux et fiers des traditions de leur famille".

M. Alexis Caron L-Hull a souligné que des garanties dans les lois en faveur de la dualité linguistique étaient nécessaires. "Le premier ministre, a-t-il dit, estime que ces garanties ne sont pas nécessaires dans les lois."

"Si, ajoute M. Caron, le premier ministre actuel était assuré de diriger le pays durant encore un grand nombre d'années, je pourrais être d'accord pour reconnaître que ces garanties dans les lois sont inutiles."

"Mais, a-t-il ajouté, après M. Pearson, qui sait si son successeur respectera comme le premier ministre actuel la dualité linguistique canadienne ?"

M. Caron a affirmé que les Canadiens français, comme groupe ethnique, constituent le plus fort groupe au Canada. "Il y a quelque 6 millions de Canadiens français, 3 millions d'Ecossais, 2 millions d'Irlandais," a-t-il dit.

M. Roger Régimbal (PC-Argenteuil - Deux - Montagnes a soutenu que les Canadiens français devaient, pour assurer leur développement, maintenir une action quotidienne et qu'ils n'avaient pas besoin de garanties nouvelles dans des lois. Il a dit qu'en Ontario, notamment, les communautés canadiennes-françaises ont fait d'importants progrès vers l'intégration dans les structures sociales de cette province.

M. Milton Klein L - Montréal-Cartier a déclaré qu'il serait pour lui difficile de s'opposer à l'amendement parce que le gouvernement du Québec assure à la minorité juive de Montréal, par des lois, un traitement égal à celui de la majorité francophone.

"Je n'ai que de l'admiration à formuler, a-t-il dit, pour la manière dont la majorité francophone du Québec traite les minorités dans cette province".

M. A. Mongrain Ind. - Trois-Rivières a déclaré que si les Canadiens se sentaient obligés de demander des assurances dans le sens de celles contenues dans l'amendement du député de Lévis, "c'est qu'ils portent 99 ans de griefs."

"Nous voudrions bien, a-t-il dit, renouveler l'an prochain pour un deuxième siècle notre contrat avec le Canada anglophone, mais au Québec, un grand nombre de jeunes hommes d'affaires sont mécontents des premiers 99 ans de ce contrat."

"Et il n'est pas sûr, a ajouté le député de Trois-Rivières, que ces jeunes hommes d'affaires ne sont pas plus réalistes que leurs aînés". M. Mongrain a appuyé de son vote l'amendement du député de Lévis.



Le Rév. Père M. A. Bugeaud, O.M.I. accompagne 30 jeunes Franco-albertains de passage à Montréal, l'une des principales escales d'un voyage de cinq semaines à travers six des provinces canadiennes. Il est ici photographié en compagnie de Mlle Diane Croteau, de Bonnyville et de M. André Gareau, du collège Saint-Jean, également de Bonnyville, Alberta.

La jeunesse franco-albertaine est heureuse du "réveil" québécois

par Nicole Mongeau

"Ne vous inquiétez pas lorsque le Québec affirme sa force et sa vitalité, ne vous effrayez pas de ce qu'on appelle le réveil du Québec. Cette force, cette vitalité, cette énergie et ce réveil ne s'affirment pas aux dépens des groupes francophones hors du Québec, mais à leur profit !" déclarait, hier, M. André Trudeau, vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans un mot de bienvenue aux 30 jeunes Franco-albertains de passage à Montréal, au cours d'une visite dans six provinces du Canada. M. Trudeau expliquait ensuite sa pensée en affirmant qu'un Québec fort, sûr de lui-même et maître de ses destinées, ne pourra qu'apporter une aide puissante, morale et matérielle, aux Canadiens français de l'extérieur en épaulant, avec plus d'efficacité et d'autorité, leurs efforts parfois héroïques pour conserver et développer leur identité française.

Le même point de vue a été d'ailleurs repris et discuté avec quelques-uns des jeunes étudiants visiteurs et tous se sont accordés pour affirmer que le "réveil" du Québec a largement contribué à faire connaître le fait français partout dans l'Ouest. "Des hommes d'affaires et des politiciens, débordés de travail, prennent des cours du soir afin de parler français", me dit un jeune Franco-albertain.

"N'est-ce pas là une chose dont on peut se réjouir et à laquelle on était encore loin de s'attendre ?"

Selon le Rév. Père M. A. Bugeaud, O.M.I. attaché au Collège Notre-Dame-de-la-Paix à Falher (prononcez à la française "Falère") en Alberta, il y a plus de 85,000 Canadiens de langue française dans la province. De ce nombre, environ 55,000 vivent vraiment en français, c'est-à-dire parlent et s'amusent en français même si, à l'école, ils doivent étudier en anglais la plupart du temps. Quelques étudiants voyagent même de 50 à 350 milles pour étudier dans des collèges français et nous avons remarqué que certains d'entre eux parlent l'anglais (qu'ils connaissent pourtant très bien) avec l'accent français. De quoi faire rougir de honte plusieurs Québécois trop facilement oublieux de leur origine vivant au coeur de la "Belle Province" !

C'est la quatrième fois, depuis 1963, que la VIA — Voyage interprovincial albertain — organise un tel voyage pour nos compatriotes de l'Ouest. Cette association d'éducateurs bilingues, aidée de sociétés intéressées et de compagnies privées telles l'Esso, l'Alcan, la Banque Canadienne, l'Economie mutuelle d'assurance, etc., permet ainsi à la jeunesse francophone canadienne de se forger des liens d'amitié malgré l'immensité géographique du pays.

Près de 50 demandes avaient été reçues par la VIA dont 28 furent choisies par un jury de professeurs qui a tenu compte du succès scolaire, de la personnalité et de la participation active au milieu français des candidats. Aux étudiants choisis s'ajoutent, cette année, un étudiant et une étudiante lauréats de concours oratoires français des écoles de la Saskatchewan. Le groupe se compose donc de 17 jeunes filles et de 13 garçons, tous étudiants de 11e et de 12e années aux écoles bilingues de l'Alberta. Ils représentent des centres canadiens-français et viennent des régions de Rivière-la-Paix, d'Edmonton, de Saint-Paul et de Bonnyville. Leur voyage a été rendu possible grâce à la collaboration d'organismes locaux et provinciaux tels l'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta et l'Association canadienne-française de l'Alberta — le ministère des Affaires culturelles du Québec — le Conseil de la vie française en Amérique — les Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et, cette année, de la Commission du Centenaire canadien.

Le Père Bugeaud, qui avec deux institutrices albertaines, Mlles Simone Lafrance et Bernadette Déry, accompagne le groupe, a expliqué que le jury avait tenu compte d'une rédaction imposée aux jeunes sur le sujet suivant : "Que pensez-vous des problèmes de la Confédération ?"

"On a voulu préparer les jeunes à bien profiter de leur voyage par des jours d'étude intense sur des réalités qui retiendront leur intérêt tout au long du trajet. Nous espérons que cette culture d'échange avec leurs compatriotes de l'Est raffermisse leurs convictions et en fasse de véritables ambassadeurs du français. Ils doivent d'ailleurs nous donner leurs impressions du voyage, afin que nous soyons en mesure de juger jusqu'à quel point ils ont bénéficié de ce retour aux sources".

Les principales escales se font à North Battleford et Lebret, en Saskatchewan; à Saint-Boniface, au Manitoba; à Fort William, Sault Ste-Marie, Sudbury, Pembroke et Ottawa, en Ontario; à Rigaud, Montréal, Trois-Rivières, Québec, Saint-Georges-de-Beauce, Nicolet, Sherbrooke, Valleyfield et Hull, dans la province de Québec; Campbellton, Moncton, Charlottetown et Sydney, dans les Maritimes. Au retour, le groupe arrêtera à Hull et North Bay pour atteindre la capitale albertaine le soir du 7 août. Au départ, le lundi 4 juillet dernier, le maire d'Edmonton, M. Vince Dantzer, remettait aux voyageurs de VIA '66 une lettre pour le maire de la cité de Hull, ville jumelle d'Edmonton à l'occasion des fêtes du Centenaire. Ainsi s'ajoute une note officielle au voyage de nos jeunes compatriotes de l'Alberta.

OTAN et Marché commun : Daniel Johnson dit qu'il a été mal compris

QUEBEC. (PC) — Le premier ministre Daniel Johnson a déclaré hier qu'il avait été mal compris quand une allocution qu'il a prononcée mardi a été interprétée comme voulant dire que le Québec avait l'intention de joindre certaines organisations comme l'OTAN ou le Marché Commun.

Clarifiant ses paroles, M. Johnson a dit à des journalistes que ce qu'il avait essayé de démontrer, c'était que c'est maintenant l'époque des grands ensembles et que personne ne veut s'isoler complètement.

Il a déclaré qu'il avait tenté de démontrer dans son discours devant les hauts fonctionnaires de pays en voie de développements, en visite au Canada, qu'il y a deux tendances à l'heure actuelle dans le monde.

"Il y a deux tendances principales, celle qui conduit à l'auto-détermination des nations et celle qui tend à les réunir."

M. Johnson a dit qu'il avait tenté de définir ces deux courants.

La communauté juive est invitée à participer à l'essor du Québec

(par A.L.) — "Si les Canadiens Français pouvaient être rassurés quant à la survie à long terme de la culture française sur le continent nord-américain, alors il pourrait exister une réelle possibilité pour toutes les autres minorités au Canada de s'épanouir".

C'est en substance la condition fondamentale qui, selon M. Naim Kattan, directeur des relations publiques (français) du Congrès juif canadien secrétaire exécutif du Cercle juif de langue française, est posée à tout épanouissement de la communauté juive dans le "Québec en mouvement".

M. Naim Kattan parlait à un symposium organisé par le Mouvement sioniste-travailliste du Canada, sur le thème de la "Communauté juive dans un Québec en évolution" en fin de semaine dernière, au Camp Dan, à Préfontaine.

M. Kattan a également insisté sur la nécessité pour la communauté juive d'aider à rendre effectifs le biculturalisme et le bilingualisme.

Sur le thème de l'éducation, Mme Sarah Paltiel, vice-principale de la Wagar High School, et membre de la Commission québecoise de l'instruction élémentaire, a fait l'éloge des progrès accomplis par les écoles franco-catholiques du Québec — mais exprimé la crainte que les standards de l'instruction dans les écoles anglo-protestantes ne baissent. Elle a également appelé l'attention sur la possibilité d'une tendance à la fuite devant le système scolaire public.

De son côté M. Samuel Lapin, directeur national exécutif du Mouvement travailliste-sioniste du Canada, s'est dit convaincu que les Juifs du Canada, et en particulier ceux du Québec, avaient de plus grandes chances que leurs frères aux Etats-Unis, de réaliser une conception totale de la vie juive : le judaïsme ne peut que s'étioler dans une société qui est à la fois unilingue et uniculturelle.

La communauté juive a également été invité par le prof. Arthur Lermer, économiste, à prendre une position claire concernant le développement économique et social du Québec, dans lequel elle a un rôle important à jouer — rôle que les dirigeants du Québec ne manqueront pas de reconnaitre.

Raids de la moralité

L'escouade de la moralité de la Sûreté de Montréal a procédé, tard hier soir et tôt ce matin, à une série de descentes dans des débits d'alcool de la métropole.

Au cours de ces "visites", qui ne consistaient qu'à vérifier l'identité des clients, les policiers se sont rendus à l'All American, boul. Dorchester ouest, et au Cabaret, au 331 est, rue Ste-Catherine.

Aucune arrestation n'a été opérée à ces deux endroits.



Claude Dubé autour du monde

Un Canadien fait son tour du monde en soixante mois

par Jean-Denis Girouard

VALLEYFIELD. — Faire le tour du monde en bicyclette avec moins de cinq dollars en poche, telle était l'intention de Claude Dubé, âgé de 27 ans, lorsqu'il quitta Vancouver au cours de la matinée du 1er septembre dernier. "Pour être plus exact, avoua-t-il au correspondant de LA PRESSE, je n'avais que $4.35 en ma possession.

J'avais dépensé les $200 que j'avais récoltés de la vente de ma bagnole, afin d'acheter une bicyclette et m'équiper un peu".

Cette idée peu commune de voyager lui était venue lors de la présentation du film "Autour du monde en 80 jours", dans un cinéma de Vancouver. Huit jours après, il était déjà prêt et résolu à se lancer à la conquête du monde, juché sur son vélo, traînant une petite remorque pesant environ 200 livres et renfermant tout son avoir.

Il pédalait par monts et par vaux, et après maintes aventures tout au long des 6,000 milles parcourus, il arrivait hier matin à Valleyfield, où il a temporairement élu domicile, afin d'assister à la réfate internationale en fin de semaine.

Comptant sur la générosité des gens pour lui procurer un toit et le nourrir, il vend des cartes postales sur lesquelles il est photographié en face des chutes Niagara, pour subsister. "Lorsque j'ai $5.00 dans mes poches, dit-il je suis riche". Il ne vendrait pas cependant sa bicyclette pour tout l'or du monde, puisqu'il entend bien qu'elle le ménera en Europe au début de septembre. "On m'a déjà offert $1,000 dit-il, mais j'ai refusé". Après Valleyfield, il mettra le cap sur Montréal, Québec (où il visitera ses parents) le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse.

Dubé nous a confié qu'il espère se présenter à la reine, avec une lettre du premier ministre Pearson en sa possession... Il espère également rencontrer les dirigeants de l'exposition universelle de 1967, afin qu'on l'autorise à être en quelque sorte un ambassadeur de l'Expo '67 en Europe. "Mais, avant de partir pour Londres, je veux visiter les dix provinces de mon pays," a-t-il ajouté. Il qualifie "d'expérience formidable", l'aventure qu'il a vécue jusqu'à maintenant, même s'il a connu maints embêtements de la part des gens, notamment dans l'ouest du pays, "à cause du séparatisme". Au lot des embêtements, on note quatorze pneus demandant à être remplacés, tandis qu'en guise de compensation, Dubé s'enorgueillit d'avoir fait 22 apparitions jusqu'à maintenant, à différentes stations de télévision, à travers le pays.

Claude Dubé nous a toutefois confié qu'il était heureux d'être de retour dans sa province natale, "où ça bouge et où l'hospitalité est remarquable".

Soucieux de garder son caractère français, il s'est préoccupé de trouver une personne à Valleyfield, qui lui letterait une affiche en français, expliquant le but de ses pérégrinations. Il en était à son premier arrêt dans une ville du Québec. Il sera dans la métropole au début de la semaine prochaine, de passage seulement...

LA PRESSE

MONTREAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 — 82e ANNEE — No 161



photo LA PRESSE

Chez les administrateurs d'hôpitaux

Les administrateurs d'hôpitaux sont conscients de l'état de crise qui existe présentement dans les hôpitaux de la province. Ils ont donné hier une conférence de presse pour expliquer leur point de vue. De gauche à droite ce sont le Dr Gilbert Turner, vice-président de l'Association des hôpitaux de la province de Québec, M. Paul-Emile Olivier, président du comité des relations de travail de l'AHPQ, et le Dr André Pothier, président de l'association.

Toutes les structures de grève de la CSN sont bien en place et peuvent servir à quelques heures d'avis

— M. Raymond Couture

par Jacques Lafrenière

Les négociations se sont poursuivies hier pour la neuvième journée consécutive dans le marathon final pour conjurer la menace de grève des employés d'hôpitaux de la province de Québec. Mais les succès sont encore fort mitigés.

Pour leur part, les dirigeants de la Fédération nationale des services, un organisme affilié à la Confédération des syndicats nationaux qui groupe 32,500 des 65,000 employés d'hôpitaux du Québec, se sont réunis hier à Montréal pour faire le point.

La CSN a loué quelques salles d'écoles pour réunir les grévistes aujourd'hui, si grève il y a. D'ailleurs, toutes les structures de grève de la CSN sont bien en place, et peuvent servir à quelques heures d'avis, soutient l'organisateur de ces structures, M. Raymond Couture, conseiller technique à la CSN.

"Nous sommes sur un pied de guerre et nos troupes sont prêtes à débrayer", a dit M. Couture. Ce dernier n'a pas voulu dire si la CSN respectera une injonction si telle était la décision que prendrait le gouvernement pour mettre fin au débrayage.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin a déclaré hier que le comité exécutif de la FNS était disposé à collaborer avec Me Yves Pratte, un médiateur spécial qu'a nommé le gouvernement provincial dans ce conflit.

M. Pepin a réitéré la déclaration qu'il avait faite mardi au premier ministre, M. Daniel Johnson, à l'effet que les syndicats, la FNS et la CSN feraient tous les efforts possible pour tenter d'en arriver à un règlement.

La partie patronale

Pour la première fois hier, la partie patronale a tenu une conférence de presse pour donner son point de vue sur les négociations.

Le président du Comité des relations de travail de l'Association des hôpitaux de la province de Québec, M. Paul-Emile Olivier, a notamment déclaré que les salaires ne constituaient pas la seule pierre d'achoppement. Il y a selon lui des questions aussi importantes que celle des droits de la direction à régler.

Les syndicats, a dit M. Olivier, se montrent intransigeants sur la clause des droits de la direction. "La partie patronale propose un régime de relations de travail qui respecte les droits mutuels des parties, alors que, par ses demandes la partie syndicale porte gravement atteinte aux droits de la direction."

Il a poursuivi en disant que "l'administration efficace des hôpitaux en serait d'autant compromise. Dans un domaine aussi important que le soin des malades, il importe que l'administration puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités."

Les salaires

M. Olivier a aussi fait part que la partie patronale avait offert des hausses de salaires variant entre $4.20 et $6.60 par semaine réparties sur deux ans.

Les salaires les moins élevés payés actuellement aux employés sont respectivement de $51 par semaine (portés à $56 après la 1ère année de service) pour les femmes et $66 pour les hommes ($69 après un an de service).

Le salaire moyen pour toutes les classifications se situe à $68.50 par semaine.

M. Olivier a déclaré que le gouvernement était d'accord sur ces offres, qui ont été préparées, d'après une étude qui a porté sur le marché du travail dans les hôpitaux à travers le Canada et le marché du travail au Québec.

On a aussi tenu compte de l'augmentation du coût de la vie, qui, pour la dernière année, a été de 5 p. 100.

Selon lui, les chiffres démontrent que la période de rattrapage est terminée au Québec. Les autres provinces rémunèrent moins bien les employés d'hôpitaux.

L'ensemble des offres patronales a été évalué à un chiffre variant entre $8 et $10 millions pour 1966, et autant pour l'année 1967. Du budget alloué par l'assurance-hospitalisation, il ressert que $210 millions sont versés en salaires aux employés (professionnels et non-professionnels).

Les bénéfices marginaux (fêtes, vacances, etc.) représentent de 16 à 18 p. 100 des dépenses prévues au poste des salaires, a aussi dit M. Olivier.

Conflit de juridiction

Les syndicalistes font souvent état du conflit de juridiction qui existerait entre les administrations hospitalières et le gouvernement. C'est ce dernier qui est considéré comme le "grand patron" dans les hôpitaux puisque c'est lui qui paie 90 pour cent de la "note".

M. Olivier a démenti cette affirmation. Il prétend que le climat avec le gouvernement s'est d'ailleurs amélioré "en ce qui nous regarde", depuis les derniers mois.

Le comité de négociation provincial des hôpitaux a été formé au début de mois de mai. Le gouvernement y délègue un représentant en la personne de M. Gaétan Charbonneau. "Ce comité détient les pouvoirs nécessaires pour négocier la convention collective dans son entier."

Les hôpitaux généraux du Québec ont 24,000 lits à la disposition des patients (dont 50 pour cent environ sont libres présentement à cause de l'état de grève). Ils embauchent 65,000 salariés, dont un nombre variant entre 8 et 10,000 qui ne seraient pas syndicables. 32,500 sont syndiqués avec la CSN, 5,000 avec la FTQ, 4,000 avec le Syndicat professionnel des infirmières catholiques du Québec et 275 avec l'Union des mécaniciens de machines fixes.

Les autres ne sont pas syndiqués.

La plupart des conventions collectives qu'on tente de renouveler présentement, pour la première fois à l'échelle provinciale, sont expirées depuis le 31 décembre 1965.

Les hôpitaux feraient appel aux syndiqués s'il y avait urgence

par Claire Dutrisac

"Les hôpitaux feraient appel aux syndiqués si le personnel à leur disposition durant la grève ne suffisait pas à répondre aux soins d'urgence." C'est ce que nous a déclaré hier un représentant de l'Association des hôpitaux de la province de Québec, le Dr Gaston Rodrigue, ex-président. De son côté, M. Raymond Couture, conseiller technique et organisateur des structures de grève de la CSN, nous a affirmé : "Nous resterons toujours respectueux des malades et de leurs besoins. Nous nous conduirons humainement." Ces paroles laissent donc croire que les grévistes ne refuseront pas la collaboration sollicitée par les hôpitaux.

De leur côté, les hôpitaux, par le truchement de M. Paul-Emile Olivier, président du Comité des relations de travail de l'A.H.P.Q., ont exposé les mesures adoptées pour protéger le public. "Ainsi, chaque médecin a établi la liste des malades qu'il pourrait continuer de soigner à domicile. En conséquence, ces malades continuent de recevoir les soins médicaux nécessaires. De cette façon, les hôpitaux pourront consacrer tous leurs effectifs disponibles aux cas d'urgence et aux malades plus gravement atteints."

On a demandé à M. Olivier pourquoi son Comité avait refusé de négocier des ententes avec les syndicats qui lui ont offert, à deux reprises, de discuter de cette question et qui se disent toujours prêts à le faire ? M. Olivier a répliqué qu'il était impossible de prévoir l'urgence et de l'évaluer avec précision. De plus, la situation, a-t-il expliqué, n'est pas la même partout. A Montréal et à Québec, le nombre des hôpitaux — et le fait que certains d'entre eux ne seront pas ou guère affectés par une grève éventuelle — permet d'espérer qu'avec l'aide du personnel non syndiqué et non syndicable, on pourra répondre à l'urgence. Dans certaines régions, celles où tous les hôpitaux seront touchés par l'arrêt de travail, il est certain que nous devrons demander la collaboration des syndiqués, au fur et à mesure que la situation l'exigera. "Dans un hôpital, a-t-il ajouté, tous les services sont essentiels. Avec le personnel dont nous disposerons, ils fonctionneront tous mais de façon réduite."

De son côté, M. Gilles Corbeil, assistant de M. Couture, a dit, en réponse aux déclarations de l'AHPQ : "Il m'apparaît étonnant que des gens qui sont censés connaître les besoins normaux du personnel, par malade, ne se soient pas rendus compte qu'ils ne peuvent fonctionner de façon satisfaisante, sans notre aide. Je répète, cependant, que nous demeurons ouverts (sic) à toute espèce de négociations dans ce sens."

A la suite de M. Couture, M. Corbeil a affirmé que les syndicats voulaient mener "une grève civilisée". Des directives ont été adressées hier au personnel syndiqué de tous les hôpitaux. "Nous laisserons passer, plus ; nous faciliterons l'entrée des ambulances. Nous laisserons passer les denrées alimentaires, la lingerie. Les infirmières non syndiquées pourront aussi pénétrer dans les hôpitaux, après s'être identifiées dûment comme infirmières."

Et les visiteurs des malades ?

Un visiteur qui aura une attestation du médecin traitant prouvant qu'il est bien M. X. . . . allant voir tel malade pourra entrer.

"Cependant, nous prenons ces mesures par respect pour les malades. Si l'on s'en sert contre nous, si l'on nous joue des tours, nous deviendrons malins . . . Nous ferons tout pour faire une "grève civilisée" en dépit de l'attitude provocatrice de la partie patronale qui refuse notre aide pour assurer la sécurité des malades gravement atteints et les soins d'urgence."

L'Association des hôpitaux a qualifié "d'utopiques" les services de soins infirmiers que les syndicats s'apprêtent à mettre sur pied, particulièrement dans les régions où il n'y a qu'un ou deux hôpitaux. L'Association soutient qu'il faut une autorisation médicale pour donner ces soins. M. Corbeil a dénoncé cette déclaration avec force : "On ne semble pas faire la différence entre services médicaux et services infirmiers. Les médecins de famille pourront autoriser les infirmières à donner les soins requis par leurs malades. Les infirmières feront le travail qu'elles accomplissent normalement dans un hôpital. Qu'on ne cherche pas à se retrancher derrière l'ordonnance médicale (que d'ailleurs nous pourrons obtenir)."

"Dans un hôpital, on tolère très souvent que des infirmières et même des auxiliaires donnent des injections intra-veineuses, acte que l'on considère pourtant comme strictement médical. On prend aussi des étudiants pour donner des traitements de physiothérapie, d'ergothérapie. Ce sont-là des soins que je vous cite, à titre d'exemple, qui peuvent fort bien être prodigués aux patients, à domicile, par les syndiqués."

Le drame des hôpitaux pour chroniques

Dans les milieux hospitaliers, on semblait hier très inquiets au sujet des quelques hôpitaux de cette catégorie (entre autres, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Charles Borromée) dont le cas est très spécial. Ces sortes d'institutions sont bondées et la grande partie des personnes hospitalisées sont de grands malades. Dans nombre de cas, les personnes sont seules, sans foyer pouvant les recueillir. C'est donc dire que le personnel entier devrait y être maintenu.

Nous avons demandé au président du Comité de l'A.H.P.Q. : "Si les règlements découlant des articles 20 (règlements médicaux) et 21 (règlemens administratifs) avaient été rédigés avant la négociation à l'échelle provinciale, cela aurait-il accéléré le rythme des négociations ?" M. Olivier a dit qu'en effet, il eut été préférable que ces règlements eussent été rédigés puisque des problèmes de structures se posent maintenant qui auraient peut-être été éliminés par la loi. Depuis trois ans, on attend ces règlements.

Assurance-maladie: l'adoption de la loi reportée à l'automne

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le gouvernement Pearson entretenait le ferme espoir de voir sa loi sur l'assurance-maladie adoptée avant l'ajournement de la session, mais les conservateurs ont déjoué ses plans.

Les néo-démocrates qui la placent au premier rang dans l'échelle de leurs priorités ont, de leur côté, tenté de convaincre le ministre de la Santé de présenter le projet de loi en deuxième lecture et, comme pour punir les libéraux, ont de nouveau poussé la date de l'ajournement.

Cet ajournement, la plupart des députés l'attendent avec l'impatience d'un groupe d'écoliers et l'on peut affirmer aujourd'hui qu'ils auront terminé leurs travaux avant le prochain week-end.

Donc l'étude de la loi sur l'assurance-maladie sera reprise au milieu d'octobre. Cependant, ce délai ne signifie pas que la date de l'entrée en vigueur du régime (1er juillet 1967) sera retardée.

Déjà, les provinces ont été averties et la législation devrait être adoptée avant la fin de l'année. D'ailleurs, le rôle d'Ottawa est celui d'un achitecte puisque les provinces administreront elles-mêmes le régime.

Pour leur venir en aide, Ottawa déboursera environ $700 millions par an, soit la moitié du coût. Ces subventions, elle les versera directement, sans offrir de compensations aux provinces non-participantes.

Mais, il est prévu dans la loi qu'une révision devra être effectuée en 1972. A partir de cette année, le gouvernement fédéral sera prêt à modifier son mode de paiement soit au moyen de paiements de péréquation ou d'ajustements fiscaux. Mais avant cette date, ce sera tout ou rien : les provinces devront instaurer un régime compatible avec les normes fédérales, sinon elles ne recevront pas un cent.

Assurance-maladie: le Québec pourra obtenir l'équivalence fiscale en 1972

par Pierre O'Neil

QUEBEC. — Québec pourra obtenir la compensation fiscale dans le cadre du programme fédéral d'assurance-maladie . . .

. . . mais pas tout de suite.

L'article 8 du projet de loi présenté par M. MacEachen précise en effet que 6 mois avant le 31 mars 1972 "le gouvernement du Canada doit examiner de nouveau les dispositions de la présente loi relatives aux montants et mode de paiement des contributions payables par le Canada."

C'est partiellement sur l'insistance de la province de Québec que cette disposition fait partie de la loi. Elle permettra en effet à la province, lorsque celle-ci aura fait pendant quelques années l'expérience des coûts du programme de voler de ses propre ailes à l'aide d'une compensation fiscale plutôt que d'une contribution directe du gouvernement fédéral.

Ainsi, dans le débat qui se déroule depuis quelques jours entre Ottawa et Québec tout le monde avait raison : ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de possibilité d'option facultative parce qu'elle ne sera possible qu'en 1972 ; ceux qui disent qu'elle est possible ont l'assurance que ce pourra être fait en 1972.

Voici l'article en question et on notera qu'il y est expressément fait mention de la possibilité éventuelle d'une compensation fiscale :

"Au moins 6 mois avant le 31 mars 1972, le gouvernement du Canada doit examiner de nouveau les dispositions de la présente loi relatives aux montants et au mode de paiement des contributions payables par le Canada en conformité de l'article 3, en vue de formuler des propositions de changement de ces dispositions qui sembleront alors nécessaires ou désirables en ce qui concerne le montant et le mode de paiement — que ce soit par le moyen de transferts ou de l'attribution par le Canada de certains revenus fiscaux expressément désignés et le versement par le Canada de paiements de péréquation et d'autres ajustements fiscaux au lieu des contributions qui seraient autrement payables en conformité de l'article 3 ou de toute autre manière — des contributions que doit verser le Canada selon la présente loi à l'égard des années commencées après cette date."

Dans ce français exécrable il est toutefois établi comme on le voit que l'abstention facultative sera possible en 1972.

Québec n'a aucune objection à ce délai de 5 ans. Elle le souhaitait même et pour des raisons faciles à comprendre.

Plutôt que de prendre à son compte toute la responsabilité financière de l'aventure "assurance-maladie" la province préférait d'abord partager le fardeau des contributions au moins jusqu'à ce que la province ait une idée précise de l'évolution des coûts.

Au gouvernement, on prétend que dans une période de 5 ans, la province aura une bonne idée de cette évolution et qu'elle sera plus à l'aise et mieux renseignée pour négocier une compensation fiscale qui se situe aussi près que possible de la réalité des coûts.

Les hésitations de Québec à ce moment-ci ne portent donc pas sur cet aspect de la question.

Le problème le plus sérieux qui se pose est de décider si on appliquera dès le début le critère de l'universalité où s'il n'est pas plus prudent d'attendre et de ne mettre en oeuvre le programme que selon un certain ordre de priorité.

Il se trouve des hommes politiques aussi bien que des fonctionnaires à Québec qui savent que dans d'autres pays l'universalité appliquée dès le début du programme a causé des problèmes considérables.

Ils ne sont pas prêts à répéter cette expérience .

Le gouvernement de Québec a peut-être d'autres motifs d'hésitation. Ils peuvent porter sur les autres critères imposés par Ottawa notamment sur la transférabilité des avantages et sur l'administration publique du programme d'assurance.

Quant aux sommes que Québec perdrait en retardant sa participation au programme on ne s'en inquiète pas trop ici. Il semble qu'il serait facile de négocier une entente sur ce point mais pour l'instant on reconnait volontiers que rien n'est réglé à ce sujet.

Roland Giroux devient conseiller en placements du cabinet Johnson

QUEBEC. (G.D.) — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a confirmé hier la nomination de M. Roland Giroux, président de la maison d'agents de change et de courtage Beaubien-Lévesque, au poste de commissaire à l'Hydro-Québec.

M. Giroux aura cependant un rôle un peu plus vaste à jouer que celui de simple commissaire puisqu'il sera en même temps conseiller technique auprès du Cabinet sur les problèmes de placements de toutes les agences gouvernementales, que ce soit l'Hydro, la Caisse de dépôt et de placement, ou l'Office de récupération du bois de la Manicouagan.

La nouvelle de la nomination de M. Giroux à un haut poste administratif du gouvernement avait déjà été confirmée dans LA PRESSE, mardi.

Cette nomination s'inscrit dans les cadres de la réorganisation financière à laquelle s'applique le nouveau gouvernement.

Avantageusement connu dans les milieux financiers de Montréal et du Canada, M. Giroux est actuellement président de la maison de courtage et d'agents de change J. L. Lévesque & L. G. Beaubien.

La nomination de M. Giroux à ces fonctions importantes laisse déjà prévoir que le gouvernement s'oriente vers le regroupement de certaines tâches dans le but de planifier davantage l'action gouvernementale au niveau des finances publiques.

Selon certaines sources, il est possible que le gouvernement québécois centralise, sous une même administration, la gestion des émissions d'obligations directes ou en garantie contractées par lá province. Il pourrait s'ensuivre une unification des services de la dette de la province et de l'Hydro-Québec, qui est l'emprunteur le plus important.

C'est au moment où il s'apprêtait à participer à une séance du Cabinet que M. Johnson a confirmé la nouvelle de la nomination de M. Giroux.

Au cours de cette séance de cabinet, le gouvernement a incidemment rencontré les dirigeants du Syndicat des fonctionnaires de l'Etat du Québec qui voulaient lui exposer les difficultés encourues dans l'application de la convention collective de travail qu'ils ont signée avec l'ancienne administration.

De l'aveu du premier ministre lui-même, la convention, à l'heure actuelle, n'est apparemment pas appliquée dans bien des ministères.

A l'issue de l'entretien qu'il a eu avec les représentants des fonctionnaires, M. Johnson a laissé entendre que ses ministres verraient à convaincre les principaux officiers de leurs ministères de la nécessité d'appliquer intégralement, le plus tôt possible, la nouvelle convention.

Le gouvernement Johnson achète les 20 CL-125 commandés par les libéraux

QUEBEC (PC) — Le ministre des Transports et Communications du Québec, le Dr Fernand Lizotte, a déclaré hier après-midi que le gouvernement Johnson honorera le contrat signé par l'ancienne administration libérale avec la compagnie Canadair quant à l'achat de 20 appareil CL-125.

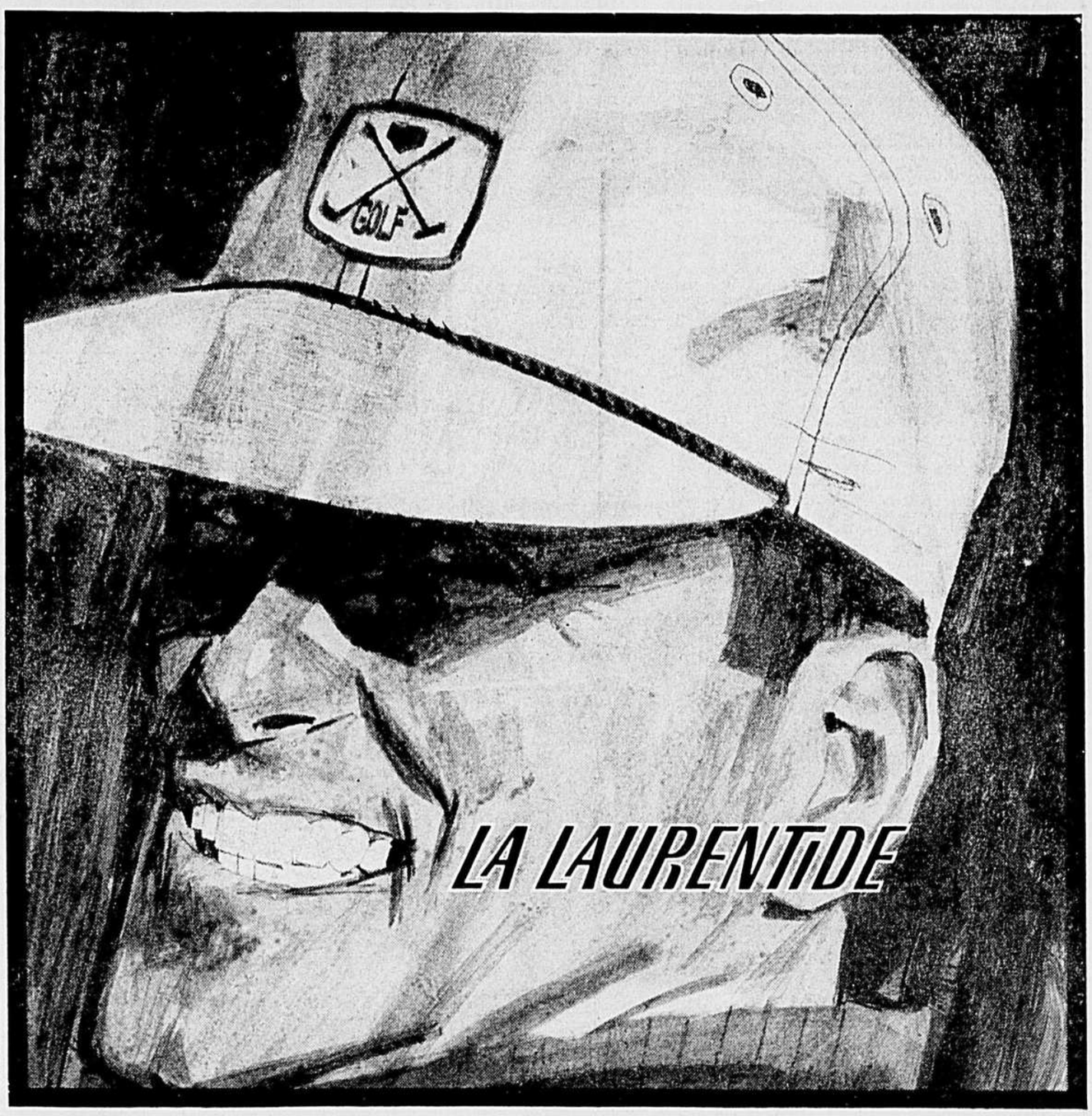
Ces avions sont appelés à remplacer éventuellement tous les avions de type Canso que le gouvernement affecte à la protection des forêts.

Chacun de ces nouveaux appareils coûte environ $1,000,000 au gouvernement québécois et le premier paiement a été effectué le 1er juillet dernier.

Le ministre a toutefois précisé que tout en respectant le contrat, le gouvernement Johnson se conservera "un droit de regard", c'est-à-dire qu'il pourra déterminer s'il aurait été possible ou préférable d'acheter moins de 20 appareils comme il est prévu dans le contrat.

Le ministre des Terres et Forêts, M. Claude Gosselin, a révélé de son côté qu'il avait soumis personnellement un rapport au conseil des ministres au sujet de l'achat des avions de type CL-125, rapport dans lequel il se prononçait en faveur de l'achat de ces appareils.

La bière au goût du jour...





résultats au RICHELIEU

Hier

Première course — Trot — Conditions — $1,200

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Gola's G	5	4	2e	2	3	2 1	1	2.09.1	Lachance, G.	F0.35
Faber Mar Mic	7	6	4	3	1e	1 1	2 3	2.09.1	Ponton, R.	7.35
Frank Lasalle	1	1	3	4	5	4 1	3 tête	2.09.4	Turcotte, M.	23.50
Live Fast	3	2	5	5	4	5 1½	4 1¾	2.10	Berseron, L.	35.60
Serenade	6	5	6	6	6	6 1½	5 1¼	2.10.1	Robillard, P.	4.20
Maple Pride	8	7	7	7	7	7	6 1¼	2.10.3	Lareau, J.	35.60
Premium	4	3	1e	1	2	3 ½	7	2.10.4	Bennett, C.	4.25

DUREE : 30.4 1.05 1.37 2.09.1 Piste rapide

5 GOLA'S G	2.70	2.50	2.40
7 FABER MAR MIC		4.10	2.90
1 FRANK'S LASALLE			4.60

RETIRE : CHALIDALE BRYAN (2)

Deuxième course — Amble — A réclamer — $1,100

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
L Maplecroft	5	5	1e	2	1	1 nez	1 ½	2.06.1	Blouin, J.	2.80
F Hills Fancy	6	6	7	5	2e	2 1½	2 2½	2.06.1	Deguise, A.	9.25
Banjo Pick	2	2	4	4	3e	3 1½	3 1½	2.06.4	MacTavish, D.	3.20
Lord Richelieu	1	1	3	3	5	4 1	4 cou	2.07	Bouthillier,	3.20
Mills Esquire	7	7	8	8	6	6 1	5 2¼	2.07.1	Paradis, C.	31.40
Forgetful	4	4	6	7	8	8	6 ½	2.07.3	Walters, C.	18.50
Freedom Pal	8	8	2e	1	4	5 ½	7 cou	2.07.3	Bourgon, L.	12.65
Eddie Mason	3	3	3	6	7	7 1½	8	2.07.3	Lachance, G.	3.80

DUREE : 30.2 1.02.4 1.34.4 2.06.1 Piste rapide

5 LADDIE MAPLECROFT	7.60	4.70	3.50
4 FLINT HILLS FANCY		7.70	5.00
2 BANJO PICK			3.40

PARI-DOUBLE : 5-5 — $15.30

RECLAME : EDDIE MASON (3)

Troisième course — Amble — Conditions — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Mary Volo	8	8	8	6	4e	4 1	1 1¾	2.09	Caldwell, R.	3.75
McQuick	5	5	5	4	3e	1 cou	2 tête	2.09.2	Jodoin, J.	4.15
Peter G 2nd	6	6	8	7	7	7 1½	3 cou	2.09.2	Savignac, R.	6.20
Scott Express	1	1	4	3	2e	3 1	4 ½	2.09.2	Horton, G.	6.25
Mirick Byrd	3	3	3	5	6	5 ½	5 1½	2.09.3	Turcotte, M.	8.45
Mystic Elm	4	4	7	8	8	8	6 ½	2.09.4	Robillard, P.	F2.25
Golden Spark	7	7	1e	1	1	2 ½	7 tête	2.10	Richer, C.	10.30
Fleeting Pick	2	2	2	2	5	6 1½	8	2.10	Gauthier, J.	35.90

DUREE : 30.4 1.05.2 1.37 2.09 Piste rapide

8 MARY VOLO S	9.50	4.70	3.20
5 McQUICK		5.50	4.60
6 PETER G 2nd			3.70

Quatrième course — Trot — A réclamer — $1,100

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Convention	2	2	2	2	1e	1 1½	1 1½	2.09.1	Bergeron, L.	11.80
Joey Belwin	3	3	1	1	2	2 ½	2 nez	2.09.2	Filion, G.	6.45
Trusty Lass	7	7	4	4	5	5 1½	3 tête	2.09.3	Savignac, R.	31.90
Julian Nathan	4	4	6	5	3e	3 1	4x ½p6	2.09.3	Côté, B.	F0.65
Majestic	8	8	8	8	8	7 ½	5 cou	2.09.3	Hanna, A.	35.40
Mr Q B	5	5	3	3	4	4 ½	6 1¼	2.09.4	Lachance, G.	4.15
Twinkle Comet	1	1	5	7	7	6 ¼	7 cou	2.10.1	Paradis, C.	21.20
King Tony	6	6	7	6	6e	8	x8	2.10.1	Rogers, A.	5.25

DUREE : 31.3 1.05.3 1.37.3 2.09.1 Piste rapide

2 CONVENTION	25.60	7.80	5.40
3 JOEY BELWIN		7.40	4.20
7 TRUSTY LASS			12.00

QUINELLA : 2-3 — $54.00

JULIAN NATHAN (4) a été disqualifié et placé 6e

RECLAME : JULIAN NATHAN (4)

Cinquième course — Amble — Conditions — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Mary Lyn	1	1	2	1	1	1 ¾	1 1½	2.09.2	Robillard, P.	F1.25
Sir Jasper	3	3	4	5	4	4 1½	2x ½p4	2.09.2	Turcotte, M.	4.70
Zing Mohawk	7	7	1	2	2	2 1	3 ½	2.09.3	Davies, B.	15.60
The Mirage	2	2	3	3	3	3 ½	4 1¼	2.09.3	Bédard, A.	2.25
Mac's Mary	5	5	6	6	6e	8	5 cou	2.09.4	Gauthier, J.	9.30
Karen Keen	8	8	8	8	8	7 1	6 nez	2.10	Charron, J.	31.40
Pepsi Joe	4	4	5	5	7	5 1	7 3½	2.10	Lareau, J.	51.60
Border Sally	6	6	7	7	4e	6 ½	8	2.10.3	Paradis, C.	10.25

DUREE : 32 1.05.3 1.37.3 2.09.2 Piste rapide

1 MARY LYN	4.50	3.40	2.80
7 ZING MOHAWK		8.30	4.30
2 THE MIRAGE			3.00

SIR JASPER (3) a été disqualifié et placé 4e

Sixième course — Amble — Conditions — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
M Foxboro	8	8	8	8	3e	3 3	1 cou	2.07	Filion, G.	9.00
Phil Parker	6	6	7	7	2e	2 1½	2 1¼	2.07	Desjardins,	8.15
Partick Kirk	1	1	1	1	1	1 ½	3 ½	2.07.1	Lachance, G	F0.80
Road Runner	3	3	5	4	6	5 1½	4 4	2.07.2	Laframboise,	5.20
Treasured Pick	7	5	6	6	8	6 1½	5 2¼	2.08.3	Bourgon, L.	21.90
Mississaga	2	2	3	3	4	3 ½	6 5	2.09	Hébert, J.	62.70
Wicomico Way	5	5	2e	2e	5e	7 ½	7 cou	2.10	Turcotte, W.	10.25
Incitatus	4	4	4e	5e	7e	8	8	2.10	Bédard, A.	4.35

DUREE : 30.4 1.02.2 1.35.1 2.07 Piste rapide

8 MISTER FOXBORO	20.00	9.50	4.40
6 PHIL PARKER		8.50	4.10
1 PARTICK KIRK			2.70

Septième course — Trot — Conditions — $1,200

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Clever Who	1	1	5	3	1e	1 1	1 1¾	2.10.2	Lachance, P.	1.50
Darnley Raider	7	4	8	5	3	3 1½	2 ½	2.10.4	Pritchard, K.	12.00
Donover	4	4	1	1	1	1 ¼	3 nez	2.10.4	Bennett, C.	11.90
Riddell Volo	5	5	3	4	5	5x ½	4x 1p6	2.10.4	Bouthillier, R	7.65
C Windsor	2	2	7	7	7	6 1	5 2¼	2.11	Hébert, M.	13.65
C Harvester	3	3	2	2	3	4 1½	6 nez	2.11.3	Lamarre, H.	3.20
Kim D Grattan	8	8	8	8	8x	8	7 cou	2.11.3	St-Jacques,	15.65
Broadway Joe	6	6	4	6	6	7 2	8	2.11.3	Turcotte, L.	5.25

DUREE : 32.2 1.06.2 1.38 2.10.2 Piste rapide

1 CLEVER WHO	5.00	4.60	4.30
7 DARNLEY'S RAIDER		8.90	4.80
4 DONOVER			5.90

QUINELLA : 1-7 — $41.10

RIDDELL VOLO (5) a été disqualifié et placé 6e

Huitième course — Amble — Conditions — $3,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Bolo Hal	5	5	6	3e	2e	2 ¾	1 1½	2.03	Filion, G.	7.10
Shady Chant	6	6	3	4	6	5 1½	2 cou	2.03.1	Lachance, G.	3.70
Play Bill	3	3	1	1	1	1 ½	3 ½	2.03.2	Turcotte, L.	7.15
Starbound	1	1	2	2	4	3 ½	4 1¼	2.03.2	Lareau, J.	6.25
Good Day	2	2	4	5	3e	4 ¼	5 cou	2.03.3	MacTavish, D	F1.75
Adican	4	4	5	6	5	6	6	2.03.3	Hanna, A.	3.65

DUREE : 30.1 1.02 1.32.1 2.03 Piste rapide

5 BOLO HAL	16.20	6.10	4.10
6 SHADYDALE CHANT		5.50	3.90
3 PLAY BILL			4.40

Neuvième course — Amble — Conditions — $1,200

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Lord Dares	6	4	1e	1	1	1 1	1 cou	2.06.1	Caldwell, P.	3.10
Jimmy N	1	1	3	3	3	2 ½	2 1	2.06.1	Laframboise,	5.10
Page Mar Mic	8	8	6	6	6	5 1½	3 1¼	2.06.2	Filion, G.	36.15
Marabelle	2	2	4	4	4	4 1	4 1	2.06.3	Clark, A.	2.65
Indian Volo	3	3	5	5	5	6 2	5 tête	2.06.4	Bouthillier,	F2.60
Hick Vampire	4	4	2e	2	2	3 ½	6 1½	2.06.4	Savignac, R.	4.75
Hick Meadow	7	7	8	8	8	7 5	7 9	2.07.1	Horton, T.	22.70
Sovereign	5	5	7	7	7	8	8	2.09	Lamarre, H.	31.30

DUREE : 30.1 1.02.4 1.35.1 2.06.1 Piste rapide

6 LORD DARES	8.20	5.30	5.30
1 JIMMY N		5.60	4.80
8 PAGE MAR MIC			7.30

Dixième course — Amble — Conditions — $1,000

	No	Pd	¼	½	¾	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Golddust	8	8	7	7	2	1 ¼	1 1	2.11	Jodoin, J.	4.00
Ideal Time	7	7	8	8	4	2 1½	2 2½	2.11.1	Gingras, M.	23.20
Joan Mir	1	1	x4	4	6	4 5	3 cou	2.11.4	Grisé, A.	2.25
Clov. Okay	5	5	2	3	3	3 1	5 13½	2.12	MacTavish, D.	6.25
Shaw. Wann	6	6	6	6	8	7 ½	5 2¼	2.14.3	Côté, B.	35.40
Indian Bar	4	4	5	5	7	8	6 cou	2.15	Robillard, P.	31.40
Feu Folet C	3	3	3e	3e	5e	6 1	7 7	2.15	Lareau, J.	19.30
S Borders	2	2	1	1	1x	5x 1	8		Savignac, R.	F1.25

DUREE : 31.4 1.05.4 1.39.4 2.11 Piste rapide

8 GOLDDUST	10.00	5.20	3.70
7 IDEAL TIME		11.20	6.80
1 JOAN MIR			3.90

EXACTA : 8-7 — $135.30

ASSISTANCE : 9,712 PARI-MUTUEL : $418,301

Le docteur Gauthier aborde un sujet tabou: la drogue

par André Trudelle

On a déjà souligné le fait que sur une piste de courses, aborder le sujet de la drogue est extrêmement délicat! Ce n'est pas un cas unique.

Récemment, dans le domaine de l'athlétisme, la province d'Ontario a connu plusieurs jours de brouhaha autour d'une affaire de stimulants que Lloyd Percival aurait administrés ou procurés à ses athlètes à ses jours d'instructeur au club Don Mills.

Or, à moins d'être en parfaite santé, qu'il s'agisse d'un ambleur ou d'un humain, il y a des maux qui nécessitent l'usage de médicaments, médicaments qui peuvent laisser des traces lors de l'analyse de la salive et de l'urine sans que pour autant les propriétaires ou entraineurs de ces chevaux soient des criminels.

Quand un sujet est tabou, la législation est toujours lente à amender ou à légiférer.

Le docteur vétérinaire Rosaire Gauthier, avantageusement connu dans le domaine du trot et amble, n'a pas craint de soulever ce problème une fois encore ces jours derniers.

Il nous avait parlé l'an dernier des possibilités, pour un cheval — ou un humain, selon le cas — de développer lui-même dans des moments de stress "des hormones pituitaires et adrénales comme agent protecteur à la perte d'énergie, hormones éjectées dans la circulation en provenance de glandes surrénales.

Ce phénomène, poursuit le docteur Gauthier, est reconnu par des savants comme Cannon et Selye.

Il est revenu cette année sur le sujet parce que l'analyse des tests des vainqueurs aux courses se fait par spectrophotomètre, instrument électromagnétique, hyper-sensible, utilisé pour mesurer la quantité de lumière absorbée au passage des ondes à travers un élément quelconque pour en donner une estimation au spectrum. La quantité de coloration détermine un résultat: négatif ou positif.

Pour ceux que la régidité du sujet n'a pas déconcertés et qui sont encore avec nous, ajoutons que dans le domaine des courses, la spectrophotométrie est employée en vue de la recherche de produits pouvant être en suspension dans l'organisme des chevaux prenant part aux compétitions. Si la bande d'ondes électromagnétiques est réglée selon les vibrations que chaque élément commande toute suspension est décelable et devient suspecte.



Dr R. R. Gauthier

Or, le docteur vétérinaire Gauthier pose la question, cette suspicion est-elle suffisante pour faire de l'entraineur un criminel, du vétérinaire un complice, du président des juges un accusateur ?

La science en ce domaine est-elle assez sûre d'elle pour affirmer que les tests positifs décelés sous formes de brouillards par le spectrophotomètre sont des stimulants injectés dans un but malicieux ou des stéroides développés par réaction de l'animal lui-même dans une période de stress provoqué par la peur, la fatigue ou l'épuisement ou le surmenage?

Voilà un sujet pas facile pour le profane — dont je suis — mais d'une extrême importance pour les horsemen et dont la Canadian Trotting Association, sage et magnanime, devrait s'occuper croyons-nous.

Selon les chiffres compilés par Raymond Benoit, Gilles Lachance a non seulement gagné le plus de courses au Richelieu 89, mais il a aussi accumulé le plus d'argent en bourse, soit $98,114. Duncan McTavish est deuxième à $81,324.

La meilleure moyenne chez les conducteurs va toutefois à Claude St-Jacques qui pourrait fort bien remporter le championnat du meeting en cours.

Il n'y a pas de courses ce soir.

Résultats à Sherbrooke et à T.-Rivières

SHERBROOKE

HIER

PREMIERE COURSE — AMBLE — $200

2 Gordon Ibaf (F. Adamson)	3.10	2.60	2.50
4 Will Senator (R. Jodoin)	—	3.40	2.70
7 Sep Will (R. Jutras)	—	—	2.60

Durée : 2:11 1/5

DEUXIEME COURSE — AMBLE — $200

4 Grand Manner (G. Jutras)	12.80	6.10	3.80
8 Miss Eureka D. (M. Valliere)	—	5.40	3.90
2 Cloverland Joddy (W. Lancaster)	—	—	4.40

Durée : 2:14 4/5

PARI DOUBLE : (2-4) $17.20.

TROISIEME COURSE — TROT — $200

5 Jets Wings (P. Denis)	13.90	12.00	2.80
4 Kuno Stout (F. Jodoin)	—	7.50	3.70
6 Kokomo Joe (R. Dupont)	—	—	2.60

Durée : 2:12 2/5

QUATRIEME COURSE — AMBLE — $200

3 Sunny Bubble (G. Robichaud)	3.60	2.50	2.60
8 Yankee Direct (J. Dagenais)	—	3.70	2.40
5 Royal C. Way (Jutras)	—	—	2.20

Durée : 2:14

QUINELLA : (3-8) $7.40.

CINQUIEME COURSE — AMBLE — $200

1 Ben Primrose (G. Jutras)	8.70	6.10	4.20
7 Cecilia's Pride (R. Cossette)	—	9.00	5.00
4 Cool Brise Vonian (S. Jacobs)	—	—	4.00

Durée : 2:16

SIXIEME COURSE — AMBLE — $400

6 Great Spencer (L. Huckins)	4.80	3.70	2.70
1 Carla Gallon (S. Kidd)	—	4.10	2.80
7 Drummond Law (G. Jutras)	—	—	3.50

Durée : 2:8 4/5

SEPTIEME COURSE — AMBLE — $225

6 Amirad Express (G. Robichaud	4.40	3.80	2.90
5 Mr. Bing Express (A. Morin)	—	13.00	5.70
4 Darn You (C. Grenier)	—	—	2.80

Durée : 2:12 1/5

QUINELLA : 6-5) $52.50.

HUITIEME COURSE — TROT — $250

1 Tullican (F. Desrochers)	4.80	3.80	3.00
3 Steele C. (O. Surprenant)	—	2.90	2.70
5 Lyse Belle (R. Cossette)	—	—	5.90

Durée : 2:12 1/5

NEUVIEME COURSE — AMBLE — $275

6 Nat's Son (G. Malo)	29.00	10.60	5.70
2 Lone Elm Reedy (R. Jutras)	—	6.50	4.40
5 Charmante Ibaf (A. Beaudoin)	—	—	3.60

Durée : 2:11 3/5

DIXIEME COURSE — AMBLE — $250

3 Kite Clap (R. Roberge)	48.00	9.80	6.60
1 Tina Clap (Y. Lepage)	—	3.60	3.40
8 Peggy Angus (G. Robichaud)	—	—	4.00

Durée : 2:10 4/5

EXACTA : (3-1) $280.90.

Assistance 1,343

LES PARIS $42,530

Piste rapide

TROIS-RIVIERES

HIER

PREMIERE COURSE — COND — TROT — $450

1—Lucky Dare (F. Robitaille)	8.80	3.10	2.60
5—Northwood Barn (G. Surprenant		2.70	2.40
6—Debbie's Pet (C. Savignac)			6.40

Durée : 2:9 4/5

DEUXIEME COURSE — COND — AMBLE — $350

2—Sister's Jessie (G. Guay)	6.00	4.30	3.50
8—Martha's Son (R. Gagné)		12.40	4.80
4—Dee Dee Adios (J.C. Martineau)			3.60

Durée : 2:11

Pari double : (1-2) $33.50

TROISIEME COURSE — COND — AMBLE — $300

5—John Andy (J. Quessy)	14.50	4.60	3.10
2—Big Togo (R. Quessy)		3.60	3.00
8—Princess Mir (D. McKenney)			4.90

Durée : 2:12 2/5

QUATRIEME COURSE — COND — AMBLE — $350

1—Adios Bunter (J.C. Martineau)	3.80	2.70	2.80
2—Southampton (P. Courteau)		4.20	5.40
5—Rapid Rise (N. Dumont)			4.00

Durée : 2:11 4/5

Quinella : (1-2) $8.10

CINQUIEME COURSE — COND — AMBLE — $350

5—Rough Neck (H. Hoover)	3.00	2.60	2.50
3—Lanmart Jr (G. Beauvais)		2.70	2.50
2—Miss Royal Dexter (L. Lafreniere)			

Durée : 2:10

SIXIEME COURSE — COND — AMBLE — $300

8—Good Choice (G. Surprenant)	14.00	6.90	3.50
1—Maggie Wayne (I. Duquette)		6.00	2.50
2—Beauty Scott (C. Plante)			2.40

Durée : 2:11 2/5

Quinella : (8-1) $15.90

SEPTIEME COURSE — COND — AMBLE — $400

6—Music Mir (R. Quessy)	22.70	5.70	3.70
4—Ozark Rita (W. Plourde)		2.80	2.50
8—Highland Way (M. Gagné)			3.50

Durée : 2:8 1/5

HUITIEME COURSE — COND — AMBLE — $450

1—Rock Chief (G. Villemure)	9.20	5.00	2.60
5—John Brook C (C. Savignac)		3.00	2.40
6—Ace Dan (J. Quessy)			2.40

Durée : 2:9 2/5

NEUVIEME COURSE — COND — TROT — $350

1—Seargent Rum (Y. Robinette)	4.90	3.30	2.50
3—Paul's Express (J.C. Martineau)		7.50	3.50
4—Beau Mar Mic (R. Gagné)			2.30

Durée : 2:12 3/5

DIXIEME COURSE — COND — AMBLE — $400

7—Lina M Vonian (J.J. Martineau)	23.40	7.70	5.20
4—Ship Ahoy (C. Savignac)		8.70	10.20
3—Desmond's Son (W. Plourde)			5.20

Durée : 2:9 4/5

Exacta : (7-4) $143.40



Il se retire

Tony Lanza, le champion des lutteurs poids lourds junior, a décidé de se retirer de la lutte. Il est demeuré invaincu comme champion. Lanza a été un entraineur de plusieurs lutteurs professionnels au cours de sa longue carrière. Il commence une autre carrière avec l'agence de policiers Reeves.

Mike Belkin perd

MILWAUKEE. (UPI) — Le Canadien Mike Belkin, natif de Montréal et demeurant maintenant à Miami Beach, Flo., a subi l'élimination aux mains de l'Australien Owen Davidson, par 6-2, 6-0, hier, en 4e ronde du tournoi de tennis.

Courses interrompues par un orage

CINCINNATI (UPI) — Pour la première fois en 25 ans, la piste River de Cincinnati n'a pu présenter son programme complet de 10 courses lorsqu'un violent orage s'est abattu sur la ville.

Une obscurité quasi complète est descendue sur la piste alors des pluies torrentielles ont été rapportées dans la région du mont Washington.

Une panne complète d'électricité dans la région a empêché la direction du Queen City Turf Club de recourir à leur génératrice automatique qui est normalement utilisée dans ces occasions.

Ainsi, la direction a remis des passes gratuites à tous les amateurs de courses qui se trouvaient à la piste et a déclaré que l'admission à l'estrade populaire serait gratuite aujourd'hui, puisque seulement cinq courses ont pu être présentées.

Inscrits à Québec

CE SOIR

1ère COURSE — COND. AMBLE — $500

1. Zero King, Gil. Lachance	5-2
2. Voting Lady, M. Aubin	9-5
3. Success Sam, Y. Catellier	7-2
4. First Remus Jr., pas choisi	4-1
5. Cheerio, F. Blouin	9-2
6. Tattle Town, V. Bédard	8-1
7. Helen Goose, M. Cournoyer	10-1
8. June Bel, E. Bédard	6-1
Eligibles : Merry Cadet, M. Carpentier; Beau Cheval, H. Brousseau	

2e COURSE — COND. TROT — $550

1. Eagle Mir, Alex. Pagé	4-1
2. Baron Song, R. Bélanger	6-1
3. Kory, B. Perreault	7-2
4. Phil Abbey, L. Coulombe	12-1
5. Scot's Janet, A. Blouin	8-1
6. The Arab, C. Denault	10-1
7. Patrick Scot, A. Doré	5-2
8. Worthy Colby, M. Giguère	9-2
Eligible : Merry Craft, M. Aubin	

3e COURSE — COND. AMBLE — $500

1. Apogee, Gil. Lachance	3-1
2. North'd Diana, G. Beauchemin	10-1
3. Gold Student, Y. Catellier	9-2
4. Texas Diplomat, J.L. Gingras	4-1
5. Galant Express, M. Cournoyer	7-2
6. Teenie Adios, D. Larochelle	6-1
7. Lottie Adios, M. Giguère	5-2
8. Sylvie Butler, C. Gervais	8-1
Eligibles : Pee Wee Adios, Alex. Pagé; Terence Hanover, A. Veilleux	

4e COURSE — COND. AMBLE — $600

1. Don, D. Adioway, N. Tremblay	6-1
2. All's Count, C.H. Fortier	5-2
3. Jet Shadow, D. White	3-1
4. Brushoff Wick, J. Cyrenne	9-5
5. Admiral Richelieu, A. Côté	10-1
6. Lovely Sue, A. Jean	5-1
7. Miss Gideon, J.P. Courchesne	8-1
8. Omega, M. Giguère	7-2

5e COURSE — COND. TROT — $500

1. Valera, I. Aubin	2-1
2. Scotch Bomb, P. Blouin	5-2
3. The Web, J. Cyrenne	3-1
4. Rickie Volo, L. Coulombe	8-1
5. Patty Sterns, R. GrandMaison	4-1
6. Janet's Son, Y. Pelchat	9-2
7. Half Song, S. Sequin	10-1
8. Lucky Symbol, P.E. Alain	6-1

6e COURSE — COND. AMBLE — $700

1. Shadydale Bright, A. Jean	4-1
2. Josedale Proton, M. Aubin	9-2
3. Eloise's Pet, R. Barrieau	4-1
4. Melody Adam, C. Dupont	5-2
5. Lover Hal, Y. Catellier	3-1
6. Dangerous Galvin, M. Poulin	8-1
7. Lusty Hal C., A. Côté	6-1

7e COURSE — COND. TROT — $550

1. Miss Fedway, Gil. Lachance	2-1
2. Eve'n Betts, Y. Gamache	8-1
3. Federal Agent, pas choisi	7-2
4. Dark Mission, pas choisi	4-1
5. Demon Day, A. Guenette	6-1
6. Atwell Hanover, R. Moreau	3-1
7. Galaproxy, M. Cournoyer	6-1
8. Sambee, G. Lachance	10-1
Eligible: Lili Song, R. GrandMaison	

8e COURSE — COND. AMBLE — $500

1. Jay Arden, J. Cyrenne	5-2
2. Adios Ferland, E. Ratté	2-1
3. Flying Choice, Alex. Pagé	6-1
4. Beatle Mir, D. Larochelle	6-1
5. Monsieur Carnaval, pas choisi	10-1
6. Crystal Key, B. Gervais	8-1
7. Dimity Way, Y. Pelchat	6-1
8. Laura Cax, M. Poulin	10-1

9e COURSE — COND. AMBLE — $800

1. Regal Yates, N. Tremblay	3-1
2. Ben's Gift, B. Gervais	2-1
3. Mifflin Hanover, C. St-Jacques	8-1
4. Big Chief M., R. Bruyère	9-2
5. Adios Breakaway, Y. Pelchat	4-1
6. Sister Adios C., pas choisi	6-1

10e COURSE — COND. AMBLE — $600

1. Snippy Sir, W. Bourgon	5-2
2. Indian Prince, J. Cyrenne	3-1
3. Lady Champ, Y. Gamache	7-2
4. Miss Betty Ann, M. Goguen	4-1
5. Braids, M. Poulin	8-1
6. Meadowbrooke, A. Jean	10-1
7. Phil Butler, Y. Pelchat	6-1
8. Eliminator, E. Bolduc	8-1

4230-A

1965 CHEVROLET

Super Sport décapotable, automatique, radio, moteur 327 cu. in., servo-direction et freins, lave-vitre, vitres électriques, pneus blancs, enjoliveurs de roues. Couleur rouge Matador, intérieur noir. Balance de garantie GM. Termes faciles, échange accepté. Un vrai bijou. Spécial **$2730**

SANGUINET AUTOMOBILE LTEE

Terrain de voitures usagées

1603 Delorimier coin Demontigny

Tél. : 524-3761

NORTHEAST AIRLINES

La compagnie Northeast Airlines a des places disponibles sur la plupart de ses envolées à destination de

BOSTON —
PHILADELPHIE —
WASHINGTON —
MAINE —

Les lignes téléphoniques de Northeast (631-4561) sont très occupées, alors si vous ne pouvez nous atteindre par téléphone, voici une suggestion.

Un Agent de voyages est toujours utile, ou vous pouvez acheter votre billet à l'un des guichets Northeast commodément situés à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal et à l'aéroport international de Dorval. Nous espérons tous que la grève sera bientôt finie. Entre-temps, Northeast fait tout son possible pour vous mener là où vous désirez aller, rapidement et confortablement.

NORTHEAST AIRLINES

O.F.C.

UN WHISKY CANADIEN

Un des 3 Grands Whiskys Canadiens

EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD.

**RÉPARATION DE CAMER

L'aide matérielle fédérale aux Indiens prend son essor : $13 millions pour 66-67

par André Luchaire

Le ministre fédéral du Nord Canadien et des Ressources nationales, M. Arthur Laing, a communiqué ces jours derniers les chiffres des dépenses projetées pour l'exercice 1966-1967 en vertu du programme de l'amélioration matérielle des réserves indiennes, d'un montant global de $112,000,000, étalé sur une période de cinq ans débutée au cours de l'exercice encore en cours : ce dernier s'était vu affecter une prévision budgétaire de $6,687,574, le prochain bénéficiera d'un montant presque exactement doublé, à $13,276,545, — soit un accroissement de 98.5 pour cent.

La répartition par genre de service est la suivante : Développement communautaire : $93,751 (contre $155,965 en 1965-66) ; Electrification : $617,065 (contre $79,398) ; Voirie : $2,393,202 (contre $969,190) ; Hygiène : $2,147,144 (contre $528,886) et Logements : $8,025,574 (contre $4,954,135).

Quant à la répartition par "région" (concept administratif qui dans la plupart des cas correspond aux provinces) elle est la suivante : Maritimes : $852,103 (contre $370,066) ; Québec : $1,591,536 (contre $585,916) ; Ontario : $2,089,160 (contre $750,700) ; Manitoba : $2,242,080 (contre $1,306,355) ; Saskatchewan : $2,434,803 (contre $1,186,734) ; Alberta : $1,562,128 (contre $906,047) ; District de Mackenzie (Nord-Ouest) : $573,885 (contre $260,446) ; Colombie-Britannique et Yukon : $1,930,850 (contre $1,930,850 (contre $1,321,100).

Population indienne en croissance

Rappelons, pour le bénéfice de nos lecteurs, que les populations correspondantes, district par district, étaient les suivantes, d'après les relevés de 1964 (ceux de 1965 sont en voie de compilation) : Maritimes : 8,071 (dont 3,992 pour la Nouvelle-Ecosse, 3,702 pour le Nouveau-Brunswick et 377 pour l'Ile du Prince-Edouard - Terre Neuve n'ayant aucune population indienne enregistrée comme telle) ; Québec : 23,713, Ontario : 48,391, Manitoba : 23,805, Saskatchewan : 23,905, Alberta : 23,669, District de Mackenzie : 5330, Colombie-Britannique et Yukon : 44,399 (dont 42,118 pour la seule C.-B.).

Ce qui donne une population amérindienne globale (excepté toutefois les Esquimaux) de 211,283 personnes — contre 136,000 en 1929 : c'est dire qu'elle aura doublé d'ici sans doute quelques décades.

Objectifs du plan

"Réparti sur une période de cinq ans, précise le communiqué émis à ce propos, "ce programme fournira une aide matérielle aux Indiens pour l'aménagement d'habitations, de services d'eau potable et d'installations sanitaires, ainsi que pour l'électrification des maisons et la réfection des routes dans les localités indiennes".

"A la suite d'une enquête générale sur les conditions de logement dans les réserves, qui s'est terminée en février 1965, on a constaté qu'il fallait construire quelque 12,000 logements au cours des cinq prochaines années".

"A cette fin on dépenserait quelque $75,000,000 de fonds publics en plus de certaines sommes tirées des fonds des bandes et des contributions des particuliers".

(Sur la base des chiffres mentionnés jusqu'ici il semblerait donc que la valeur moyenne des habitations projetées s'établisse aux alentours de $6,200).

On prévoit, paraît-il, de construire 1500 habitations en 1966-67 (contre 1200 en 1965-66).

Tous les montants donnés pour les deux premières années du plan quinquennal sont manifestement destinés à être accrus dans les trois exercices suivants, puisque jusqu'ici ils ne constituent que 18·1 pour cent du programme total.

On remarque en outre que les chiffres, répartis par province, ne sont pas proportionnels à la population indienne de chaque province, mais — on le suppose du moins — aux besoins réels dans chacune d'entre elle.

Dans les déclarations faites à l'occasion du lancement du programme quinquennal, en mars dernier, M. Arthur Laing avait laissé entendre que l'aide gouvernementale en ce qui concerne les logements par exemple serait accordée sous forme individuelle, cas par cas, en la répartissant selon quatre catégories : 1) les veuves, les personnes âgées et indigentes et invalides (logements gratuits) 2) les familles de régions économiquement faibles ; 3) celles des régions économiquement fortes ; 4) les familles qui veulent quitter la réserve en raison de possibilité d'emploi ailleurs.

Le plan quinquennal apparemment ne concerne pas, soit dit en passant, les familles indiennes vivant hors des Réserves, dans le Nord ou le Grand Nord.

Collaboration des Indiens

A la division des Affaires indiennes, on assurait ces jours-derniers que tout ce programme serait appliqué en accord avec les intéressés et en particulier avec les Bandes des réserves.

"De plus en plus, le mot d'ordre, à Ottawa, est à la participation directe des Indiens aux programmes élaborés à leur intention" y affirme-t-on.

"Dans beaucoup de régions, a-t-on précisé, on a constitué des "conseils provinciaux" qui ont délégué chacun trois représentants à un Comité consultatif national (National Advisory Board) dont le président actuel est M. Wilfrid Bellegarde, de la Saskatchewan".

"C'est en consultation avec ce Conseil que le programme quinquennal a été élaboré et sera réalisé", m'a-t-on affirmé également.

Toutefois, il convient de préciser à l'intention de nos lecteurs que la désignation des membres des comités régionaux — comme la création des Associations provinciales d'Indiens (qui se multiplient depuis quelques années) ne semble pas avoir été effectuée sur la base de consultations populaires.

En tout cas, il n'y en a pas eu, semble-t-il, dans les réserves du Québec, où le comité régional consultatif — comme l'association provinciale, ont été constitués sur l'initiative du maire actuel de Kahnawaké, M. André Delisle, récemment réélu à une forte majorité (sur plus de 1400 votants).

Quoiqu'il en soit la Division des Affaires indiennes paraît s'être engagée sur la voie de la consultation systématique des intéressés, ou de leurs représentants plus ou moins attitrés.

Et c'est là un phénomène qui pourrait s'avérer pour le moins aussi important que les montants même engagés dans le plan quinquennal— qui représentent, rappelons-le aussi, un peu moins de deux budgets annuels des Affaires Indiennes (qui sont actuellement de l'ordre de $60 à $70 millions). Ce phénomène touche en effet à l'aspect le plus délicat du problème des Indiens de nos jours: le problème de leur dignité que l'aide matérielle la plus substantielle ne résoudra pas toute seule.

La grève décidée chez Dominion Rubber

SAINT-JEROME. (C.B.) — Au cours d'un scrutin secret, les employés de la manufacture Dominion Rubber, à Saint-Jérôme, se sont par une forte majorité prononcés hier soir en faveur de la grève. Ils n'ont cependant pas déterminé la date du déclenchement, laissant cette décision à la discrétion de leurs dirigeants syndicaux.

Les employés ont préféré ne pas décider avant leurs vacances annuelles le moment de déclencher l'arrêt de travail. Le congé d'une durée de trois semaines commence ce soir. Toutefois, les syndicalistes ont suggéré à leurs dirigeants de tenter de nouvelles démarches durant l'intervalle, dans le dessein d'amener la firme à formuler des propositions concrètes.

D'après les remarques d'un chef de la centrale syndicale, on en déduit que la compagnie se serait, pendant les négociations, abstenue de prendre position sur les questions pécuniaires. Par ailleurs, elle a suscité des contrepropositions. M. Roger Lecavalier a déploré que la partie patronale n'ait pas su profiter de l'expérience tirée de l'année 1963, alors qu'une grève avait paralysé l'usine pendant six semaines.

La forme des Américains compromise par la TV

LOS ANGELES. (UPI)—Deux physiothérapeutes estiment que si tant de jeunes Américains sont en mauvaise condition physique, c'est à cause de la télévision.

Au plus cinq pour cent des jeunes Américains sont en parfaite forme physique, affirment MM. George Sullivan et William Newell, dans une communication présentée au congrès de l'American Physical Therapy Association.

Selon eux, la plupart des jeunes souffrent d'obésité et d'un mauvais maintien, ce qui tient largement à leur habitude de s'accroupir de longues heures devant le récepteur de télévision.

MM. Sullivan et Newell ont souligné que les jeunes Noirs étaient, règle générale, en meilleure condition physique que les jeunes Blancs. "Très peu de Noirs, ont-ils expliqué, ont à souffrir d'un excès de prospérité."

27 pataugeuses ouvertes sept jours par semaine

Par suite d'une décision prise hier par le comité exécutif, à l'hôtel de ville de Montréal, 27 pataugeuses — et non plus seulement sept — seront désormais ouvertes sept jours par semaine.

Les sept pataugeuses jusqu'ici ouvertes toute la semaine — y compris le samedi et le dimanche — sont : les deux pataugeuses de l'île Ste-Hélène, les deux pataugeuses du parc Lafontaine, celle des parcs des Habitations Jeanne-Mance, celle du parc Raimbault et celle du parc Turin.

Les vingt autres pataugeuses qui seront ouvertes même en fin de semaine sont celles des parcs : Drolet, de l'Encan, des Vétérans, Laurier, Médéric-Martin, Rouen, Campbell-Nord, Lalancette, Pierre-Bernard, St-Donat, Masson, Henri-Julien, Jarry, St-Simon-Apôtre, Campbell-Nord, Gadbois, Ignace-Bourget, Louis-Cyr, Oxford et Trenholme.

Vingt-sept des 57 pataugeuses municipales seront ainsi accessibles en fin de semaine jusqu'au 28 août.

Le comité exécutif a approuvé hier une dépense de $14,000 relativement à l'ouverture des 20 pataugeuses additionnelles durant sept fins de semaine.

Trente pataugeuses demeureront fermées le samedi et le dimanche.

2 frères accusés d'avoir projeté des films indécents

La Sûreté de Montréal a appréhendé deux frères, âgés respectivement de 23 et 25 ans, à la suite d'une descente effectuée dans la nuit de mardi à mercredi, au 6592 rue St-Hubert, dans le nord de la métropole. Dix-neuf autres personnes ont été arrêtées en même temps que les deux frères, mais elles ont été libérées quelques heures plus tard.

Les individus appréhendés participaient à ce qu'il est convenu d'appeler un "stag party" au cours duquel des films indécents ont été projetés.

Dans leurs perquisitions, les agents ont saisi pour $1,000 de marchandises comprenant 25 films et plusieurs photos pornographiques, ainsi que des appareils de photographie.

Les deux frères, propriétaires de l'établissement qui fut l'objet de la descente, devront répondre à l'accusation d'avoir projeté des films indécents.

Un accusé est remis en liberté par erreur

Un jeune homme de 24 ans, qui devait recevoir sa sentence, hier, sous l'accusation d'avoir commis un cambriolage dans une maison de Laval, n'a pas répondu à l'appel de son nom, devant le juge Gérard Laganière, en dépit du fait qu'aucun cautionnement n'avait été fixé pour sa libération provisoire.

Mais, précédemment accusé de sept vols du même genre à ville Mont-Royal, le prévenu Pasquale Fasano s'était vu octroyer un cautionnement par le juge John O'Meara.

A la suite de ses multiples déplacements entre la prison commune et la cour, quelques papiers se "mélangèrent", apparemment, et l'accusé fut finalement remis en liberté à son retour boulevard Gouin, en vertu de la décision précédemment prise par le juge O'Meara.

Mais, par contre, le juge Laganière, en acceptant l'aveu de l'inculpé dans l'affaire de Laval, n'avait pour sa part fixé aucun cautionnement que ce soit.

Cette situation . . . de fait exposée à ce dernier, il ne put que faire la seule chose qui s'imposait dans les circonstances.

Soit émettre immédiatement un nouveau mandat d'arrêt contre ce prévenu présentement en liberté illégale, par erreur.

Les grévistes de la Dominion Textile ont l'appui de la CISC

La Fédération internationale des syndicats chrétiens du textile a exprimé aujourd'hui sa solidarité avec les 5,000 grévistes de la Dominion Textile.

Réuni à Salsbourg, en Autriche, le bureau de la Fédération à laquelle sont affiliés les syndiqués du textile de la CSN, "souhaite le succès complet aux grévistes".

Cambriolages

La Sûreté de Montréal enquête sur trois cambriolages d'importance perpétrés la nuit dernière dans la métropole.

Mlle Yvette Martel, du 3541, rue Girouard, a constaté la disparition à son domicile de $4,000, soit $2,000 en espèces et $2,000 en obligations.

Pour sa part, Mlle Simatais Galina, du 4725, rue Fulton, s'est fait voler pour $1,315 en bijoux.

De son côté, M. Albert van Herck, du 10,130, place Meilleur, a rapporté à la police qu'en son absence, des malfaiteurs se sont emparés de vêtements et différents articles ménagers d'une valeur de $1,275.

Enfin, un cambrioleur s'est introduit à la station-service "W", au 2307 est, rue Beaubien, où il s'est emparé du contenu du tiroir-caisse. Le montant du vol est inconnu pour le moment.

Nouveaux paquebots italiens

NAPLES. — Sur la route maritime Europe du Nord-Australie-Nouvelle-Zélande-Singapour est entré dernièrement en service le nouveau paquebot italien "Angelina Lauro", qui va être bientôt suivi de son jumeau "Achille Lauro", qui porte le nom de son armateur et qui est en cours d'armement. Ces deux unités de la Flotte Lauro desserviront l'itinéraire suivant : Brême-Rotterdam-Southampton-Gênes-Naples-Messine-Malte-Port-Saïd-Suez-Aden-Freemantle-Melbourne-Sydney-Wellington-Sydney-Melbourne-Singapour-Bombay-Suez et tous les autres ports touchés à l'aller.

Le paquebot "Angelina Lauro" déplace 25,000 tonnes, est long de 205 mètres et large de 25m.50, et peut transporter 1,600 à 1,700 passagers. Ce navire est équipé avec un appareil propulseur ayant une puissance de 38,000 CV, des stabilisateurs Denny-Brown, des dispositifs modernes de sécurité contre les incendies. Il est aussi muni de conditionneurs d'air réglables dans tous les locaux, de circuits de radio, de télévision et de radiodistribution sonore, de grandes piscines, de promenades couvertes et d'un accueillant solarium.

Nécrologie

R.P. Venance, o.f.m. capucin

Biologiste, naturaliste et micro-cinéaste internationalement connu, le R.P. Venance, capucin, est décédé le 11 juillet, à l'hôpital Notre-Dame de la merci de Montréal.



Le père Venance est né à Cabano le 6 mars 1895, d'Alphonse Caron et de Clara Pelletier. Après des études classiques au collège Séraphique d'Ottawa, il a fait sa profession religieuse au noviciat des Capucins de Québec, le 8 septembre 1915, puis s'est spécialisé en philosophie et en théologie dans diverses universités européennes.

Il fut ordonné prêtre à Québec, le 8 juillet 1923. Il se consacra à l'enseignement.

Ce fut la lecture de l'encyclique "Deus scientiarum" qui l'orienta vers les sciences. Il poursuivit des études en biologie à l'université de Montréal et se consacra à la recherche dans le domaine de l'invisible à partir de 1939.

Pour faciliter ses recherches au microscope, il inventa le "microlabe", pince microscopique permettant la pêche dans une goutte d'eau. Il s'équipa d'une caméra et d'un microprojecteur et devint ainsi un pionnier dans l'art cinématographique des infiniment petits. En 1940-41, il réalisa son premier film, "Le monde invisible".

Il laisse, comme oeuvre scientifique, 17 longs métrages, dont plusieurs en couleurs, et plus de 3,500 diapositives en couleurs sur la biologie et l'histoire naturelle.

M. Georges Constantin

M. Georges Constantin, trésorier général de la Société des Artisans depuis 1942, est décédé hier, après une maladie de quelques mois.

Né le 8 août 1908, M. Constantin était entré au service de la Société en décembre 1927. Il avait été nommé comptable en chef en 1937 et trésorier général en 1942.



M. Constantin fut également président de la "Canadian Fraternal Association", directeur du "National Fraternal Congress of America" et président de la Chambre de commerce de Varennes.

Outre son épouse (Hélène Lebeau), il laisse ses quatre enfants: Georges-François, Renée, Nicole et André.

La dépouille mortelle est exposée au salon Tétreault & Fils, 1559 rue de Montarville, à St-Bruno. Les funérailles auront lieu samedi, à 9 h. a.m., en l'église de St-Bruno.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

BASTIEN (Marie-Jeanne) — A Ville d'Auteuil, le 12 juillet 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Hermenégilde Bastien, née Marie-Jeanne Therrien, demeurant 1730, avenue Lacasse, mère de Frère Jacques Bastien, Oblat de Marie-Immaculée. Les funérailles auront lieu vendredi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatreault
249, Boul. Ste-Rose
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Béatrice, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Guilhelmine) — A Lachine, le 13 juillet 1966, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve Maurice Beaudoin, née Guilhelmine Laplante, demeurant 1005 St-Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église des Saints-Anges, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Arthur) — A Verdun, le 12 juillet 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé accidentellement Arthur Belisle, époux de Juliette Bergeron, et père de Mme R.L. Arsenault (Thérèse), Jean-Paul, René, Jacqueline, Mme P. Majeau (Jeanne d'Arc), Ghislaine. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512, rue de l'Eglise, Verdun
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHETTE (Jacques) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Jacques Blanchette, demeurant 4278 Rivard. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 est, rue Rachel
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, ou le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Azélus) — A Joliette, le 12 juillet 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Monseigneur Azelus Brunelle, autrefois curé de la paroisse de la Nativité de Cornwall, Ontario, frère des abbés Evangeliste et Lionel Brunelle. Exposé à la Maison Champagneur, à Joliette, où il était retiré. Les funérailles auront lieu samedi, le 16 courant, pour se rendre à la Cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 2 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Omer Landreville de Joliette.

CARBO (Vénéra) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 45 ans, est décédée Mme Joseph Victor Carbo, née Vénéra Dienne, demeurant 11845 Boul. O'Brien. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095 rue de Salaberry
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Rosaire) — A Ste-Philomène, le 12 juillet 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Rosaire Champagne, membre des Chevaliers de Colomb, 4e degré, époux de Monique Côté, demeurant à 518, boul. St-Jean-Baptiste, Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léo Lamoureux,
(face église paroissiale)
Ste-Philomène,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 4 hres p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Amanda) — A l'hôpital Regina de Laflèche, le 12 juillet 1966, à l'âge de 86 ans, 11 mois, est décédée Amanda Charlebois, épouse de feu Joseph Charbonneau, demeurant à St-Amable, comté Verchères. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Demers,
Ste-Julie,
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Amable où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Antoinette) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 79 ans, est décédée Antoinette Brouillet, épouse de feu Rodrigue Chartrand, demeurant au 7783 boul. Lévesque, Duvernay est, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
1039 rue du Collège, St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONSTANTIN (Georges) — A St-Bruno, le 13 juillet 1966, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Georges Constantin, trésorier de la Société des Artisans, époux de Hélène Lebeau, demeurant au 145 est, Seigneuriale, St-Bruno. Les funrailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Tétreault et Fils Ltée,
1559, rue Montarville,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Bruno, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Bruno, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBIN (Napoléon, Paul) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé Napoléon Paul Corbin, époux de feu Léonise Brunet, demeurant 6211 Laurendeau. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2805, rue Allard
à 9.45 hres, pour se rendre à l'église Coeur-Immaculé-de-Marie, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière des Cèdres, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DALPE (Cyprien) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Cyprien Dalpe, époux de Armoza Prud'homme, demeurant 2593 Chapleau. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Julie, comté Verchères, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE IACOBIS (Calderone) "Yolande" — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Harry De Iacobis, née Yolande Calderone. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La courtoisie sur l'eau

La courtoisie sur l'eau est aussi appréciable que la courtoisie au volant sur la grand'route. Votre Croix-Rouge vous invite à toujours vous méfier de l'onde.

DESJARDINS (Eva) — A Jacques-Cartier, le 12 juillet 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Armand Desjardins, née Eva Dupuis, demeurant au 131 St-Michel, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pie-X où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI-GIANTOMASSO (Maria) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Donato Di-Giantomasso, née Maria Penacchi, demeurant au 4786 Cazelais. Mère de Mme Olivo Marini (Angel), Mme Gerald Lane (Marguerite), Rita et Rocky. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 rue Notre-Dame ouest
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Elizabeth-du-Portugal où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUTRISAC (J. Albert) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 73 ans est décédé J.-Albert Dutrisac, époux d'Yvonne Filion, père de Jacqueline, Raymond, Ghislaine, André. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Alfred) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé Alfred Fournier, époux de Cécile Dozois. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien Est
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Albani) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Albani Gagnon, époux en 1res noces de Florida Rhéaume, et en 2es noces de Juliette Dufresne, demeurant à 6818 Delaroche. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Aurèle) — A Laval-des-Rapides, le 12 juillet 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé Aurèle Gagnon, époux de Simone Godin, demeurant 9 avenue du Parc, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
6821 rue St-Hubert
à 8 hres 15 pour se rendre à l'église du Bon Pasteur où le service sera célébré à 8 hres 45 et de là au cimetière de St-Vincent de Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GALLANT (Rose-Délima) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 65 ans est décédée Mme Jean Gallant, née Rose-Délima Gaudreau, demeurant 3575 Durocher. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie Est
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDREAU (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Gaudreau, époux de Anita Dussault, demeurant à 1669, Dufresne. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2521, rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIER (Lucien) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Lucien Gaulier, époux de feu Aurore Boucher, demeurant rue Delanaudière, et laisse une fille Emma (Mme Fernand Drapeau). Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4223, rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Marcel) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 62 ans est décédé Marcel Gauthier, époux de Virginie Loranger. Il était employé de la cour du coroner, ainsi que son fils Andre, sténographe. Il laisse sa bru Denise Courtemanche et son petit-fils Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Alfred) — A Repentigny, le 13 juillet 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Alfred Giroux, époux de Pauline Martineau, père de Jean-Paul, demeurant au 58, rue Charlevoix, Repentigny. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne,
222, rue Notre-Dame-des-Champs,
Repentigny,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Champs, où le service sera célébré à 8 h. 45, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARRISON (Délia) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Délia Pouliot, épouse de Joseph Harrison, mère de Maurice, Patrick, Mme Réal Gaznon (Dorothy). Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415 est, rue Fleury
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Adrien) — Subitement à Labelle, le 13 juillet 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé Adrien Labelle, époux de Thérèse Charbonneau, demeurant au 10,430 rue Delorimier, appt 4. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Leopold Supperre,
à Labelle
pour se rendre à l'église paroissiale de Labelle, où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALANDE (Ernest) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 81 ans 11 mois, est décédé Ernest Lalande, époux de Caroline Adam, demeurant 11105 St-Vital, Mtl-Nord, et autrefois de Nominingue. Les funérailles auront lieu lundi le 18 courant, en l'église St-Ignace-de-Loyola de Nominingue, à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALUMIERE (Edouard) — A l'hôpital Ste-Agathe, le 11 juillet 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé Edouard Lalumière, époux de feu Aurore Choquette. I llaisse son fils Edouard, sa bru, Marguerite Dufresne, ses petits-fils Claude et André Lalumière, Michel et Robert Deslauriers. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARRE (René) — Subitement, à Chambly, le 10 juillet 1966, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Rene Lamarre, époux de Denise Pageau, demeurant au 1460, rue Bourgogne. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils,
330, rue Martel
pour se rendre à l'église St-Joseph de Chambly où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN (Raoul) — A Repentigny, le 11 juillet 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Raoul Laurin, époux de Fabiola Bonenfant, demeurant 297 Notre-Dame des Champs, à Repentigny. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire
Yvon Champagne,
222, Notre-Dame des Champs,
à Repentigny
pour se rendre à l'église Notre-Dame des Champs, à Repentigny, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Charlemagne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGARE (Berthe) — A Montréal, le 11 juillet 1966, à l'âge de 65 ans 1 mois, est décédée Mme Léopold Légaré, née Berthe Bigras. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 rue Beaubien est
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEONARD (Alice) — A St-Jérôme, le 13 juillet 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve J.-Albert Léonard, née Alice Handfield, mère adoptive de maître Jean-Paul Léonard, notaire à St-Jérôme. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel & Fils,
400 rue Labelle, St-Jérôme
pour se rendre à la cathédrale St-Jérôme, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Romula) — A Montréal, le 13 juillet 1966 à l'âge de 79 ans est décédée Mme veuve Jean Leroux, née Romula Clément, demeurant 2526 Trévert, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame ouest
pour se rendre à l'église St-Cunégonde où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAHEU (Gaston) — A Montréal, le 12 juillet 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé Gaston Maheu, époux de Oliva Brunet, père de Jean-Roger, Lucien, Yolande, Rachelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Marie-Louise) — A Montréal, le 13 juillet 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Joseph Ouellette, née Marie-Louise Côté, demeurant au 2182 St-Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**OUELLET



Cette lente récupération des clubs privés . . .

Cette tortue de la politique provinciale bougea si peu, au cours des dernières années, qu'on en était arrivé à se demander si elle était encore vivante ! Oh . . . nous eumes bien quelques émotions lorsqu'elle montra quelques signes de vie lors du règne de **Lionel Bertrand,** mais en dehors de cette "buée sur un miroir", rien ne se passa.

Avant de nous quitter, le **Dr Alphonse Couturier** avait émis un communiqué de presse relatif aux règlements d'un bail de chasse et de pêche. On soulignait le fameux **article 5** en insistant sur l'importance de le respecter. . . En somme, un avertissement poli.

Pendant le Congrès Annuel de la **Fédération de la Faune** (à Québec, en décembre dernier), le directeur du Service des Locations, **M. Cyrille Bédard** m'avait accordé une entrevue. Naturellement, il fut question des baux — et de l'article No. 5. M. Bédard est un petit homme très calme, très poli, qui se promène toujours avec une serviette bourrée de documents. . . Il ne parle jamais sans sortir quelques feuilles sur lesquelles se bousculent une grande quantité de notes en écriture serrée. Posez-lui la moindre question, il vous répondra en ces termes :

—Je vous dirais que la Loi de Chasse et de Pêche — Statuts refondus en 1964, chapitre o204 — stipule clairement que. . ." etc., etc !

On ne discute pas avec Cyrille Bédard, on assiste à un cours de droit ! Personnellement, j'aime infiniment mieux cela que l'invraisemblable "vasage" auquel nous sommes habitués de la part de certains fonctionnaires du Département.

M. Bédard n'est pas ferme, il est catégorique. Documents en main, bien sûr. Est-ce dire que le directeur du **Service des Locations** — et cela comprend également les territoires des Pourvoyeurs de Chasse et Pêche ou "Outfitters" — n'a aucune opinion personnelle ? Qu'il ne pense que par et à travers les livres de lois et les obscurs addenda aux règlements de la chasse et de la pêche ? Non. Et pour vous donner un exemple, voici ce qui s'est passé — en février dernier — lors du Congrès Annuel des **Pourvoyeurs de Chasse et de Pêche,** cette fois. Il s'agissait d'une entrevue radiophonique. Ayant demandé à M. Bédard si le fameux article 5 serait appliqué. . . et si, selon lui, on verrait enfin disparaitre les clubs privés, il me fut répondu ce qui suit :

— M'interrogez-vous à titre de fonctionnaire ?
— Oui, et à titre privé également.
— Dissocions les deux.
— Bon. . . Alors commençons par le fonctionnaire. Répondez, je vous prie.

— La loi existe, il n'y a qu'à l'appliquer.
— Mais elle ne l'est pas.
— Cela ne me regarde pas. Je suis au Service de Location. Si les Inspecteurs m'apprennent que tel ou tel club n'a pas respecté l'article 5, je rédigerai mon rapport et mes supérieurs agiront.

— En théorie c'est magnifique. Maintenant, à titre privé. Combien pensez-vous qu'il y a de clubs qui ne respectent pas l'article 5 ?

— Environ 500 clubs sur quelques 2,200.

Enchanté de cette révélation "officielle", je courais à ma machine à écrire et dans une chronique de la fin du mois de février, je vous en faisais part. Voici que l'"Affaire" rebondit alors que nous arrivons à la mi-juillet.

Sévère avertissement du ministre Loubier

Mais voici que la somnolente tortue se réveille, sort la tête et pousse un grognement significatif !

Je ne sais si M. Gabriel Loubier y est pour quelque chose (puisque l'idée était née avant lui et qu'on parlait déjà d'appliquer l'article 5), mais dans un récent communiqué de presse, le Département réaffirme ses positions et les rédacteurs font dire au ministre :

". . . **Les clubs de chasse doivent comprendre leur rôle véritable et, partant, respecter tous les engagements qu'ils ont pris sous peine de résiliation immédiate de leur bail. Il n'y aura aucun passe droit pour qui que ce soit dans l'application de cette sanction.**"

Et le ministre (ou quelqu'un au Département) d'ajouter : ". . . **En effet, il est inadmissible que, sur un total de 2,182 clubs, environ 500 n'aient pas un sens des responsabilités assez développé pour protéger les richesses naturelles qui appartiennent en définitive à la communauté québécoise et qu'ils se sont engagés à conserver en retour de privileges spéciaux.**"

Vous me voyez heureux de constater que M. Cyrille Bédard pense sur la même longueur d'onde que notre nouveau ministre . . . ou serait-ce le contraire. . . ?

Qu'importe, une politique ferme semble s'établir. Et l'article 5 qui dit que : "Les clubs doivent prendre des mesures nécessaires pour s'assurer d'une surveillance efficace et continue du territoire" et, notamment, "**à employer au moins un gardien qui doit résider sur le territoire du 1er avril au 1er décembre.**"

J'arrive d'un voyage à **St-Michel-des-Saints.** Les hydravions de "Rodair" avaient été nolisés (à partir de la base du Kiagamac) par des "inspecteurs" du gouvernement pour aller visiter les clubs. . . J'ai parlé à quelques pilotes. Dans cette seule région (au moment de mon passage) plus de 20 clubs étaient sans gardien, et ce, en pleine saison de pêche ! ! !

La loi sera-t-elle appliquée ? La réponse appartient à M. Loubier.

* Aujourd'hui, 14 juillet, Fête des Français, cette chronique se joint aux milliers de Français habitant notre pays pour dire avec eux : Vive la France !

A DEMAIN !

Denti remporte le Tour de l'Avenir; Beuffeuil est le héros de la 21e étape du Tour de France

par Alain Guérin

ORLEANS. (AFP) — Le Français Pierre Beuffeuil a été le héros de la 21e et avant-dernière étape disputée sous la chaleur entre Montluçon et Orléans (232 kms 500). La course solitaire de Beuffeuil sur 200 kms a été un véritable exploit car sur les longues routes droites de fin de parcours il fallait un grand courage pour résister au retour du peloton qui réagissait tardivement, comme souvent au cours du tour 1966 lequel ne marquera pas une grande date dans l'épreuve internationale française. Le Tour de France se terminera le 14 juillet à Paris après deux demi-étapes, la première étant courue en ligne sur les 111 kms séparant Orléans de Rambouillet et la seconde, individuellement contre la montre sur 51 kms 500, entre Rambouillet et Paris.

Il est peu probable que la semi-étape en ligne apporte un changement quelconque au classement général et la course contre la montre malgré sa longueur moyenne ne permettra pas à Raymond Poulidor — certainement l'homme le plus fort de ce tour, mais handicapé par l'absence de bons équipiers — de remonter les 4'22" qui le séparent de son compatriote Lucien Aimar qui a bien défendu hier son maillot jaune.

Dès le départ, l'Allemand Rudi Altig se fait remarquer par une grande activité. Il est de toutes les tentatives de fuite qui marquent généralement les premiers kilomètres. Aimar et Poulidor ne restent pas non plus inactifs ainsi que Janssen et le peloton est regroupé au 26e kilomètre. Aussitôt, Beuffeuil prend le large sans conviction semble-t-il tout d'abord.

En effet, l'arrivée est encore à plus de 200 kilomètres. En 24 kilomètres, Beuffeuil a pris 3'30" d'avance sur le peloton qui roule sagement, mais à bonne allure. Le Belge Edouard Sels et le Français Maurice Benet tentent de partir avec un important groupe dans lequel figurent Aimar, Poulidor, Janssen, Bitossi, etc. . . Evidemment cette tentative ne réussit pas et tout rentre dans l'ordre alors que Beuffeuil continue seul et possède 12'20" d'avance au 95 km.

Son avance devait monter jusqu'à 20 minutes, à 100 kilomètres de l'arrivée, mais la réaction du peloton par la suite a finalement réduit l'avance à 11 minutes, 30 secondes, puis à 3 minutes, 15 secondes à l'arrivée.

Tour de l'Avenir

Le coureur italien Denti a réussi aujourd'hui à conserver son maillot jaune pour remporter les honneurs du Tour de l'Avenir. La douzième et dernière épreuve a été remportée par le Français Claude Guyot.

Hier, les coureurs du Tour de l'Avenir n'avaient pas ménagé leurs efforts et la onzième étape avait été aussi chaudement disputée que les six précédentes : l'allure est rapide dès le départ donné à la Chatre et 44, kms 500 sont couverts dans la première heure. L'attaque qui devait s'avérer décisive est lancée au 47e kilomètre par le Yougoslave Bilic et le Tchécoslovaque Svorada. Du peloton s'échappent quelques coureurs qui rejoignent les deux premiers et il se forme en tête un groupe de treize hommes qui augmente progressivement son avance sur le peloton.

Celui-ci malgré les efforts des Soviétiques pour réduire l'écart compte 5'20" de retard à 20 km d'Orléans. A 15 kms de l'arrivée, les Italiens attaquent pour protéger le maillot jaune de leur compatriote Denti. Ils ne peuvent rejoindre les échappés mais ramènent le retard du peloton à environ quatre minutes ce qui permet à Denti de garder la première place au classement général.

Au sprint pour la première place, le Tchécoslovaque Svorada devance le Hollandais Steevens et le Français Claude Guyot.

Voici le classement officiel de la 21e étape du Tour de France : Montluçon-Orléans :

LA 21e ETAPE

1—BEUFFEUIL (Caput) ..... 606'09"
2—VAN DER VLEUTEN (Hollande-Pellenaers) .. 609'24"
3—VANDERBERGHE (Belgique-Driessens) .... 610'23"
4—BOUCQUET (Belgique-Cools) ..... 610'23"
5—ELORZA (Espagne-Langarica)
6—MOLENAERS (Belgique-Driessens)
7—VAN SCHILL (Belgique-Magne)
Tous même temps
8—KARSTENS (Hollande-Pellenaers) .. 610'27"
Puis le peloton dans le même temps.

CLASSEMENT GENERAL

1—AIMAR (Geminiani) ..... 113 H. 33'34"
2—JANSSEN (Holl. - DeMuer) ..... à 1'35"
3—MUGNAINI (Ital. - Bertolazzo) ..... à 3'23"
4—MOMENE (Esp. - Langarica) ..... à 4'17"
5—POULIDOR (Magne) ..... à 4'22"
6—KUNDE (All. - Plaudy) ..... à 4'50"
7—VAN SPRINGEL (Belg. - Cools) ..... à 6'11"
8—GABICA (Esp. - Langarica) ..... à 7'05"
9—PINGEON (Plaudi) ..... à 9'03"
10—VAN DEN BOSCHE (Belg. - Driessens) ..... à 9'07"

Lainages... POUR elle



L'aisance et la légèreté de la laine

Les tricots pour tailles spécialisées

C'est le parfait ensemble 2-pièces que toute femme élégante et avisée se doit de posséder dans sa garde-robe ! Un tricot double tout laine servit à la confection de cette robe droite, à manches courtes, encolure dégagée, noeud et boutons de même tissu que la robe. Le manteau assorti porte col châle cranté, et manches longues. Teintes très en vogue : vert jade, brune, bleu de Copenhague. Tailles : 14½ à 22½.

Prix Dupuis : 70.00 ens.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — LE PETIT SALON, RAYON 531



L'aisance et la légèreté de la laine

Laine "Botany" et souples cardigans

A. Dès les premières pluies d'automne, endossez ce chaud cardigan 100% laine, à manches raglan, encolure ras du cou, devant rehaussé d'une fantaisie de tricot, fermé par 6 boutons. Noir. Tailles : 40-42-44.

Prix Dupuis : 19.99 ch.

B. Notez les imprimés fantaisie de celui-ci. Fait de 100% laine, il porte col tailleur, manches longues, montées, et est fermé par 5 boutons. Jaune/blanc, bleu/blanc, rose/blanc. Tailles : P.M.G.

Prix Dupuis : 14.99 ch.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 541



L'aisance et la légèreté de la laine

Les 2 et 3-pièces en fluide laine "worsted"

A. A la pointe de la mode ! Veste à manches kimono, à effet raglan devant, sans couture en arrière, fausses poches soulignant les hanches. Jupe droite entièrement doublée. Bleu sarcelle, vert, bourgogne. Tailles : 10 à 18.

Prix Dupuis : 59.99 ens.

B. Un 3-pièces en pure laine "worsted" importée. Veste bout à bout à manches kimono, faux revers à hauteur des hanches; doublée. Jupe droite doublée. Blouse à courtes manches, de ton contrastant. Brun/beige, vert, or. Tailles : 10 à 16.

Prix Dupuis : 59.99 ens.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 511

D'ACCORD c'est... DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

DUPUIS

NOUVEAU POUR '66 ZENITH ®

L'appareil auditif "Director" crée un cercle de sonorité !

NOUVEAU MICROPHONE A L'AVANT

Capte les sons où vous regardez en plus de les amplifier en avant de vous.



NOUVELLE OUVERTURE A L'ARRIERE

Identifie les sons arrière selon leur importance.

Le "Director" comprend un circuit Micro-Lithic plus fin qu'un bout d'allumette...une réussite de la technique de l'ère spatiale. Il vous offre un meilleur partage du son pour vous apporter une nouvelle expérience auditive. Il est le plus petit appareil auditif derrière l'oreille...et ne pèse que ¼ d'once. Essayez-le dès maintenant !

Venez ou téléphonez en composant 842-5151, poste 316

Rendez-vous à domicile sur demande

DUPUIS — TROISIEME, STE-CATHERINE

ZENITH LES APPAREILS AUDITIFS "AU SON VIVANT"

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, jeudi 14 juillet 1966 / saint Bonaventure / 82e année, No 161 / 4 cahiers / 52 pages / La météo : ensoleillé, moins chaud / Minimum 55 / Maximum 75

Assurance-maladie : le Québec obtiendra une compensation fiscale... en 1972 • En page 41

Côte-Nord : 2,000 ouvriers retournent au travail

par Florian Bernard

Les 1,200 employés de l'Iron Ore à Labrador et leurs 800 confrères de Shefferville, en grève depuis le 4 juillet dernier, ont repris le travail aujourd'hui à la suite d'une entente survenue hier soir.

Le président intérimaire de la section locale des Métallos-Unis d'Amérique, M. Carle a déclaré hier soir qu'à Shefferville les syndiqués avaient voté dans une proportion de 79 p. 100 pour la reprise du travail. Pendant ce temps, à Labrador City, les grévistes décidaient de reprendre le travail par un vote majoritaire de 88

Voir COTE NORD en page 2

Grève dans 21 hôpitaux demain à moins d'une entente ce soir

La menace de grève qui planait sur les hôpitaux du Québec a finalement été mise à exécution cet après-midi lorsque le comité exécutif de la Fédération nationale des services, qui groupe les 32,500 syndiqués du secteur hospitalier affiliés à la CSN, a donné l'ordre de grève pour 7 h. a.m., demain, dans 21 institutions de la province.

Cette décision de déclencher la grève était connue du ministre du Travail, M. Maurice Bellemarre depuis la semaine dernière.

La CSN n'a pas voulu nommer les 21 institutions visées par l'ordre de grève. On ne sait pas quand l'arrêt de travail sera déclenché dans les 118 autres hôpitaux dont les employés sont membres de la CSN. "Les événements le diront", a déclaré un porte-parole syndical.

L'issue de la crise dans les hôpitaux du Québec dépend des rencontres qu'ont aujourd'hui les dirigeants syndicaux avec Me Yves Pratte, médiateur spécial nommé hier par le cabinet provincial.

M. Pratte a discuté la nuit dernière avec les parties patronale et syndicale simultanément et a poursuivi ses entretiens aujourd'hui avec les représentants de chacune des parties en comité réduits séparément.

Les négociations doivent reprendre ce soir après une interruption d'une semaine, avec le cartel de la Fédération des travailleurs du Québec. Par ailleurs, les pourparlers qui se sont poursuivis sans arrêt avec la Confédération des syndicats nationaux depuis dix-huit jours pourraient bien prendre une nouvelle tournure ce soir.

C'est alors, que le comité exécutif de la Fédération nationale des services fera rapports au bureau fédéral des rencontres de la journée et, si les résultats ne sont pas concluants, la grève débutera demain matin.

Ni M. Pepin, ni M. Pratte

Autres informations en page 41

n'ont voulu faire de commentaires sur leur tête-à-tête. M. Pratte n'a même pas voulu dire s'il avait ou non des offres précises à formuler, offres qui devraient être acceptées tant par les syndicats que par les administrateurs des hôpitaux.

Sybillin, M. Pratte a simplement dit : "Je suis simplement le médiateur".

Ce matin, le représentant du gouvernement provincial, M. Gaétan Charbonneau, s'est montré optimiste. Il a soutenu que les négociations se sont engagées dans une nouvelle voie et qu'il entretient les plus grands espoirs dans les procédures de médiation tntreprises par Me Pratte.

Par ailleurs, il semble certain que le gouvernement est tout prêt à demander à la Cour supérieure d'émettre une injonction qui aurait pour but de retarder la grève de 80 jours. Les injonctions, pour les hôpitaux, devraient être présentées dans 22 districts judiciaires différents.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a laissé savoir que le gouvernement était prêt à agir au cas où les employés d'hôpitaux décideraient de débrayer.

Lorsqu'on lui a demandé de commenter la rumeur selon laquelle le gouvernement aurait déjà fait rédiger le texte d'une injonction pour prévenir l'arrêt de travail, M. Johnson a répondu: "Le gouvernement a étudié toutes les possibilités. Il a nommé un médiateur spécial, mais il n'a pas le droit de ne pas être prêt . . .".

M. Johnson a également révélé que Me Pratte "n'est pas là pour représenter le gouvernement, comme partie quasi patronale". Le premier ministre a précisé que "son rôle est d'expliquer et de rapprocher,

Voir HOPITAUX en page 2



B.B. épouse l'industriel et playboy allemand Gunther Sachs à Las Vegas

LAS VEGAS, (AFP, PA, UPI) —L'étoile de cinéma Brigitte Bardot et l'industriel allemand Gunther Sachs se sont mariés un peu après minuit, la nuit dernière, au cours d'une cérémonie privée à Las Vegas, au Nevada. La cérémonie s'est déroulée dans la propriété de M. William Coulthard dont la vedette française avait fait la connaissance par des amis communs à New York et Washington.

Le mariage, qui a surpris même les familiers de la célèbre star, a suivi un voyage éclair de Paris à Los Angeles par avion, hier soir. B.B., qui portait pour le voyage une mini-robe rose, avait pris le temps de passer une robe chemise violette, mais M. Sachs était vêtu comme dans l'avion: chemise blanche largement ouverte sous un veston de sport bleu, pantalons blancs et mocassins sans chaussettes. Pour les formalités du mariage, Mlle Bardot a indiqué qu'elle avait 31 ans et Sachs a donné 33 ans pour son âge et Lausanne comme résidence.

"Pour moi, c'est la plus belle femme de la terre," a déclaré Gunther aux journalistes. "Nous partons immédiatement au Mexique pour 10 jours." Après leur voyage de noces, les nouveaux époux retourneront en Europe où B. B. est attendue pour tourner un film en Ecosse.

"Nous avions décidé de nous marier il y a deux semaines, a-t-il ajouté. Mais il a fallu que nous nous mariions ici parce qu'en Europe, c'est pas possible sans tous les photographes. Nous sommes venus ici pour agir avec rapidité et sûreté."

C'est le troisième mariage de Mlle Bardot. Avant d'épouser Sachs, elle s'était mariée en 1954 avec le metteur en scène Roger Vadim et, en 1959, avec l'acteur Jacques Charrier. Ces deux précédents mariages se sont terminés par des divorces, le second en janvier 1963. De son union avec M. Charrier, la vedette a un garçon, Nicolas, dont l'acteur a la garde.

Le mariage couronne une idylle d'un mois à peine et, de l'aveu même de B.B., on peut parler de coup de foudre. En effet, Brigitte et Gunther se connaissaient depuis très longtemps, habitués l'un et l'autre de Saint-Tropez, fréquentant la même faune, se livrant plus ou moins aux mêmes distractions. Le mois dernier, le hasard... et des amis communs les firent

Voir B. B. en page 2

Frank Sinatra, 50 ans, et Mia Farrow, 21 ans, se sont fiancés

NEW YORK, (AFP-UPI-PA) — C'est maintenant officiel : Frank Sinatra et Mia Farrow sont fiancés et ils se marieront à une date encore indéterminée entre le jour de l'Action de grâces et Noël.

La mère de Mia, l'actrice Maureen O'Sullivan, a déclaré : "Je ne pourrais être plus ravie. Frank est un homme merveilleux et je sais qu'ils seront très heureux ensemble."

La jeune vedette de la télévision américaine a atteint la célébrité en participant à la série "Peyton Place". Elle a 21 ans. Sinatra en a 50. La future belle-mère de Sinatra, qui est âgée de 54 ans, a dit que cette différence d'âge n'avait aucune importance.

La rumeur des fiançailles a commencé de courir quand Mia Farrow a reçu une bague ornée d'un diamant de neuf carats de la part de Frank Sinatra quelques jours avant que celui-ci parte pour Londres où il tournera le film "Naked Runner". Ce n'est qu'en octobre qu'il reviendra aux Etats-Unis.

Pour Mia Farrow, il s'agira d'un premier mariage. Pour Frank Sinatra, ce sera le troisième, ayant déjà épousé Nancy Barrato et Ava Gardner.

L'aviation israélienne effectue un raid de représailles en Syrie

TEL AVIV, Israël. (UPI, Reuter, AFP) — L'aviation israélienne a bombardé aujourd'hui des tracteurs et du matériel destiné aux travaux en vue du détournement des eaux du Jourdain en territoire syrien au sud-est d'Almagor, a annoncé le porte-parole de l'armée israélienne. Un "Mig" syrien a été abattu, a-t-il ajouté.

De son côté, un porte-parole militaire syrien a prétendu à Damas que deux appareils "Mirage" de l'aviation israélienne ont été abattus par des avions syriens qui les avaient interceptés. Il a reconnu qu'un appareil syrien a été touché, mais que son pilote a pu atterrir sain et sauf en territoire syrien. En outre, a précisé le porte-parole, sept civils arabes, deux militaires et une femme ont été blessés au cours de ce raid.

A Tel Aviv, le porte-parole israélien a affirmé, pour sa part, que le "Mig" syrien abattu faisait partie d'un groupe de quatre avions qui s'étaient interposés lors du retour des bombardiers de son pays.

Il a dit que la D.C.A. syrienne avait ouvert le feu contre les avions israéliens, mais qu'aucun d'entre eux n'avait été touché.

Ce bombardement, a-t-il déclaré, fait suite aux quatre actes de sabotage syriens contre Israël ces deux derniers jours.

Israël avait soulevé un tollé chez ses voisins arabes, il y a quelques années, en publiant son intention de transporter par pipeline de l'eau du Jourdain pour irriguer le désert du Néguev. Par la suite, les Etats arabes décidèrent de détourner les eaux du Jourdain pour empêcher Israël de les utiliser. L'Etat juif menaça d'user de représaillse, si ce projet était mis en oeuvre.

Dévoilement du projet de hausse de la pension de vieillesse

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a dévoilé aujourd'hui aux Communes un projet d'augmentation des pensions de vieillesse.

Tout porte cependant à croire qu'aucune mesure législative ne sera adoptée à ce sujet avant novembre prochain, d'autant plus que les Communes devraient ajourner aujourd'hui pour les vacances d'été.

Le projet affectera environ 1,100,000 pensionnaires qui toucheront la pension de vieillesse de $75 par mois au premier janvier 1967, mais qui n'auront pas droit aux bénéfices de la caisse de retraite.

Le cabinet a terminé la rédaction de son projet au cours de la réunion qu'il a tenue ce matin dans la capitale fédérale.

Rappelons que le sujet avait été abordé lors du débat sur le Programme d'assistance sociale. Les néo-démocrates avaient alors demandé au gouvernement d'augmenter toutes les pensions de vieillesse. Celui-ci, par la voix du premier ministre Pearson et du ministre de la Santé MacEachen avait tout simplement laissé entendre qu'il y aurait augmentation.



Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Tâche difficile

La tâche de Me Yves Pratte (à droite) que l'on voit ici en compagnie d'un économiste du gouvernement provincial, M. Bernard Anger, n'est pas facile lorsqu'il s'agit de concilier les deux parties à quelques heures peut-être du déclenchement de la grève dans les hôpitaux de la province de Québec. M. Pratte fait la navette aujourd'hui entre les représentants patronaux et syndicaux pour trouver avec eux des formules de compromis.

Union possible des enseignants du pays

EDMONTON, (PC) — A moins qu'une proposition présentée en assemblée générale aujourd'hui soit rejetée, la Fédération des enseignants du Canada deviendra un organisme bilingue et ouvrira ainsi toutes grandes ses portes à la Corporation des enseignants du Québec qui, semble-t-il, serait intéressée à s'affilier à la fédération canadienne et lui donner, du même coup, un caractère véritablement national.

La Fédération canadienne groupe quelque 150,000 enseignants par rapport à 49,000 pour la Corporation des enseignants du Québec.

Au cours de la même assemblée, les professeurs ont également été mis au courant d'un conflit possible au Nouveau-Brunswick où l'adoption d'une nouvelle loi scolaire risque d'entraîner des démissions massives chez les enseignants.

En vertu de cette nouvelle loi, les 400 commissions scolaires du Nouveau-Brunswick ont été réunies en 34 commissions régionales. Cette loi, a-t-on précisé, risque de poser des problèmes sérieux au niveau de la négociation collective.

Les professeurs auront en effet à négocier leur salaire directement avec le gouvernement, selon une échelle nouvelle destinée à faire disparaître les inégalités entre les régions.

En ce qui concerne la possibilité d'un front commun des enseignants du Canada anglais et du Canada français, la "Canadian Teachers' Federation" a posé à son congrès d'Edmonton un geste très positif en faisant parvenir à l'organisme québécois une invitation officielle à "joindre les rangs".

Voir UNION en page 2

Autres informations en page 9

Le "crime du siècle" à Chicago

Un maniaque massacre huit infirmières dans une horrible boucherie

CHICAGO. (AFP-UPI-PA) — Une intense chasse à l'homme a débuté tôt ce matin à Chicago et dans les Etats voisins de l'Illinois à la suite du meurtre de huit étudiantes infirmières massacrées dans leur logement.

Les huit étudiantes ont été tuées méthodiquement, une à une, par un jeune homme blond au cours d'une horrible orgie qui a duré près de trois heures.

Le coroner de Chicago n'a pas hésité à qualifier cette tuerie de "crime du siècle", tandis que le FBI déclarait de son côté qu'il s'agissait du pire crime que ses services ont eu jusqu'ici à élucider.

Toutes les victimes étaient âgées de 21 à 23 ans et devaient obtenir leur diplôme d'infirmière le mois prochain. Une seule des personnes qui logeaient dans la maison appartenant à l'hôpital South Chicago Community a réussi à sortir indemne de l'attentat.

La police a jusqu'à maintenant arrêté trois personnes en relation avec cette affaire, mais aucune n'a été détenue.

Certaines des victimes ont été étranglées, d'autres ont été poignardées et les autres ont été tuées avec une arme à feu. Les agents qui se sont présentées à la demeure des étudiantes ont dit n'avoir jamais vu tant de sang répandu.

D'après le récit plus ou moins cohérant de la survivante et les constations faites sur place par la police, la chronologie des évenements semble être la suivante :

Tuées une par une

Vers minuit et demi, un jeune homme a réussi à s'introdui-

Voir CHICAGO en page 2



téléphoto UPI

La police retire un à un les corps des huit étudiantes infirmières qui ont été assassinées la nuit dernière à Chicago. Une intense chasse à l'homme se poursuit pour retrouver le responsable de ce "crime du siècle".

Des difficultés d'ordre mécanique ont causé un retard à la livraison de nos éditions d'hier. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de nos annonceurs.

SOMMAIRE

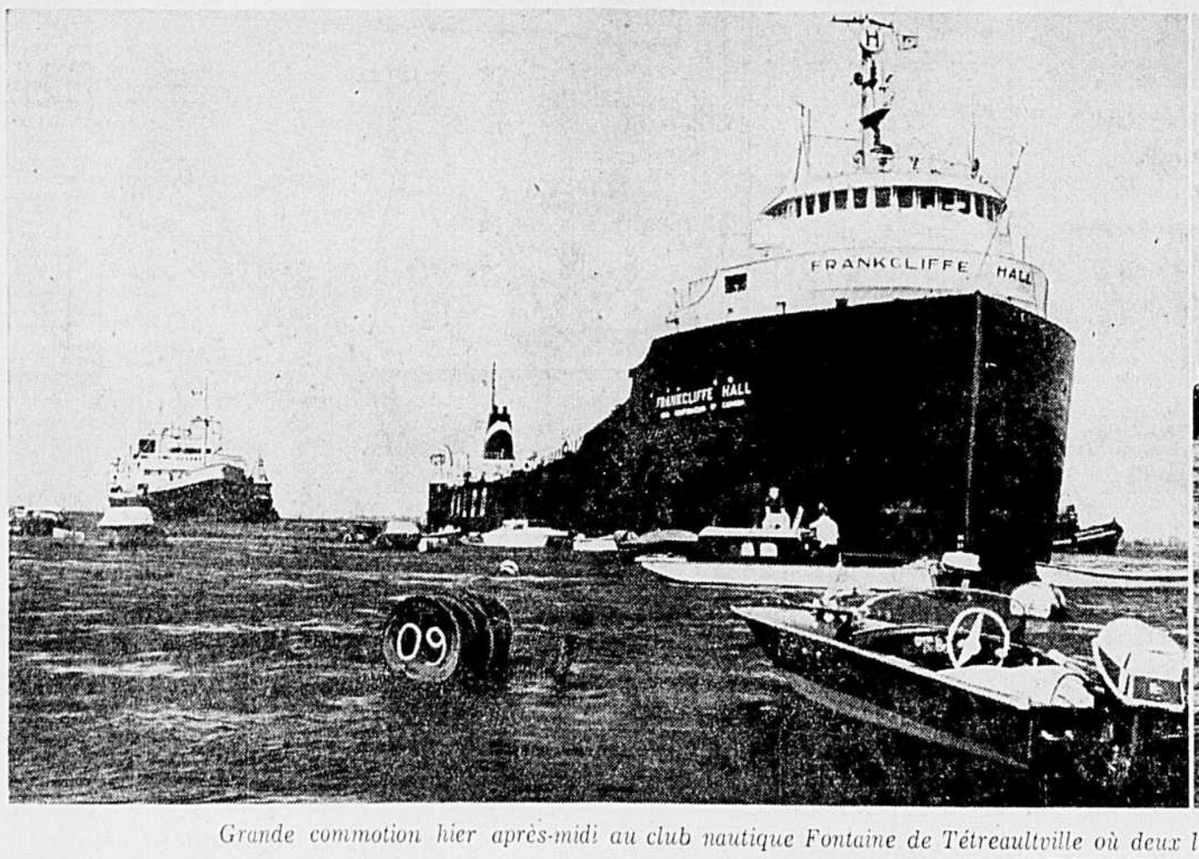
Annonces classées / 29 à 38
Bandes dessinées / 28
Camping / 48 et 49
Courrier : Que faire / 18
Décès, naissances, etc. / 50
Des mots et des phrases / 11
Editorial / 4
Education / 9
Finance / 24 et 25
Horoscope / 26
Immeuble / 21
Mots croisés / 33
Navigation / 8
Nouvelles internationales / 27
Nouvelles nationales / 41
Radio et télévision / 20
Spectacles et concerts / 12 et 13
Sports / 42 à 47, 51 et 52
Tribunaux / 10
Vie dans les parcs / 28
Vie féminine / 15, 16, 18, 19
Vie mondaine / 17
Vie religieuse / 6
Votre médecin / 23

CKAC 73

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, JEUDI 14 JUILLET 1966 — 82e ANNEE — No 161





Photos J.-Yves Létourneau, LA PRESSE

Grande commotion hier après-midi au club nautique Fontaine de Tétreaultville où deux lourds navires sont entrés en collision.

Meurtre en plein jour

par Richard Bastien

Un chauffeur de taxi de 36 ans, M. Louis Maillet, marié et père de deux enfants, a été abattu de trois décharges d'un fusil de calibre 30-30, vers 4 h. 30 hier après-midi, près de l'intersection des rues Oxford et Upper Lachine. Pourquoi ?... parce que l'agresseur aurait pris M. Maillet pour un autre homme à qui il voulait "régler son compte".

Selon la police, il semble en effet que ce soit à la suite d'une erreur d'identification que M. Maillet, du 2304 rue Montgomery, ait été descendu.

M. Maillet roulait dans sa voiture en compagnie d'une jeune fille qui travaillait au même endroit que lui, quand soudain une automobile conduite par un dénommé Andrew O'Brien, du 1034 rue Oxford, le força à s'arrêter au coin des rues Oxford et Upper Lachine.

O'Brien stationna son auto face à celle de M. Maillet. Il en sortit armé d'une carabine de calibre 30-30, s'approcha de la Pontiac marron de M. Maillet, ouvrit la portière et lui ordonna de sortir et de s'enfuir. Sans discuter, M. Maillet obéit et se mit à courir.

Pendant ce temps, O'Brien se mit en joue, tira par trois fois, M. Maillet s'écroula aussitôt, atteint à la hanche gauche, au coeur et à la tête.

Près d'une minute après les coups de feu, des policiers du poste 14 arrivaient sur les lieux de l'incident. Ils furent aussitôt guidés par des témoins vers l'auto d'O'Brien. Ce dernier était paisiblement assis dans son véhicule, la carabine 30-30 à ses côtés. Il confia son arme au policier le plus près de lui et, selon les témoignages recueillis, il aurait déclaré : "C'est moi qui l'ai tué avec cette carabine."

Le présumé meurtrier, qui est à l'emploi du Canadien Pacifique, fut alors transporté au poste no 14 pour être interrogé. Selon les informations recueillies jusqu'ici, O'Brien aurait eu des "histoires" avec un agent du Canadien Pacifique qui faisait enquête à son sujet depuis deux ans. Il aurait décidé d'en finir avec cet enquêteur en lui réservant le

Voir MEURTRE, en page 7

Abordage dans le port de Montréal

par Denis Masse

Un violent coup de vent qui s'est levé dans le port de Montréal, au début de l'après-midi d'hier, a rendu fou un lourd cargo de 20,000 tonneaux qui se dirigeait vers l'entrée de la voie maritime du Saint-Laurent.

Incontrôlable, l'immense péniche "Frankcliffe Hall" — de 730 pieds de longueur et 75 pieds de largeur — est allée heurter violemment la proue d'un cargo britannique, le "Gloxinia", qui allait lui aussi emprunter la voie maritime.

Après l'abordage, toujours poussé par le vent bien que l'ancre ait été jetée, le "Frankcliffe Hall" s'immobilisait enfin dans un banc de sable non sans renverser et endommager une dizaine d'embarcations de plaisance mouillées en face de Tétreaultville.

Personne, heureusement, n'a été blessé dans cet accident spectaculaire. Si spectaculaire qu'en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, deux cents curieux s'étaient rassemblés sur la plage pour surveiller les manoeuvres de dégagement.

C'était le premier abordage important de l'année sur le Saint-Laurent. Comparativement, les six premiers mois de l'année dernière avaient déjà vu trois collisions de navires et l'année entière, plutôt catastrophique, s'était terminée avec un bilan de neuf abordages et deux explosions fort désastreuses.

Troisième abordage en trois ans

Pour la société de navigation Hall, l'accident d'hier n'en est pas moins le troisième en autant d'années consécutives. Le 5 septembre 1964, la firme perdait son navire "Leecliffe Hall", près de l'Ile-au-Coudre, après une collision avec le cargo grec "Apolonia". L'année dernière, le 16 novembre, le "Lawrencecliffe Hall", un navire neuf de sept mois, se renversait sur le côté sur la plage de l'Ile d'Orléans après être entré en collision contre le cargo "Sunek".

Cette fois, le "Frankcliffe Hall" s'en tire mieux. Le navire baptisé par l'épouse du vice-président de la Banque Royale du Canada, Mme A. Wayne, en 1962, a finalement été toué en rade de la Longue-Pointe. Une inspection minutieuse des dommages apparents à la proue sera faite aujourd'hui avant d'ordonner la mise en cale-sèche.

Il semble que le "Gloxinia", un navire de 7,665 tonneaux attaché au port de North Shields, en Grande-Bretagne, n'a pas été trop lourdement avarié puisqu'il a pu continuer sa route dans la voie maritime. Il a franchi l'écluse de Saint-Lambert à 7 h. 40 hier soir.

Plusieurs remorqueurs de la firme McAllister Towing, de Montréal, ont travaillé à dégager les navires de leur fâcheuse position bien qu'aucun des deux n'obstruait plus le goulot d'entrée de la voie maritime.

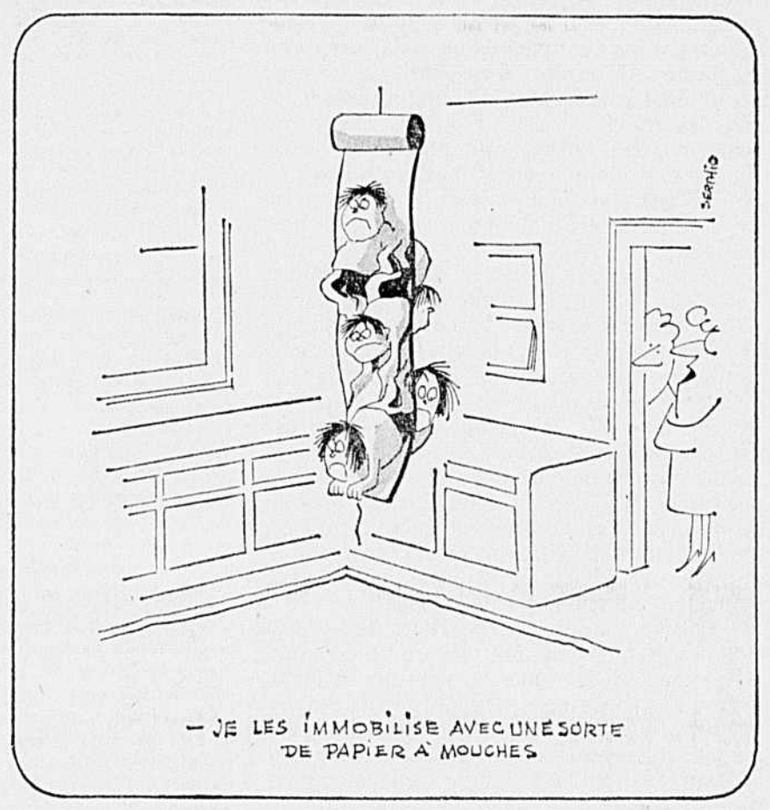
Emoi au club nautique

Le bassin de mouillage du club nautique Fontaine retient ordinairement une cinquantaine d'embarcations de plaisance. On devine l'émoi ressenti par les yachtmen lorsque les deux navires sortirent de leur chenal ordinaire et que l'un des deux dériva parmi les embarcations au repos.

Plusieurs propriétaires d'embarcations déplorent aujourd'hui des pertes considérables. Au moins une embarcation a été coulée; plusieurs autres ont été écrasées.

Un violent mais bref orage s'abattait sur la métropole au moment de l'accident. La visibilité dans le port était consi-

Voir ABORDAGE en page 7



Enfants recherchés dans le secteur du parc Lafontaine

Les policiers de la métropole, et tout particulièrement ceux qui desservent le district 16, du parc Lafontaine, ont reçu ordre d'exercer une surveillance spéciale dans le but de retrouver deux enfants portés disparus hier.

Sylvie Gagnon, douze ans, qui a quitté le logis de ses parents, au 3836 St-Hubert, à 2 h. 20 hier après-midi, et dont la disparition a été signalée par sa mère, à 6 h. 35 hier soir.

Mesurant 5 pieds, Sylvie pèse 80 livres, elle a les cheveux châtains, les yeux bruns et le teint pâle. Au moment de sa disparition, elle portait des shorts bleus, une blouse blanche rayée rouge et des souliers noirs.

Par ailleurs, un garçonnet de dix ans, Patrice Rivest, du 4020 rue du parc Lafontaine, est disparu depuis 9 h. 30 hier matin. Sa disparition a été signalée vers 4 h. dans l'après-midi.

Selon la police, ce garçonnet subit présentement un "choc d'enfance". Il devait être hospitalisé à Ste-Justine hier pour traitements; mais il n'a pas voulu y être conduit immédiatement, préférant aller se baigner. Il est donc disparu alors qu'il portait un costume de bain bleu et un chandail de plage également bleu.

Patrice mesure 4 pieds et 5 pouces, pèse 70 livres, a les cheveux châtains, les yeux bleus et le teint brun. Au moment de sa disparition, il portait une cage dans laquelle se trouvait un petit cochon d'Inde.

Possibilité d'un nouveau conflit dans le port de la métropole

Un nouveau conflit risque d'éclater dans le port de la métropole, s'il faut en croire les dirigeants du syndicat national des employés du port de Montréal (CSN).

Les employés du havre font actuellement face à une dispute qui les oppose à la direction du port au sujet de changements technologiques qui pourraient amener la mise à pied d'une cinquantaine de travailleurs.

Devant l'impasse dans laquelle ils se trouvent dans les discussions avec la direction, les syndiqués ont décidé de faire appel à l'intervention du ministère du Travail d'Ottawa.

LOUEZ

Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs

BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes

Gélinas

COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6.

288-0163



VENTE D'ETE

Se continue

Aubaines fantastiques sur marchandise d'été

Rabais jusqu'à 50% sur les 3 étages du magasin

- Termes budgétaires faciles
- Plans budgétaires variés
- Livraison gratuite
- Pas de commandes postales ou téléphoniques s.v.p.

MAILLOTS DE BAIN
E-A-T-E-N-S-I-B-L-E
Importés de France

Nouvelle collection de costumes de bain. Le plus grand choix en ville. Modèles aux motifs variés et gais coloris. Tailles : 10 à 16.

Régulier jusqu'à $25

$12.99

CORBEIL SUR LA PLAZA

6500 St-Hubert 279-4581

Capture, après une bagarre, de l'évadé Jean-Paul Charbonneau

En épilogue à une enquête menée de main de maître par le sergent Bernard Desnoyers, de l'escouade des vols à main armée de la Sûreté provinciale, Jean-Paul Charbonneau, 31 ans, condamné à dix ans de bagne pour hold-up et évadé, dimanche, de l'hôpital Reine-Marie, a été recapturé vers 11 h. 30 ce matin dans un logement de l'est montréalais.

L'arrestation n'a pas été effectuée sans peine. Surpris dans sa retraite, le bandit n'a pas hésité, en voyant surgir un policier, à lui lancer un bol de soupe chaude au visage. Il s'est ensuite bagarré avec ce policier, l'agent Maurice Blais, jusqu'à ce que le caporal Albert Lisacheck et l'agent Camille Lacasse viennent à la rescousse de leur camarade.

Finalement, Charbonneau s'est sauvé de l'appartement où il se trouvait et, poursuivi, il a été arrêté à l'angle des rues Rouen et Wurtele, d'où il a été conduit aux cellules du quartier général de la Sûreté provinciale, rue McGill.

Charbonneau s'était évadé, vers 11 h. dimanche soir, en sautant d'une fenêtre du deuxième étage de l'hôpital Reine-Marie, où il avait été conduit pour subir des traitements et y demeurer ensuite dix jours en observation.

Considéré par les autorités pénitenciaires comme très dangereux, Charbonneau avait pris la fuite en robe de chambre avec, on le présume, l'assistance de complices de l'extérieur. Il était alors le cinquième détenu de la prison de St-Vincent-de-Paul à réussir une évasion en deux semaines.

Le bagnard avait été confié par les autorités à des policiers de l'agence privée Phil-

Voir CAPTURE en page 7



Jean-Paul Charbonneau

Ligotée, une femme de 71 ans se fait voler $75

Mme Sara Jacobs, une veuve de 71 ans, domiciliée au 2023 avec Marlowe à Notre-Dame-de-Grâce, a été victime de trois individus qui se sont introduits dans son appartement hier pour lui ravir la somme de $75.

Mme Jacobs atendait la visite d'une nièce, qui devait arriver à tout moment, lorsqu'on sonna à sa porte. Elle ouvrit aussitôt mais ce sont deux hommes qui firent leur entrée dans la maison.

L'un d'eux la saisit pour l'empêcher de crier et lui lier les mains, pendant que l'autre la sommait d'indiquer l'endroit où elle conservait son argent.

Les agresseurs trouvèrent $75 dans une bourse et un coffret de la septuagénaire et partirent aussitôt rejoindre un troisième individu qui les attendait dans une auto stationnée devant la maison.

Il fallut 15 minutes à Mme Jacobs pour se défaire de ses liens et avertir la police.

Les mères de famille de St-Eustache réclament la démission en bloc du maire et des conseillers

Les mères de famille de Saint-Eustache et les membres du comité des citoyens, qui ont déjà paralysé la circulation dans la municipalité afin d'obtenir un peu plus de protection pour leurs enfants, ont décidé de pousser plus loin leurs revendications : au cours de la dernière assemblée régulière du conseil de la paroisse de Saint-Eustache, les deux organismes ont demandé la démission en bloc du maire et des conseillers de la paroisse et ont appuyé cette requête d'une lettre au ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois.

A la suite des barrages symboliques du 27 juin et d'autres manifestations du genre, les mères de famille de St-Eustache ont obtenu gain de cause dans certains cas. Elles ont notamment obtenu l'installation de panneaux de signalisation limitant à 30 et à 50 milles la circulation automobile sur la 25e avenue.

De plus, les lourds véhicules de la carrière locale n'empruntent plus "pour le moment du moins" les rues de la localité.

Mais aucune décision officielle n'a été prise en ce qui concerne la carrière (qui depuis plus de trois ans demeure une "carrière temporaire"), de telle sorte que les parents pensent que ce dernier problème demeure entier.

Selon eux, la carrière en question poursuit des travaux de dynamitage sur des lots qui figurent au règlement de zonage comme "lots résidentiels" et viole ainsi un règlement municipal.

Et c'est parce que le problème demeure aigu pour la sécurité des enfants, parce que, aussi, ce groupe de parents croient que le conseil de paroisse ne tient pas compte de l'intérêt commun, que ces parents ont décidé de demander la démission en bloc des membres de ce conseil.

Comme bien l'on pense, le conseil a refusé . . . en bloc de se faire hara-kiri.

Et les parents ont décidé de faire trancher la question par le nouveau ministre des Affaires municipales, M. Dozois.

Montréal : un surplus de $6,705,906

Le rapport pour l'exercice 1965-1966 terminé le 30 avril dernier, tel que présenté hier à l'hôtel de ville, indique que "l'excédent du revenu sur les dépenses du fonds général s'élève à $6,705,906".

Selon le même rapport que M. Lactance Roberge, directeur du service des finances, a déposé en compagnie de M. Roger Bélanger, directeur adjoint du même service, "le revenu global excède les prévisions budgétaires de $3,209,702, alors que les dépenses sont moindres de $3,496,204 par rapport aux dépenses prévues au budget".

Le document souligne d'autre part que "le surplus au 30 avril 1966 disponible pour affectation est de $8,017,288".

On apprend aussi qu'au cours de l'exercice écoulé, "la ville de Montréal a effectué des dépenses capitales au montant total de $115,780,027 dont $107,-853,727 pour travaux publics et $7,926,299 pour améliorations locales".

On peut aussi noter que "la ville, durant l'exercice, a émis sur les marchés canadien et américain des obligations au total de $98,909,342, dont $35,674,-092 pour travaux publics, $46,-825,000 pour la construction des lignes du métro et $16,410,250 pour améliorations locales."

On souligne également que "le taux nominal moyen d'intérêt de ces obligations est de 5.5076 p. 100".

Quant à la dette obligataire brute, elle se chiffre par $631,-985,044. Et la dette obligataire nette atteint $510,351,585. L'échéance moyenne de la dette obligataire brute s'établit à 11.44 ans et le taux nominal moyen de l'intérêt à 5.22 p. 100, rapporte-t-on.

On ajoute que "la dette obligataire nette correspond à 11.12 p. 100 de l'évaluation des immeubles imposables et à $357 par tête de population".

M. Roberge opine que les "états financiers" déposés "démontrent une excellente situation financière".

Hier soir, faisant allusion au "surplus disponible pour affectation" ($8,017,288), M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a déclaré qu'il en est d'autant plus fier qu'il survient à la fin d'un mandat. (Comme on le sait, il y aura appel au peuple le dimanche 23 octobre.)

M. Saulnier a ajouté que "ce surplus témoigne de l'excellence de la situation financière de la ville, à une époque où de grands projets sont réalisés".

Enfin, M. Saulnier a chaleureusement félicité M. Roberge au sujet de la façon dont il administre son service.

POUR VOTRE CLASSEUR

Trouvez plus rapidement vos dossiers à l'aide d'un index alphabétique.

Ondelet en métal
Format lettre. Prix rég. $6.40 Spécial $4.85
Format légal. Prix rég. $7.45 Spécial $5.65

Ondelet en fibre
Format lettre. Prix rég. $2.90 Spécial $2.20
Format légal. Prix rég. $4.10 Spécial $3.10

F. Pilon Inc.
FOURNITURES DE BUREAU

- 750 Beaubien, 273-9501
- 8559 St-Laurent, 381-6261
- 800 Mt-Royal, 524-3081
- 851 Decarie, 748-7961

LE SILENCIEUX MIDAS est GARANTI SANS CONDITION, POUR LA VIE DE VOTRE AUTO

AUPRÈS DE PLUS DE 400 ATELIERS À TRAVERS LE CANADA ET LES ETATS UNIS

CETTE GARANTIE VOUS ASSURE UNE ENTIERE PROTECTION CONTRE TOUT RISQUE:
- ROUILLE
- USURE
- PERFORATION

MIDAS ATELIER

10,111 BOUL. PIE IX
au nord du boul. Métropolitain
321-7108 - 9

4495, RUE IBERVILLE
Coin Mont-Royal
526-1627 - 8

850, BOUL. LABELLE
Face au Centre d'Achats St-Martin
681-1601

6100 UPPER LACHINE Rd.
à l'intersection de St-Jacques et Upper Lachine Rd.
481-0404

TOUTES LES CARTES DE CRÉDIT SONT ACCEPTÉES

Lun.-Jeu.-Ven. 8 a.m. à 9 p.m. • Mar.-Mer. 8 a.m. à 6 p.m. Sam. 8 a.m. à 5 p.m.

INSPECTION DES "AMORTISSEURS" GRATUITE

Autre mois de retard dans la construction de parapets sur l'autoroute des Laurentides

L'Office des autoroutes du Québec a décidé de retarder d'au moins un autre mois la construction de nouveaux parapets de protection le long du pont de l'autoroute des Laurentides, pont qui enjambe la rivière des Prairies et les Mille-Iles.

Le président de cet organisme, M. Guy Poliquin, a expliqué que la décision de Montréal de fermer en partie le pont de Cartierville et le pont Pie-IX à la circulation véhiculaire motivait largement cette décision.

L'Office des autoroutes a hérité, par suite de ces travaux, d'une circulation plus intense et n'a pas cru bon limiter la circulation sur l'autoroute des Laurentides en entreprenant des travaux au pont des Mille-Iles.

Le 14 février dernier, M. Poliquin avait annoncé le début de ces travaux de réaménagement pour le début du printemps. "Mais, explique aujourd'hui le président Poliquin, nous ne connaissions pas à l'époque les intentions de la ville de Montréal".

(La déclaration de M. Poliquin ne s'explique qu'en partie, lorsqu'il est question de coordination, puisque les travaux de jumelage au pont Pie-IX sont sous la responsabilité directe du gouvernement provincial.)

Quoi qu'il en soit, les nouveaux garde-fous seront installés avant la fin de l'automne.

Ces garde-fous plus solides se sont révélés nécessaires à la suite d'une enquête menée sur place, peu de temps après que l'auto conduite par une jeune fille eut fait une embardée et plongé dans la rivière des Prairies, causant la mort de l'unique occupant du véhicule.

Les nouveaux parapets seront du même genre que ceux qui ont été installés encore récemment en bordure du boulevard Métropolitain, à Montréal.

MEURTRE

SUITE DE LA PAGE 3

sort dont M. Maillet a été la malheureuse victime.

Le Canadien Pacifique a nié catégoriquement, aujourd'hui, qu'un suspect détenu par la Police de Montréal en rapport avec le meurtre du conducteur de taxi Louis Maillet, ait jamais été surveillé par les investigateurs de la compagnie.

Cet homme n'a jamais été soupçonné de quelque crime que ce soit et n'a jamais été interrogé par aucun membre du service d'investigation de la Compagnie", déclare M. J. R. Johnston, chef suppléant du service d'investigation au Canadien Pacifique.

Le chemin de fer précise que l'homme détenu était employé au service de réparation des wagons.

M. Maillet n'a jamais été à l'emploi du Canadien Pacifique. L'auto dans laquelle il voyageait serait cependant identique à celle de l'enquêteur dont O'Brien a fait mention. M. Maillet succomba à ses blessures avant son arrivée à l'hôpital.

CAPTURE

SUITE DE LA PAGE 3

lips, à qui il avait été signalé que Charbonneau pouvait être difficile à garder.

A la suite de cette évasion, le directeur du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, M. Michel LeCorre, n'avait pas manqué de critiquer le manque d'attention des policiers privés : "une certaine négligence de leur part", avait-il regretté.

Le directeur LeCorre avait ensuite confié que depuis des années, son institution recourait aux services d'agences de policiers privées lorsqu'un prisonnier devait être hospitalisé. Et d'ajouter "nous ne disposons pas du personnel nécessaire pour nous en occuper nous-mêmes dans ces circonstances."

D'autre part, répondant aux critiques du directeur LeCorre, le président de l'agence qui porte son nom, M. W. G. (Bill) Phillips, a expliqué que Charbonneau était un "spécialiste des évasions." Il a ajouté qu'il avait d'abord échappé à la surveillance d'agents de la PP et ensuite aux gardiens de la prison, en une autre circonstance.

Il a ensuite fait part des difficultés inhérentes à une telle surveillance, dans une salle d'hôpital où se trouvent plusieurs autres patients, "sans compter que les médecins nous demandent de surveiller de l'extérieur de la salle", a-t-il ajouté.

Finalement, M. Phillips demande un minimum de sécurité et la collaboration des hôpitaux. "Ainsi, les oiseaux pourront nous échapper plus difficilement," dit-il.

ABORDAGE

SUITE DE LA PAGE 3

dérablement réduite. Le "Gloxinia" venait de laisser le bassin de mouillage de la Longue-Pointe pour s'engager dans la voie maritime lorsque le "Frankcliffe Hall" sortit de l'orage à ses côtés et le heurta à la proue.

Les deux navires restèrent coincés l'un dans l'autre à la suite de l'impact. Ce n'est que plus tard, lorsque le "Frankcliffe Hall" parvint à se dégager qu'il dériva parmi les embarcations de plaisance et s'échoua dans la rade du club nautique.

Outremont donne le feu vert au projet de $1 million du viaduc de l'avenue Rockland

par Florian BERNARD

Les membres du conseil municipal de la ville d'Outremont ont finalement donné feu vert au vieux projet de faire disparaître le passage à niveau de l'avenue Rockland, hier, en accordant un contrat à la compagnie Alta Construction.

Par ailleurs, lundi soir prochain, les membres du conseil parapheront le projet de règlement d'emprunt adopté hier soir dans ses grandes lignes.

Le viaduc ultra-moderne qui sera construit sur l'emplacement du passage à niveau coûtera plus d'un million de dollars. Les modalités du projet prévoient que Ville Mont-Royal et Outremont payeront un montant égal de $575,000 et que le Pacifique Canadien, pour sa part, relogera les voies ferrées à ses frais. Cette dernière dépense s'élèverait à environ $56,000.

Le contrat accordé à Alta Construction précise que les travaux doivent être terminés le 15 décembre prochain, sans quoi la compagnie devra verser une amende de $500 par jour de retard.

Ville Mont-Royal et Outremont demanderont à la commission des transports de Montréal de modifier temporairement certains parcours d'autobus en vue d'aider les écoliers à se rendre rapidement en classe malgré les nombreux détours qui devront être imposés aux véhicules.

Il avait été question au début de construire un passage à niveau temporaire, mais cette entreprise a été abandonnée, car elle aurait entraîné une dépense additionnelle d'au moins $100,000. Les automobilistes devront donc faire un détour d'environ un mille.

Le directeur des Métallos est désappointé de l'attitude de M. Bellemare au sujet de Crane

Le directeur québécois du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, s'est dit "surpris, stupéfait et désappointé" de la récente déclaration de M. Maurice Bellemare à la suite de sa rencontre avec les représentants de la compagnie Crane.

"A moins que M. Bellemare ait des renseignements que ni le syndicat des Métallos, ni les officiers du syndicat local de Crane, ni les employés ne possèdent, a dit M. Gérin-Lajoie, il nous faudra penser que la rencontre entre le ministre et les représentants de la compagnie n'a pas donné de résultats et que le gouvernement est prêt à se réjouir de n'importe quel projet de l'entreprise privée, fût-elle néfaste aux travailleurs québécois."

Le directeur des métallos a toutefois déclaré qu'il demanderait au ministre Bellemare de ménager une entrevue aux officiers du syndicat local pour tirer toute l'affaire au clair et pour éliminer la confusion qui règne actuellement. "On ne peut laisser des centaines de travailleurs dans un climat d'incertitude et d'insécurité", a-t-il dit, en ajoutant que "dans sa déclaration, le ministre laisse curieusement entendre qu'il se réjouit du déménagement prochain d'une bonne partie de la production montrealaise de la compagnie Crane vers Brantford, Ontario".

"Si la compagnie a tenu devant M. Bellemare les mêmes propos qu'elle a tenus devant les représentants des métallos, a dit le chef syndical, il est d'ores et déjà acquis — malgré la déclaration enthousiaste du ministre — que la compagnie déménagera une bonen partie de sa production à Brantford, Ontario, et que ce déménagement occasionnera le déplacement de 550 employés québécois. Les nouvelles lignes de fer et d'acier que la compagnie entend mettre en production ne pourront pas créer plus de 75 emploi."

Macabre découverte à Jacques-Cartier

Trois adolescents de Jacques-Cartier ont fait la macabre découverte d'un corps en décomposition, vers 11 h. 30 hier matin, dans cette ville de la rive sud.

Le corps a été identifié comme étant celui de M. Auguste Lemieux, 56 ans, du 1000 boul. St-Laurent. Il reposait dans des buissons situés en face du 430 boul. Jacques-Cartier.

M. Lemieux était porté disparu depuis le 2 juillet dernier. Son corps était complètement nu au moment de sa découverte. La police croit que la mort de M. Lemieux remonterait à près de trois semaines.

C'est le sergent Guy Rivest, de la Sûreté de Jacques-Cartier, qui mènera l'enquête dans cette affaire.

1,200 ouvriers de Canadian Steel ont tenu, hier, une "journée d'étude"

Les quelque 1,200 employés de la compagnie Canadian Steel and Foundries, une filiale de la compagnie Hawker-Siddeley, à Montréal, ont tenu une "journée d'étude" hier à la suite de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement leurs négociations.

Membres du Syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), ces employés reprochent à la compagnie de refuser de leur accorder les mêmes avantages monétaires que la compagnie-mère, Hawker-Siddeley, accorde aux employés de ses autres usines de Montréal et de la région.

Le représentant des Métallos, M. Jean Beaudry, a déclaré que les employés étaient exaspérés devant l'attitude de la compagnie. "Ces employés viennent tout juste de sortir d'un régime de vingt-deux ans de syndicalisme de boutique, a-t-il dit, et ils veulent maintenant des salaires qui se comparent favorablement aux salaires que la compagnie Hawker-Siddeley paye à ses employés de Dosco, à Montréal et Contrecoeur, les dernières offres patronales en matière de salaires, de régime de retraite, d'assurance et de vacances ont exaspéré les travailleurs qui ont décidé de tenir une "journée d'étude".

Au début de la semaine, la presque totalité des employés avaient rejeté les dernières offres de la compagnie. La grève pourra être déclenchée le 8 août prochain.

A ce jour, les représentants de la compagnie et du syndicat ont tenu 18 séances de négociations et deux séances de conciliation. Selon M. Beaudry, "les négociateurs de la compagnie ont fait preuve d'un manque évident de civisme lors des séances de conciliation en ne voulant pas s'asseoir à la même table que les représentants syndicaux".

Samardzic est tenu responsable de la mort de Gravelchuck

Les jurés de la Cour du coroner ont été unanimes, hier après-midi, à tenir un laveur de vaisselle de 49 ans, Hussein Samardzic, criminellement responsable de la mort d'un septuagénaire tué à coups de couteau le 27 juin dernier dans un restaurant de la rue St-Pierre, dans le Vieux Montréal.

M. Serge Gravelchuck, âgé de 71 ans, la victime, un cuisinier qui habitait au 6615, 15e Avenue, à Rosemont, a succombé à ses multiples blessures sur la scène de l'attentat.

Hier, devant Me Laurent Lapointe, le coroner, une serveuse de 37 ans, Mme Liliane Mechan, du 375 rue Radisson, à Jacques-Cartier, a été le principal témoin du procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier.

Récemment sortie de l'hôpital où elle est demeurée elle-même entre la vie et la mort à la suite de 18 coups de couteau que lui aurait donnés Samardzic avant de s'en prendre à Gravelchuck, Mme Mechan a déclaré que l'individu l'avait attaquée vers 9 h. 30 du matin, le jour du drame, dans le vestiaire réservé au personnel féminin du restaurant. "Je suis tombée en recevant son premier coup de couteau, mais il a continué à frapper. Ensuite, je l'ai vu donner un coup de couteau à Gravelchuck et je me suis évanouie", a-t-elle dit.

Elle connaissait l'inculpé depuis 15 jours . . .

Samardzic, que les détectives ont appréhendé quelques heures après le meurtre dans la chambre qu'il occupait rue Clark, se serait servi d'un petit couteau de cuisine qui, encore maculé de sang séché, a été produit hier comme pièce à conviction.

Tenu criminellement responsable à la fin de l'enquête, Samardzic devait comparaître aujourd'hui sous une accusation de meurtre non qualifié (qui ne peut entraîner qu'une condamnation au pénitencier à vie) et une autre de tentative de meurtre sur la personne de Mme Mechan.

Une auto dérape : un mort et un blessé

Un jeune homme a perdu la vie et son compagnon a été blessé, vers minuit et 10 minutes, la nuit dernière, lorsque leur auto a dérapé et a pris le champ dans le rang St-Elzéar, près du quartier Vimont, à Laval.

Le mort a été identifié comme étant M. Julien Lafrance, 22 ans, du 105 rue Milton, à Montréal. Son compagnon, Jean-Guy Girard, 21 ans, du 4930 rue St-Elzéar, quartier Vimont, à Laval, a été transporté d'urgence à l'hôpital de Cartierville, où son état est jugé critique.

Bambin tué par une auto

Un bambin de 6 ans, André Bachand, dont les parents habitent au 900, Bas de L'Assomption-sud, à L'Assomption, a été tué par une auto, vers 10 h. 30 hier matin, sur la route no 48, entre L'Assomption et St-Paul-L'Ermite.

Noyé dans un lac artificiel

Un jeune homme de 21 ans, Réal Marcil, de Ste-Hélène, comté de Bagot, s'est noyé dans un lac artificiel, vers 5 h. hier après-midi, à St-Liboire, comté de Bagot.

Une violente tempête s'est abattue hier sur la région de Terrebonne

Un camion renversé, de gros arbres déracinés, des toits arrachés, des granges ébranlées, des lignes téléphoniques et électriques rompues, une panne de courant qui a privé des centaines de personnes d'électricité pendant des heures, tel est le bilan résumé de la violente tempête qui s'est abattue, entre midi et 1 h. hier, sur Terrebonne et ses alentours, à 11 milles au nord de Montréal.

Des témoins oculaires estiment que les vents ont soufflé par moments, à près de 100 milles à l'heure et cette évaluation est vraisemblable pour qui sait que les arbres déracinés, au moins, une demi-douzaine, mesuraient quelque 30 pouces de diamètre à la souche . . . et que le camion transportait un chargement de sable lorsque la tempête l'a jeté sur le flanc. Le chauffeur s'en est tiré de l'aventure avec de légères contusions, mais le véhicule, propriété de M. Laurent Coulombe, de St-Thomas-de-Joliette, a été partiellement démoli.

Causant de multiples dégâts sur leur passage, les éléments déchaînés ont également arraché plusieurs poteaux supportant des fils électriques de 12,000 volts et ainsi provoqué l'interruption de la distribution du courant dans de nombreux secteurs de Terrebonne, Terrebonne Heights et Mascouche.

Selon un porte-parole de l'Hydro-Québec, les équipes de réparation ne sont parvenues à rétablir le service que vers 8 h. hier soir.

Personne n'a été blessé.

Textile: reprise des négociations à Québec

Les négociations entre la Dominion Textile Ltd. et la Fédération nationale des travailleurs du textile (CSN) ont repris, cet après-midi au parlement de Québec. M. Donat Quimper, sous-ministre adjoint du ministère du Travail, agit à titre de médiateur.

On se souvient que lundi les négociations avaient failli être rompues, lorsque la Dominion Textile a modifié l'ampleur des propositions qu'elle s'était engagée à faire et avait tenté d'amener le comité de négociation syndical à sacrifier des principes importants, dont une demande en vertu de laquelle le syndicat aurait mis fin à son opposition au travail de nuit des femmes.

DEUX GRANDS CENTRES D'ACHATS S'UNISSENT POUR VOUS OFFRIR

le retentissant solde MI-ÉTÉ...!

Aux centres d'achats BOULEVARD et NORMANDIE, c'est le solde MI-ETE qui s'annonce à coups de tambours et de trompettes. Et si on fait tant de bruit, c'est que chacun des magasins des deux centres a consenti à céder ses marchandises d'été à des prix plus que raisonnables... Pour les besoins de votre famille, les petites nécessités de votre foyer, ou les gâteries nécessaires à un beau voyage, profitez des aubaines, du confort, et des facilités de stationnement que vous offrent Boulevard et Normandie... les centres d'achats remarquables aux choix remarquables!



à l'ancre au centre BOULEVARD

Navigué par Sieur Le Moyne d'Iberville (1661-1706) lors de ses nombreux voyages au Nouveau-Monde, "LE PELICAN" a jeté les amarres au centre d'achats Boulevard. Ouvert aux visiteurs de 9 a.m. à 10 p.m. jusqu'au 31 août, samedi et dimanche inclus. Admission 25¢.



"LE PELICAN" mouillera l'ancre au centre Normandie en septembre et octobre

OUVERTS JEUDI ET VENDREDI SOIRS

CENTRE D'ACHATS Normandie
35 MAGASINS À VOTRE SERVICE
BOULEVARD DE SALABERRY ET AUTOROUTE

CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
40 MAGASINS À VOTRE SERVICE
BOULEVARD PIE IX ET JEAN TALON

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
100	Abitibi	10⅜	10⅜	10⅜
125	Algoma	28¾	28½	28½
900	Alliance	165	160	160
—	Alc L Pr 20	20¼	—	
234	Alcan 2 P	43	43	43
—	Anglo CP	11	11	—
—	Anglo Pr	23	22½	—
100	A T 4½ P	37½	37½	37½
—	Asc 290 T	49	49	—
100	Argus	19¼	19¼	19¼
—	Arg 2.70 P	49½	49½	—
100	Arg C Pr	13	13	13
7320	Alcan A	36⅝	36½	36⅝
325	Alcan Pr	42¾	42½	42½
25	Asbestos	23	23	23
175	Atl Sug	29⅜	29¼	29¼
100	Bq CN	64	64	64
—	Bq d'Eprg	15¼	15¾	—
—	Bq Imp C	62½	62	—
400	Bq Mnl	58¼	58¼	58¼
—	Bq N-E.	68	68¾	—
—	Bq PC	47½	47¾	—
110	Bq Roy	73¼	72¾	72¾
—	Bq Tor D	62¾	62¾	—
210	Bathurst P	29½	29½	29½
100	Bath Wt	12¾	12¾	12¾
—	Bath P A	60	60	—
1630	Bell Phone	51¾	50¾	50¾
100	BowMer p	50	50	50
—	Bowater	8¾	8¾	—
—	Brazil	10	10	—
—	BA Bk Note	66	65	—
50	BA Oil	31¾	31¾	31¾
—	BC Forest	19½	19½	—
—	BC Phone	64	64	—
—	BC Ph 4¾	79	79	—
—	BC Ph 4¾	53¼	53¼	—
—	BC Ph 4.84	23	23	—
3420	Brinco	5¼	5	5¼
—	Brooke pr	20½	20½	—
100	CAE	9¾	9¾	9¾
225	Cal Pow	27¼	27¼	27¼
220	Can Cem	42	41¾	41¾
25	Can Cem p	25½	25½	25½
—	CD Sugar	21	21	—
—	Can Iron	23	23	—
—	id pr	85¾	85¼	—
—	Can Malt	19¼	19¼	—
256	CSL Pr	6	6	6
2225	C Brew	6¾	6¾	6¾
—	C Brew A	37½	37½	—
—	C BrAlum A	22¾	22	—
—	C Fndtn	9¾	9	—
505	CIL	18	18	18
700	CI Pow	29¾	29¾	29¾
—	CIPow 5.25	18¾	17½	—
—	C Marconi	6½	6½	—
—	CPR	64½	63¾	—
—	CPR 4% pr	8¾	8¾	—
—	C Pfina	11¼	11¼	—
—	C Refract	15½	15½	—
—	C Vickers	17	17	—
300	Central Del	10¼	10¼	10¼
200	Chemcell	14¼	14¼	14¼
—	Col Cell	5¾	5¾	—
100	Col Cell Pr	21½	21½	21½
75	Cons Paper	38½	38½	38½
—	Cons Text	21½	21½	—
—	Cons Glass	11¼	11¼	—
345	Cominco	41	41	41
—	Coronation	180	180	—
—	Corpex	8	8	—
100	Couvret A	5¼	5¼	5¼
—	Crain RL	29¼	29¼	—
—	Cr Cork	127	125	—
—	Cr Zel A	26¼	25	—
1350	Crush Int	16¼	15¾	16¼
200	Denison	63¾	63	63
500	Dist Seag	32¼	31½	32¼
—	D Bridge	21	20¾	—
370	Do Fasco	23¾	23¾	23¾
200	D Glass	15¼	15	15
—	D Glass Pr	15¾	15	—
—	D Lime	225	225	—
250	Dosco	10	10	10
350	D Stores	20¾	20¾	20¾
2611	Domtar	17¾	17¾	17¾
325	D Text	33½	33¼	33½
—	Donohue	7¾	7¾	—
—	Du Pont	44	43¾	—
—	Dupuis A	7½	7½	—
100	Eddy Match	33¾	33½	33½
—	Enamel A	5¾	5¾	—
—	Falcon	98	98	—
—	Fam Play	26¾	26¾	—
—	Fleetwood	30	30	—
50	Fraser	26¾	26¾	26¾
100	Fr Pete	380	380	380
—	Gleengair	180	180	—
—	GMC	94	94	—
—	GS Wares	89¼	89¼	—
—	GB Can Inv	12¾	12¾	—
—	GB Can In	42	42	—
—	GL Paper	28½	28½	—
—	Harding A	43¾	43¾	—
200	Hawk Sid	45¾	45	45
140	Hollinger	24½	24½	24½
—	Husky C Pr	56¾	56¼	—
200	Home A	19¾	19¼	19¾
200	Home B	21	21	21
—	Horne Pf	270	270	—
425	Hud Bay M	78	78	78
—	HBC	16¾	16¾	—
850	Husky Oil	13¾	13¾	13¾
350	Imp Oil	54½	54½	54½
—	Imp Tob	14¾	14¾	—
350	Ind Acp	21	20¾	20¾
—	I Ac 4.50	23¼	23¼	—
—	Inglis	10¾	10¾	—
400	Int Nickel	97¾	97¾	97¾
—	Int Pap	31¾	31¼	—
350	Int Util	28¾	28¾	28¾
30	Int Util p	30¾	30¾	30¾
210	Inter PL	79½	79¼	79½
—	Inves Gr A	11¾	11¾	—
—	Jamaica PS	14	14	—
25	Labatt	17¾	17¾	17¾
—	Laur Sec	6¼	6¼	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
—	Loblaw A	10¾	10½	—
200	Loblaw B	10¾	10¾	10¾
—	Loeb M	14½	14¼	—
—	MacKinn	21¼	21	—
50	MacLar (A)	22½	22½	22½
1000	MacLar (B)	24	24	24
—	MacLean H	36	36	—
200	MacMill	26¾	26¾	26¾
—	Marit Elec	26¾	25	—
190	Marit Tel	23¾	23¾	23¾
3520	Massey F	36½	36	36¼
100	McAllister	9¼	9¼	9¼
—	Met Stores	15¼	15	—
—	Miron 6%	8¼	8¼	—
—	MitchR (A)	12	12	—

Ventes		Haut	Bas	3 h.
200	Molson (A)	17½	17½	17½
100	Molson (B)	18¾	18¾	18¾
—	Mtl Loco	17	17	—
—	Moore Corp	85	84½	—
—	MorseB A	20	20	—
—	MorseB B	20	20	—
—	Mussens	8¼	8¼	—
—	Murphy Oil	26¾	26¾	—
—	NatContain	6¾	6¾	—
—	NFLD Light	10½	10½	—
440	Noranda	53¾	53½	53¾
—	Nor & C G	13¼	13¼	—
440	NS LP	11¾	11¾	11¾
—	Ocean Fish	13	13	—
330	Ogilvie	14½	14½	14½
—	Ont Steel	36	36	—
—	Oshawa A	25¼	25	—
—	Pac Pete	12	11¾	—
—	Phillips C	34	33¾	—
—	Placer	26¼	26½	—
675	Pow Corp	12¾	12	12¾
3050	Price Bq	15½	15	15½
1680	QN Gas	13¾	13¼	13¼
—	QNG 63w	675	675	—
—	Que Phone	22¾	22¾	—
—	QN Gs 5½	110¼	100¼	—
—	Reitman's	10¾	10¾	—
—	Reitman's A	9	9	—
800	Rio Algom	27	26¾	26¾
—	Rockwell	38	38	—
—	Rio Alg wt	15	15	—
—	Rolland A	13	12¾	—
300	Ronalds	12	12	12
325	Rothmans	28	27¾	28
—	Royalite p	23	23	—
—	Russel A	15	15	—
—	Royal T pr	17½	17	—
25	StL CemA	34	34	34
100	Salada F	10¾	10¾	10¾
100	Scott LaS	15	15	15
300	Shell Can	21¼	21¼	21¼
—	Shell I pr	27¾	27¾	—
—	SherW pr	118	118	—
200	Shop Save	14¼	14¼	14¼
—	Sicard	5¾	5¾	—
550	Simpsons	31	31	31
—	Sogemines	11½	11½	—
25	Southam	36	36	36
—	SS Steel	11	11	—
558	Steel Can	22¾	22¾	22¾
25010	Steinbg A	23	23	23
300	TR-C-PL pr	47¾	47¾	47¾
—	Trad-Gr A	10¾	10¾	—
—	Texaco Can	59¼	59¼	—
—	Tr C Corp	7¼	7¼	—
—	Tr C Pfd	34¾	34¾	—
200	Tr Mt Pfd	16½	16½	16½
—	Turnbull	4	4	—
—	TrC Pf wts	10¾	10¾	—
—	Un Auto A	15¾	15¾	—
—	Un Carbide	25	25	—
—	Union Oil	29¼	29¼	—
—	Viau	12	12	—
100	Walax	12¼	12¼	12¼
400	Walk GW	30½	30¼	30½
—	Weldwood	9¾	9¾	—
1040	WCoast Tr	27¾	27¼	27¾
—	W Pac Pd	19	19	—
—	Weston A	41¾	41¾	41¾
—	Wstn A w	10¼	10¼	—
50	Weston B	21½	21½	21½
—	Zeller's	24¾	24¾	—

Ventes		Haut	Bas	3 h.
—	East Sull	830	830	—
—	East Vent	25	23	—
66	Empire Min	15	15	15
5000	Equity Ex	69	65	67
—	Guardian	17	17	—
—	Fab Met	19	18	—
—	Fabi	410	410	—
—	Fano	6	6	—
—	Fiscal	10	10	—
—	Flint Rock	17	17	—
—	Fontana	5	5	—
—	FT Reliance	30	35	—
—	Fox Lake	17	17	—
—	Freedman	10¼	10¼	—
2000	Frigistors	55	50	55
—	Fundy	4½	4	—
1575	Futurity	100	98	99
—	Furlong	435	435	—
—	Furlong W	100	100	—
6000	Garney	53	50	50
—	Ghislau	11	11	—
—	Gilchrist	5¾	5¾	—
8100	Glen Lake	140	140	140
100	Grt W Min	135	135	135
—	Greenberg	490	490	—
—	Grissol	190	190	—
—	Imbrex	300	300	—
—	Inland Ch	9¼	9¼	—
700	Inspiratn	200	195	200
—	Int Atlas	80	75	—
—	Int Ceram	6½	6	—
1000	Int Norva	30½	30½	30½
—	Intp Dredg	14	13	—
2000	James Bay	34½	34½	34½
300	Jubilee	165	165	165
—	Keltic Mng	22½	22½	—
1000	K Desmond	49	49	49
—	Kenting A	480	475	—
—	Kiena	64	64	—
2000	Kodiac Pet	210	200	210
—	Kintiki	9	8	—
—	Lab Accept	6¾	6¾	—
3000	Laduboro	56	55	56
100	Lamontagne	14	14	14
—	Lingside	5	5	—
—	Lowney	25¼	25¼	—
1000	Louvana G	14	14	14
—	Massval	8	8	—
—	Matachewan	36	36	—
—	McKinney	14	14	—
—	Melchers	21	21	—
500	Merc Chip	8½	8½	8½
—	Merrill	97	97	—
500	Mid-Chib	17	17	17
300	Midepsa	370	370	370
—	Miro Mines	23½	23½	—
—	Mistango	16	16	—
200	Molyb	165	165	165
1000	Monpre	8	8	8
—	Moly Hill	22	22	—
1000	Mt Cosligan	20	20	20
3000	Mt Pleast	37½	36	36
—	MR Dairies	160	160	—
—	MR Rice	17¾	17¾	—
—	MR Rice p	23	23	—
—	NAut Vend	180	180	—
—	NAtlc Min	14	14	—
1300	N Formaq	4½	4½	4½
100	N Imperial	145	145	143
—	Newrich	17	17	—
—	NW Amulet	9½	9½	—
—	Nocana	8	8	—
—	NA Asbestos	9½	9½	—
3000	NA Rare M	39	39	39
1000	North Ex	55	51	51
500	NW Canada	13	13	13
—	Opem Ex	12	11	—
—	Opemiska	1000	1000	—
—	PA Inv	410	410	—
—	Patino	12¼	12¼	—
4200	Pat Silver	34	33	33
1000	Paudash	11	11	11
100	Peace Riv	810	810	810
—	Pennbroo E	27	27	—
4000	Pennbec	21	21	21
700	Peso S	152	150	150
1900	Phoenix O	385	370	385
1000	Pitt Gold	4½	4½	4½
—	Potash	17	16	—
3500	Que Ascot	8	7	8
—	Que Chib	16	16½	—
100	Q Cobalt	250	250	250
—	Q Indust M	10	10	—
—	Queenston	13	13	—
—	Rancheria	40	30	—
—	Red Crest	3½	3	—
145	Renold	16	16	16
40500	Rexpar	14	11	11
2500	RA Pete B	187	185	187
2500	Rusty	24	23	23
1000	StL Col	205	205	205
—	StL Div Lt	76	76	—
2500	St Lucie Ex	24	23	23
7000	Sapawe	35	33	35
—	Seaway H	390	380	—
800	Select Fin	190	185	185
11300	Silver Reg	30	29½	29½
2500	Silver Sun	16½	16	16
500	Silver T	26½	26½	26½
250	Sobeys A	20½	20½	20½
—	Sogena	14	14	—
6000	S Dufault	10	9	10
1300	Spart Air	45	43	43
—	Spart w	2	2	—
—	Stairs Ex	27½	27	—
5000	Std Gold	47	43	47
5500	Sturgeon	73	71	72
—	Sullivan	570	570	—
—	Sunloch	60	60	—
—	Superp	5½	5	—
—	Surlaga	70	70	—
36175	Tache	14	12½	13
—	Talisman	41	41	—
—	Tazin	6½	6	—
4000	Tib Expl	5½	5½	5½
—	Tilan	5	5	—
—	Tooke	225	225	—
—	Tke p	175	175	—
—	Tor & LI	365	365	—
—	Trsterre	33	32½	—
500	U Asbest	315	315	315
—	U Towns E	15¼	15	—
—	Upton Copp	47	36	—
—	Val Mar	400	400	—
1400	V Ded Hl	270	260	270
—	Wabasso	14	14	—
—	Babasso B	35	35	—
—	Westburne	115	115	—
1500	Westairs	20	19	20
—	Westeel	23	23	—
—	Western M	575	575	—
6000	West Tin	73	71	71
11500	Wisconsin	54	50	51
11600	Westhill	64	61	64

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. Pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 13 juillet	161.56	142.11	118.79	153.86	117.09
Clôture — 12 juillet	161.89	143.24	119.24	154.35	116.48
Sem. dernière	161.30	142.14	121.58	153.96	116.15
Mois dernier	163.57	142.23	121.76	155.61	117.97
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	158.55	137.19	118.63	150.81	113.17
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

Perpetuels	1965	70½	71½
15 dec.	1966	99½	100
1er avril	1967	98½	99¼
1er juillet	1970	97¾	98½
1er aout	1980	97	97¾
15 juin	1968	95¾	96½
1 juin	1976	81¾	82¼
1 sept.	1972	92	92¾
1 oct.	1975	97¼	98
1 sept.	1983	85¾	86½
1 mai	1990	92¾	93½
1 oct.	1969	99¾	100½
NR 5½ 15 dec.	1971	98½	99½
NR 5¾ 1 jan.	1985	99	99¾
NR 5¼ 1a fev.	1981	81½	82½
NR 5 oct.	1987	89¾	90¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A.M.F.C. 5¼	1987	90½	91½
C. Elect 3¼	1967	98¼	99¼
C. Elect 5½	1969	92¼	93¼
Man. Hyd 5¼	1988	90	91
FLD 5¼	1985	87¾	88¾
C. Elect 5¼	1977	96¼	97¼
B 5½	1989	91¾	92¼
S. 5¼	1985	90¼	91¼
nt. 3	1970	90	91
nt. 5½	1985	94¼	95¼
nt. Hy. 2¾	1968	94½	95½
ue. 5½	1985	94	95
ue. 5½	1979	91	91
ue. 5¼	1978	99	92½
ue. 5¼	1987	87¾	88¾
ue. Hy. 5	1995	84	85
ue. Hy. 3¼	1974	81¼	82¼
ue. Hy. 5½	1988	90½	91½
oskatch. 5½	1985	93	94

MUNICIPALITES

Montreal 5¾ juin	1989	91½	92½
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	93½	93½
Conc 5¼ 15 juin	1977	92½	93½
Hamil 5¼ 15	1977	92	93

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	99½	101
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Can Petrofina 4	1972	88	90
Can Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cem 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	90	93
Loblaw 4¾	1976	180	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	92	95
Simpson's 5	1976	207	—
Simpson's 5½	1979	133	—
TC Pipeline 5	1988	123	126
TC Pipeline 5	1989	100	103
Triad 4¼	1971	90	96
V Coast 5½ xd	1988	106	108

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	99½	101
Algoma 5¼	1978	91	93
Aluminium 4½	1973	90¼	91
B P Tanker 6¼	1985	99½	100½
BA Oil 5½	1977	91	93
Can Cement 3¾	1975	84	86
Cdn Br Alum 5¾	1980	95	97
CIL 5¾	1977	96¼	97¼
CPR 5½	1983	88	89
Cr Foncier 5¼	1985	91	93
Dosco 6	1985	89	91
Dom Stores 5½	1976	96	97
Domtar 5¾	1990	91	92
Eaton Acc 5¼	1985	93¼	94¼
Imp Oil 3	1969	91	92
I A C 6½	1983	98	99
Raynat 6¼	1981	99	100
Ray Tr Mortgage 6	1975	96	97
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1973	89½	90½
Simpsons 4¼	1973	93	95
Traders Fin 5¼	1985	82	84
Woodward's 7¼	1985	94	96
Weston 5½	1983	91	93

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	96	98
Bell Tel 5¾	1984	96	98
Bell Tel 5¼	1979	79	81
Bell 6¼	1978	99	101
Bell 5½	1982	93½	95½
Bow Pow 3¾	1980	79	81
Braz Tr 4¼	1970	93	95
BC Phone 5¼	1986	95	97
Calgary P 5¼	1982	94¼	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¼	1982	94	—
Can Gas 5¼	1984	94½	—
Can Gas 5	1978	89	91
Gt Lakes 5¼	1977	95	97
Lakeland NG 6	1982	93	95
Marit El 5¼	1983	94¼	—
NFLD & P 5½	1978	93½	—
N Ont N Gas 5¾	1982	92	94
Northw Ut 5¼	1968	93	—
Que Nat Gas 5¼	1985	89	91
Que Nat 6	1988	93	—
Que Tel 5¾	1983	93	95
TC Pipe 5.85	1987	93	95
Union G 5½	1977	93½	95½

IMMEUBLES

Brant Coach 6	1978	95	—
Eaton R 3½	1968	95½	—
Eaton S 5	1978	89	91
Steinbg 6	1984	95½	97½
Loblaw's 5½	1983	97	93

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Cdn. Investment Fund	$0.04	—	1-8-66	15-7-66
Cdn. Tire Corporation ("A" & ord.)	$0.05	tr.	1-9-66	12-8-66
Economic Invest. Trust (priv)	$0.62½	tr.	31-8-66	17-8-66
MBA Holdings ("A" & "B")	$0.16	—	1-8-66	15-7-66
Scott Paper	$0.20	tr.	20-7-66	11-7-66
Steinberg's Ltd (5¼% A priv)	$1.32	tr.	15-8-66	26-7-66
Stuart House Internti. (ord)	$0.05	—	1-8-66	22-7-66
id. (priv)	$0.12	—	1-8-66	22-7-66

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
24200	Agassiz	39	35	36
—	Ajax	15	15	—
3600	Alscope	165	150	165
—	Alsof	7¼	7	—
—	Amg B Bel	21	21	—
3000	Ameranium	4	4	4
—	Anthonian	22	21	—
—	Am Metro	240	235	—
—	Arno	4	4	—
—	Atlanta	21	21	—
—	Augustus	65	65	—
1000	Baker Tale	9	9	9
1500	Band-Ore	16	16	16
—	Bateman	5	5	—
—	Beauce Pl	5	4	—
—	Beld-Cort	10	10	—
—	Beld-C w	300	300	—
—	Belgium	8	7½	—
—	Black Hwk	100	100	—
3000	Black River	18	17	17
500	Blue Bon	340	335	335
500	Bluewater	19	19	19
5000	Bornite	6½	6	6
—	Carpets	36	36	—
500	Bruce Presto	10	10	10
—	Bruneau	22	19	—
3400	Brunswick	14	14	14
500	Burnt Hill	31	31	31
8000	Cadamet	8	7½	8
—	Camflo	375	360	—
—	C Interb	330	330	—
—	C Magnesite	60	60	—
—	C Secur A	245	245	—
469500	Carbec	28	22	28
500	Cartier-Qu	10	10	10
—	Cassiar	135½	135½	—
—	Cassis's	425	425	—
500	Cessland	410	400	400
100	Chemalloy	115	115	115
3000	Chib Cop	5	5	5
29300	Chipman	32½	31	31½
—	Coastal M	18½	18	—
—	Cm H&M	52	52	—
—	Com O&G	39	39	—
4260	Commod	100	95	95
—	Cominga	9½	9½	—
—	C Canorama	25	23	—
—	C Dr Se (A)	100	100	—
—	C Manitoba	36	35	—
2000	C Mogador	19	18	19
—	C Monpas	4½	4	—
—	C New Pac	29	29	—
—	CQ Simelt	73	65	—
—	CQ Yell	3	3	—
—	C Virginia	42	40	—
9500	Copstream	6½	6½	6½
—	Cr MG (A)	7½	7¼	—
5000	Crownbrdg	36	35	36
—	Crusade	21	21	—
—	Dauphin	16	16	—
—	Delta Elect	280	265	—
—	Denault (A)	8¼	8¼	—
5500	De Elbow	29½	29	29
14200	Dolsan	38	37	37
500	Dom Exp	16	16	16
—	Dom Lease	26	26	—
—	D Oilcloth	22½	22½	—
—	Dumagami	55	50	—
—	Dumont	25½	25½	—
—	Dyna Pet	405	400	—

Légère reprise en cours à New York

Dans une ambiance plutôt terne les fluctuations en début d'après-midi sur la Bourse de **Montréal** affichent une tendance légèrement en baisse.

Les variations en hausse comme en baisse demeurent très minimes à l'exception d'Anglo Telephone 4½ privilégiée qui décline de 2½ à 3½ sur un petit volume de 100 actions.

Parmi les valeurs les plus actives et les principaux changements du côté industriel, Alcan fléchit de ⅜ à 36⅝, Bell de ¼ à 50¾, Brinco, inchangé à 5, Crush International gagne ⅛ à 16, Domtar perd ⅛ à 17⅜, MacLaren "B" gagne ½ à 24, Massey ¼ à 36¼, Price perd ⅛ à 15⅜ et Gaz Naturel de Québec gagne ⅛ à 13¾. Steinberg "A" demeure inchangé à 23 sur une transaction spéciale de 25,010 actions.

Sur la Bourse Canadienne, parmi les industrielles, Lamontagne "A" perd ½ à 14 et Sobey gagne ⅜ à 20½.

Dans le secteur des mines spéculatives, Carbec gagne 3 cents à 26 cents sur un volume de plus de 450,000 actions. Laduboro gagne .06 à 56 cents, Tache .02 à 14 cents et Rexspar perd .03 à 11 cents.

Marché peu intéressant à **TORONTO** en matinée.

Les changements de la cote sont très minimes dans tous les secteurs sauf aux aurifères, dont l'indice enregistre un gain de .67 en raison d'un gain de ⅛ à 11⅝ de Kerr-Addison. Par contre, Giant Yellowknife fléchit de ¼ à 13½.

Dans le groupe des mines et des pétroles spéculatifs, Spooner Oil recule de 6 cents à 90 cents.



Une légère reprise se manifeste en début d'après-midi à la Bourse de **New York.** Le marché est actif.

En début de séance ce matin, la tendance était incertaine et mixte en raison du relèvement du taux d'escompte de 6 à 7 pour cent, de la Banque d'Angleterre, mais par contre, la livre, déprimée depuis quelque temps, regagne du terrain.

D'autre part, l'on s'attend à Wall Street que le taux d'escompte de la "Federal Reserve Board", présentement de 4½ pour cent soit également relevé.

A midi, l'indice industriel Dow Jones est en hausse de 3.45 à 884.85 et la moyenne des 60 valeurs, compilés par la Presse Associée, hausse de .3 à 319.7.

Plusieurs gains de 2 et 3 points sont enregistrés, notamment par les compagnie aériennes, dont la grève qui les affecte semble pouvoir être réglée, par les électroniques et par les caoutchoucs. Les automobiles demeurant légèrement en baisse et les aciers sont mixtes.

* * *

LONDRES (Reuter) — La Bourse de Londres a réagi avec un certain calme à la hausse du taux d'intérêt des banques et sur les dépôts spéciaux. De nouveau, les valeurs étaient légèrement à la baisse à l'ouverture.

Les valeurs de tout repos ont d'abord connu des difficultés mais ont repris le terrain perdu par la suite. Les valeurs en dollars manifestaient diverses tendances.

Les automobiles et les fabricants d'avions étaient délaissés sauf Bristol Aero qui était ferme. Les aurifères étaient paisibles, les cuivres ont perdu du terrain ainsi que les étains.

* * *

La Bourse de **Paris** est fermée aujourd'hui à l'occasion de la fête nationale française du 14 juillet.

cote des grains

13 juillet 1966

WINNIPEG

Marché à terme :

LIN :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	2.99¼	2.99½	2.99½	2.97¼
Oct.	3.01½	3.03½	3.03¼	3.03¼
Déc.	3.06	3.06	3.03¼	3.04⅛
Mai	3.13	3.13	3.10	3.10

GRAINE DE COLZA :

Juil.



Cette lente récupération des clubs privés . . .

Cette tortue de la politique provinciale bougea si peu, au cours des dernières années, qu'on en était arrivé à se demander si elle était encore vivante ! Oh . . . nous eumes bien quelques émotions lorsqu'elle montra quelques signes de vie lors du règne de **Lionel Bertrand**, mais en dehors de cette "buée sur un miroir", rien ne se passa.

Avant de nous quitter, le **Dr Alphonse Couturier** avait émis un communiqué de presse relatif aux règlements d'un bail de chasse et de pêche. On soulignait le fameux **article 5** en insistant sur l'importance de le respecter. . . En somme, un avertissement poli.

Pendant le Congrès Annuel de la **Fédération de la Faune** (à Québec, en décembre dernier), le directeur du Service des Locations, **M. Cyrille Bédard** m'avait accordé une entrevue. Naturellement, il fut question des baux — et de l'article No. 5. M. Bédard est un petit homme très calme, très poli, qui se promène toujours avec une serviette bourrée de documents. . . Il ne parle jamais sans sortir quelques feuilles sur lesquelles se bousculent une grande quantité de notes en écriture serrée. Posez-lui la moindre question, il vous répondra en ces termes :

—Je vous dirais que la Loi de Chasse et de Pêche — Statuts refondus en 1964, chapitre o204 — stipule clairement que. . ." etc., etc !

On ne discute pas avec Cyrille Bédard, on assiste à un cours de droit ! Personnellement, j'aime infiniment mieux cela que l'invraisemblable "vasage" auquel nous sommes habitués de la part de certains fonctionnaires du Département.

M. Bédard n'est pas ferme, il est catégorique. Documents en main, bien sûr. Est-ce dire que le directeur du **Service des Locations** — et cela comprend également les territoires des Pourvoyeurs de Chasse et Pêche ou "Outfitters" — n'a aucune opinion personnelle ? Qu'il ne pense que par et à travers les livres de lois et les obscurs addenda aux règlements de la chasse et de la pêche ? Non. Et pour vous donner un exemple, voici ce qui s'est passé — en février dernier — lors du Congrès Annuel des **Pourvoyeurs de Chasse et de Pêche**, cette fois. Il s'agissait d'une entrevue radiophonique. Ayant demandé à M. Bédard si le fameux article 5 serait appliqué. . . et si, selon lui, on verrait enfin disparaitre les clubs privés, il me fut répondu ce qui suit :

— M'interrogez-vous à titre de fonctionnaire ?
— Oui, et à titre privé également.
— Dissocions les deux.
— Bon. . . Alors commençons par le fonctionnaire. Répondez, je vous prie.

— La loi existe, il n'y a qu'à l'appliquer.
— Mais elle ne l'est pas.
— Cela ne me regarde pas. Je suis au Service de Location. Si les Inspecteurs m'apprennent que tel ou tel club n'a pas respecté l'article 5, je rédigerai mon rapport et mes supérieurs agiront.

— En théorie c'est magnifique. Maintenant, à titre privé. Combien pensez-vous qu'il y a de clubs qui ne respectent pas l'article 5 ?

— Environ 500 clubs sur quelques 2,200.

Enchanté de cette révélation "officielle", je courais à ma machine à écrire et dans une chronique de la fin du mois de février, je vous en faisais part. Voici que l'"Affaire" rebondit alors que nous arrivons à la mi-juillet.

Sévère avertissement du ministre Loubier

Mais voici que la somnolente tortue se réveille, sort la tête et pousse un grognement significatif !

Je ne sais si M. Gabriel Loubier y est pour quelque chose (puisque l'idée était née avant lui et qu'on parlait déjà d'appliquer l'article 5), mais dans un récent communiqué de presse, le Département réaffirme ses positions et les rédacteurs font dire au ministre :

". . . Les clubs de chasse doivent comprendre leur rôle véritable et, partant, respecter tous les engagements qu'ils ont pris sous peine de résiliation immédiate de leur bail. Il n'y aura aucun passe droit pour qui que ce soit dans l'application de cette sanction."

Et le ministre (ou quelqu'un au Département) d'ajouter : **". . . En effet, il est inadmissible que, sur un total de 2,182 clubs, environ 500 n'aient pas un sens des responsabilités assez développé pour protéger les richesses naturelles qui appartiennent en définitive à la communauté québécoise et qu'ils se sont engagés à conserver en retour de privilèges spéciaux."**

Vous me voyez heureux de constater que M. Cyrille Bédard pense sur la même longueur d'onde que notre nouveau ministre . . . ou serait-ce le contraire. . . ?

Qu'importe, une politique ferme semble s'établir. Et l'article 5 qui dit que : "Les clubs doivent prendre des mesures nécessaires pour s'assurer d'une surveillance efficace et continue du territoire" et, notamment, **"à employer au moins un gardien qui doit résider sur le territoire du 1er avril au 1er décembre."**

J'arrive d'un voyage à **St-Michel-des-Saints.** Les hydravions de "Rodair" avaient été nolisés (à partir de la base du Kiagamac) par des "inspecteurs" du gouvernement pour aller visiter les clubs. . . J'ai parlé à quelques pilotes. Dans cette seule région (au moment de mon passage) plus de 20 clubs étaient sans gardien, et ce, en pleine saison de pêche ! ! !

La loi sera-t-elle appliquée ? La réponse appartient à M. Loubier.

* Aujourd'hui, 14 juillet, Fête des Français, cette chronique se joint aux milliers de Français habitant notre pays pour dire avec eux : Vive la France !

A DEMAIN !

Lucien Aimar remporte le Tour de France, tandis que l'Italien Denti remporte le Tour de l'Avenir

PARIS (AFP) — Le Français Lucien Aimar a conservé aujourd'hui son maillot jaune pour remporter les honneurs du célèbre Tour de France. Il a parcouru la deuxième portion de la dernière étape (51.3 Km "contre la montre" entre Rambouillet et Paris) en 1 h. 09' 49", pour entrer au Parc des Princes de Paris aux applaudisements frénétiques d'une foule énorme qui profitait du congé de la fête nationale pour venir acclamer les héros de la plus longue course cycliste au monde.

Porte-couleur de l'équipe Geminiani, Aimar a couru le Tour en 117h. 34' 21", soit une minute et sept secondes de moins que son plus proche concurrent, Janssen, de Hollande, et deux minutes et deux secondes de moins que le favori du Tour, le Français Raymond Poulidor.

Poulidor, qui était devenu le plus dangereux concurrent du Tour après le retrait par maladie de Jacques Anquetil, s'est classé au troisième rang dans le tronçon Rambouillet-Paris, mais il n'a pu faire mieux que de reprendre deux minutes et 20 secondes des quatre minutes et 22 secondes d'avance qu'avait Aimar au départ de la dernière étape.

Les experts étaient d'ailleurs unanimes à dire que Poulidor, privé de coéquipiers de classe, serait incapable de reprendre en une seule étape l'avance considérable de son compatriote.

Voici le classement général final du Tour de France :

1—Aimer (Geminiani) 117 h 34' 21";
2—Janssen (Hollande-De Muer) à 1'07";
3—Poulidor (Magne) à 2'02";
4—Momene (Espagne-Langarica) à 5'19 (5'19");
5—Mugnaini (Italie-Bertolazzo) à 5'27";
6—Van Springel (Belgique-Cools) à 5'44";
7—Gabica (Espagne-Langarica) à 6'25";
8—Pingeon (Plaud) à 8'22";
9—Kunde (Allemagne - Plaud) à 9'06";
10—Van Den Bosche (Belgique-Drissens) à 9'57";
11—Gomez Del Moral (Espagne-Langarica) à 10'18";

(EX-AEQUO :)

12—Jimenez (Espagne-Geminiani);
13—Rudi Altic (Allemagne-Albani) à 11'18";
14—Uriona (Espagne-Langarica) à 11'59";
15—Galera (Espagne-Langarica) à 13'02";
16—Huysmans (Belgique-Cools) à 14'39";
17—Bitossi (Italie - Bertolazzo) à 16'53";
18—Perurena (Espagne-Machain à 17'29";
19—Monty (Belgique- De Muer) à 18'23";
20—Diaz (Espagne-Machain) à 19'58;
21—Martin (Espagne - Machain à 22'59";
22—Zimmermann (Plaud) à 24'45";
23—Delisle (Plaud) à 25'15";
24—Desmet (Belgique - Marien) à 25'44";
25—Gonzales (Espagne-Langarica) à 26'02";
26—Echeverria (Espagne-Langarica) à 26'47";
27—Garcia (Espagne - Machain) à 30'11";
28—Santamarina (Espagne-Machain) à 30'50";
29—G. Groussard (De Muer) à 31'24";
30—Elorza (Espagne-Langarica) à 32'32";
31—Bracke (Belgique - Plaud) à 33'54";
32—Brands (Belgique-Rriessens) à 34'35;
33—Schutz (Lux-Driessens) à 34'56";
34—Schleck (Lux-De Muer) à 35'30";
35—Haast (Hollande-Pellenaers) à 36'04".

Tour de l'Avenir

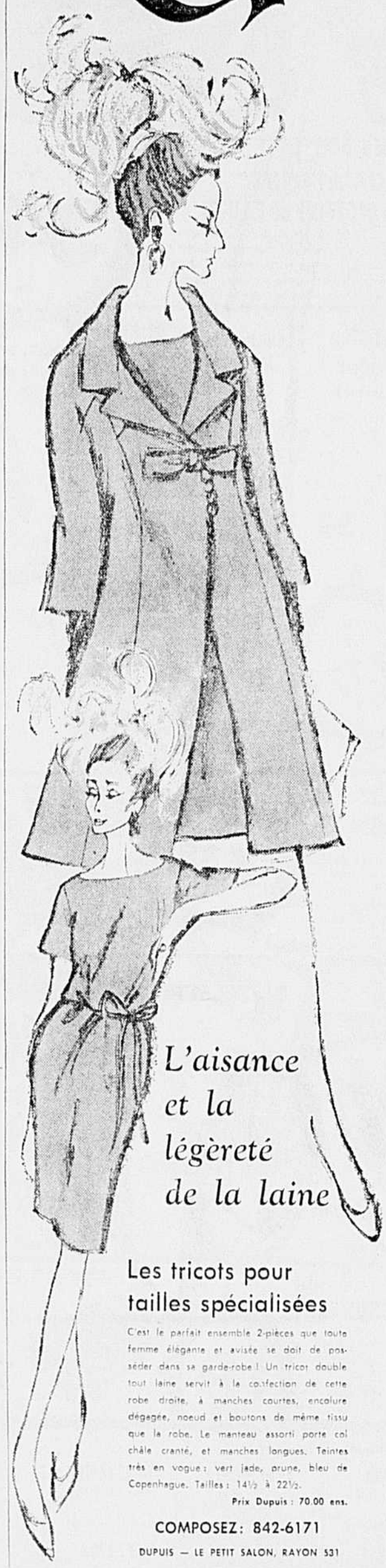
Le coureur italien Denti a réussi aujourd'hui à conserver son maillot jaune pour remporter les honneurs du Tour de l'Avenir. La douzième et dernière épreuve a été remportée par le Français Claude Guyot.

Hier, les coureurs du Tour de l'Avenir n'avaient pas ménagé leurs efforts et la onzième étape avait été aussi chaudement disputée que les six précédentes ; l'allure est rapide dès le départ donné à la Chatre et 44, kms 500 sont couverts dans la première heure. L'attaque qui devait s'avérer décisive est lancée au 47e kilomètre par le Yougoslave Bilic et le Tchécoslovaque Svorada. Du peloton s'échappent quelques coureurs qui rejoignent les deux premiers et il se forme en tête un groupe de treize hommes qui augmente progressivement son avance sur le peloton.

Celui-ci malgré les efforts des Soviétiques pour réduire l'écart compte 5'20" de retard à 20 km d'Orléans. A 15 kms de l'arrivée, les Italiens attaquent pour protéger le maillot jaune de leur compatriote Denti. Ils ne peuvent rejoindre les échappés mais ramènent le retard du peloton à environ quatre minutes ce qui permet à Denti de garder la première place au classement général.

Au sprint pour la première place, le Tchécoslovaque Svorada devance le Hollandais Steevens et le Français Claude Guyot.

Lainages... POUR elle



L'aisance et la légèreté de la laine

Les tricots pour tailles spécialisées

C'est le parfait ensemble 2-pièces que toute femme élégante et avisée se doit de posséder dans sa garde-robe ! Un tricot double tout laine servit à la confection de cette robe droite, à manches courtes, encolure dégagée, noeud et boutons de même tissu que la robe. Le manteau assorti porte col châle cranté, et manches longues. Teintes très en vogue : vert jade, prune, bleu de Copenhague. Tailles : 14½ à 22½.

Prix Dupuis : 70.00 ens.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — LE PETIT SALON, RAYON 531



L'aisance et la légèreté de la laine

Laine "Botany" et souples cardigans

A. Dès les premières pluies d'automne, endossez ce chaud cardigan 100% laine, à manches raglan, encolure ras du cou, devant rehaussé d'une fantaisie de tricot, fermé par 6 boutons. Noir. Tailles : 40-42-44.

Prix Dupuis : 19.99 ch.

B. Notez les imprimés fantaisie de celui-ci. Fait de 100% laine, il porte col tailleur, manches longues, montées, et est fermé par 5 boutons. Jaune/blanc, bleu/blanc, rose/blanc. Tailles : P.M.G.

Prix Dupuis : 14.99 ch.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 541



L'aisance et la légèreté de la laine

Les 2 et 3-pièces en fluide laine "worsted"

A. A la pointe de la mode ! Veste à manches kimono, à effet raglan devant, sans couture en arrière, fausses poches soulignant les hanches. Jupe droite entièrement doublée. Bleu sarcelle, vert, bourgogne. Tailles : 10 à 18.

Prix Dupuis : 59.99 ens.

B. Un 3-pièces en pure laine "worsted" importée. Veste bout à bout à manches kimono, faux revers à hauteur des hanches; doublée. Jupe droite doublée. Blouse à courtes manches, de ton contrastant. Brun/beige, vert, or. Tailles : 10 à 16.

Prix Dupuis : 59.99 ens.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 511

D'ACCORD c'est... DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

DUPUIS

NOUVEAU POUR '66 ZENITH®

L'appareil auditif "Director" crée un cercle de sonorité !



NOUVEAU MICROPHONE A L'AVANT

Capte les sons où vous regardez en plus de les amplifier en avant de vous.

NOUVELLE OUVERTURE A L'ARRIERE

Identifie les sons arrière selon leur importance.

Le "Director" comprend un circuit Micro-Lithic plus fin qu'un bout d'allumette...une réussite de la technique de l'ère spatiale. Il vous offre un meilleur partage du son pour vous apporter une nouvelle expérience auditive. Il est le plus petit appareil auditif derrière l'oreille...et ne pèse que ¼ d'once. Essayez-le dès maintenant !

ZENITH LES APPAREILS AUDITIFS AU SON VIVANT

Venez ou téléphonez en composant 842-5151, poste 316

Rendez-vous à domicile sur demande

DUPUIS — TROISIEME, STE-CATHERINE